

Secrétariat général

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DES
6 & 7 JUILLET 2017**



PROCÈS-VERBAL

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69
www.iledefrance.fr

SOMMAIRE

Feuilles de présence	page 3
-----------------------------	---------------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESSE

Ouverture de la séance	page 5
Vote de l'urgence	page 5
Approbation du procès-verbal	page 5
Faits marquants	page 5
Questions orales	page 7
CR 2017-106 : Désignation des représentants du Conseil régional dans divers organismes – juillet 2017	page 15

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. SALINI – Finances

CR 2017-138 : Budget supplémentaire	page 16
--	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et Emploi

CR 2017-130 : Mise en œuvre de la stratégie #LEADER pour la croissance, l'emploi et l'innovation (SRDEII) - Stratégie Smart Industrie 2017-2021	page 31
CR 2017-141 : Mise en œuvre de la stratégie #Leader : mesures en faveur de l'entrepreneuriat, l'artisanat et le commerce	page 44
CR 2017-127 : #LEADER pour la croissance, l'emploi et l'innovation : une stratégie régionale en faveur du design au service de l'innovation et de la croissance des entreprises franciliennes	page 56
CR 2017-71 : Écoles de la deuxième chance – Subventions exceptionnelles	page 66
CR 2017-72 : « Prévenir et lutter contre l'illettrisme en Île-de-France » - Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme - Actions 2017/2019	page 70

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU - Administration générale

CR 2017-139 : Communication - Rapport de la mission d'information et d'évaluation (MIE) relative au choix du site retenu pour le déménagement et le regroupement des services du conseil régional d'Île-de-France	page 79
--	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN - Éducation et Culture

CR 2017-131 : Pour une politique innovante en matière de soutien à la jeune création : FoRTE, L'Île-des-Chances et les 24h00 de la Création	page 86
CR 2017-84 : Pour une politique régionale ambitieuse de valorisation du patrimoine	page 95
CR 2017-76 : Une politique dédiée pour promouvoir les arts plastiques, numériques et urbains	page 104

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable

CR 2017-119 : Approbation du règlement d'intervention du Plan Vert de l'Île-de-France.	page 112
CR 2017-137 : Amélioration de la qualité de l'air : dispositif d'accompagnement des petites et moyennes entreprises franciliennes pour l'acquisition de véhicules à faible émission.	page 121

CR 2017-115 : Avis de la Région sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère d'Île-de-France. page 127

CR 2017-120 : Avis de la région concernant : - le projet de refonte du décret portant création de l'établissement public d'aménagement d'Orly-Rungis-Seine Amont (EPA ORSA) - le projet de création par Citallios de la SAS Maurice Clerc afin de mener une opération d'aménagement à Poissy (78). Évolution de la contribution de la Région à l'Atelier international du Grand Paris (AIGP). page 136

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI - Action sociale, Santé et Famille page 143

CR 2017-81 : Agenda pour une Région Île-de-France sans Sida. page 143

CR 2017-124 : Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiants boursiers page 165

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Action internationale et Tourisme page 179

CR 2017-129 : Évolution du dispositif de coopération décentralisée à Madagascar et au Vietnam : transformation des Instituts des Métiers de la Ville en représentations régionales « Paris Région Expertise », à Antananarivo et Hanoi page 179

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE LRI – Au titre de l'article 7.2 du règlement intérieur page 187

CR 2017-144 : Pour un plan de sécurisation des îles de loisirs franciliennes page 187

ANNEXES page 208

FEUILLE DE PRÉSENCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017 MATIN

Mesdames Farida ADLANI, Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOU, Magali ALEXANDRE, Mathilde ANDROUËT, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Delphine BÜRKLI, Anne CABRIT, Yasmine CAMARA, Sylvie CARILLON, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Marie-Carole CIUNTU, Caroline COBLENTZ, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Aurélie COURNET, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Alexandra DUBLANCHE, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès EVREN, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCLLET, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Elvira JAOUEN, Anne Claire JARRY-BOUABID, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Philippine LANIESSE, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Anne MESSIER, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE – DE CECCO, Déborah PAWLIK, Valérie PÉCRESE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Catherine PRIMEVERT, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Ramatoulaye SALL, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Didier BARIANI, Julien BAYOU, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Dominique BOURSE-PROVENCE, Michel CAFFIN, Lamine CAMARA, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, James CHERON, Pierre CHERRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Taylan COSKUN, Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, Olivier DOSNE, David DOUILLET, Didier DOUSSET, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Denis GABRIEL, Bernard GAUDUCHEAU, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Benoît HAMON, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, François KALFON, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Grégoire LASTEYRIE (DE), Philippe LAURENT, Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Paul PLANCHOU, Julien PROFFIT, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Vincent ROGER, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Stéphane SALINI, Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Corinne BORD, Emmanuelle DAUVERGNE, Gorette DE FREITAS, Frédérique DUMAS, Christine FREY, Aurélie GROS, Faten HIDRI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Florence PORTELLI, Babette ROZIERES (DE), Corinne RUFET.

Messieurs Gilles BATTAIL, Pierre-Yves BOURNAZEL, Philippe CHEVRIER, Julien DRAY, Benjamin FERNIOT, Laurent LAFON, Pierre LEQUILLER, Mohammed MECHMACHE, Thierry MEIGNEN, Jean-Marc NICOLLE, Jean-Vincent PLACÉ, Robin REDA, Roberto ROMERO.

FEUILLE DE PRÉSENCE DU JEUDI 6 JUILLET APRÈS-MIDI

Mesdames Farida ADLANI, Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOU, Magali ALEXANDRE, Mathilde ANDROUËT, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKL, Anne CABRIT, Yasmine CAMARA, Sylvie CARILLON, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Marie-Carole CIUNTU, Caroline COBLENTZ, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Aurélie COURNET, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Alexandra DUBLANCHE, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès EVREN, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCLET, Christine FREY, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Anne Claire JARRY-BOUABID, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Philippine LANIESSE, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Anne MESSIER, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE – DE CECCO, Déborah PAWLIK, Valérie PÉCRESE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Catherine PRIMEVERT, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Corinne RUFET, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Didier BARIANI, Gilles BATTAIL, Julien BAYOU, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Dominique BOURSE-PROVENCE, Michel CAFFIN, Lamine CAMARA, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, James CHERON, Pierre CHERRIER, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Taylan COSKUN, Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, Olivier DOSNE, David DOUILLET, Didier DOUSSET, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Denis GABRIEL, Bernard GAUDUCHEAU, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Benoît HAMON, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, François KALFON, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPPELLE, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Philippe LAURENT, Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Roberto ROMERO, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Stéphane SALINI, Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Yannick TRIGANCE, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames_Charlotte BAELDE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Emmanuelle DAUVERGNE, Gorette DE FREITAS, Aurélie GROS, Faten HIDRI, Elvira JAOUEN, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Sylvie PIGANEAU, Florence PORTELLI, Babette ROZIERES (DE), Ramatoulaye SALL, Ludovic TORO, Frédéric VALLETOUX.

Messieurs Pierre-Yves BOURNAZEL, Eric COQUEREL, Julien DRAY, Benjamin FERNIOT, Mohammed MECHMACHE, Thierry MEIGNEN, Jean-Marc NICOLLE, Julien PROFFIT, Robin REDA, Vincent ROGER, Thierry SOLÈRE.

FEUILLE DE PRÉSENCE DU VENDREDI 7 JUILLET 2017 MATIN

Mesdames Farida ADLANI, Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOUD, Magali ALEXANDRE, Mathilde ANDROUËT, Nadège AZZAZ, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Delphine BÜRKLI, Anne CABRIT, Yasmine CAMARA, Sylvie CARILLON, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Marie-Carole CIUNTU, Caroline COBLENTZ, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Alexandra DUBLANCHE, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès EVREN, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCKET, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Aurélie GROS, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Anne Claire JARRY-BOUABID, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Philippine LANIESSE, Manon LAPORTE, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE – DE CECCO, Déborah PAWLIK, Valérie PÉCRESE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Catherine PRIMEVERT, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Corinne RUFET, Ramatoulaye SALL, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Didier BARIANI, Gilles BATTAIL, Julien BAYOU, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Dominique BOURSE-PROVENCE, Michel CAFFIN, Lamine CAMARA, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, James CHERON, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Taylan COSKUN, Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Olivier DOSNE, David DOUILLET, Didier DOUSSET, Julien DRAY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Denis GABRIEL, Bernard GAUDUCHEAU, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Benoît HAMON, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, François KALFON, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Franck LE BOHELLEC, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Roberto ROMERO, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Clémentine AUTAIN, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Corinne BORD, Aurélie COURNET, Emmanuelle DAUVERGNE, Gorette DE FREITAS, Marie-Christine DIRRINGER, Christine FREY, Faten HIDRI, Elvira JAOUEN, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Béatrice LAVALETTE (DE), Céline MALAISÉ, Anne MESSIER, Sylvie MONCHECOURT, Florence PORTELLI, Babette ROZIERES (DE),

Messieurs Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Pierre-Yves BOURNAZEL, Pierre CHERRIER, Geoffroy DIDIER, Jean-Michel DUBOIS, Benjamin FERNIOT, Philippe LAURENT, Arnaud LE CLERE, Mohammed MECHMACHE, Thierry MEIGNEN, Jean-Marc NICOLLE, Julien PROFFIT, Robin REDA, Vincent ROGER, Stéphane SALINI, Thierry SOLÈRE,

FEUILLE DE PRÉSENCE DU VENDREDI 7 JUILLET 2017 APRÈS-MIDI

Mesdames Farida ADLANI, Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOU, Magali ALEXANDRE, Mathilde ANDROUËT, Nadège AZZAZ, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKLI, Anne CABRIT, Sylvie CARILLON, Caroline CARMANTRAND, Caroline COBLENTZ, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Alexandra DUBLANCHE, Catherine DUMAS, Nathalie ELIMAS, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Christine FREY, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Aurélie GROS, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Anne Claire JARRY-BOUABID, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Bénédicte MONVILLE – DE CECCO, Déborah PAWLICK, Valérie PÉCRESSE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Catherine PRIMEVERT, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Corinne RUFET, Ramatoulaye SALL, Roseline SARKISSIAN, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Gilles BATTAIL, Julien BAYOU, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Dominique BOURSE-PROVENCE, Lamine CAMARA, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, James CHERON, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Didier DOUSSET, Julien DRAY, Jean-Michel DUBOIS, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Bernard GAUDUCHEAU, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Benoît HAMON, Jean-Raymond HUGONET, Michel JALLAMION, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Philippe LAURENT, Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Benoît MARQUAILLE, Didier MIGNOT, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Brice NKONDA, Frédéric PECHENARD, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Roberto ROMERO, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Clémentine AUTAIN, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine CAMARA, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Marie-Carole CIUNTU, Aurélie COURNET, Emmanuelle DAUVERGNE, Gorette DE FREITAS, Frédérique DUMAS, Marianne DURANTON, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès EVREN, Karine FRANCLLET, Faten HIDRI, Elvira JAOUEN, Chantal JOUANNO, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Philippine LANIESSE, Céline MALAISÉ, Anne MESSIER, Sylvie MONCHECOURT, Valérie MONTANDON, Florence PORTELLI, Babette ROZIERES (DE), Ghislaine SENÉE, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Didier BARIANI, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Pierre-Yves BOURNAZEL, Michel CAFFIN, Pierre CHERRIER, Eric COQUEREL, Taylan COSKUN, Geoffroy DIDIER, Olivier DOSNE, David DOUILLET, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Benjamin FERNIOT, Denis GABRIEL, Gérard HEBERT, Thibault HUBERT, Vincent JEANBRUN, François KALFON, Jean-Lin LACAPELLE, Franck MARGAIN, Mohammed MECHMACHE, Thierry MEIGNEN, Bruno MILLIENNE, Jean-Marc NICOLLE, Karim OUCHIKH, Julien PROFFIT, Robin REDA, Vincent ROGER, Stéphane SALINI, Thierry SOLÈRE, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER.

La séance est ouverte par Mme Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, jeudi 6 juillet 2017 à 9 heures 15.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESSE

Mme la Présidente – Bonjour à tous, nous allons ouvrir la séance.

Vote de l'urgence

Mme la Présidente – Nous allons voter l'urgence sur les rapports 124 et 141. Monsieur DAMERVAL, vous voyez que nous avons fait des progrès, plus que deux rapports en urgence. Vous devriez être très satisfaits nous féliciter.

M. DAMERVAL (EELVA) – Nous allons voter un rapport en urgence sur les mutuelles, distribué en toute dernière minute, avec des tenants et des aboutissants qui sont très importants. Je tiens à vous rappeler, notamment sur les questions de concurrence, que nous n'avons pas eu l'analyse juridique sur ce dossier. Il me semble donc tout à fait anormal que nous puissions voter l'urgence sur un tel type de rapport, nous voterons donc contre, et nous vous proposons nombre d'amendements sur ce sujet.

Mme la Présidente – Merci. Nous allons donc voter l'urgence. Qui vote pour l'urgence ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DE L'URGENCE

POUR : LRI, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Approbation du procès-verbal de la séance plénière de 18 et 19 mai 2016

Mme la Présidente – Nous allons approuver le procès-verbal de la séance plénière des 18 et 19 mai. Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Sur ce procès-verbal, je vous ai fait parvenir un courrier avec des sollicitations pour le contrôle budgétaire. Vous nous aviez dit, à l'époque, répondre à ce courrier : il n'en est rien puisque nous n'avons toujours rien reçu. Nous vous remercions cependant pour les deux réponses que nous avons reçues aux questions écrites, mais vous en avez encore de nombreux en retard, contrairement à notre règlement intérieur. Comme d'habitude sur le procès-verbal et tant que notre temps de parole restera limité à « défendu », nous ne prendrons pas part au vote sur ce sujet.

Mme la Présidente – Nous faisons le maximum. J'ai redit aux services que nous devons respecter les délais. Je vous rappelle que, s'agissant même des questions écrites au gouvernement, celui-ci a en général quasiment un an de retard. Nous essayons d'être meilleurs que le gouvernement.

Je vais vous faire approuver le procès-verbal. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE 18 ET 19 MAI 2016

POUR : LRI, UDI, CD, FdG

ABSTENTION : FN

NPPV : S&R, EELVA, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Faits marquants

Mme la Présidente – Je voudrais commencer cette séance par un hommage à Mme Simone VEIL. Je voudrais évoquer sa mémoire car, pour des générations de Français, elle continuera d'incarner l'âme d'une France qui s'ancre dans le combat contre la barbarie. Elle était issue, vous le savez, d'une famille de confession juive qui a été profondément marquée dans sa chair par le drame de la Shoah, un drame qu'elle n'a cessé de dénoncer. Elle a fait de ce combat une force active contre toutes

les barbaries, contre toutes les tortures, contre toutes les persécutions. Sa voix était évidemment très entendue, son histoire était bouleversante. Au-delà même de ce combat contre la barbarie, elle a mené d'autres combats qui lui étaient chers, tels que le combat de l'émancipation des femmes. C'est elle qui, en 1974, a levé le tabou sur la question de l'interruption volontaire de grossesse, en disant bien à quel point celle-ci était un drame pour toutes les femmes qui devaient s'y résoudre, et, en même temps, en soulevant l'hypocrisie de la société française de l'époque. Celle-ci tolérait en réalité des avortements clandestins qui mettaient en jeu la vie des femmes y ayant recours. Elle s'est battue, elle a été très violemment attaquée et victime de menaces. Sa famille et elle-même ont été victimes d'anathèmes pour avoir défendu cette position qui était à la fois celles du bon sens et de l'humanité. Elle a ensuite combattu pour l'Europe et la réconciliation franco-allemande, et ce n'était pas rien de le faire après avoir eu sa famille décimée et après avoir été à Auschwitz-Birkenau. Elle est allée vivre à Stuttgart avec son mari, puis, dans le cadre de l'Union européenne, elle a été une grande dame du Parlement européen, qu'elle a présidé.

Pour tous ses combats, il était naturel que le Président de la République prenne la décision de l'admettre au Panthéon avec les grands hommes et les grandes femmes qui ont fait l'histoire de France, avec son mari Antoine, pour ceux qui l'ont connue. Simone VEIL et Antoine, c'était plus qu'un couple, c'était une fusion. Antoine et Simone nous avaient fait le privilège de nous soutenir et de nous accompagner, y compris dans ce combat régional, puisque vous savez que Simone VEIL était la Présidente de notre comité de soutien dans la campagne de 2010. Elle a beaucoup voulu promouvoir aussi les femmes en politique, et elle reste pour toutes les femmes politiques, de droite comme de gauche, une des rares figures d'identification que nous ayons à ce niveau de responsabilité et d'engagement. Elle était devenue immortelle, académicienne française, et je sais qu'elle restera immortelle dans nos cœurs.

Je voudrais vous proposer un geste un peu spécial pour elle, parce que c'était une femme plus que spéciale. Je voudrais que nous nommions l'hémicycle du Conseil régional hémicycle Simone-VEIL. Je demanderai évidemment à tous les groupes d'approuver cette décision. S'il le faut, nous aurons une délibération là-dessus, mais je pense que nous aurons une unanimité pour reconnaître que ce serait un geste très fort.

Comme c'était une personne hors du commun et que c'est un hommage hors du commun que je voudrais que nous lui rendions, je vais vous proposer n'ont pas de faire une minute de silence, mais de faire une minute d'applaudissements à Simone VEIL.

Applaudissements.

Je vous remercie.

Nous avons plusieurs faits marquants dans cette séance. D'abord, je voudrais adresser mes félicitations, en commençant par les femmes, à Clémentine AUTAIN, Frédérique DUMAS, Nathalie ELIMAS et Brigitte KUSTER, et à Pierre-Yves BOURNAZEL, Éric COQUEREL, Bruno MILLIENNE, Robin REDA et Thierry SOLÈRE, pour leur élection à l'Assemblée nationale. Mes félicitations également à Geoffroy DIDIER, qui devient député européen. Mes félicitations aussi à James CHÉRON, qui devient Maire de Montereau-Fault-Yonne, à Othman NASROU, qui a été élu Président du groupe Les Républicains et Indépendants. Le groupe LR change de nom et s'intitule désormais LRI.

Mme Magali ALEXANDRE a démissionné de son mandat de conseillère régionale le 24 mai 2017 ; le suivant de liste est Jean-Philippe DAVIAUD. Mme Brigitte KUSTER a démissionné de son mandat de conseillère régionale ; le suivant de liste est Daniel Georges COURTOIS. Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL a démissionné de son mandat de conseiller régional ; la suivante de liste est Danièle GIAZZI. M. Robin REDA démissionnera de son mandat de conseiller régional le 16 juillet 2017 ; la suivante de liste est Ngandu KENYA. Nous sommes dans l'attente de la notification officielle par le Préfet de Région des noms des remplaçants des élus démissionnaires pour pouvoir les convoquer aux séances de notre assemblée.

M. Karim OUCHIKH a décidé de quitter le groupe FN en date du 6 juin 2017. Il siègera en non-inscrit.

Les effectifs des groupes sont désormais les suivants :

- LRI : 77 ;
- S&R : 35 ;
- UDI : 28 ;
- FN : 20 ;
- EELVA : 13 ;
- CD : 13 ;
- FdG : 11 ;
- RCDEC : 7 ;
- NI : 2.

Nous avons des changements de commission :

- En commission des finances, Emmanuelle COSSE rejoint la commission ;
- En commission de l'administration générale, Emmanuelle COSSE quitte la commission.

Vous avez deux communications sans débat :

- L'une sur les actions entreprises en relation au rapport d'observation définitive de la chambre régionale des comptes relatives à l'examen de la gestion du suivi des recommandations sur l'aide au développement économique de la Région Île-de-France ;
- L'autre sur le bilan de l'action régionale en matière de handicap, que je vous invite à lire, parce qu'il est assez remarquable sur l'action menée l'année dernière dans le cadre de notre année du handicap.

Ordre de passage des groupes

UDI, LRI, S&R, FdG, FN, RCDEC, EELVA, CD

Questions orales

Mme la Présidente – Nous en venons aux questions orales, et je passe la parole à Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT.

M. DUGOIN-CLÉMENT (UDI) – Le 4 juin dernier, le stade de Viry-Châtillon était envahi par une centaine de caravanes de gens du voyage, et le Maire de la commune se faisait littéralement casser la figure. Ce même jour, le stade de Mennecy était envahi par 200 caravanes. Je n'ai pas connu le même sort uniquement en raison de la présence de la gendarmerie. Cette semaine, c'est le stade de Chilly-Mazarin qui a été envahi par 150 caravanes. À chaque fois, des dizaines voire des centaines de milliers d'euros de dégâts sont constatés. En l'espèce, pour Nancy, c'est un stade qui, sans solidarité de la part des autres collectivités, ne rouvrira pas cette année, laissant 800 jeunes sportifs aux portes de cet équipement, qui avait été financé avec des crédits régionaux.

Au-delà de la législation et de la tarte à la crème des aires de grand passage, où l'État et les intercommunalités se renvoient la balle, bien souvent les communes se retrouvent seules et abandonnées pour faire face à ce type de situation et à la colère d'habitants littéralement exaspérés par ce qu'ils considèrent comme des actes de non-droit. C'est pourquoi, au nom de l'ensemble des maires des communes sinistrées, des maires qui ont eu à vivre et qui vivent ou qui vivront ce type d'envahissement, je souhaiterais que notre politique régionale du bouclier de sécurité puisse être étendue, non pas au titre des caméras mais au titre des aménagements passifs visant à bloquer l'intrusion et la destruction de ces équipements, financés par la Région. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur DUGOIN. La situation que vous décrivez n'est hélas pas isolée, et bien que la sécurité ne soit pas à proprement parler une compétence régionale obligatoire, nous en avons fait, dès notre arrivée à la Région Île-de-France, une de nos priorités. J'ai ainsi souhaité, à travers le bouclier de sécurité, doté de plus de 20 millions d'euros, soutenir l'équipement des polices municipales d'Île-de-France, notamment en permettant l'achat de véhicules, afin d'améliorer la rapidité d'intervention. J'ai voulu encourager également les communes dans la mise en place d'équipement de vidéoprotection, afin de lutter efficacement contre la délinquance de voie publique dont sont victimes les Franciliens. Dans le cadre de cette politique, j'ai reçu le soutien plein et entier du ministère de l'Intérieur, sans doute bien heureux que la Région veuille accepter de financer ce que lui-même n'avait pas les moyens de faire. Dans le cadre de ce dispositif, les maires ruraux d'Île-de-France peuvent solliciter la Région afin d'assurer un cofinancement de leurs projets. Ce financement régional peut aller de 30 % à 50 % du montant total. C'est un dispositif plébiscité par les maires. Je parle sous le contrôle du Vice-président à la sécurité, qui les reçoit. Nous sommes mêmes victimes de notre succès : en 2016, 41 communes et intercommunalités avaient reçu une subvention pour un montant total de 2,4 millions d'euros ; en 2017, nous en sommes à 47 communes et EPCI pour un montant de 3,9 millions d'euros. Nous avons fait, au cours des six premiers mois de l'année, plus que dans toute l'année 2016.

Vous me demandez d'aller encore plus loin dans le bouclier de sécurité. J'y suis favorable et je m'engage à étudier un possible élargissement de l'intervention régionale aux biens communaux, tels que les stades, au-delà du soutien à l'équipement des polices municipales et de la vidéoprotection. De plus, je vais rencontrer prochainement le nouveau ministre de l'Intérieur, Gérard COLLOMB. Soyez assurés que je continuerai de défendre auprès de lui le renforcement des moyens dans les communes, et notamment en grande couronne. Je vous remercie. La parole est au groupe LRI.

M. NASROU (LRI) – Si le harcèlement de rue a été au centre de l'actualité il y a quelques semaines, notamment en raison de la situation dans le quartier de la Chapelle-Pajol, dans le 18^e arrondissement de Paris, il s'agit en réalité est un fléau inacceptable qui perturbe depuis trop longtemps le quotidien de nos concitoyennes dans certains de nos rues, mais également dans nos transports en commun. Alors que 80 % des femmes connaissent une situation de harcèlement chaque année, malheureusement, ce phénomène n'attire l'attention que quand il fait la une des journaux.

Madame la Présidente, vous avez fait de l'égalité femmes-hommes l'un de vos principaux combats depuis plusieurs années, avec constance, et en particulier depuis que vous êtes Présidente de la Région, avec une délégation spéciale confiée à Marie-Pierre BADRÉ, avec une mission sur la place des femmes dans l'espace public, bien avant que la polémique n'enfle. Nous

connaissions tous ici la force de l'engagement de Marie-Pierre BADRÉ sur ce sujet. Vous avez fait de la violence faite aux femmes la grande cause régionale de l'année 2016. Votre action contraste avec le déni de la réalité d'une partie de la classe politique, qui a depuis bien longtemps abandonné les femmes ainsi que leurs libertés au nom de la paix civile et, disons-le, électorale. Non, l'exclusion des femmes en dehors de l'espace public n'est pas une tradition ouvrière. Non, ce n'est pas la largeur des trottoirs ou la position des lampadaires qui expliquent le harcèlement de rue. Oui, nous sommes là aussi en guerre contre une idéologie qui refuse de considérer les femmes comme les égales des hommes. La Région Île-de-France, sous votre responsabilité, a choisi d'être au côté des femmes. Je vous remercie donc, Madame la Présidente, de bien vouloir nous indiquer l'ensemble des mesures qui sont en œuvre et celles qui le seront afin d'endiguer ces comportements tout à fait inacceptables. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur le Président, comme vous l'avez souligné, le combat que je mène en faveur de l'égalité femmes-hommes est un combat ancien – j'allais dire qu'il est dans mon ADN – et auquel je crois profondément. C'est un fil rouge de mon engagement depuis que je suis rentrée en politique.

Aujourd'hui, vous le rappelez, l'égal accès des espaces publics aux femmes et leur libre circulation dans la Région sont menacés. Oui, il existe des zones de non-droit dans notre République et dans notre Région, des quartiers franciliens où les femmes ne sont pas bienvenues, ou des quartiers dans lesquels elles se font agresser quotidiennement. Nous avons parlé des cafés dans lesquels les femmes sont interdites, de la situation place de la Chapelle, où je me suis rendue pour dénoncer, avec les associations d'habitants et d'habitantes du quartier, une situation face à laquelle beaucoup détournaient les yeux. Quand j'entends un ancien candidat à la présidentielle, par ailleurs conseiller régional, dire qu'historiquement, dans les cafés ouvriers, il n'y avait pas de femmes...

Exclamations.

Il n'est pas là : ne citez pas en exemple le fait qu'il ne soit pas là. L'absentéisme n'est pas autorisé au Conseil régional. Ce n'est pas la règle. Cela fait quasiment un an qu'il est absent. Il peut revenir maintenant.

Historiquement, dans les cafés ouvriers, il n'y avait pas de femmes : je réalise le chemin qu'il nous reste à parcourir pour faire prendre conscience de la réalité aujourd'hui de la vie quotidienne dans notre Région. C'est pour cela que j'ai confié à Marie-Pierre BADRÉ, Présidente du centre Hubertine-Auclert, une mission sur la place de la femme dans l'espace public. De manière générale, c'est tout l'Exécutif régional qui est mobilisé pour mettre en place des mesures fortes pour lutter contre les inégalités qui fracturent notre société. Avec Agnès ÉVREN, nous avons voté des dispositifs pour favoriser la réussite des filles dans les carrières scientifiques. Avec Patrick KARAM et Manon LAPORTE, nous levons les verrous pour renforcer le développement de la pratique sportive féminine. Avec Frédéric PÉCHENARD, nous étendons le dispositif Téléphone grand danger dans tous les départements pour les femmes victimes de violences. Avec Farida ADLANI, nous avons développé l'iPass contraception, qui a touché 30 000 jeunes cette année, car c'est aussi cela la liberté. Avec Stéphane BEAUDET, nous avons mis en place un système d'alerte anti-harcèlement pour les femmes dans les transports franciliens. Et je pourrais multiplier les exemples. Ce sujet requiert, de la part de chacun d'entre nous, une vigilance, une lucidité et une fermeté absolues. Il montre plus que jamais tout le travail qu'il reste à accomplir et – je le répète au risque de déplaire une nouvelle fois à l'opposition – notre charte des valeurs de la République et de la laïcité est un marqueur fondamental de cette action résolue que nous menons en faveur de l'égalité femmes-hommes. Je vous remercie. La parole est au groupe S&R.

M. DA SILVA (S&R) – Au 1^{er} août, les Franciliennes et les Franciliens subiront une nouvelle augmentation du passe Navigo, alors que les finances du STIF et de la Région affichent un excédent record. Ma question portera sur vos objectifs au regard de la cagnotte et de la motivation de ces augmentations tarifaires ininterrompues depuis votre arrivée. Rappelons les faits :

- En janvier 2016, vous supprimez l'aide aux transports pour les plus démunis ;
- En juillet 2016, prise dans une frénésie tarifaire, vous augmentez une première fois le Navigo ainsi que les tickets de transport et les tarifs familles nombreuses ;
- En janvier 2017, vous supprimez la gratuité transports pendant les pics de pollution ;
- En mars, vous augmentez la carte imagine R des lycéens et des étudiants ;
- Le 28 juin dernier, vous vous attaquez une nouvelle fois au passe Navigo.

En un an, l'augmentation de 7,5 % de l'abonnement mensuel au passe Navigo représente à elle seule une taxe annuelle de 62 euros par abonné. C'est déjà presque un 13^e mois de coût d'abonnement au passe Navigo que vous inventez, sans amélioration de service, et alors même que vous promettiez dans votre programme que vous, Présidente de Région, maintiendriez le passe Navigo à 70 euros, car « je ne jouerai pas avec le pouvoir d'achat des Franciliens ». Vous le savez, cette mesure était parfaitement injustifiée sur le plan comptable : avec un excédent record de 464 millions d'euros en 2016, la Région et le STIF affichent sous votre présidence une véritable cagnotte indécente à l'heure où les Franciliens comptent leur argent à la fin du mois, et où l'État et les collectivités se serrent la ceinture. Pendant ce temps, vous faites miroiter aux Franciliens une révolution des transports qui n'aura en fait jamais lieu du fait des gels et des suppressions d'investissement, du refus de

financer le développement du Vélib, de vos renoncements vis-à-vis du barreau de Gonesse, du prolongement de la ligne 11, du T1 ou encore de la Tangentielle Nord.

Madame la Présidente, les Franciliens sont en droit de savoir jusqu'à quand vous comptez encore accumuler votre cagnotte sur leur dos, et, dans ces conditions, à quel montant vous comptez porter le prix du passe Navigo d'ici à la fin de votre mandature.

Mme la Présidente – Monsieur DA SILVA, mélanger tout permet d'être sûr d'embrouiller absolument tous les chiffres. Combien de dettes nous avez-vous laissées ?

M. DA SILVA (S&R) – C'est faux.

Mme la Présidente – C'est faux ? Nous n'avons pas de dettes à la Région ? Combien y a-t-il de dettes, Monsieur DA SILVA ? Cinq milliards de dettes, 100 % du budget, voilà le bilan de la gauche !

Une dette qui a doublé en six ans, voilà la situation du Conseil régional. Une perspective négative par les agences de notation, voilà le bilan du Conseil régional.

Un budget jugé insincère par la chambre régionale des comptes, voilà le bilan du Conseil régional. Cela ne nous étonne pas d'ailleurs, parce que vous avez vu que François HOLLANDE aussi avait établi un budget insincère pour le budget de l'État.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets.

M. DA SILVA (S&R) – Combien de dettes sous Sarkozy ? 500 milliards !

Mme la Présidente – La vérité blesse, je comprends.

Combien de trou, Monsieur DA SILVA, dans la caisse du STIF avec le pass Navigo unique ? Vous m'avez laissé 300 millions d'euros par an de trou dans la caisse du passe Navigo, ce qui veut dire 3 milliards en dix ans, 9 milliards d'euros en trente ans, sur la vie d'une ligne. Ces 9 milliards d'euros, nous les avons trouvés non pas dans la poche des voyageurs, parce que nous nous y étions engagés, mais dans la hausse du versement transport chez les entreprises (200 millions d'euros) et les automobilistes (100 millions d'euros), qui ont payé une augmentation de la TICPE. C'est donc 300 millions d'ardoise du passe Navigo qui ont été réglés sans augmentation du passe par les entreprises et par la TICPE. Manuel VALLS lui-même a reconnu que ces 300 millions de dettes ne devaient pas être payés par les usagers, mais par les entreprises et les automobilistes. C'est le protocole que nous avons signé avec l'État.

Le Premier ministre, contrairement à vous, n'a pas été de mauvaise foi et a reconnu qu'il y avait 300 millions de trou dans la caisse quand nous sommes arrivés et qu'il fallait me permettre de le combler sans augmenter le tarif du passe Navigo. C'est ce que j'ai fait en 2015 et le passe Navigo est resté à 70 euros. Ensuite, conformément à mes engagements de campagne – Pierre SERNE, s'il était là, pourrait en témoigner puisque lui-même l'a reconnu au conseil d'administration du STIF –, j'ai augmenté le passe Navigo en fonction de l'augmentation de la qualité de l'offre de services de transport en Île-de-France.

Je vais vous détailler cette offre de service :

- 708 rames neuves de train et de RER auront été commandées à la fin de l'année 2017, soit deux fois plus que ce que vous envisagiez de faire.

Arrêtez la cour de récréation, franchement ! Les Franciliens vous regardent.

Vous aviez jugé ce programme irréaliste est infaisable pendant la campagne : nous le réalisons et nous le ferons. Tous les trains d'Île-de-France seront neufs ou rénovés d'ici 2021. Ce sera notre bilan, et les Franciliens verront qu'ils en ont pour leur argent.

- 400 personnes supplémentaires pour assurer la sécurité des RER et des trains, 400 recrutements cette année.

Exclamations.

Je croyais, Madame AZZAZ, que la sécurité était votre priorité.

- 10 000 places de parking relais lancées pour que les Franciliens puissent enfin abandonner leur voiture, parce que je croyais que la politique de lutte contre la pollution de l'air était aussi une de vos priorités, Madame AZZAZ ;
- Un plan 1 000 bus supplémentaires, là encore pour que les Franciliens puissent se rendre dans les gares sans prendre leur voiture, dont 50 % pour la grande couronne ;

- 3 milliards d'euros investis dans les nouvelles gares, pour qu'enfin celles-ci deviennent des lieux de vie, des lieux de service et de l'intermodalité, avec l'arrivée de pistes cyclables, la location de vélos, de vélos électriques en longue durée, des parkings Véligo sécurisés, parce qu'il faut avoir la possibilité de garer son vélo de manière sécurisée pour avoir envie d'aller à vélo à la gare, des consignes, des lieux de coworking, 150 gares wi-fi.

Excusez-moi de vous dire que la révolution des transports, c'est maintenant et cela va continuer.

- Le tram-train express ;
- Rosa Parks ;
- Le T9 ;
- Le tram-train Massy-Évry ;
- Le tram-train n° 13 ;
- Éole, où nous avons mis 1 milliard d'euros parce que ce protocole de financement n'était pas bouclé, parce que Jean-Paul HUCHON ne l'avait pas signé et parce qu'il fallait absolument que cette ligne arrive pour pouvoir désengorger le RER A, désengorger la ligne la plus fréquentée d'Île-de-France.

Toutes ces décisions sont exceptionnelles dans leur ampleur, et je peux vous dire que les Franciliens vont voir le changement dans les transports du quotidien, et ce sera grâce à nous.

La parole est au groupe Front de gauche, Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – En mars dernier, Emmanuel MACRON, alors candidat à la présidence de la République, annonçait que là où il y a métropole, les départements ont vocation à disparaître. Depuis son élection, les rumeurs vont bon train, de la métropolisation des compétences des départements, nous passons à une fusion des départements de petite couronne, ou encore à une éventuelle disparition. Lors du discours de politique générale, le Premier ministre a affirmé qu'il ne devait subsister que deux niveaux de collectivités en dessous de la Région : quel coup de tonnerre dans un pays dont la Constitution n'en reconnaît que trois : la Région, la commune et le département. Quelle innovation ! Une chose est sûre, tout ceci se fait dans le dos des populations, alors qu'elles sont les premières concernées compte tenu des compétences très sociales de ces collectivités. Tout ceci se fera aussi sans aucun débat parlementaire, puisqu'il est question d'une série d'ordonnances, présenté dès la rentrée pour une mise en œuvre dès janvier 2018 – en marche forcée, donc. Mais la mesure d'une telle décision a-t-elle été bien prise ? D'abord, elle créerait *de facto* une inégalité entre les habitants de petite couronne et les autres habitants de notre région, les Parisiens étant protégés par leur statut de ville-département, et ceux de grande couronne conservant cet échelon. Quelle faute ont donc commis les habitants des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne pour se voir ainsi traités ? Quid des missions de service public menées par les départements, et particulièrement dans le domaine social ? Quid des politiques départementales hors compétence obligatoire ? Faut-il rappeler que les Val-de-Marnais bénéficient d'une politique sociale de haute qualité ? Par exemple, 50 % sur la carte imagine R, 25 euros pour la carte Améthyste des retraités n'en imposables, un ordinateur portable pour les collégiens en 6^e, 76 crèches départementales pour les parents et 18 parcs départementaux pour toutes et tous. La volonté de simplification ne doit pas se faire au détriment de la démocratie locale et les habitants, or il y a fort à parier que la reprise des compétences les plus sociales des départements se fasse par un alignement par le bas.

Madame la Présidente, nous connaissons votre position à la Métropole du Grand Paris et votre volonté de régionaliser le fait métropolitain. Vous connaissez notre attachement au département, où s'exerce la démocratie, ainsi qu'aux communes, mises à mal par des décisions iniques et politiciennes, comme à Champigny-sur-Marne, dont le PLU est menacé par le Territoire 10 au seul motif qu'il prévoyait des logements sociaux, respectant en cela les engagements électoraux pris par la majorité aux municipales de 2014.

Madame la Présidente, quel est votre avis concernant ces probables modifications territoriales ? Quel rôle comptez-vous jouer en tant que Présidente de la Région ? N'est-il pas temps d'affirmer que les espaces communaux, départementaux et régionaux sont les plus pertinents et que la coordination, la mise en commun, les coopérations d'échelle métropolitaine doivent être du ressort d'une instance de coopération régionale, où chacun d'entre eux pourrait trouver sa place ?

Mme la Présidente – Monsieur GUILLAUD-BATAILLE, peut-être y a-t-il là une vraie vision commune à développer. Vous le savez, l'évolution du paysage institutionnel francilien va se poursuivre. J'ai entendu le Premier ministre, à l'Assemblée nationale, évoquer le fait qu'il souhaitait seulement deux niveaux d'administration en dessous du niveau régional, ce qui, en Île-de-France, serait un big-bang, puisque nous avons aujourd'hui cinq niveaux d'administration en tout, donc quatre en dessous du niveau régional. À titre personnel, je me bats pour faire reconnaître le fait régional et surtout l'idée qu'en Île-de-France, et contrairement à d'autres régions, les organisations institutionnelles doivent être ad hoc en fonction des spécificités d'un territoire. Je me bats pour faire reconnaître le statut de région-métropole, appuyé sur les départements qui, effectivement, pourraient, dans le cadre d'une conférence régionale, travailler ensemble. Je me bats aussi pour la reconnaissance des territoires et des EPCI, parce que je crois que ce sont des échelons pertinents pour mener nombre de politiques de proximité, de l'urbanisme jusqu'au social. Ma vision est donc de trois niveaux d'administration, avec un lien très fort entre la Région et les

territoires et les EPCI, qui seraient dotés de compétences et de personnalité morale. Pourquoi une région-métropole ? Pas uniquement parce que nous considérons qu'il faut que nous ayons le pouvoir contre les autres, mais tout simplement parce que cela nous paraît être l'échelon pertinent pour avoir une vision stratégique, parce que, par ailleurs, une métropole intercommunale en Île-de-France, avec la puissance de Paris et de ses 2 millions d'habitants, écraserait tout – Paris est une ville mais c'est surtout un département –, et que le nombre important de communes (122) empêcherait la Métropole de développer une vision stratégique. Pour toutes ces raisons, je crois que la gouvernance métropolitaine en intercommunalité n'est pas la bonne solution. Je pense en outre que nous avons ici, au Conseil régional, la légitimité de l'élection au suffrage universel, qui fait que nous sommes représentatifs de ce qu'est la population francilienne et des valeurs qu'elle porte. Cette représentativité et cette légitimité du suffrage universel nous donnent la possibilité de développer une vision, y compris en choisissant certains pôles territoriaux de développement et pas les autres. La Métropole, quant à elle, se contente de faire de la répartition pour tous, puisqu'elle est intercommunale et qu'il faut que chaque territoire et trouve son compte. Je suis donc favorable, et je l'ai dit au Premier ministre et au Président de la République, à une métropole appuyée sur des départements, et j'espère que cette métropole pourra être régionale. Il faut que nous en discutons ensemble. Si je pouvais avoir le soutien de tous les départements d'Île-de-France pour mener ce débat, j'en serai extrêmement heureuse. Cinq départements me soutiennent actuellement, mais ils sont de la même couleur politique que moi, et j'aimerais bien avoir un consensus transpartisan sur cette organisation territoriale. Je suis prête à en discuter, Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

La parole est à M. DUTHEIL de LA ROCHÈRE.

M. DUTHEIL de LA ROCHÈRE (FN) – Notre-Dame s'effrite, Notre-Dame s'écroule, Notre-Dame se meurt. Notre-Dame, chef-d'œuvre en péril, et pourtant qu'est-ce que Notre-Dame ? Une église, bien sûr ; un monument historique, bien sûr ; un des symboles de Paris, bien sûr. Notre-Dame est tout cela, et bien plus encore : Notre-Dame est le temple de la France, c'est le point zéro du réseau routier français et, en même temps, le chef-d'œuvre de Victor Hugo, la première réunion des états généraux sous Philippe le Bel et la cérémonie funèbre en l'honneur de François Mitterrand, le sacre de Napoléon et le monde rassemblé pour rendre un dernier hommage au général de Gaulle, le 19 mai 1940, les suppliques de la III^e République agonisante et, en même temps, le Te Deum de la Libération quatre ans plus tard. Notre-Dame si les heures les plus sombres de notre histoire : le couronnement d'Henri VI d'Angleterre comme roi de France en 1431 et la visite en grande pompe de Philippe PÉTAIN au printemps 1944. Notre-Dame, c'est encore, sous la Révolution, le temple de la raison pour célébrer le culte de l'Être suprême. L'histoire de France est un bloc, et Notre-Dame est toute l'histoire de France. Or, Notre-Dame a besoin de 150 millions d'euros sur 30 ans. L'État, propriétaire impécunieux – mais n'est-il pas toujours impécunieux ? –, y contribue à hauteur de 2 millions par an. Il est prêt à aller jusqu'à 4 millions en mettant 1 euro supplémentaire pour chaque euro venu du mécénat. La Région Île-de-France doit être mécène. Notre-Dame est au cœur de la région Île-de-France. Et puis soyons triviaux, matérialistes, marchands du temple même : Notre-Dame est le monument le plus visité d'Europe, avec 12 à 15 millions d'entrées par an. Notre-Dame, ce sont des retombées sonnantes et réverbérantes. Alors, au nom du tourisme, de la culture et de l'histoire, nous vous demandons, Madame la Présidente, comment notre Région compte participer aux travaux nécessaires à la sauvegarde de Notre-Dame de Paris ?

Mme la Présidente – Vous l'avez très bien dit, Monsieur DUTHEIL de LA ROCHÈRE, Notre-Dame – qui d'ailleurs n'est pas une église mais une cathédrale – va bien au-delà d'un patrimoine d'intérêt régional, elle est patrimoine de l'humanité, patrimoine mondial. Aujourd'hui, un grand nombre d'éléments patrimoniaux exceptionnels de l'Île-de-France sont menacés par l'impécuniosité de l'État, mais aussi par le fait que nous n'avons pas suffisamment prêté attention, dans nos politiques publiques, à l'entretien de ces bâtiments du patrimoine, les laissant petit à petit se désagréger et parvenir au stade où il faut tirer le signal d'alarme. La Région va présenter aujourd'hui un grand plan pour la restauration du patrimoine. Celui-ci concernera évidemment les monuments historiques, mais aussi des éléments du patrimoine régional remarquable, qui ne sont pas forcément classés monuments historiques mais qui participent de l'âme de notre région et qui ne doivent pas disparaître. Cela peut aussi bien être une halle industrielle en Seine-Saint-Denis que nous souhaitons restaurer, un pavillon Baltard, une maison des illustres ou bien un lavoir en milieu rural. L'idée est que la Région soit aussi le lieu de la préservation de ce patrimoine remarquable parce que nous ne pouvons pas être une capitale sans âme, qui tournerait le dos à son passé et à son enracinement. De ce point de vue, de nombreux villages nous ont demandé des aides pour aider à la rénovation de leur église. Nous avons voté près de 4 millions d'euros de rénovation des églises. Nous l'avons fait parce que nous pensons que celles-ci sont bien plus que des lieux de culte : elles sont d'abord des cœurs de la convivialité villageoise, et souvent aussi les lieux de culture du village. Nous l'avons fait aussi pour la Grande Mosquée de Paris, qui n'arrivait pas non plus à trouver ses financements alors que c'est un patrimoine historique classé, et pour l'église Saint-Germain-des-Prés, qui n'arrivait pas à boucler son financement et à obtenir suffisamment d'aide de la mairie de Paris, et qui a demandé l'aide de la Région.

Bien sûr, si nous avons une demande d'aide pour la réfection de Notre-Dame de Paris, nous contribuerons, mais je dois à l'honnêteté de dire que les contributions de la Région sur le plan du patrimoine ne sont pas à la hauteur des besoins que réclame un monument historique de la taille de l'ampleur de Notre-Dame de Paris. Nous participons comité de restauration de la flèche de la basilique Saint Denis, mais là aussi, nous avons besoin que l'État s'engage puissamment. Je vous propose à la fois que la Région verse sa contribution sur Notre-Dame comme elle le fait sur la basilique Saint-Denis, mais cette contribution

restera, au regard de l'ampleur des travaux, assez symbolique. Je vous propose en revanche que la Région s'engage à défendre l'idée de la rénovation de Notre-Dame, auprès des mécènes privés comme auprès de l'État, parce que, comme vous, je pense que c'est prioritaire, que le monument le plus visité d'Île-de-France, qui incarne tellement le rayonnement historique de la France, doit pouvoir faire l'objet de la rénovation à laquelle il a le droit.

La parole est au groupe RCDEC, Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDEC) – Le 28 mai dernier, s'est déroulée, comme chaque année, dans la plus grande indifférence, la Journée mondiale de l'hygiène menstruelle décrétée par les Nations unies. Cet événement a pour objectif de rappeler l'importance du suivi et de la gestion menstruels, notamment dans les pays les plus défavorisés, mais également de contribuer à faire tomber le tabou des règles dans nos sociétés. L'idée n'est pas de faire tomber ce tabou pour le plaisir de faire tomber un tabou, mais bien pour faire cesser les injonctions qui pèsent sur les corps des femmes, liés aux menstruations. L'un des exemples les plus éclairants est le cas de l'endométriose, cette maladie, qui se caractérise notamment par des douleurs violentes les premiers jours des règles, touche une femme sur 10 en âge de procréer. Or, l'injonction qui pousse à faire des règles un sujet tabou entraîne de graves difficultés pour diagnostiquer cette maladie. La France est en retard. Alors que plusieurs pays, tels que la Corée du Sud, le Japon ou la Zambie, ont mis en place un congé menstruel pour les femmes victimes de cette maladie, ce sujet n'est jamais abordé dans le débat public en France. De la même manière, l'accès aux protections hygiéniques de première nécessité n'est que trop rarement évoqué, et quand il l'est, c'est au prix de combats titanesques. Il suffit de penser à la mobilisation dont il a fallu faire preuve pour que la taxe tampon soit abandonnée et que la TVA sur ces produits passe enfin de 20 % à 5 %, comme c'est le cas pour tous les autres produits de première nécessité. Les plus jeunes rencontrent également des difficultés d'accès aux protections hygiéniques. Que ce soit par gêne – selon la dernière étude du CCA, 43 % des femmes éprouvent de la gêne à l'achat des protections hygiéniques – ou par manque de moyens pour acheter les produits, qui restent onéreux, des jeunes femmes préfèrent rester chez elles en période de menstruations plutôt que d'aller en classe, ce qui a notamment poussé la conseillère municipale démocrate de New York, Julissa FERRERAS-COPELAND, affaire installée, en septembre 2015, un premier distributeur dans un lycée du Queens, afin de permettre à toutes d'accéder à ces produits de première nécessité, de banaliser leur utilisation et de décomplexer la parole des jeunes femmes. Cette initiative et sa réception par les lycéennes ont fait école, et ce sont plus de 25 nouveaux lycées new-yorkais qui vont se doter de ces distributeurs.

En France, la récente pétition lancée par l'internaute féministe Aleeshay demandant à la secrétaire d'État en charge de l'égalité femmes-hommes l'installation de distributeurs gratuits de protections hygiéniques dans les collèges et les lycées a déjà obtenu plus de 3 500 soutiens. Et pourtant, toujours rien. Dès lors, Madame la Présidente, pourriez-vous nous préciser si le Conseil régional d'Île-de-France compte prendre la mesure de ces enjeux et a l'intention de se positionner en pionnier sur ce sujet en expérimentant l'installation de distributeurs gratuits de protections hygiéniques dans les lycées ?

Mme la Présidente – Madame GUENOUX, merci de votre question qui soulève un problème qui ne nous est jamais remonté à ce stade au Conseil régional. Néanmoins, c'est un sujet politique effectivement important. À l'époque où j'étais encore membre du Parlement, j'ai eu l'occasion de relever que la question du taux de TVA sur les produits hygiéniques pour les femmes était effectivement un sujet qui avait été complètement passé sous silence et occulté. Je me félicite donc que l'Assemblée nationale ait fait adopter un taux réduit pour ces produits hygiéniques de première nécessité. Il est d'ailleurs hallucinant qu'ils aient été oubliés dans la mandature d'avant, mais c'est juste parce que la technocratie n'y avait pas pensé. Cela montre l'omertà et le tabou qu'il y a derrière ces sujets, dont nous ne voulons pas parler, puisque les médicaments, je vous le rappelle, ont une TVA à 2 %. Il nous faut donc prendre conscience de ce sujet.

Pour tout vous dire, les associations ne nous ont pas remonté de demande, à ce stade, de distributeurs de protections hygiéniques dans les lycées, mais si une vraie demande se fait jour et qu'il apparaît que ce sujet est un sujet financier pour les jeunes femmes et les jeunes filles que nous avons dans les lycées, je ne suis pas du tout hostile à ce que nous y réfléchissions. Il faut simplement bien prendre en compte que ces distributeurs peuvent être dégradés, qu'ils peuvent être vides, qu'il faudra mener une concertation avec les pharmacies et les grandes surfaces, qui seront évidemment dépossédées de la vente de ces produits. Par ailleurs, je vous rappelle que nous finançons un certain nombre d'épiceries solidaires pour les femmes les plus démunies, dans lesquelles elles peuvent évidemment trouver des produits d'hygiène de première nécessité. Dans le cadre de toutes les opérations d'épiceries solidaires menées dans les établissements scolaires chaque année, nous demandons beaucoup aux enfants d'apporter des produits d'hygiène pour les femmes, parce que ce n'est pas fait spontanément ; ce sont plutôt des produits alimentaires qui sont apportés. Je suis très ouverte, Madame GUENOUX, sur tout ce que nous pourrions faire ensemble sur ce sujet. Je pense effectivement que si la Région doit se mobiliser, elle se mobilisera.

La parole est à M. BAYOU pour le groupe EELVA.

M. BAYOU (EELVA) – Contrairement aux idées reçues, les périodes estivales ne sont pas plus faciles que les périodes hivernales pour les personnes sans-abri. Nous pouvons malheureusement constater autant de décès dans les rues en été qu'en hiver. Pendant les périodes de forte chaleur, les associations renforcent leur présence sur le terrain, mais les places

d'hébergement sont moins nombreuses pendant l'été, parce que la gestion saisonnière des crises sanitaires dans notre région consiste à ouvrir les hébergements en novembre pour les fermer en mars. Nous pleurons sur les décès en hiver, et en été nous fermons tout. Vous avez fait le choix de supprimer l'action régionale qui aidait les centres d'accueil et d'hébergement pour les sans-abri au motif que ce n'est pas une compétence obligatoire de la Région. Évidemment, nous sommes en complet désaccord avec vous sur ce point : une Région utile à ses habitants, c'est une Région solidaire. Ce n'est peut-être pas *smart, in* ou 2.0, mais c'est le minimum pour la collectivité. De plus, dernier budget, nous vous avons sensibilisé sur une innovation sociale : « Un chez-soi d'abord » (*Housing first*), qui démontre que loger les SDF est plus économique que de les laisser à la rue, pour qu'enfin l'accompagnement des personnes sans-abri puisse évoluer vers une dynamique de réinsertion plutôt que se cantonner à une logique de gestion de la misère et de secours ponctuels. Cela vient des États-Unis et cela marche. Tout l'hémicycle avait voté en faveur d'un soutien à ce dispositif, qui a fait ses preuves, et votre Vice-présidente avait reçu pour que nous avancions sur l'engagement de la Région. C'était au mois de février, et nous avions une période de grand froid. Depuis, plus aucune nouvelle, un courrier et à la signature. C'est certainement la faute des services, j'imagine. La structure interministérielle qui anime ce dispositif n'a reçu aucune nouvelle de notre institution. Au-delà de la communication, que faisons-nous ? Ce n'est pas parce que nous ne pouvons pas tout faire en un jour que nous pouvons ne rien faire du tout, disait l'Abbé Pierre. Aussi, Madame la Présidente, nous souhaiterions savoir comment l'institution régionale accompagnera cet été les structures qui aident les sans-abri, et nous souhaiterions également être informés sur votre volonté de réellement soutenir le dispositif « Un chez-soi d'abord ».

Mme la Présidente – Comme vous le soulignez, Monsieur BAYOU, nous avons l'ambition que la Région Île-de-France soit *smart*, mais nous avons aussi l'ambition qu'elle soit solidaire. D'ailleurs, je vous indique que nous avons lancé, en lien avec l'Association des maires d'Île-de-France, un réseau des élus solidaires. Celui-ci s'est constitué en réalité au moment des inondations qui ont frappé l'Île-de-France l'année dernière, et dans lequel nous avons appelé tous les citoyens à faire preuve de solidarité bénévolement et à apporter leur aide et leur soutien aux personnes qui s'étaient retrouvées sans-abri à l'issue des inondations. Nous allons continuer. Il est vrai que j'ai rétabli les compétences de la Région sur la question de l'hébergement d'urgence tout simplement parce que l'État nous coupe les vivres et qu'il ne peut pas à la fois nous couper les vivres financièrement et nous demander d'exercer à sa place les compétences qui sont les siennes. Nécessité fait loi, c'était juste parce que nous n'avons plus l'argent pour aller exercer les compétences de l'État à sa place. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas prendre toute notre place dans les dispositifs de solidarité. D'ailleurs, vous l'avez noté vous-même, au moment de la vague de grand froid, la Région a été la première à mobiliser des ressources : 140 000 euros ont été débloqués pour les associations caritatives, pour couvrir des abris d'urgence, et nous nous sommes adaptés à leurs besoins, puisqu'au départ nous avons mis 100 000 euros sur la table. La Région répondra aux urgences sociales et aux urgences de solidarité. Vous tombez vous-même dans les anglicismes. Votre opération « Un chez-soi d'abord » est une opération d'innovation sociale, et la Région veut être le territoire de l'innovation sociale. Nous avons donc répondu. La lettre ne vous est peut-être pas parvenue, c'est peut-être un problème de Poste ou de...

Intervention hors micro.

Je l'ai signée. Je sais ce que je signe.

Intervention hors micro.

Nous allons vous donner la copie ce matin. Comme je ne sors pas ici, vous verrez qu'elle est signée. Nous avons décidé de faire de l'Île-de-France un territoire d'innovation pour l'opération « Un chez-soi d'abord ». Je pense que Farida ADLANI a tenu, et je l'en remercie, à ce qu'il y ait dans le budget social de la Région un volet de quelques millions d'euros sur tout ce qui peut être innovation sociale. Je pense que nous devons être un territoire innovation social. Cela ne veut pas dire que nous pourrions multiplier les compétences sociales : nous n'avons pas l'argent pour le faire et nous ne pouvons pas le faire. Cependant, je crois que le rôle de la Région est d'être aiguillon et d'apporter des solutions neuves. Nous sommes prêts à le faire avec vous, Monsieur BAYOU.

La parole est à M. WEHRLING.

M. WEHRLING (CD) – Nous sortons d'une élection présidentielle et législative où l'Europe a, en réalité, été au cœur des débats. Faisons-nous avec elle et le reste du monde ou nous replions-nous sur nous-mêmes, dans une sorte de logique folle d'autosuffisance et de croyance dingue que nous pourrions agir aujourd'hui sans les autres ? Heureusement, la majorité des Français n'a pas souhaité tourner le dos à l'histoire de la construction européenne, histoire qui n'est pas derrière nous mais devant nous. Ce sont finalement les décisions d'autres pays qui nous rappellent que rester dans cette idée d'une coopération et d'une solidarité européennes et internationales est la bonne voie. Le Brexit anglais et les déclarations de Donald TRUMP sur le climat ou l'Otan nous invite à redoubler d'efforts dans la relance de la construction européenne. Dans ce contexte, Madame la Présidente, qui est de plus alourdi par la disparition des deux grandes figures majeures de la construction européenne que

furent Helmut KOHL et Simone VEIL, vous avez pris des initiatives, et je crois utile de profiter de cette question d'actualité pour vous permettre de nous faire un rapide état des lieux des premiers résultats obtenus. Je pense notamment à tout ce que vous avez lancé pour donner un cadre d'accueil favorable à toutes les entreprises qui, installées à Londres, souhaitent garder une présence dans un pays de l'Union européenne. Le 27 juin dernier, vous vous êtes rendue à Bruxelles pour rencontrer plusieurs responsables européens, dont le Président, plusieurs membres de la Commission européenne et Michel BARNIER, négociateur européen pour le Brexit. Quelques signaux inquiétants existent peut-être dans ce contexte, qui doivent nous inviter à être vigilant. Ainsi apprenons-nous que plusieurs banques internationales, dont Goldman Sachs ou le Crédit suisse, ont préféré s'installer à Francfort. Le contexte réglementaire et l'ambiance économique générale de notre pays y jouent évidemment un rôle déterminant. Une injonction d'autant plus forte d'agir, de concert et d'urgence, avec le gouvernement nous est donc faite. D'ailleurs, le Premier ministre Édouard PHILIPPE a dit mardi qu'il annoncerait dans les tout prochains jours des mesures pour améliorer l'attractivité de la place de Paris. Il a ajouté que ces annonces se feront de concert avec vous. Madame la Présidente, pouvez-vous nous donner quelques précisions à ce sujet et nous présenter l'état des lieux de la situation aujourd'hui ?

Mme la Présidente – Vous avez raison, Monsieur WEHLING. Jusqu'à présent, la Région n'avait pas assez mobilisé les fonds européens disponibles. Vous savez que c'est le travail absolument remarquable que Pierre LEQUILLER et Stéphanie VON EUW ont accompli ces derniers mois qui nous a permis, d'abord, de passer du dernier rang des régions, derrière Mayotte et la Corse, pour la mobilisation des crédits européens à une Région labellisée autorité de gestion des crédits, ce qui n'était pas gagné d'avance. Nous sommes désormais autorité de gestion. Alors que nous avons eu 50 millions d'euros de dégagement d'office en 2015 sur le fonds social européen, c'est-à-dire 50 millions d'euros de crédits annulés par Bruxelles faute de projets déposés – nous n'avions à l'époque dépensé que 25 millions d'euros –, nous avons aujourd'hui 138 millions d'euros d'autorisations d'engagement possibles pour cette année. Là encore, ce n'est pas gagné, parce que nous devons trouver des porteurs de projets, les mobiliser pour déposer les projets, et les accompagner, parce que c'est un processus lourd et bureaucratique. J'ai eu l'occasion, lors de mon dernier voyage à Bruxelles, de dire à Jean-Claude JUNCKER, à M. KATAINEN, à M. MOEDAS et à Michel BARNIER à quel point nous aimerions qu'il y ait une débureaucratization de la gestion de ces fonds européens, éventuellement même avec la labellisation de certaines régions qui les auraient bien gérés pendant cinq ans, de façon à ce que les contrôles s'allègent. Nous avons un grand nombre d'associations, et notamment dans le domaine social, qui redoutent l'idée de déposer un dossier européen parce qu'elles redoutent les contrôles et de se voir refuser le versement de la subvention à l'issue des actions engagées. Nous allons travailler là-dessus.

J'ai une première bonne nouvelle. Il se trouve que sous la précédente mandature, nos prédécesseurs n'avaient pas inclus, dans le package qui pouvait être financé par l'Union européenne, ni les réseaux numériques ni les transports. Or, il se trouve que la couverture en réseau très haut débit est une priorité absolue sur le territoire de la Région ; les transports en sont une deuxième. Le sujet était donc de réintégrer ces deux thématiques dans la revoyure des fonds structurels européens. Après 15 mois de lourdes batailles, parce que l'administration européenne est extraordinairement lourde, nous avons obtenu la semaine dernière 7 millions d'euros de FEDER pour équiper les lycées franciliens en wi-fi. C'est une première victoire.

Sur le sujet des transports, j'ai demandé la mobilisation des financements européens pour les projets de modernisation, et notamment pour un projet qui nous tient terriblement à cœur, mais sur lequel nous ne voulons pas avancer de financement : le projet CDG Express de liaison directe de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, pour lequel nous souhaitons que le plan JUNCKER (stratégie d'investissement européen) puisse se mobiliser. J'ai obtenu un accord de principe sur ces financements. Par ailleurs, j'ai demandé que nous puissions regarder l'éligibilité au fonds européen du financement des gares d'interconnexion du Grand Paris Express. Vous savez qu'il s'agit malheureusement d'un réseau réalisé par la société du Grand Paris, tandis que nous avons la rénovation des trains du quotidien. Entre le réseau du quotidien et le réseau du Grand Paris express, le sujet concerne les gares d'interconnexion. Nous sommes particulièrement inquiets du fait de l'absence de crédit : 1,5 milliard de crédits manquent sur la réalisation de ces gares d'interconnexion, avec notamment trois gares principales qui sont sources de préoccupation (Brie-Villiers-Champigny, La Défense, Saint-Denis-Pleyel) et où les réseaux doivent s'interconnecter. Ces crédits manquants ne sont financés ni par la SGP ni, à ce stade, par la Région. Je ne souhaite pas que cela vienne grever le budget de la Région, parce que nous avons besoin de mettre toutes nos forces financières dans la rénovation de l'existant. J'ai commencé à en parler à Bruxelles. Si nous arrivons effectivement approuver que ces gares d'interconnexion deviennent des hubs économiques, ces crédits pourraient être intégrés dans les fonds stratégiques d'investissement de la Banque européenne d'investissement.

Enfin, sur la question du Brexit, nous annoncerons demain, avec le Premier ministre et Mme HIDALGO, un certain nombre de mesures de nature à renforcer encore l'attractivité de la place de l'Île-de-France dans la concurrence des métropoles européennes pour la relocalisation d'un certain nombre d'entreprises situées aujourd'hui à Londres. Il est vrai que nous avons besoin que le cadre réglementaire national évolue, parce qu'une partie des barrières à la réinstallation sont d'abord nationales (droit du travail, fiscalité, régime des impatriés...), mais des enjeux régionaux existent aussi, et je pense notamment à la question de la région multilingue et de la multiplication des sections internationales que nous demandons dans les lycées. Le ministre de l'Éducation nationale a dit qu'il allait détricoter ce qu'avait fait Mme VALLAUD-BELKACEM, et notamment la réforme du collège, qui a supprimé les classes bilingues dans les académies de Versailles et Créteil en les maintenant, bizarrement, à Paris – ce qui est assez étonnant et est la preuve d'une inégalité assez significative dans le regard que certains ministères

portent sur l'Île-de-France, où ils ne voient que Paris et oublient tout ce qui est en dehors du périphérique. Nous avons besoin de classe internationale, de lycées internationaux, de sections européennes. Nous avons besoin aussi que l'Île-de-France voit conforter ses investissements en matière de transport. Nous porterons l'accent sur tous ces sujets. Par ailleurs, l'Autorité bancaire européenne doit être relocalisée, et la candidature de Paris a été actée.

Je sais, Monsieur le Président, que nous partageons cette idée qu'il faut redorer le blason de l'Europe. Nous redorant le blason de l'Europe aux yeux des Français et des Franciliens en allant chercher tout ce que l'Europe peut nous apporter de bon. C'est l'objectif de la Région.

Je m'aperçois que j'ai oublié d'annoncer de bonnes nouvelles :

- La naissance du petit **Eddie** chez Faten HIDRI ;
- La naissance du petit **Heyal**, chez Jérémie REDLER.

CR 2017-106 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES – JUILLET 2017
--

Mme la Présidente – Nous allons désigner les représentants du Conseil régional dans divers organismes. Êtes-vous d'accord pour une procédure à main levée ?

Vote de la procédure à main levée

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Réponse positive donnée hors micro.

Mme la Présidente – J'ai un bulletin n° 1 qui abroge les précédentes désignations. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote du bulletin n° 1

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – J'ai un bulletin n° 2 qui désigne les représentants. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote du bulletin n° 2

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – J'ai un bulletin n° 3 qui prend acte d'un certain nombre de démissions et procède au remplacement des sièges laissés vacants. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote du bulletin n° 3

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

CR 2017-138 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Mme la Présidente – Nous allons passer à l'examen du budget supplémentaire 2017. J'accueille le Vice-président Stéphane SALINI et Mme LEPOUTRE, du Conseil économique, social et environnemental régional. Monsieur le Vice-président, vous avez la parole.

M. SALINI – Pas de bouleversement majeur dans ce projet de budget supplémentaire 2017. Celui-ci va donner lieu à des engagements supplémentaires pour faire face au succès de nouveaux dispositifs que nous avons pris. Il va donner lieu à des ajustements techniques en raison de notifications définitives de l'État, effectuées le mois dernier, et enfin, comme c'est la règle, à l'affectation du résultat dégagé au compte administratif 2016.

Sur le premier point, relatif au succès des dispositifs, il s'agit simplement de la concrétisation de notre politique ambitieuse et déterminée sur les CAR (contrats d'aménagement régional) et les bourses des fonds sanitaire et social : 10 millions d'euros en plus sur les CAR. Je vous rappelle que les CAR sont anciennement les CRT, transformés et simplifiés en 2016. Ce nouveau dispositif a remporté un très large succès, et les 21 millions d'euros que nous avons affectés au budget 2017 ne suffisent pas pour répondre à l'afflux des nombreux dossiers. Aussi, pour satisfaire ces demandes légitimes, compte tenu des dotations de l'État qui baissent et de l'incapacité de certaines collectivités à investir, nous vous proposons d'abonder la ligne budgétaire de 10 millions d'euros et de redéployer les CAR sectoriels d'un peu plus de 3 millions d'euros.

Au moment de la construction du budget 2017, nous n'avions pu anticiper la mise en œuvre du décret prévoyant l'alignement des bourses des fonds des formations sanitaires sur celles de l'enseignement supérieur. La Région a par ailleurs, il faut s'en féliciter dans un souci d'équité, décidé d'aller au-delà de ce que le gouvernement proposait et d'élargir cette harmonisation à tous les niveaux et à l'ensemble des formations sanitaires mais également sociales – tous les niveaux, c'est-à-dire un élargissement aux niveaux IV et V, ainsi qu'aux bourses sociales. C'est pourquoi nous vous proposons d'abonder de 1,4 million d'euros les fonds sanitaire et social.

Dans ce budget supplémentaire, figure aussi l'ajustement technique de certaines recettes, qui sont à la baisse d'un peu plus de 29,522 millions par rapport au budget 2017. Il s'agit simplement de prendre acte d'un nombre d'évolutions à la hausse, mais malheureusement également à la baisse de nos recettes, suite aux notifications définitives des services de l'État. Au regard de l'arrêté du 17 mai dernier, le produit de la DGF diminue de 1,737 million par rapport à ce que nous avons prévu. Le produit des amendes, par contre, augmente et sera donc majoré de 63 000 euros.

Enfin, la notification de la DGFIP en mars dernier, concernant le versement de la CVAE, qui augmente de 40,686 millions d'euros, et l'IFR, de 869 000 euros, toujours par rapport à ce que nous avons prévu en 2017. Malheureusement, le prélèvement au titre du fonds de péréquation de la CVAE sera également en hausse de 488 000 euros : c'est ce que nous reversons.

Concernant le plan 500 000, les recettes dédiées sont en baisse de 68,915 millions d'euros du fait de :

- L'acompte effectué par le FPSPP de 9,436 millions d'euros a été perçu par la Région en janvier 2017. Il nous a été demandé de le rattacher à l'exercice 2016 ;
- Contrairement à ce qui a été conventionné avec l'État, ce dernier a reporté les opérations de solde, non pas en 2017, mais en 2018.

S'agissant des ajustements techniques des recettes, tout cela correspond à une diminution de nos recettes de 29,5 millions d'euros par rapport à nos prévisions.

Vous verrez dans ce budget supplémentaire des ajustements techniques de certaines dépenses :

- Sur les agents des lycées, nous vous proposons notamment d'abonder ces dépenses sectorielles de 1 million d'euros. C'est la conséquence du plan de déprécarisation lancé à notre arrivée, à la fin des CUI, du recrutement de 115 agents et des effets liés aux décrets d'avancement des grades qui ont touché cette année pratiquement 900 agents en 2017 ;
- La restructuration des dispositifs de coopération décentralisée à Madagascar et Hanoi pour 55 000 euros. M. NASROU l'évoquera aujourd'hui ou demain. Il s'agit tout simplement de mettre fin à d'anciennes pratiques, et notamment de la cavalerie budgétaire des instituts des métiers de la ville (IMV), pour repartir sur de bonnes bases ;
- Nous vous proposons 600 000 euros de plus sur les moyens informatiques, en autorisations de programme, notamment, dans le cadre du déménagement et du schéma stratégique des systèmes informatiques, voté il y a quelques mois ;
- Nous souhaitons également abonder en dépenses le soutien à la création et au développement des entreprises, à hauteur de 5 millions d'euros. Vous savez que la loi NOTRe nous attribue cette nouvelle compétence en matière d'aide aux entreprises. Nous n'avions pas forcément les connaissances des actions menées dans les départements en matière de développement économique. Un certain nombre de nouveaux acteurs économiques se retournent vers

nous, à juste titre, aussi avons-nous décidé d'abonder, si vous en êtes d'accord, 5 millions d'euros en autorisations d'engagement pour satisfaire aux demandes ;

- Enfin, nous vous proposons d'affecter les 141,680 millions d'euros de résultats constatés au compte administratif 2016 : il viendra compenser les moindres recettes de la Région (29,5 millions d'euros) et servira également à minorer de 112,157 millions d'euros de remboursement anticipé des créances RATP et SNCF.

C'est ainsi, compte tenu de tous les autres mouvements, que le budget 2017 est donc majoré en investissement de 114,991 millions d'euros, et en fonctionnement de 112,583 millions d'euros.

Mme la Présidente – Quel est l'avis du Conseil économique et social ?

Mme LEPOUTRE (CESER) – Madame la Présidente, je vous présente l'avis sur le budget supplémentaire 2017, voté en séance plénière le jeudi 29 juin. Vous voudrez bien m'excuser pour les redites relatives à ce qui vient d'être dit. Le supplément au budget primitif de 2017 porte à 6,072 milliards en recettes de fonctionnement et 4,9 milliards en recettes d'investissement. Le CESER souligne en premier lieu la décision de l'Exécutif d'affecter à ce budget 2017 le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2016, d'un montant de 256,6 millions d'euros :

- 114,9 millions à la couverture du besoin de financement dégagé par la section investissement
- 141,6 millions en excédent de fonctionnement reporté.

Le CESER prend ensuite acte d'un certain nombre de notifications par l'État, qui entraînent pour la Région des ajustements à son budget :

- Dotation globale de fonctionnement ;
- Amendes de police ;
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux ;
- Plan 500 000 formations supplémentaires pour les personnes à la recherche d'un emploi.

Le point principal concerne la CVAE. Le CESER regrette une nouvelle fois le caractère instable et trop comptable de l'information financière délivrée par l'État. Nous rappelons à votre assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, le calcul de la CVAE prendra en compte beaucoup plus les sièges de production des entreprises plutôt que leur siège social, ce qui, vu le nombre de sièges sociaux présents dans la Région Île-de-France, va avoir un impact très important. Des mécanismes avaient été prévus pour tenir compte de cette spécificité, cet « avantage », de la Région Île-de-France par rapport aux autres régions :

- Le fonds de péréquation des ressources des régions ;
- Le FNGIR.

Le CESER demande à cette occasion des informations sur le calcul des contributions de la Région Île-de-France. Nous souhaitons savoir si, dans ce calcul, les spécificités de la Région sont correctement prises en considération. D'une façon générale, nous émettons le souhait que l'État améliore son information financière vis-à-vis des collectivités territoriales, et tout particulièrement à partir des régions.

Le CESER présente trois demandes à l'Exécutif sur les dossiers suivants :

- À mi-parcours de l'exercice 2017, quel est le niveau de consommation de l'emprunt qui a été inscrit au budget ?
- Suite à la décision de la fermeture des instituts des métiers de la ville à Hanoi et Antananarivo, pouvez-vous nous transmettre une information complète sur la coopération décentralisée de la Région ?
- Pouvez-vous expliquer votre stratégie de minoration, par l'utilisation de l'excédent de l'exercice 2016, du remboursement anticipé des créances détenues sur la RATP et la SNCF ?

Le CESER approuve la décision de l'Exécutif de revaloriser les bourses accordées aux étudiants des formations sociales en les alignant sur les bourses accordées aux étudiants des formations sanitaires, ce qui était une obligation légale pour les secondes, mais pas pour les premières.

Mme la Présidente – Un grand merci, Madame LEPOUTRE.

Comme cela a été souligné, je suis extrêmement inquiète de l'amendement passé, contre l'avis du gouvernement et contre l'avis du Président de la commission des finances, au PLFR 2016, et qui conduira, en janvier 2018, à ce que la CVAE soit répartie selon les régions, non plus au prorata des sièges sociaux mais des lieux de production. Non pas que je considère que les modes de répartition de la CVAE soient satisfaisants : je pense effectivement que toutes les régions qui se sont donné du mal pour attirer notamment des sites industriels sur leur sol doivent toucher moins que les régions qui, naturellement, attirent les sièges sociaux, comme l'Île-de-France. Je rappelle qu'un mécanisme de péréquation a été mis en place justement parce que la CVAE était déséquilibrée. Ce mécanisme conduit à ponctionner 700 millions d'euros chaque année sur le budget de l'Île-de-France et, désormais, 175 millions d'euros supplémentaires liés à cet amendement. Ce n'est pas possible. C'est un sujet

que je vais porter auprès du Premier ministre, du Président de la République, du ministre du Budget et du ministre des Collectivités locales. Il faut que vous sachiez que la Région perdra 175 millions d'euros, mais les départements et les EPCI perdront aussi chacun 90 millions. Comme nous reversons, sur les 175 millions, 80 millions aux départements, cela signifie que le département de Paris perdra 66 millions ; la Seine-Saint-Denis perdra 50 millions ; le Val-de-Marne plusieurs dizaines de millions d'euros, sans parler des EPCI. C'est un drame financier qui se profile pour toute l'Île-de-France à horizon janvier 2018 si nous n'obtenons pas soit la révision des mécanismes de péréquation, soit le retrait de cet amendement. J'invite tous les groupes, au-delà des clivages partisans, qui ont des relais dans les collectivités franciliennes à relayer ce message. J'ajoute que le Président de la métropole, Patrick OLLIER, a envoyé un message extrêmement alarmant à la suite de l'examen des conséquences financières de cet amendement, en disant que la Métropole n'aurait qu'à mettre la clé sous la porte si celui-ci se concrétisait. Nous avons une lettre de Bernard CAZENEUVE, qu'il nous a envoyé juste avant de quitter Matignon, pour dire à quel point il était totalement contre les effets de cet amendement, qui vient doubler la péréquation déjà mise en place entre les régions. C'est vraiment un sujet majeur, qui doit nous rassembler par-delà les clivages et les territoires. L'avis de la commission des finances, Madame de la GONTRIE.

Mme de la GONTRIE (S&R) – La commission des finances a eu un débat recoupant par moments les remarques qui ont pu être faites par le CESER, d'abord pour regretter le faible volume des informations données par ce budget supplémentaire, ensuite pour s'étonner, comme l'a fait le CESER, de la question de la réduction quasi totale de l'inscription de la créance sur la RATP et la SNCF. J'ai compris que le sujet était venu tout à l'heure, au moment des questions, néanmoins je pense que c'est l'avantage d'avoir des examens très précis. À l'époque, ces 150 millions étaient notamment le fruit de l'échange couronné de succès que vous aviez eu avec le Premier ministre de l'époque, Manuel VALLS. J'ai retrouvé la lettre qu'il vous avait adressée. Si je l'indique, c'est que le Vice-président aux finances, que par ailleurs j'apprécie beaucoup et il le sait, a fait une réponse qui était un peu étrange et inexacte. Vous aviez à l'époque indiqué *urbi et orbi* qu'il vous manquait 500 millions pour le passe Navigo. Au fond, votre campagne a été plutôt fructueuse, puisque le Premier ministre avait décidé de vous entendre et notamment de vous rappeler :

- Les 210 millions supplémentaires obtenus par Jean-Paul HUCHON à l'époque à l'examen du PLFR 2014, grâce au VT ;
- La fraude, dont vous disiez qu'elle allait rapporter beaucoup et que le Premier ministre de l'époque chiffrait à 30 millions ;
- Le remboursement anticipé des créances RATP-SNCF, allant jusqu'à 300 millions.

Ce point est évoqué aujourd'hui, tout comme il l'a été en commission des finances, parce que vous avez décidé de renoncer à 112 millions sur les 150 millions inscrits au budget, alors même que, dans le même temps, vous avez, depuis que vous êtes arrivée à la présidence, augmenté les tarifs de 4,3 %, puis de 3 %. Je ne reviens pas là-dessus pour contester la façon dont vous gérez les finances de cette Région, ni le fait de souhaiter poursuivre un désendettement : tout cela relève de votre responsabilité, c'est vertueux et c'est très bien. Toutefois, alors que vous aviez expliqué pendant toute votre campagne électorale que le passe Navigo n'était pas financé, il ressort à l'évidence que ce n'était pas exact puisque vous renoncez aux 150 millions qui avaient été alloués à l'époque par le Premier ministre Manuel VALLS.

D'autre part, la diminution d'un certain nombre de lignes pour augmenter la ligne des contrats d'aménagement régionaux, dont j'ai confessé en commission des finances que je n'y comprenais plus grand-chose, puisqu'ils avaient tous les mêmes noms, mais portaient pour certains sur des équipements culturels, patrimoine, écoles du premier degré, handicap, qui ont été diminués pour augmenter d'autres lignes. Tout cela nous inquiète.

D'autres groupes ont souligné leurs soucis de la disparition du plan 500 000 formations et l'interrogation, comme le CESER, sur la coopération interrégionale. La question sur l'emprunt a été posée, le Vice-président y a répondu : je ne dévoilerai pas sa réponse, j'imagine qu'il aura à cœur de le faire.

Nonobstant la réponse un peu décalée du Vice-président aux finances, mais nous ne lui en voulons pas d'autant que cela m'a permis de rectifier les informations, la commission a donné un avis favorable à ce budget supplémentaire.

Mme la Présidente – Merci, Madame de la GONTRIE, mais je pense que le Vice-président vous expliquera un peu, après la discussion générale, la différence entre les sections d'investissement et de fonctionnement. La hausse du passe Navigo sert à abonder le financement de l'exploitation des lignes, c'est-à-dire du fonctionnement. La dette de la RATP concerne le désendettement de la Région. Il ne s'agit donc pas de la même chose.

Commission des finances : avis favorable

Discussion générale

Mme la Présidente – Le temps de parole est de 30 minutes. Je donne la parole à M. CECCONI pour le groupe UDI.

M. CECCONI (UDI) – Ce budget supplémentaire est la traduction du dynamisme de notre collectivité et nous ne pouvons que

nous en féliciter. Y figure tout d'abord la volonté de nouveaux engagements sur le contrat d'aménagement régional ainsi que sur les bourses des formations sanitaires et sociales, enfin, la mise en place d'un certain nombre d'opérations techniques (affectation et reprise du résultat de l'exercice 2016 constaté au compte administratif, ajustement de certaines recettes et dépenses du budget primitif 2017, écriture d'ordres), autant de mesures qu'il est utile d'inscrire dans notre budget.

En effet, dans le cadre du nouveau contrat d'aménagement régional, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, nous avons intégré de nombreuses politiques régionales sectorielles pour accompagner les entreprises dans leur projet d'investissement. Le nouveau contrat prévoit, à l'initiative de Chantal JOUANNO, une incitation financière à réaliser des projets environnementaux. C'est donc un véritable levier pour l'engagement des collectivités dans une démarche de développement durable. Dès lors et face aux très nombreuses demandes qui se sont fait jour dans nos territoires, il était nécessaire de redéployer un montant global d'autorisations de programme d'un peu plus de 13 millions d'euros.

Suite à la mise en œuvre du décret relatif aux bourses accordées aux étudiants inscrits dans les instituts et les écoles de formation sanitaire et sociale, nous partageons le souci de garantir une équité de traitement entre tous les boursiers. Ainsi, les élus UDI saluent la décision d'élargir le principe de l'alignement des bourses à tous les étudiants des niveaux IV et V, y compris des formations sociales, là où jusqu'alors seules les formations sanitaires du supérieur étaient visées. C'est une mesure de justice, mais, au-delà, c'est tout simplement une mesure de bon sens.

De nombreuses mesures techniques visent à rééquilibrer le budget 2017 en recettes et en dépenses, afin de maintenir les engagements qui sont les nôtres. Dès lors, l'affectation et la reprise du résultat de l'exercice 2016 constaté au compte administratif, l'ajustement de certaines opérations du budget primitif 2017 et les écritures d'ordre présentées dans ce rapport sont nécessaires au bon fonctionnement des actions que nous avons engagées, et bien évidemment l'UDI les approuve. Nous voterons en conséquence pour le budget supplémentaire que vous nous avez proposé.

M. CHARTIER remplace Mme PÉCRESSE à la présidence.

M. le Président – Merci, Monsieur le Président. La parole est à Jean-Raymond HUGONET pour le groupe LRI.

M. HUGONET (LRI) – C'est en portant le regard sur le compte administratif de l'exercice écoulé que nous trouvons, pour partie, les éléments constitutifs du budget supplémentaire. En effet, le compte administratif 2016 recèle un ensemble d'informations utiles pour attester du caractère rigoureux de notre gestion, comme de la sincérité du budget qui nous avait été présenté l'an dernier. Ce compte administratif 2016 montre, pour la première fois depuis 2004, une diminution des dépenses de fonctionnement et un retour de l'emprunt d'équilibre au niveau observé en 2012. Les économies réalisées ont été massivement réinvesties en faveur des Franciliens, avec notamment un niveau de crédits de paiement et d'investissement sur le secteur des lycées qui n'avait jamais été atteint depuis 2011. Le résultat de l'exercice 2016 est excédentaire et nous offre donc la possibilité de procéder à de nouvelles inscriptions budgétaires, qui viennent compléter celles votées au budget primitif. Concrètement, notre majorité propose d'accentuer encore nos engagements volontaristes en ajoutant 10 millions d'euros au budget global des contrats d'aménagement régional, ce qui revient à augmenter de plus de 30 % l'enveloppe initiale mobilisée.

Comme vous le savez, le contrat d'aménagement régional en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 intègre de nombreuses politiques régionales sectorielles. Il prévoit une incitation financière à réaliser des projets environnementaux, véritable levier à l'engagement des collectivités dans une démarche de développement durable. Ainsi, la Région Île-de-France accompagne les collectivités dans leurs projets d'investissement, concourant à l'aménagement, au développement et à l'équipement cohérent et durable du territoire régional. Ces projets peuvent relever de l'aménagement, de la culture, des sports et des loisirs, du patrimoine, des circulations douces et de l'environnement. Au travers de ce dispositif, la Région a la volonté de rendre plus efficace et plus accessible sa politique contractuelle à l'attention des communes et des intercommunalités dans le champ de l'aménagement, afin de mieux répondre aux besoins des Franciliens. De plus, ce dispositif porte l'ambition de territorialiser plus fortement les interventions de la Région en matière environnementale, pour offrir un meilleur environnement au quotidien aux Franciliens. Les moyens considérables qui avaient été attribués ne suffisent pas pour faire face au succès rencontré par ce dispositif, et nous sommes particulièrement fiers de pouvoir proposer cet amendement. Là où l'État se désengage auprès des collectivités, la Région Île-de-France accélère.

L'autre engagement volontariste de la Région concerne les bourses de formation sanitaire et sociale. Alors que le décret du 28 décembre 2016 prévoit une harmonisation des bourses des formations de santé de niveaux I, II et III sur ceux en vigueur dans l'enseignement, la Région Île-de-France souhaite, dans un souci d'équité de traitement, élargir le principe de l'alignement des bourses à tous les étudiants des niveaux IV à V, y compris des formations sociales, alors que le décret ne visait que les formations sanitaires du supérieur. En parallèle, il est nécessaire d'anticiper la mesure de revalorisation des bourses de l'enseignement supérieur pour la rentrée universitaire 2017-2018. Il nous est donc proposé d'abonder les dotations du programme formations sanitaires à hauteur de 1,4 million d'euros en autorisations d'engagement.

Ce budget supplémentaire 2017 a pour objet de concrétiser dans les états budgétaires des engagements volontaristes supplémentaires pour faire face au succès de nouveaux dispositifs, mais il permet bien entendu également de prendre acte d'un certain nombre d'évolutions incontournables, à la hausse et à la baisse, des dépenses, suite à la réception de notifications

définitives de la part des services de l'État. Ces évolutions concernent essentiellement les recettes de la Région, avec des ajustements techniques à hauteur de -29,5 millions d'euros. Quelques ajustements techniques de certaines dépenses sont également proposés, avec notamment l'augmentation des dépenses de personnel des agents des lycées (plus de 1 million d'euros de crédits de paiement) par décision modificative, et l'abondement des dotations relatives au soutien à la création et au développement des entreprises (plus de 5 millions d'euros en autorisations d'engagement). L'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 257 millions d'euros sera affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 115 millions d'euros, le solde, soit 142 millions d'euros, étant inscrit en excédent de fonctionnement reporté.

Le temps n'est pas pour autant à la pause dans la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement courantes, qui doit toujours constituer une priorité absolue. Si elle reste contrôlée, cela ne nous dispense pas d'aller encore plus loin afin de minorer, voire de supprimer les coûts de fonctionnement qui n'apparaissent pas absolument nécessaires. Ici, pas d'addiction à la dépense publique.

Nous continuerons à tenir notre cap et à faire un usage à la fois raisonnable et ambitieux de l'argent public. Notre culture budgétaire est de faire des économies de fonctionnement afin d'investir comme jamais, tout en maîtrisant la dette. Nous continuerons à le prouver. Plus que jamais, notre majorité tient ses promesses. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, le groupe Les Républicains et Indépendants est fier de voter le budget supplémentaire 2017.

M. le Président – Merci beaucoup, Monsieur HUGONET. Votre prise de position va réjouir le Vice-président SALINI, j'en suis certain. Si le groupe Socialistes et Républicains pouvait faire la même chose, il en serait ravi. Monsieur DA SILVA, vous avez la parole.

M. DA SILVA (S&R) – Cela va être compliqué, Monsieur le Président de séance. Ce premier budget supplémentaire de l'année 2017 mérite quelques mots de mise en contexte pour bien en mesurer le sens et la portée. Nous avons voté en mai dernier le compte administratif de l'année budgétaire 2016, qui prévoyait – je cite le Vice-président aux finances – : « le compte administratif fait apparaître un excédent de 141,7 millions d'euros. Celui-ci sera affecté à l'exercice 2017 dans le cadre d'un prochain budget supplémentaire et sera principalement mobilisé pour faire face au changement de règles imposé par l'État s'agissant de la mise en œuvre du plan 500 000 formations ». Nous parlons ici d'environ 70 millions d'euros dont, pour rappel, une partie a finalement été comptabilisée en 2016, tandis que l'autre le sera en 2018. Par ailleurs, la Région a constaté qu'entre-temps, les recettes issues de la CVAE ont augmenté en 2016 de plus de 40 millions d'euros par rapport à ce que nous avions prévu. La situation budgétaire de notre collectivité laissait donc à l'Exécutif régional que vous incarnez, Monsieur le Vice-président aux finances, des marges de manœuvre plutôt confortables pour revoir à la hausse les ambitions de son budget primitif pour l'année 2017. D'autant plus après une année de gestion qualifiée – je crois à juste raison – d'assez erratique de votre budget dans la plupart des secteurs, où des niveaux de sous-consommation tout à fait étonnants ont été relevés à l'examen du compte administratif. Je n'y reviendrai pas. Or, ce budget n'est pas à la hauteur. Il se contente en effet d'ajustements conjoncturels mineurs et de quelques opérations de saupoudrage : 10 millions pour les contrats d'aménagement régional, 1,4 million pour les formations sanitaires et sociales, 5 millions au développement économique. Voilà en gros à quoi peuvent se résumer ces ajustements.

Face à des montants aussi anecdotiques, nous sommes en droit de nous demander ce qu'il en est des 140 millions d'euros d'excédent précédemment cités. Aussi incroyable que cela puisse paraître, vous avez décidé de les ajouter à la cagnotte que vous êtes en train de constituer, que je relevais et qui a provoqué l'ire de Madame la Présidente, qui a dû nous quitter entre-temps. En effet, si nous enlevons les 30 millions d'euros d'ajustement en recettes et dépenses proposé dans ce budget supplémentaire, il reste 112 millions d'euros que la Présidente et son Exécutif choisissent de ne pas dépenser au profit des Franciliens. Au lieu d'accélérer la transition écologique de nos territoires, au lieu de mettre plus de moyens dans la construction et la rénovation de lycées, au lieu d'augmenter le budget destiné à la construction de logements sociaux ou aux associations qui œuvrent notamment dans les quartiers populaires, vous avez préféré que ces dizaines de millions d'euros soient compensées par la Région via l'abandon d'une partie de remboursement anticipé des créances sur les opérateurs de transport, que vous aviez pourtant réclamé de haute lutte au précédent gouvernement. L'absurdité même de ce choix a laissé pantois le CESER, je cite : « le CESER s'interroge quant à cette stratégie concernant des créances d'un montant de 150 millions d'euros ».

Pour rappel, donc, le remboursement anticipé de cette créance s'inscrivait dans le cadre du protocole État-Région du 27 juin 2016, et devait servir à financer les infrastructures de transport nouvelles. Le protocole prévoyait également 300 millions d'euros annuels de recettes supplémentaires par l'augmentation du VT et de la TICP. Forts de ce pactole et au lieu de redistribuer ces excédents budgétaires de l'année précédente, vous décidez de compléter encore un peu plus votre bas de laine.

Notons enfin, ce qui me permettra de faire le lien avec ma question orale, que vous justifiez l'augmentation tarifaire du passe Navigo, chiffrée à environ 100 millions d'euros par an, par le financement de vos nouveaux investissements dans les transports

franciliens, alors même que vous disposez à la Région de cette cagnotte inutilisée, dont une partie du montant est précisément destinée, depuis le début, au même objectif. C'est de la véritable schizophrénie.

Pour faire simple, Monsieur le Vice-président, nous vous demandons, une bonne fois pour toutes et avec un peu de solennité, de revenir sur la hausse du passe Navigo. Vous en avez l'obligation morale, puisque c'était un engagement de campagne, et ce budget supplémentaire prouve que vous en avez très largement les moyens.

M. le Président – Merci, Monsieur le Président. Pour le front de gauche, la parole est à Céline MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Voici donc un document qui ne vaudrait pas discussion tant les enjeux seraient, à vos yeux, purement techniques. Or, ce budget supplémentaire est éminemment politique. D'abord sur les contrats d'aménagement régional, qui s'avèrent, comme nous l'avions précisé lors de leur adoption, tellement mal ficelés qu'ils ne sont pas en capacité de répondre aux besoins des territoires. Ainsi, par un tour de passe-passe, vous dites les réabonder, mais, en réalité, vous déshabillez Malika pour rhabiller Léopoldine, en dépassant au passage de nombreuses lignes budgétaires pourtant essentielles aux Franciliens. Quid du fonds d'investissement pour la culture, dont vous vous êtes enorgueillis en janvier dernier, qui fond de plus de 15 % ? Quid de la ligne prévention des risques d'inondation et maîtrise de ruissellement, qui perd plus d'un quart de sa dotation, alors que les risques de crues et leur récurrence n'ont jamais été aussi importants ? Mais la portée politique de votre délibération ne s'arrête pas là. Vous renoncez une nouvelle fois à utiliser le remboursement anticipé de créances de la SNCF et de la RATP. Vous choisissez ainsi de mettre 112 millions en réserve, auxquels nous pouvons ajouter l'excédent budgétaire de l'exercice 2016, de 241 millions d'euros, que vous choisissez de ne pas utiliser pour des politiques publiques mais de reporter, comme excédent, pour l'année en cours. Cette stratégie de l'écureuil nous interpelle. Dans quel but la Région Île-de-France n'utilise-t-elle pas à plein sa marge de manœuvre financière dans l'intérêt des Franciliens ? Pourquoi se constituer une cagnotte alors que les urgences sociales, environnementales et économiques sont criantes ? Le choix politique que vous faites avec ce budget supplémentaire est clairement de prendre le parti de transformer la Région en collectivité de désinvestissement public, alors qu'il faudrait que les pouvoirs publics agissent en force pour résorber les inégalités sociales, économiques et environnementales. Ainsi, vous précédez et accompagnez même les injonctions du gouvernement d'en finir avec la soi-disant addiction française à la dépense publique. Irez-vous lui rappeler le mandat qui vous a été confié par l'assemblée régionale concernant les 2,07 milliards issus du transfert des compétences non compensées ? Votre slogan de campagne disait aux Franciliens : « nous vous devons beaucoup plus ». Il est bien terni et caduc. Votre tendance à faiblement consommer le budget primitif, à mettre en réserve une partie de certaines subventions laisse à nouveau présager un excédent en 2017. La dépense publique est une affaire sérieuse, qui doit être pensée au service des Franciliens, et en premier lieu des plus modestes – ce que, décidément, vous ne faites pas.

Applaudissements.

M. le Président – Merci, Madame MALAISÉ. La parole, pour le groupe Front national, est à Yasmine BENZELMAT.

Mme BENZELMAT (FN) – Vous affirmez que ce budget supplémentaire est un rapport purement technique dans lequel il n'y a rien. Or, il est au contraire très politique. Vous faites du trompe-l'œil qui ferait frémir tout élu. Vous évoquez les engagements volontaristes sur les CAR (contrats d'aménagement régional) : ceci est de la pure fumisterie. En réalité, vous regroupez 7 lignes budgétaires de CAR détaillées, qui permettraient de mieux tracer les dépenses, et vous supprimez d'autres postes d'aménagement régional, comme les routes pour 4 millions et les actions territorialisées pour 3,7 millions. Cette pirouette consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul. Au titre des engagements volontaristes, vous auriez pu y mettre le plan 500 000 formations offertes aux chômeurs pour les accompagner vers l'emploi. Vous en baissez le budget, mais quel bilan tirez-vous ? Et surtout, quelle est la raison principale de votre désengagement ? Cela devient une habitude : après le passe Navigo, c'est au tour du plan 500 000 de ne pas être financé, tous deux signés avec VALLS. Le maintien du passe Navigo au tarif unique à 70 euros était une promesse de campagne : nous en sommes déjà à la deuxième augmentation de tarif. Ce sont les Franciliens qui trinquent. À ce rythme-là, combien coûtera-t-il à la fin de la mandature ? Pourtant, son maintien à 70 euros devait être assumé par la Région sans impacter les Franciliens, grâce aux créances que la Région détient sur les opérateurs de transport SNCF-RATP pour 150 millions d'euros. L'an dernier déjà, le recouvrement avait été décalé et, dans ce budget supplémentaire, vous le reportez encore. Comment ne pas leur réclamer ces créances ? Même le CESER s'interroge sur cette stratégie. Ceci est très curieux, très flou, donc il y a un loup. À propos de loup, nous aurions aimé savoir, là aussi comme le CESER, quelle est votre stratégie en matière de coopération décentralisée. Relève-t-elle de la compétence régionale ou s'agit-il de danseuses incontrôlables, compte tenu de la corruption endémique régnant dans ces pays ? Votre continuation du financement de ces dossiers et le silence de la gauche nous paraissent troublants.

Autre sujet, autre risque de dérapage : le fameux déménagement des services de la Région, hautement urgent et fortement attendu par les Franciliens chaque matin au réveil. Rappelons que la Région paye déjà la location du premier bâtiment en parallèle des loyers versés pour les sites actuels. Un plan d'ensemble du déménagement aurait dû être prévu : rien n'est organisé. Or, tout le monde sait qu'un déménagement est jonché de dépenses imprévues. Premier problème qui apparaît ici,

600 000 euros pour une soi-disant dématérialisation de dossiers. Vous avez manqué d'évaluation des risques et des aléas. Mais, pire encore, vous allez devoir renforcer la rigueur de nos engagements politiques et budgétaires du fait, d'une part, de la baisse de la DGF de 1,8 million d'euros pour l'Île-de-France. Vous vous réjouissez, d'autre part, de l'augmentation des recettes de la CVAE pour 41 millions d'euros. C'est une recette en trompe-l'œil, et vous nous le cachez, puisque le mode de calcul de la CVAE a changé par la décision du Conseil constitutionnel du 19 mai 2017. Cela entraînera moins de recettes fiscales au niveau national et donc une baisse mécanique des recettes de la Région dans les deux ans qui viennent, voire dès 2017, car cette décision est d'application immédiate.

Face à nos questions en commission des finances, M. SALINI nous répond que la Région devrait perdre 75 millions d'euros de CVAE en 2018. Et combien dès 2017 ? Vous avez manqué de provisionner ces sommes pour risque. C'eût été de bonne gestion. Nous nous posons des questions sur la sincérité des notes des agences de notation.

Un mot pour finir sur les dépenses de personnel et des agents de lycées, dont vous avez clamé haut et fort, au cours de votre campagne, qu'ils allaient baisser : or, 115 agents ont été recrutés parce que l'État vous l'impose. Avant, vous alliez tout refaire en Île-de-France, mais c'était avant les élections, comme nous commençons à le percevoir au niveau national. Après les slogans, le retour du réel fait mal aux Français. Mme PÉCRESSE se rêvait candidate à la présidence de la République, elle passe candidate à la présidence des républicains : c'est déjà descendre d'une marche.

M. le Président – Merci, Madame, pour votre intervention. Pour le groupe RCDEC, la parole est à Mme la ministre Emmanuelle COSSE. Vous avez la parole.

Mme COSSE (RCDEC) – Ce projet de budget supplémentaire est malheureusement avant tout technique. Nous en prenons acte, mais, malgré les éléments que vous nous avez présentés, nous nous interrogeons évidemment sur un certain nombre de dispositions comptables qui y sont prises. Y sont notamment ajoutés 13 millions d'euros d'autorisations de programme au contrat d'aménagement régional. En l'absence de fléchage, nous pouvons nous interroger sur la destination effective de ces fonds. En effet, sur ces 13 millions, plus de 3 millions proviennent du redéploiement depuis les lignes CAR sectorielles. Pourtant, le Conseil régional d'Île-de-France doit assumer son rôle essentiel d'impulsion et d'orientation des politiques publiques que permettait le fléchage sectoriel des financements consacrés aux contrats d'aménagement régional. Vous supprimez donc du financement sectorisé pour un fonds généraliste n'offrant aucune garantie sur les types d'aménagement pour lesquelles les communes et intercommunalités solliciteront notre soutien. C'est un renoncement des plus regrettables. Surtout, le choix des secteurs impactés ne doit rien au hasard, mais correspond à votre ligne politique depuis le début de la mandature, délaissant notamment la culture, le soutien aux publics en difficulté ou encore la prévention. Quelques exemples :

- -727 000 euros sur les équipements culturels et artistiques ;
- -362 000 euros sur les médiathèques ;
- -1 000 000 d'euros pour le fonds d'investissement pour la culture ;
- -900 000 euros pour les dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap ;
- -500 000 euros – et cela m'étonne après ce que nous avons connu l'année dernière à la même période – pour la prévention des risques d'inondation et maîtrise des ruissellements.

Au-delà des dispositions techniques, nous voyons bien une volonté politique de se désengager de ces secteurs. Aucune assurance n'a été apportée en termes de maintien des financements, jusqu'ici garantis par leur ligne budgétaire dédiée. Ainsi, face aux priorités supplémentaires présentes dans votre budget, les élus du groupe RCDEC ne voteront pas ce budget supplémentaire 2017.

M. le Président – Merci beaucoup pour votre intervention. La parole est au groupe EELVA, M. le Président SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Que vous dire ? Ce budget supplémentaire et la confirmation de ce que nous dénonçons depuis le début de votre arrivée à la tête de cette Région. Vous abrogez d'une main les critères de sélection des dispositifs régionaux à destination des collectivités et des entreprises ; de l'autre main, vous réduisez les marges de manœuvre des structures associatives et citoyennes, dans tous les domaines. Enfin, pas tous les domaines : les secteurs environnement, culture et sociaux sont les principales victimes de vos décisions. À y regarder de près, ceci est comparable à ce que vos amis font dans les autres régions. Je vais cependant reconnaître une chose : la Présidente Valérie PÉCRESSE a une grande habileté en communication. Vos amis, dans les autres régions, comme en Rhône-Alpes, par exemple, ont du mal à cacher leur politique de destruction. Cela commence à se voir et la colère commence à monter dans leur Région. En Île-de-France, vous êtes relativement épargnée, parce que vous vous maîtrisez parfaitement votre parole. Qui ne vous a pas entendu clamer votre soutien sans précédent sur la culture, l'environnement, lors du dernier budget ? La réalité, et nous l'avions démontré à l'époque, et que par un habile jeu de bonneteau, vous masquez des baisses sans précédent. Le summum de tout cela aura été, hier, la suppression de la subvention à la Fédération des centres sociaux de Paris, sous prétexte que ceux-ci n'avaient pas signé votre charte régionale. Or, les centres sociaux sont le lien et la solidarité entre nos concitoyens.

Vous punissez les familles qui auraient pu partir en vacances avec ces aides régionales (40 000 euros). Dans le même temps, à la même séance, vous accordez 35 000 euros à un club d'élus franciliens. Vous augmentez les contraintes sur les associations et vous distribuez avec largesse de l'argent public aux communes qui ne respectent même pas la loi SRU. J'avoue que les bras m'en tombent. Dans ce budget supplémentaire, il faut donc dire ce que vous supprimez :

- Près de 3 millions pour la culture ;
- Près de 4 millions pour l'environnement ;
- 900 000 euros pour les personnes en situation de handicap.

Vous auriez pu au moins l'évoquer et ne pas tenter de le masquer en n'en disant pas un mot dans l'exposé des motifs. Juste un symbole : le jour où notre ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas HULOT, présente son plan pour le climat, vous supprimez près de 30 % de l'enveloppe régionale réservée aux actions climat et contre le dérèglement climatique. Vous dégagez un excédent de près de 140 millions d'euros que vous mettez de côté pour l'année prochaine, sans nous dire à quoi va servir cette somme. C'est aujourd'hui que les Franciliennes et Franciliens ont besoin de soutien de notre institution.

Bien évidemment, nous, les écologistes, sommes très inquiets de ce que vous faites dans notre Région. Ce budget complémentaire est une preuve supplémentaire de ce que vous faites de notre Région, une Région au service des élus et des entreprises avant d'être au service des Franciliennes et Franciliens.

M. le Président – Merci, Monsieur SATOURI. Pour le groupe Centre et Démocrates, la parole est au Président Yann WEHRLING.

M. WEHRLING (CD) – Ce budget supplémentaire témoigne une nouvelle fois de l'incertitude financière dans laquelle l'État a plongé les collectivités ces dernières années et les contraint à corriger les recettes. Par exemple, pour ce qui est de la CVAE, nous constatons, comme le CESER, que l'État reste incapable de donner des perspectives claires aux collectivités. Ce sont toutes nos stratégies d'investissement, ainsi que celle des entreprises et des associations avec lesquelles nous travaillons qui sont ainsi mises à mal. Le nouveau gouvernement a fait de la relance de la dynamique économique de notre pays une priorité, et nous savons que cela passe par une visibilité de long terme dans les engagements que l'État prendra à tous les niveaux avec tous les partenaires, y compris avec les collectivités locales. À ce titre, la révision à la hausse des contrats régionaux passés avec les collectivités franciliennes est une bonne chose. Les apports du budget supplémentaire permettront davantage de simplicité et de flexibilité pour répondre au plus près des besoins des communes candidates. Dans un contexte de baisse des dotations communes et des investissements des collectivités, la Région saisit l'occasion de ce budget supplémentaire pour augmenter de 10 millions d'euros la ligne dédiée aux CAR. Ces sommes sont prélevées sur d'autres lignes d'investissement. La Région choisit donc de privilégier les projets d'investissement porté par les maires et les Présidents d'intercommunalités pour s'adapter aux besoins réels des territoires.

Le budget s'attache à poursuivre la tendance de restauration de la crédibilité financière régionale. Cette stratégie avait d'ailleurs été saluée par les agences financières il y a deux mois. Conformément aux recommandations, le résultat cumulé, exceptionnellement haut du fait des retards de facturation, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté afin de couvrir les prochaines dépenses. La gestion saine des finances régionales a permis de faire progresser la capacité de désendettement de la Région et de réduire le service de la dette, ce qui n'était jamais arrivé au cours de la précédente mandature. C'est particulièrement important dans un contexte de probable remontée des taux d'intérêt. Nous nous rappelons des conséquences des variations des taux d'intérêt, en 2009 et 2010, sur les collectivités locales, notamment franciliennes. L'État a par ailleurs décidé d'aligner à la hausse les bourses des étudiants des formations sanitaires et sociales de l'enseignement supérieur sur le niveau des étudiants en université. La Région assumera cette dépense et ira plus loin en élargissant la revalorisation aux étudiants des FSS infrabac. C'est un objectif louable qui permettra d'abord d'appliquer un principe d'égalité ; en outre, il est le symbole de la nouvelle attention portée aux formations infrabac en général, et aux formations du secteur sanitaire et social en particulier. La nouvelle politique régionale s'était déjà matérialisée par un fonds d'intervention d'urgence pour la rénovation des centres de formation suit au désengagement unilatéral de l'État.

Globalement et compte tenu des quatre remarques que je viens de détailler, nous constatons que ce budget supplémentaire témoigne et fait la démonstration d'une bonne gestion des finances de la Région, et nous nous en satisfaisons.

M. le Président – Merci beaucoup à Yann WEHRLING. La discussion générale est close. Les réponses du Vice-président SALINI.

M. SALINI – Merci, Monsieur le Président. Certaines des réponses communes que je vais faire seront abordées un peu plus précisément dans les amendements débattus dans quelques minutes. Un mot d'abord pour vous parler de ce BS, et notamment du fait que nous préparons déjà le budget primitif 2018. J'attire votre attention, comme j'essaie de le faire à chaque séance, sur le fait qu'il va se dérouler encore une fois dans un contexte difficile mais surtout incertain. J'ai cru comprendre que le nouveau gouvernement allait mettre en œuvre des économies, peut-être 10 milliards, qu'il entend imposer aux collectivités. En outre, comme l'a rappelé précédemment la Présidente, se pose la question de la manière dont vont s'appliquer les nouvelles règles

de la CVAE, qui nous feront perdre 175 millions de recettes. Qu'en sera-t-il enfin de la dynamique de la CVAE, aujourd'hui aussi contestée par un certain nombre de départements franciliens. Avec la Présidente, nous nous battons évidemment pour défendre les intérêts de la Région, mais face à des inconnues qui pèsent sur les décisions qui sont les nôtres, il s'agit de préserver l'équilibre financier tout en continuant notre politique lancée en 2016 sur les deux axes suivants :

- Poursuivre l'amaigrissement du fonctionnement, parce que c'est nécessaire ;
- Conduire, en 2018, à l'identique, le niveau exceptionnel d'investissement que nous avons voté ensemble ;

Nous pourrions discuter ensuite d'une vraie décentralisation, assumée, efficace, avec des moyens financiers équilibrés et constants. C'est ce que nous souhaitons, avec une vision sur nos recettes, avec une stabilité à au moins cinq ans, le temps d'un mandat. Ce serait important, que ce soit au niveau de notre collectivité mais également au niveau de la France.

Sur l'affectation du résultat, et notamment l'excédent constaté de 140 millions d'euros, je rappelle qu'un excédent est tout simplement un moindre crédit de paiement. Ainsi que je le répète à chaque fois, celui-ci provient des factures RATP-SNCF. Entre 2012 et 2015, nous recevions des factures de l'ordre de 230 millions d'euros pour la RATP. En 2016, elles étaient de 149 millions d'euros seulement. Les 141 millions d'excédents ne forment donc pas une recette supplémentaire, mais correspondent à des dépenses qui n'ont pas été honorées en 2017, mais qui vont l'être en 2018. C'est donc tout simplement un report, et non, malheureusement pour nous tous, une cagnotte. Quand la Région a toujours un peu plus de 5 milliards de dettes, parler de cagnotte est largement déplacé. L'excédent va aussi servir aux 30 millions d'euros de recettes en moins sur 2017.

Sur la consommation de l'emprunt, je vais essayer de vous donner des chiffres les plus précis possible. La question m'a d'ailleurs été posée aussi par le CESER. Vous rappeler qu'en 2016, nous avons emprunté 650 millions d'euros sur un taux fixe de 0,59 % sur neuf ans. Notre niveau d'emprunt en 2017, à ce stade, et de 500 millions d'euros sur 12 ans à un taux de 1,41 %. Nous nous sommes autorisés – puisque la décision a été collective – à emprunter jusqu'à 800 millions d'euros. Vous vous rappelez qu'en 2014, c'était 729 millions d'euros, et, en 2015, 712 millions d'euros.

Avec la RATP et la SNCF, nous avons 380 millions d'euros de créances. Le protocole est qu'ils nous remboursent peu ou prou 40 millions d'euros par an. Nous en sommes donc à 300 millions. La question n'est pas de savoir si nous serons remboursés, car nous le serons, mais plutôt quand nous le serons. Nous avons effectivement la capacité de nous faire rembourser plus vite, mais nous avons pris une autre stratégie, notamment du fait des taux d'intérêt, qui sont très bas aujourd'hui. Il nous apparaît donc préférable de continuer à emprunter à des taux bas et de laisser la mobilisation des créances à plus tard, quand, malheureusement, il y aura un effet de ciseaux, avec des taux qui vont remonter et des incertitudes sur la CVAE. Nous préférons donc, et c'est un choix politique, mobiliser ces créances quand nous en aurons vraiment besoin, et en tout cas lorsque les taux d'intérêt seront beaucoup plus hauts.

Sur les CAR, je ne suis pas d'accord avec un certain nombre d'intervenants. Les CAR fonctionnent très bien, c'est pourquoi nous rajoutons 13 millions d'euros. Ils fonctionnent bien car nous avons ensemble décritérisé et facilité l'accès aux CAR pour les collectivités. À ce titre, nous avons beaucoup plus de demandes. D'autre part, les collectivités subissent les baisses de dotations et ont du mal à boucler leurs investissements. C'est la raison pour laquelle ce dispositif fonctionne bien. Effectivement, sur les 13 millions d'euros, nous avons 10 millions d'euros qui vont en plus aux CAR, et 3 millions d'euros, environ, qui sont redéployés au sein des CAR, car, à ce stade, les dossiers qui ne vous ont pas encore été présentés sont déjà dans l'administration et nous savons que certains dispositifs sont plus demandés que d'autres. C'est tout l'objet d'un budget supplémentaire et c'est pourquoi nous redéployons sur certains dispositifs.

Je n'ai pas envie de revenir sur le passe Navigo, nous l'avons déjà fait et refait. Stéphane BEAUDET, qui n'a pas envie de partir trop tard, me dit que nous n'en avons pas besoin. Navigo, c'est du fonctionnement, tandis que les créances RATP-SNCF sont de l'investissement. Ne mélangeons donc pas tout.

Le plan 500 000 s'arrête quant à lui en 2016, et il nous a été demandé si nous voulions le poursuivre ou pas. Au même titre que toutes les autres régions de France, nous avons décidé de ne pas le proroger.

Il nous faudra bien rembourser les 5 milliards de dettes (la « cagnotte ») sur les CAR « mal ficelés », ainsi que quelqu'un les a qualifiés. Je pense qu'ils fonctionnaient beaucoup mieux. Nous ne sommes pas addicts à la dépense publique ni aux dépenses de fonctionnement, Madame MALAISÉ. Nos visions sont différentes. Nous sommes sûrement addicts aux dépenses d'investissement, puisque nous investissons beaucoup plus que ce qui a été fait ces dernières années.

M. le Président – Merci d'écouter l'orateur. Vous aurez l'occasion d'avoir un débat à côté de l'hémicycle à la fin de la séance.

M. SALINI – Merci, Monsieur le Président. Madame BENZELMAT, vous parlez d'habiller Pierre, habiller Paul : un budget supplémentaire vit. Des notifications nous sont faites par l'administration, nous sommes bien obligés d'y répondre et d'en tenir compte dans un budget supplémentaire. Lorsqu'une demande supplémentaire est faite, par exemple dans les CAR, nous

décidons d'y répondre. Ce sont des ajustements. C'est bien le but d'un budget supplémentaire. Nous ne sommes pas là pour révolutionner le budget adopté il y a quelques mois.

Sur le loyer du nouveau siège, nous ne le payons pas encore aujourd'hui. Nous commencerons à le payer lorsque nous serons dedans, le 27 janvier 2018. Aujourd'hui, nous ne payons évidemment pas le loyer d'ici plus celui du futur site.

Je vous avais expliqué le mécanisme de la CVAE. Nous sommes sur du N-2. Ce que nous touchons aujourd'hui est donc le résultat de la valeur ajoutée sur les entreprises en 2015.

Sur les lycées, jamais nous n'avons dit que nous baisserions les effectifs dans les lycées. Nous avons même dit le contraire, tout simplement parce que la démographie des lycées augmente et que nous avons de nouveaux lycées. Il nous faut accompagner les lycéens. Ce que nous revendiquons, et que nous faisons, c'est, au niveau du siège, de ne pas remplacer les départs en retraite et de faire en sorte de maintenir la masse salariale, qui ne dépend malheureusement pas que de nous, notamment avec le glissement vieillesse et technicité.

Je pense, Madame la ministre, avoir répondu sur les CAR.

Monsieur SATOURI, j'espère que les réponses communes vont dans le sens d'une réponse qui devait vous être faite. Je sais que vous avez un amendement pour aller plus avant et apporter des réponses supplémentaires sur l'amendement.

M. le Président – Merci, Monsieur le Vice-président, d'avoir été si complet. Nous allons pouvoir passer maintenant à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Amendement n° 4 (FdG)

M. le Président – Sur l'article 1, j'ai un amendement n° 4, présenté par le groupe Front de gauche. Qui souhaite présenter ? Madame MALAISE.

Mme MALAISE (FdG) – Cet amendement est un contre-budget supplémentaire, un exercice budgétaire à même de démontrer ce qu'il serait possible de faire avec cet excédent budgétaire de 141 millions d'euros, que vous avez décidé de ne toujours pas consommer. Avec ce que je tiens à appeler cette cagnotte, en seules dépenses de fonctionnement, la Région pourrait, entre autres :

- Financer un demi-tarif pour tous les retraités franciliens ;
- Financer la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution ;
- Engager un véritable plan de prévention des pics de pollution ;
- Renforcer les moyens des lycées publics en augmentant leurs dotations globales de fonctionnement ;
- Soutenir largement les associations qui participent à des missions de service public, créent du lien social et œuvrent à la solidarité, notamment avec les plus précaires.

Ce ne sont que des exemples, mais qui permettraient à la fois de juguler la saignée que vous avez mise en place à marche forcée depuis 18 mois, et également de répondre aux urgences sociales et territoriales dans notre Région. Parce que présider, c'est choisir, s'opposer, c'est aussi alerter les Franciliens que vos choix politiques sont contraires à l'intérêt général. C'est le cas, alors qu'il est tout à fait possible de faire d'autres choix, ce que nous présentons avec cet amendement.

M. le Président – Merci, Madame MALAISE. Monsieur le Vice-président.

M. SALINI – Je ne suis pas pour, donc je demanderai le retrait, sinon le rejet de votre amendement. J'en ai donné l'explication tout à l'heure. Il ne s'agit pas d'une recette supplémentaire qui pourrait être dépensée, mais des dépenses qui vont être appelées plus tard. À ce titre, il est risqué de redéployer cet excédent sur du fonctionnement, puisque c'est ce que vous nous dites. Nous essayons d'être constants : moins de fonctionnement et plus d'investissement. D'autre part, nous avons toujours cette incertitude au niveau de l'État concernant la CVAE et la part dynamique de celle-ci. Il n'est donc pas raisonnable de faire comme vous nous le demandez.

M. le Président – Merci, Monsieur le Vice-président. Je suppose que l'amendement est maintenu ? Absolument. Y a-t-il des explications de vote ? Je le mets donc aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 4 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSENTS : NI

REJET

M. le Président – Je mets aux voix l'article 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LRI, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 2

M. le Président – Pas d'amendement ni d'explication de vote pour l'article 2. Je le mets donc aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LRI, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 3

Amendement n° 62 (FN)

M. le Président – À l'article 3, j'ai un amendement 62 présenté par le groupe Front national, qui n'a plus de temps de parole. Je suppose donc il est défendu.

Mme BENZELMAT (FN) – Nous voulons retirer les sommes affectées à ces coopérations internationales.

M. le Président – Vous n'avez plus de temps de parole. C'est gentil cependant d'avoir voulu défendre votre amendement. Monsieur le Vice-président.

M. SALINI – Je ne vais pas le défendre votre place je vais dire de quoi il s'agit pour les collègues. Il vise à revenir sur l'ouverture des 200 000 euros d'autorisations d'engagement pour solder les opérations OIMV dans leur forme actuelle. Le sujet sera développé, et toutes les questions obtiendront leur réponse d'ici quelques délibérations grâce à M. NASROU. Il s'agit tout simplement d'arrêter une pratique qui n'était pas raisonnable, et était malheureusement récurrente de la cavalerie budgétaire, pour repartir sur de bonnes bases dans ces coopérations. À ce titre, je demande donc le retrait, sinon le rejet.

M. le Président – Merci, Monsieur le Vice-président. Je suppose que l'amendement est maintenu. Pas d'explication de vote. Je mets donc aux voix cet amendement qui a fait l'objet d'un avis défavorable de l'Exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 62 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

REJET

Amendement n° 61 (FN)

M. le Président – Nous avons un amendement 61 présenté par le groupe Front national, qui n'a plus de temps de parole. Je suppose donc qu'il est défendu. Avis de l'Exécutif, Monsieur le Vice-président.

M. SALINI – Il s'agit de conditionner l'ouverture des 600 000 euros d'autorisations de programme (direction des systèmes informatiques) dans un plan détaillé des coûts liés au déménagement des services. Le budget de la DSI pour 2017 s'inscrit non pas tant dans le déménagement que dans le schéma stratégique directeur des systèmes informatiques qui a été approuvé en interne. Vous pouvez, si vous le souhaitez, bénéficier de ce schéma stratégique en en faisant la demande à l'administration. Vous verrez bien alors que cela va au-delà du seul déménagement, mais s'inscrit davantage dans une réflexion globale. À ce titre, je demande donc le retrait, sinon le rejet.

M. le Président – Merci, Monsieur le Vice-président. J'entends le directeur général des services qui dit qu'il le donnera avec le plus grand des plaisirs. C'est donc un amendement qui est satisfait, pour ainsi dire, mais j'ai le sentiment que vous avez envie de le maintenir. J'en étais convaincu. Y a-t-il des explications de vote ? Je vais donc mettre aux voix cet amendement qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'Exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 61 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LRI, S&R, UDI, CD, RCDEC

NPPV : EELVA, FdG

ABSENTS : NI

REJET

M. le Président – Je mets maintenant au vote de l'assemblée régionale l'article 3. Pas de demande d'explication de vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LRI, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 4

M. le Président – Aucun amendement n'a été déposé à l'article 4 ni de souhait d'explication de vote. Je mets donc aux voix l'article 4. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LRI, UDI, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENTS : NI

ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n° 60 (FN)

M. le Président – Nous avons trois articles additionnels après l'article 4. Tout d'abord, un amendement n° 60, présenté par le Front national, qui n'a plus de temps de parole. Je suppose donc qu'il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. SALINI – Il s'agit de procéder à la mobilisation anticipée des 150 millions d'euros. Cela ne nous semble pas opportun pour deux raisons :

- Si nous mobilisons cette créance, notre recours à l'emprunt sera moindre. Or, compte tenu des taux d'intérêt aujourd'hui, nous préférons avoir recours à l'emprunt aujourd'hui plutôt que demain ;
- Avec la législation qui a changé et les 175 millions d'euros, il ne nous semble pas raisonnable de mobiliser cette créance.

Je demande donc le retrait, sinon le rejet de votre amendement.

M. le Président – Merci, Monsieur le Vice-président. Je pense que l'amendement est maintenu. Monsieur de SAINT-JUST, vous avez un souhait d'explication de vote sur cet amendement.

EXPLICATION DE VOTE

M. de SAINT-JUST (FN) – Quel est le taux d'intérêt que paient les opérateurs ?

M. le Président – Merci pour votre explication de vote.

M. le Président SALINI vous répondra tout à l'heure. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je mets donc aux voix l'amendement 60, qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'Exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 60 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

REJET

Amendement n° 63 (FN)

M. le Président – L'amendement 63 est présenté par le groupe Front national, qui n'a plus de temps de parole. L'amendement est donc défendu. Monsieur le Vice-président.

M. SALINI – Vous demandez que la Présidente soit mandatée pour discuter avec les autorités compétentes sur le développement des formations sanitaires et sociales dans les zones déficitaires et fragiles définies par l'ARS. Nous nous saisirons de ce sujet dans le cadre de la séance de septembre 2017 de notre assemblée. Nous aborderons cette problématique avec la Vice-présidente Farida ADLANI. Il s'agira d'échanger, d'amender, de travailler sur ce sujet important des déserts médicaux. À ce titre, je vous demande d'attendre jusqu'en septembre 2017 et de retirer votre amendement.

Pour répondre à l'amendement 60, il s'agit d'un taux variable bonifié qui, aujourd'hui, vu les fluctuations, est à 0 %. Nous ne touchons donc rien sur ces créances.

M. le Président – Merci, Monsieur le Vice-président. J'ai le sentiment que Mme BENZELMAT ne souhaite pas attendre, et qu'elle ne retirera donc pas l'amendement. C'est bien ce que j'ai compris. Pas d'explication de vote. Par conséquent, je vais mettre aux voix cet amendement, qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'Exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 63 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

REJET

Amendement n° 73 (EELVA)

M. le Président – L'amendement 73 est présenté par le groupe EELVA, qui n'a plus de temps de parole. Je suppose donc qu'il est défendu, Monsieur SATOURI ? Monsieur le Vice-président.

M. SALINI – Je vais rappeler l'objet pour que tout le monde puisse comprendre. Cet amendement vise à demander aux partenaires bancaires de la Région de produire diverses informations relatives à leur investissement en matière de développement durable et de publier ces informations sur le site Internet de la Région. S'agissant de l'article 173 de la loi de transition énergétique auquel vous fait allusion, cette loi s'applique aux sociétés d'investissement et non aux établissements bancaires. Dans ces conditions, il n'apparaît pas souhaitable de demander de telles informations, qui n'ont pas de caractère obligatoire, aux partenaires bancaires de la Région. De vous à moi, la Région ne dispose en outre d'aucun moyen pour contrôler la véracité des éléments qui pourraient être donnés. Je demande donc le retrait, sinon le rejet, de cet amendement.

M. le Président – Merci, Monsieur le Vice-président. Monsieur SATOURI, êtes-vous satisfait des explications ? Je vais donc mettre aux voix cet amendement, qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'Exécutif, et peut-être allez-vous être entendu au moins par votre groupe. Pas de souhait d'explication de vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 73 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSENTS : NI

REJET

M. le Président – Nous allons maintenant procéder à la délibération du rapport dans son ensemble.

EXPLICATION DE VOTE

M. le Président – Y a-t-il des souhaits d'explication de vote ? Monsieur des GAYETS.

M. des GAYETS (S&R) – Nous voterons évidemment contre ce budget supplémentaire, qui est avant tout un budget d'austérité, dont finalement les doubles victimes seront le pouvoir d'achat des Franciliens et les associations, auxquelles vous baissez ou supprimez les subventions.

Assumez ce budget, et n'essayez pas de trouver des artifices dans lesquels vous vous plongez dans un certain nombre de contradictions. Vous nous avez tout à l'heure reproché, lors du débat, de confondre fonctionnement et investissement dans les dépenses pour le STIF comme pour la Région. J'aimerais quand même vous rappeler les propos de la Présidente, lors des questions orales, et de vous-même, lorsque vous essayez péniblement de justifier l'augmentation du passe Navigo : vous dites augmenter le passe Navigo parce que vous avez besoin de crédits pour pouvoir assumer des investissements dans les transports. Assumez donc que votre politique est une politique d'austérité et que vous voulez remettre en cause vos engagements de campagne vis-à-vis de la préservation du pouvoir d'achat des Franciliens. Ce sera beaucoup plus simple pour pouvoir débattre de la politique régionale.

M. le Président – Merci beaucoup pour votre intervention. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Le groupe UDI renonce-t-il à son explication ? Pas d'explication de vote particulière pour le groupe LR et Indépendants ? Pour le groupe Front de gauche, pas d'explication de vote ? Pour le groupe Front national, une explication de vote ? Madame BENZELMAT, vous avez la parole.

Mme BENZELMAT (FN) – Nous avons entendu vos explications budgétaires suite aux très nombreuses questions qui se posent pour un rapport qui devait être, d'après vous, seulement anodin. De trop nombreuses zones d'ombre demeurent. Pour le voter, il nous aurait fallu plus d'éclaircissement, quasiment sur tous les sujets. Ni la lecture du rapport, ni la commission des finances, où seuls trois Vice-présidents sont venus présenter leurs rapports, ni les débats de ce matin ne permettent de nous forger une idée précise de votre stratégie et des moyens pour la réaliser. Il faudrait, par exemple, des éclaircissements satisfaisants sur le niveau de consommation de l'emprunt de 800 millions d'euros inscrit au BP 2017. Sur les personnels techniques des lycées, il va falloir aligner beaucoup plus pour pouvoir assurer les salaires, les charges, les avancements. En année pleine, combien coûteront ces agents supplémentaires ? Le déménagement, pour lequel vous venez de reconnaître que vous n'avez aucun plan général, peut aussi provoquer des problèmes de compétitivité dans le fonctionnement de la Région, sans compter les problèmes d'image de marque. Nous nous posons des questions sur les notes des agences de notation. Prenaient-elles en compte ces nouveaux paramètres, qui auraient pu remettre en cause la notation et les perspectives de gestion ? La baisse de la DGF vient souligner combien nous avons raison : les métropoles ont un effet pervers financier. Elles entraînent régulièrement une baisse des DGF. Ce budget supplémentaire est décidément assez incohérent. Trop de questions restent encore en suspens pour le valider en l'état. En fait, dans ce rapport, vous manquez de transparence budgétaire et politique, comme la décision du Conseil constitutionnel : vous auriez dû nous informer, majorité et opposition, des conséquences éventuelles et des effets qu'elle aura inévitablement sur le niveau de recettes fiscales à venir, au lieu de nous le cacher. Bref, trop de flou, trop de recul nous poussent à voter contre ce budget supplémentaire.

M. le Président – Merci beaucoup pour votre intervention. Pour le groupe RCDEC, renoncez-vous à votre explication de vote ? Je vous remercie. Pour le groupe EELVA, Président SATOURI ?

M. SATOURI (EELVA) – Je vais essayer de ne pas être trop long, mais, d'abord, deux mots au Vice-président SALINI. Vous ne pouvez pas prétendre que l'investissement est important et nous reprocher l'emprunt. Vous ne pouvez pas l'ignorer. Quand notre institution contracte un emprunt, c'est pour faire de l'investissement. Quand vous êtes arrivés à la tête de cette Région, vous avez constaté que la Région Île-de-France avait contracté un certain nombre d'emprunts par le passé, mais vous ne pouvez pas ne pas voir tous les investissements que nous avons faits durant les mandatures précédentes. Vous ne pouvez donc pas avoir un double discours sur ce point.

S'agissant de la question du passe Navigo, ce n'est quand même pas l'opposition de gauche qui a dit, il y a un an, pour justifier la première hausse du passe Navigo, que c'était pour améliorer l'offre de transport. C'est votre Exécutif, c'est la Présidente

Valérie PÉCRESSE qui a déclaré à la presse : « j'augmente certes le prix du passe Navigo, mais c'est pour qu'il y ait plus d'offres. » Ce n'est donc pas l'opposition de gauche qui mélange les budgets d'investissement et de fonctionnement des transports, mais la majorité, et parfois même la Présidente. Nous avons bien compris que c'était pour des questions de communication, mais ne nous faites pas ce procès.

Ce budget supplémentaire aurait pu être l'occasion pour vous de rectifier un certain nombre d'orientations et de faire la démonstration que vous êtes à l'écoute de votre opposition. Nous vous avons dit un certain nombre de choses lorsque nous avons voté le budget à la fin de l'année. Vous n'avez rien entendu. Vous signez, vous persistez, vous faites plus fort et vous allez plus loin.

Permettez-moi de vous exprimer un dernier regret celui sur l'article additionnel que nous vous avons soumis sur les investissements carbone. Tout le monde sait aujourd'hui que si nous voulons être à la hauteur des enjeux climatiques et maîtriser le réchauffement climatique à 2 %, taux qui est la limite que notre planète peut supporter, il faut que 80 % des carburants (pétrole, gaz) qui sont sous le sol y restent. Notre Région, qui est la plus grande d'Europe, la plus riche et celle qui a le plus de leviers financiers, pouvait prendre sa part. Nous ne pouvons pas regretter que les États-Unis et Donald TRUMP se désengagent des engagements de la COP 21 et ne rien faire concrètement pour être à la hauteur, voire faire même plus. La Région avait l'opportunité d'être exemplaire et de mobiliser ses moyens pour que ses partenaires financiers réorientent leurs investissements de l'économie carbonée à l'économie non carbonée. Vous l'avez refusé. Nous avons effectivement un désaccord politique sur ce point. C'est un grand regret pour l'avenir. Durant le mandat précédent, nous avons été exemplaires sur la question des paradis fiscaux. Nous avons pu faire le levier, et la Région Île-de-France avait même inspiré la loi nationale sur la question des paradis fiscaux. Vous refusez d'être à la hauteur de ce que devrait être votre rôle aujourd'hui à la tête de la Région.

Vous l'aurez compris, à cause de tout cela, nous allons voter contre ce budget.

M. le Président – Merci, Monsieur SATOURI. Pour le groupe centre et Démocrates, y a-t-il une explication de vote ? Pour le groupe Les Républicains et Indépendants, Monsieur LECOQ prend la parole.

M. LECOQ (LRI) – Dans le prolongement de la première année de cette nouvelle mandature, ce budget supplémentaire illustre une nouvelle fois notre maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui nous permet d'investir davantage. C'est ce que nous faisons dans ce budget supplémentaire en apportant 10 millions d'euros aux contrats d'aménagement régional. Nous abondons également les bourses des formations sanitaires et sociales au-delà de ce qui était prévu. Nous voterons donc avec enthousiasme ce budget supplémentaire.

M. le Président – Monsieur LECOQ, vous avez tout dit en l'espace de quelques mots. Quel talent ! Félicitations.

Merci, mes chers collègues, pour ce débat. Si vous le voulez bien, je vais maintenant annoncer le scrutin public dans l'hémicycle et dans les locaux de l'assemblée régionale, puisque le vote d'un budget se fait toujours par le truchement d'un scrutin public. Par conséquent, vous avez quelques instants pour pouvoir, pour les uns, répondre aux questions qui vous ont été posées, et, pour les autres, aller prendre un café.

Le scrutin est ouvert dès maintenant. Vous avez deux minutes et demie à trois minutes pour voter. Je vais demander à deux scrutateurs de venir me rejoindre : Madame BADRÉ, cela me fait tellement plaisir, et Monsieur SATOURI.

Tout le monde a-t-il bien voté ? Le scrutin est désormais clos.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-138

Scrutin public

VOTANTS : 178

POUR : 100

CONTRE : 78

ADOPTION

M. le Président – Merci, Monsieur le Vice-président SALINI, pour vos explications, vos présentations, bref votre talent habituel, qui honore cette assemblée régionale.

Sans attendre, nous allons maintenant présenter la mise en œuvre de la stratégie #Leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation, s'agissant du volet de la stratégie industrielle 2017-2021.

M. DIDIER remplace M. CHARTIER à la présidence.

CR 2017-130 : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION (SRDEII) - STRATÉGIE SMART INDUSTRIE 2017-2021

M. le Président – La parole est au Vice-président Jérôme CHARTIER.

M. CHARTIER – Merci, Monsieur le Président. La stratégie industrielle a fait l'objet d'un travail très engagé de la part de Benjamin CHKROUN, qui a été désigné Président du groupe de travail pour fixer cette stratégie Smart Industrie. C'est donc avec joie que je lui laisse la parole pour présenter ce projet de rapport sur la Smart Industrie, Région leader 2017-2021.

M. CHKROUN (UDI) – Avant de vous présenter la stratégie Smart Industrie, j'aimerais revenir un peu rapidement sur la méthode utilisée pour la mettre en place. Nous avons eu une démarche la droite lignée des Grenelle : nous pouvons dire que nous avons fait un Grenelle régional de l'industrie. Ce parti pris nous a permis de consulter le plus grand nombre de personnalités venues de secteurs les plus divers, dans le cadre de cette concertation large et ouverte, aboutissant à des solutions concrètes et surtout puisant leur source dans les besoins des acteurs économiques. Entre le 8 février et le 12 avril, nous avons auditionné près de 65 personnalités : groupes, syndicats, consultants, acteurs étatiques, pôle compétitivité, banque publique, fonds d'investissement, entreprises, organismes de formation, organismes régionaux. C'est de cette richesse, de cette variété d'angles, dont nous avons besoin pour construire une stratégie pour les Franciliens. Nous ne nous sommes pas arrêtés là puisque, le 2 mai, nous avons fait une séance de restitution auprès des acteurs, afin de challenger nos constats, nos idées dans le but de construire un plan de manière la plus pratique et la plus opérationnelle possible. Notre action s'est donc véritablement inspirée d'un principe de Grenelle : démocratie participative, concertation large et ouverte, débat.

Je vais revenir sur quelques grandes mesures du plan, sans les citer toutes car elles sont nombreuses. Je rappellerai juste deux chiffres de constat :

- La Région Île-de-France est la première Région aéronautique et spatiale de France et d'Europe : toutes les quatre secondes, un avion décolle dans le monde avec un moteur assemblé en Région Île-de-France ;
- C'est la deuxième Région européenne pour l'industrie automobile, l'industrie chimique et l'industrie pharmaceutique et 40 % de la recherche française se passent en Île-de-France.

Vous avez compris que l'industrie est capitale pour notre Région. Entre 2013 et 2017, nous avons un plan industrie doté de 5 millions d'euros, mais qui ne prenait pas en compte tous les aspects de l'industrie, comme la formation. Sur ce plan Smart Industrie, notre politique va être aujourd'hui transverse, avec une ambition budgétaire marquée. Nous allons agir sur de nombreux leviers : le développement économique, l'attractivité, la formation, l'éducation, l'enseignement supérieur, l'achat public, le transport, la politique foncière. Nous mobiliserons 300 millions d'euros sur ce plan, sans compter les fonds FEDER qui viendront compléter ce budget. Un comité de pilotage suivra la stratégie industrielle. Il sera composé des acteurs qui ont construit cette stratégie (élus, services, entreprises, organismes professionnels).

Quelques éléments sur le développement économique :

- Proposer un programme de modernisation de l'outil de production des entreprises en dialogue en cofinçant des diagnostics de performances avec des partenaires (réseaux consulaires, OPCA) ;
- Faire émerger de futurs champions avec deux programmes d'accélération ;
- Se positionner comme un territoire d'excellence au niveau mondial, pour quelques technologies clés de l'industrie future, et faire émerger à cet effet de grands lieux d'innovation qui serviront d'interactions entre l'offre et la demande de solutions et technologies : sur la fabrication additive, le véhicule autonome, l'intelligence artificielle ;
- Sur la formation, passer de 20 000 à 25 000 apprentis sur les métiers de l'industrie (+20 %) ; ouvrir trois campus des métiers (automobile, aéronautique et agroalimentaire) ; adapter les centres de formation avec des plateaux en adéquation avec les besoins des industries et les nouvelles technologies qu'elles vont adopter ;
- Sur l'enseignement supérieur, encourager la création de programmes de formation, et surtout de formation courte, dans les besoins de l'industrie : par exemple en mettant en lien les élèves ingénieurs avec les PMI afin de pouvoir développer l'industrie.

Quelques éléments pour vous donner une notion d'allocation des budgets :

- Sur le développement économique, environ 37 millions d'euros par an, soit 190 millions sur cinq ans ;
- Sur la formation, 25 millions d'euros par an, soit 125 millions sur cinq ans.

Je voudrais profiter de cette présentation pour remercier la Présidente, le Vice-président et les services pour leur confiance et leur travail sur ce dossier.

M. CHARTIER – C'est nous qui te remercions, Benjamin, et nous pouvons en effet l'applaudir pour son excellent travail.

M. le Président – Merci beaucoup, Monsieur CHKROUN. M. CHARTIER s'exprimera dans le cadre de la discussion générale. Avant de l'entamer, je voudrais l'avis des commissions, en commençant par celui de la commission du développement économique, Madame DUBLANCHE.

Mme DUBLANCHE (LRI) – Avis favorable.

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

M. le Président – Merci, Madame DUBLANCHE. Commission de la formation professionnelle, Madame AESCHLIMANN.

Mme AESCHLIMANN (LRI) – Avis favorable.

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

M. le Président – Merci beaucoup. La commission de l'enseignement supérieur et de la recherche, Grégoire de LASTEYRIE.

M. de LASTEYRIE (LRI) – Avis favorable.

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***

M. le Président – Merci beaucoup, Grégoire. Et la commission des finances, Madame de la GONTRIE. Elle n'est pas là.

*Commission des finances : **avis favorable***

Discussion générale

M. le Président – Nous allons pouvoir entamer la discussion générale, avec une première prise de parole UDI, M. Arnaud RICHARD.

M. RICHARD (UDI) – Notre Région a un formidable potentiel industriel, et ce rapport, qui est un travail de grande qualité réalisé par nos collègues, met en avant que cette réalité est assez peu connue. Loin d'être un territoire uniquement de service, l'Île-de-France est une grande région industrielle et technologique. Elle concentre 45 000 établissements et un peu plus de 450 000 salariés dans l'industrie, soit 15 % de l'emploi industriel national. Elle est très en pointe dans des secteurs de haute technologie, tels que l'automobile, l'aéronautique spatiale, l'optique, l'informatique, etc. Grâce à la présence de nombreux sièges sociaux, de laboratoires de recherche et de développement, nous avons tous les atouts en Île-de-France pour tirer notre épingle du jeu face aux immenses enjeux de l'industrie du futur, sur de meilleures conditions de travail, des métiers beaucoup plus attractifs et une diversité de nouveaux emplois.

Ces filières industrielles sont un moteur essentiel de la croissance, mais aussi de l'innovation et donc de la création d'emplois pour l'économie francilienne. Ces secteurs d'activité industriels sont soumis à de profondes mutations, tant au niveau des modes de production qu'en raison du développement de nouvelles technologies aux quatre coins de la planète. Il est donc indispensable, moderne, pour répondre à ces enjeux, à la suite de l'adoption, en décembre dernier, de la nouvelle stratégie #Leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation, il était cohérent que la collectivité régionale élabore un plan de renouveau de son industrie francilienne. Ce plan a été conçu avec rigueur et méthode, au plus près des acteurs économiques, à travers la constitution d'un groupe de travail présidé par notre cher collègue Benjamin CHKROUN. De l'avis de toutes et tous, il est dit que la démarche suivie, dans l'état d'esprit inspiré par le Grenelle, a été très pertinente. Elle aura permis de consulter le maximum de personnalités possible, venues de secteurs les plus divers dans le cadre d'une concertation large et ouverte aboutissant à des solutions partagées. Surtout, elle aura permis d'aboutir à un plan très pragmatique, avec des mesures volontaristes.

Au nom du groupe UDI, je crois pouvoir dire à notre auguste assemblée que ce plan mérite d'être qualifié d'ambitieux, de concret et de transversal :

- ambitieux car cette stratégie Smart Industrie vise à mobiliser plus de 300 millions d'euros sur cinq ans, hors les fonds de concours FSE et FEDER, là où le plan industrie voté par la précédente mandature ne représentait que 5 millions d'euros par an ;
- concret dans la mesure où ce plan n'a pas été fait hors-sol. Il propose des mesures tout à fait précises qui répondent exactement aux demandes faites par les industriels consultés : modernisation en cinq ans de près de 500 entreprises

industrielles ; formation de 10 000 demandeurs d'emploi aux métiers de l'industrie ; objectif de 25 000 apprentis formés aux métiers industriels ;

- transversal, là où le précédent plan se limitait à une mise en œuvre tout à fait ponctuelle, isolée et sans réelle coordination entre les différents acteurs économiques.

Nous souhaitons saluer, Monsieur le Président, la volonté de l'Exécutif de mettre en place ce comité stratégique – que j'imagine présidé par un élu régional –, chargé de suivre et d'évaluer la mise en place de cette stratégie Smart Industrie. Les travaux de ce comité permettront, dans un souci de transparence et d'efficacité de la dépense publique, de voir tous les ans les résultats accomplis en faveur de l'industrie francilienne.

Pour ces raisons, nous sommes, Monsieur le Président, persuadés que l'ambition et le pragmatisme permettront, grâce à ce plan, de faire valoir le territoire industriel de l'Île-de-France. Évidemment, nous voterons en faveur de cette stratégie.

M. le Président – Merci beaucoup, cher Arnaud RICHARD. La parole est désormais au groupe républicain, avec Alexandra DUBLANCHE.

Mme DUBLANCHE (LRI) – Je félicite également mon cher collègue Benjamin CHKROUN pour son travail sur ce sujet majeur pour notre Région.

Il est avant tout attendu d'un leader une vision, et c'est ce qu'ont démontré une fois de plus Madame la Présidente et son Exécutif, avec cette stratégie régionale pour une Smart Industrie en Île-de-France. En effet, alors que certains voudraient nous convaincre que l'industrie a fait son temps, que tout le monde semble décidé à assister mélancoliquement et avec une passivité effrayante aux défis multiples rencontrés par l'industrie francilienne, cette majorité a compris une chose essentielle et qui devrait être une évidence au sein de cette assemblée : le combat pour l'industrie francilienne mérite d'être mené, pour l'avenir de nos jeunes, de notre Région et de notre pays.

Se désintéresser de l'industrie comme l'avait fait la précédente majorité pendant tant d'années était une erreur profonde dont nous payons les conséquences aujourd'hui. L'Île-de-France est en effet la deuxième Région qui a connu le plus fort recul du secteur industriel, avec 16 000 emplois détruits par an entre 1990 et 2010. Cet abandon de l'industrie avait été tristement symbolisé par le silence total de la précédente majorité face à la fermeture de l'usine PSA d'Aulnay-sous-Bois. Quelle tristesse pour l'Île-de-France, première région automobile de France !

Notre Région est restée trop longtemps en retrait sur l'industrie. Chers collègues RCDEC, vous demandiez, dans votre niche de novembre dernier, un état des lieux des politiques de soutien à l'industrie francilienne. Excusez-moi de vous dire qu'il a été vite fait. Dans le cadre du plan industrie 2013-2017, les actions ponctuelles mises en œuvre représentaient seulement 5 millions d'euros par an, alors que nous opposons une véritable ambition budgétaire avec 300 millions d'euros au bénéfice de l'industrie dans les cinq prochaines années. Par ailleurs, les enjeux de l'industrie n'étaient pas appréhendés dans leur globalité. Le précédent plan industrie se focalisait sur l'accompagnement direct des entreprises et excluait les problématiques relatives à la formation ou aux enjeux de localisation et d'accessibilité, qui sont parties intégrantes du nouveau plan présenté aujourd'hui.

Enfin, même si je reconnais bien sur l'importance du travail mené par votre groupe avec l'élaboration de la niche en novembre, nous avons des différences fondamentales dans l'appréhension de l'industrie francilienne. Vous nous avez présenté un plan de sauvegarde de l'industrie francilienne, et vous parliez également d'une industrie moribonde. Ce n'est pas notre vision des choses, et le rapport qui vous est présenté aujourd'hui est au contraire résolument optimiste. Non, la bataille en faveur de l'industrie en Île-de-France n'est pas perdue d'avance. L'Île-de-France est la deuxième Région de France par le nombre d'emplois industriels, la deuxième Région européenne pour les industries automobile, chimique et pharmaceutique. L'Île-de-France a un potentiel de recherche et d'innovation incomparable, avec 7 % de des budgets de R&D de l'Union européenne, et 40 % de la recherche française. C'est enfin la première Région aéronautique et spatiale d'Europe, avec des fleurons français comme Dassault ou encore européen comme Airbus. Rendez-vous compte : toutes les quatre secondes, un avion décolle dans le monde avec un moteur assemblé dans la Région. Nous construisons la fusée Ariane V et bientôt Ariane VI dans notre beau département des Yvelines. Tous ceux qui ont pu aller au salon du Bourget ont pu constater l'énergie qui se dégageait de toutes ces pépites franciliennes.

Ce que vous nous proposez aujourd'hui est une stratégie résolument ambitieuse, moderne et optimiste pour notre industrie. L'objectif : inventer les usines de demain, plus performantes, plus durables et plus en phase avec la révolution technologique et numérique. Le but est de faire émerger des territoires emblématiques, des vitrines à l'international sur des technologies clés pour réinventer les modèles de production. Il s'agit de revaloriser notre industrie, d'attirer les investisseurs et les entrepreneurs du monde entier, de tirer vers le haut ce potentiel exceptionnel et d'offrir des débouchés de qualité et un avenir à nos jeunes. Car ce plan permettra aussi à nos jeunes franciliens de suivre des formations pour s'épanouir dans ces métiers qui, j'en suis convaincue, sont des métiers d'avenir.

En cela, ce qui nous est proposé aujourd'hui est tout simplement novateur, pas seulement dans les mesures déclinées mais également dans la vision présentée, une vision qui repose sur un principe clair mais trop souvent oublié : pas d'économie forte sans industrie forte.

M. le Président – Merci beaucoup, Alexandra DUBLANCHE, de soutenir la nouvelle stratégie industrielle de la Région est

d'avoir remis l'église au milieu du village concernant les attaques qui pouvaient être faites par l'opposition à l'égard de cette nouvelle stratégie. La parole est désormais au groupe socialiste, Catherine LIME-BIFFE.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Bien sûr, nous vous remercions pour ce rapport et pour le travail de concertation qui a précédé. Merci aux services, merci à M. CHKROUN et merci à M. CHARTIER. Je ne vois pas de quoi vous parlez quand vous évoquez ces attaques, Madame DUBLANCHE. Bien entendu, nous allons voter pour ce rapport, parce qu'il pose une charpente qui est intéressante et que nous avons défendue comme prioritaire en soutenant la niche de nos collègues de RCDEC, et en réaffirmant, au moment de la présentation de votre stratégie #Leader, combien l'industrie est l'incrément qui va permettre de créer de la valeur pour l'ensemble des entreprises et l'ensemble de l'économie francilienne, au service des Franciliens comme à l'international. Nous avons aussi réaffirmé cette prépondérance de l'industrie et la stratégie à mettre en œuvre au moment du budget, en proposant des amendements que vous avez représentés à votre tour et que nous avons bien entendu votés.

Nous partageons les grandes orientations stratégiques :

- la formation des demandeurs d'emploi et des apprentis ;
- l'accompagnement des PME et des start-up dans leur croissance pour qu'elles parviennent à devenir des établissements de taille intermédiaire. Nous sommes dans la continuité, puisque le dispositif PM'up est l'essence de cette stratégie politique, que vous poursuivez, et nous nous en réjouissons ;
- l'accompagnement de 500 entreprises industrielles sur cinq ans.

Tout cela est adossé bien sûr à une stratégie immobilière aujourd'hui essentielle.

Nous sommes dans une opposition constructive, et nous voulons aller plus loin, parce que nous voulons des moyens budgétaires. Vous allez me dire non, mais c'est dans votre intérêt, Monsieur CHARTIER : nous pensons en effet qu'il faut plus de moyens budgétaires pour le développement économique de la Région, et notamment sur l'industrie. Il faut donner de l'élan, et ce n'est pas en faisant au même niveau et en disant que nous faisons mieux, que nous faisons mieux en réalité.

D'autre part, il faudrait avancer sur la territorialisation. Nous avons 25 bassins, nous sommes une Région qui a vraiment les moyens de diffuser sur les territoires, pour à la fois :

- avoir une vision fine de chaque territoire et de son évolution ;
- permettre aux entreprises de créer du lien entre elles sur ces bassins ;
- embarquer les élus dans la stratégie : c'est notamment très pertinent au regard de la dimension immobilière que vous voulez donner à votre stratégie industrielle ;
- aller vers des points d'entrées uniques qui seront plus lisibles.

Cette question de la territorialisation mérite à notre avis un rapport en tant que tel, qui embarque peut-être d'autres secteurs. Il manque aussi une vision multisectorielle qu'il va falloir construire : sur l'aéronautique, sur l'automobile, votre rapport est encore trop flou et fait presque l'impasse sur ces sujets qui mériteront d'être approfondis. Peut-être conviendrait-il de poursuivre et de lancer une conférence territoriale.

Nous voterons pour les amendements des groupes EELVA et Front de gauche, car vouloir plus de responsabilité sociale, plus d'écologie dans les entreprises, c'est prévoir un avenir pour tous, à court, moyen et long termes.

M. le Président – Il va falloir conclure.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – C'est à nous, élus et représentants des citoyens, d'ouvrir ce chemin pour les entreprises.

M. le Président – Merci beaucoup à vous de ce soutien constructif. Nous allons désormais laisser la parole au groupe Front de gauche, Vanessa GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – En préambule, permettez-moi d'abord de saluer la démarche participative que vous avez engagée et de prendre acte de la volonté affichée dans votre rapport de mieux accompagner les petites et moyennes entreprises de ce secteur. Effectivement, au-delà des formidables atouts et des réussites du secteur de l'activité industrielle, celui-ci représente aussi un pôle majeur pour l'activité industrielle nationale, mais il fait face, depuis de nombreuses années, à des difficultés importantes : fermetures d'entreprises, délocalisations, suppressions d'emplois, difficultés d'accès aux crédits, manque de locaux adaptés et de loyers attractifs, manque de main-d'œuvre qualifiée. Avec la tertiarisation du modèle industriel et les enjeux liés au développement durable, les TPE-PME font face à des enjeux technologiques et d'innovation extrêmement forts, et ont besoin, pour ce faire, d'accéder plus facilement aux crédits, d'où notre proposition d'un pôle bancaire public. Comme le conseillait, lors d'une audition, un dirigeant de Siemens, les aides publiques, et notamment régionales, doivent se concentrer sur les petites et moyennes entreprises. Contrairement à votre majorité, nous proposons de les attribuer au regard des démarches sociales et environnementales de celle-ci, sur des secteurs industriels stratégiques et sous conditions de création d'activité, d'emploi, de recherche et développement. La présence sur notre territoire de grands établissements, comme de nombreuses TPE-PME et start-up technologiques est un atout à préserver car il constitue un gage de diversité des emplois et des qualifications. Contrairement aux grands groupes industriels, qui, trop souvent – je pense à Airbus, PSA, Sanofi Aventis, et la liste est malheureusement très longue –, dans leur course à la rentabilité et aux dividendes, accumulent les plans sociaux

d'année en année et opèrent des coupes sèches dans les effectifs et les budgets de R&D, les TPE participent quant à elle de la dynamique de l'emploi industriel. Car l'évolution de l'emploi industriel est corrélée aux gains de productivité et au transfert d'activité vers des sous-traitants, comme le rappelle d'ailleurs une enquête de l'IAU en février 2016.

Soutenir l'activité industrielle, c'est donc s'attaquer aux racines du mal, à la course effrénée aux profits qui, échappent aux salariés des entreprises, à la recherche et développement mais également aux politiques publiques de redistribution par l'évasion et la fraude fiscales. Pour ce faire, les politiques régionales doivent donc s'adosser à une politique nationale ambitieuse et intransigeante avec les stratégies dévastatrices en termes d'emploi et de R&D actuellement à l'œuvre, une politique en rupture avec celle menée par les gouvernements successifs, qui a bradé au passage les fleurons industriels français. Non, les TPE ne sont pas forcément à la traîne dans les politiques d'innovation. Elles intègrent parfois davantage que les grands groupes des activités innovantes, et leurs capacités d'exportation semblent aussi très liées à leur capacité d'innovation. Pousser au passage en ETI ne constitue donc pas la seule réponse au développement des exportations. L'accès au financement pour l'innovation et la transformation technologique est ainsi essentiel.

Nous saluons votre proposition d'activer le levier de l'EPFIF pour travailler à la réponse aux besoins immobiliers des entreprises du secteur, en lien avec les collectivités territoriales, mais nous regrettons toutefois que votre stratégie ne s'appuie davantage pas sur les dynamiques territoriales et les nécessaires anticipations des besoins futurs des populations, notamment en matière de santé, de vieillissement démographique ou des besoins liés aux enjeux environnementaux.

M. le Président – Merci, Madame GHIATI. La parole est au Front national, M. de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – J'ai été personnellement très intéressé de participer à ce travail. Il est nécessaire que l'industrie en Île-de-France, et plus largement dans notre pays, redevienne attractive. C'est tout ce que nous portons au Front national, depuis plus de 15 ans, avec toutes les mesures définies en faveur d'une réindustrialisation de notre pays, car le rôle de l'industrie est fondamental. Il est le gage d'une bonne santé économique. L'industrie possède ainsi trois vertus principales :

Lorsque 1 euro est investi dans le secteur industriel, cela génère en aval entre 0,6 et 0,70 euro de richesse par le biais de toute la chaîne liée à l'industrie, contre 0,30 euro pour les services. Dans l'industrie, un effet d'entraînement fondamental et inégalé est à l'œuvre. Par principe, l'industrie a une meilleure résilience par rapport à toutes les crises et fluctuations économiques, car elle concerne, par définition, des métiers beaucoup plus solides. Enfin, l'indépendance d'une nation se mesure à son degré d'industrialisation. Quand nous créons nos propres produits, nous sommes indépendants à tous les niveaux : aéronautique, énergie, télécoms, chimie, agroalimentaire. En ce sens, notre Région doit être un véritable vecteur de la réindustrialisation. L'industrie pèse environ 10 % des emplois de l'Île-de-France, avec 470 000 salariés. Il s'agit donc d'un secteur essentiel. Il n'est donc pas inutile de rappeler que l'industrie génère et diffuse l'innovation dans le reste de l'économie, puisqu'elle représente toujours 80 % des dépenses de R&D privée en France, et 80 % des exportations hors énergie au niveau mondial, soit 74 % des exportations françaises.

Le rapport que vous nous avez présenté a également rappelé à quel point 17 ans de gestion socialiste, en matière de plans industriels, étaient déséquilibrés. La considération portée à ce secteur et les programmes menés étaient très souvent éloignés des enjeux et préoccupations des acteurs. Le plan pour l'industrie des précédentes mandatures n'était doté que de 5 millions d'euros sur quatre ans, ce qui, nous en convenons, est ridicule au regard de l'importance des missions en jeu.

Ce manque de moyens évident n'aura pas aidé l'industrie francilienne à redorer son secteur. Le présent rapport a surtout pour mérite de relancer un état d'esprit favorable aux PME industrielles, qui sont les premières concernées. Cela veut dire que nous voterons pour ce plan, malgré le fait qu'il soit, pour le moment, un exposé de vœux pieux : moderniser 500 entreprises industrielles en cinq ans, faire émerger des champions industriels, former 10 000 salariés, engager l'intégration de l'industrie dans l'écosystème de l'excellence, déployer une offre immobilière et foncière... Tout cela est parfait. Nous verrons effectivement à l'œuvre.

Pour terminer, je voudrais vous dire que c'est l'Union européenne qui a contribué fortement à la désindustrialisation de notre pays et de notre Région. Si nous continuons ainsi, nous ne pourrons pas réindustrialiser. Si vous restez sous le carcan de l'Union européenne, nous n'y arriverons pas.

Intervention hors micro.

M. le Président – Il va falloir conclure. Laissez-le terminer.

M. de SAINT JUST (FN) – Pourquoi ? Parce que cette Union européenne permet la concurrence déloyale avec les pays non européens...

M. le Président – Je crois que nous sommes sur un autre sujet et le temps de parole est épuisé.

M. de SAINT JUST (FN) – ... et à l'intérieur de l'Union européenne. Cette concurrence...

M. le Président – Merci, Monsieur de SAINT JUST.

La parole est désormais au groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste, avec la voix de Muriel GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDEC) – L’Île-de-France est la deuxième région industrielle en France, et regroupe 21 % des emplois du secteur. Si l’industrie de notre région regorge de nombreux atouts, elle n’en a pas moins été marquée par un recul significatif (-50 % d’emplois sur 25 ans). C’est ce constat, couplé à la volonté de refaire de l’industrie une force de notre territoire, qui avait poussé notre groupe à présenter une niche sur ce sujet. À cet égard, nous nous félicitons aujourd’hui de la présentation de ce rapport, qui reprend l’intégralité des propositions présentées par notre groupe.

Je tiens, au nom du groupe, saluer l’état d’esprit dans lequel ce travail a été mené et saluer la présidence de notre collègue Benjamin CHKROUN. Je crois qu’il a fait preuve de ce qui devrait sous-tendre tous nos travaux, c’est-à-dire une capacité d’écoute. Quand j’entends notre présidente de la commission du développement économique, je me réjouis du discernement de notre collègue. Cela dit, nous aurions apprécié que cette façon de travailler soit aussi celle qui prévaut aux travaux de la MIE et de la charte de la laïcité – dont acte.

Il n’est pas nécessaire de revenir sur les moyens alloués au financement de ce rapport : il est normal que vous mettiez les moyens au bout de vos ambitions. Nous pouvons cependant souligner le volet formation, qui pour nous représente un instrument essentiel dans la transformation de l’industrie et qui respecte l’esprit et la lettre de notre niche, inspirée par les demandes du secteur. L’Île-de-France doit être à la hauteur des enjeux et proposer une offre de formation initiale et continue pour préparer les acteurs économiques aux métiers de demain. Ce point a été souligné pendant les entretiens, et il est important de pouvoir le mener de façon très concrète et pragmatique.

Nous apporterons le plus grand soin à la réalisation de ce rapport dans ses faits. C’est une aspiration forte et une attente des acteurs du territoire et des parties prenantes. Nous sommes donc tout à fait favorables au vote de ce rapport, qui reprend les éléments de notre niche. Nous sommes là sur un travail de co-construction que les Franciliennes et franciliens attendent des élus responsables que nous sommes.

M. le Président – Merci, Madame GUENOUX. La parole est désormais au groupe Europe Écologie Les Verts, avec une prise de parole de Frédéric BENHAIM.

M. BENHAIM (EELVA) – À l’initiative du groupe RCDEC, nous avons travaillé sur la stratégie industrielle de la Région depuis plusieurs mois. Animé par notre collègue Benjamin CHKROUN, ce groupe a mené de nombreuses auditions visant à aboutir à la stratégie qui nous est présentée aujourd’hui. Je salue, pour commencer, l’esprit d’ouverture avec lequel M. CHKROUN a animé ce groupe de travail. Mes remarques porteront sur la manière dont la Région pilote sa stratégie industrielle, qui est reflétée dans ce rapport.

Nous remarquons d’abord que l’accent est fortement mis sur l’innovation et la transformation digitale, ce dont je me réjouis. C’est également le cas de la formation, initiale et continue, qui joue un rôle essentiel pour armer la Région de demain aux enjeux industriels qui seront ceux des générations futures. L’économie verte, en revanche, est à nos yeux trop absente, puisqu’elle n’est ni présente en creux ni en filigrane. Nous pensons pourtant que, tant dans les procédés de fabrication que dans la structuration de filières de formation et pour positionner l’Île-de-France dans le paysage économique de demain, il est important de prendre date et de préparer notre Région sur ces sujets. L’économie circulaire – de plus en plus en vogue dans l’industrie française et européenne et appuyée par des dispositifs européens de plus en plus nombreux, dont le paquet législatif sur l’économie circulaire en cours de préparation – trouverait donc à gagner toute sa place dans notre stratégie industrielle. J’espère que la Région aura l’occasion de s’en emparer, car les pouvoirs locaux auront toute leur place dans la mise en œuvre de ces stratégies et initiatives de terrain. J’ajoute que les interconnexions industrielles sur la question des ressources sont un fort vecteur d’emploi et de dynamisme. D’autres régions en Europe le font. Coopérons avec elles pour avancer. Soulignons aussi que l’économie sociale et solidaire peut jouer un rôle important dans notre stratégie industrielle. Enfin, notons qu’une politique industrielle n’a pas à contredire les impératifs de préservation, tant des espaces naturels que des espaces agricoles. Nous avons, en Île-de-France, de nombreuses friches ; nous avons aussi besoin que les emplois se situent à proximité des lieux d’habitation, et ce, afin d’alléger nos réseaux de transport, afin d’améliorer le cadre de vie des Franciliennes et des Franciliens. Pour cela, essayons alors de créer et de favoriser des implantations industrielles plus proches. C’est aussi un facteur d’amélioration de qualité au travail et d’attractivité économique, car nous savons tous que les personnes qui pourraient venir s’installer en Région Île-de-France sont aussi susceptibles de s’intéresser à la qualité de vie qu’ils y trouveraient.

M. le Président – Merci, Monsieur BENHAIM. La parole est à Philippine LANIESSE pour le groupe Centre et Démocrates.

Mme LANIESSE (CD) – Je voudrais d’abord dire un mot sur la méthode qui a précédé ce rapport, et saluer l’implication de tous ceux qui y ont contribué :

- le groupe RCDEC, en premier lieu, qui a déposé une niche qui, bien que n’ayant pas été reprise dans sa globalité, a

- permis d'impulser ce processus ;
- LIExécutif et la majorité ensuite, qui ont permis que l'esprit de cette niche soit maintenu et qu'un groupe de travail puisse se mettre en place ;
- Benjamin CHKROUN, qui s'est extrêmement impliqué dans la conduite de ce groupe de travail et a permis que ce soit une réussite ;
- toutes les personnes qui ont été auditionnées et ont contribué à ce beau résultat.

Il est en effet très encourageant de constater que nous pouvons parvenir à un tel résultat en additionnant les forces et les compétences de différents bords politiques, tout en y adjoignant l'expérience de la société civile.

Si l'Île-de-France a subi une forte désindustrialisation, la Région reste tout de même une véritable puissance industrielle à l'échelle nationale et européenne, notamment dans des domaines de pointe tels que l'aéronautique. L'économie régionale repose, certes, aujourd'hui sur les services, mais ce n'est pas un frein au développement d'une industrie renouvelée, qui proposerait au contraire des solutions toujours plus intégrées, innovantes et personnalisées pour ses clients. Les effets d'entraînement de l'industrie sur l'emploi, la croissance et l'innovation font d'ailleurs de l'industrie du futur une priorité pour le développement économique, la compétitivité et le rayonnement international de la Région. Il s'agit donc d'engager dès à présent le virage vers une nouvelle industrie innovante, créative et respectueuse de l'environnement. Face à la concurrence mondiale, l'Île-de-France peut capitaliser sur son exceptionnel potentiel d'innovation et la richesse de son écosystème, mais de nombreux efforts restent également à fournir, notamment en termes de formation aux nouveaux métiers industriels et pour le renouvellement des équipements dans la transformation digitale. Aussi, mon groupe se réjouit que nous ayons sur la table un rapport aussi ambitieux.

Je ne vais pas vous refaire l'énumération des mesures proposées, mais la preuve de cette ambition est sans aucun doute l'accueil reçu auprès des professionnels du secteur. D'ailleurs, ce seront bien les entreprises et les acteurs économiques qui occuperont le premier rôle dans cette stratégie industrielle. La Région, quant à elle, occupera sa juste place, en impulsant ses orientations stratégiques au moyen du large panel de ses compétences. C'est le sens de ce rapport.

Pour toutes ces raisons, nous voterons bien sur ce rapport.

Applaudissements.

M. le Président – Merci, Madame LANIESSE. Je laisse à l'excellent Vice-président CHARTIER le soin de répondre à chacune des prises de parole.

M. CHARTIER – Merci, Monsieur le Président. Il est rare, mes chers collègues, un point unanime, qui est l'excellence reconnue de Benjamin CHKROUN ce matin. Vraiment, nous pouvons le saluer.

Et je le dis avec beaucoup de respect et d'amitié, parce qu'au fond, c'est un travail important, comme chacun a pu le mesurer. Ce n'était pas quelque chose à prendre par-dessus la jambe. C'est une commission sur laquelle Valérie et moi-même missions beaucoup, et, en l'occurrence, Benjamin a pris vraiment la mesure de la responsabilité qui lui était confiée et il l'a exécutée avec beaucoup de talent, d'abnégation et d'engagement. Du coup, l'issue de ce rapport lui doit beaucoup, comme il doit bien sûr à toutes les personnes qui y ont travaillé : tous les collaborateurs des services, du cabinet, qui ont été très engagés et ont permis, je crois, d'établir cette stratégie, qui est une stratégie utile et très complémentaire du SRDEII. Elle est, au fond, pour répondre à Catherine, dont je remercie l'intervention et surtout le soutien au rapport, à articuler avec le SRDEII. En effet, nous allons retrouver tout le travail sur les filières dans le SRDEII. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été détaillé dans le cadre de ce rapport industrie. C'est vraiment une lecture qu'il faut avoir conjointement avec la lecture du SRDEII pour bien comprendre tout ce qui va être fait au titre de l'industrie.

Nous n'allons pas revenir sur le passé. Il est vrai que le plan 2013-2017 avait consacré, comme le disait très justement Alexandra DUBLANCHE, trois petits millions sur le secteur industriel. Reconnaissons les choses : nous n'en étions pas forcément au même niveau, il n'y avait pas forcément l'ambition de vouloir vraiment renouer avec l'industrialisation. Pour répondre à Frédéric BENHAIM, qui a, de façon très intelligente, mis le doigt sur la pression additive, qui est le moyen incontestable de relocalisation industrielle en Île-de-France, nous avons aujourd'hui, avec la société numérique, un véritable défi à accomplir pour faire en sorte que l'Île-de-France redevienne une grande Région industrielle – qu'elle est quand même puisqu'elle est deuxième région industrielle d'Europe –, totalement propulsée, comme le disait Arnaud RICHARD, sur l'industrie du futur, c'est-à-dire ce qui va faire l'industrie de demain.

Hier, j'étais en connexion avec un imprimeur francilien qui est en train de monter un projet totalement innovant pour faire en sorte d'être dans une impression numérique pour des livres de 4 à plusieurs millions d'exemplaires, pour un même coût, seule la variable papier changeant la donne, s'agissant du prix. C'est fantastique. Au fond, c'est cela l'industrie du futur : la manière

dont, en utilisant les technologies d'aujourd'hui, nous pouvons nous adapter parfaitement à la demande de la clientèle, quelle qu'elle soit, avec bien sûr la dimension logistique intégrée. En cela, nous avons une force absolument colossale en Île-de-France, avec le premier aéroport d'Europe, s'agissant du fret, et une puissance absolue s'agissant du transit passager. Nous avons l'ensemble des atouts qui sont reliés, si nous travaillons encore un peu l'axe Seine, de telle sorte que nous puissions avoir une connexion directe avec le fret sur le port du Havre et un port du Havre renouvelé et renforcé, afin de lier véritablement le fret maritime, qui, je le rappelle, est en croissance absolue depuis des décennies et continues à prendre en compte 80 % de l'activité du fret mondial. Ceux qui croient que le fret maritime est terminé n'ont rien compris : en vérité, il continue à se développer, et le fret aérien en est le complément direct, avec le réseau routier. En cela, le maillage l'Île-de-France est absolument idéal, s'agissant de l'ensemble du fret. Or, sans fret, sans logistique, pas d'industries. Toutes les conditions sont donc remplies pour faire de la Région Île-de-France une très grande région industrielle. C'est la raison pour laquelle ce plan était important et que personne n'a sous-estimé sa dimension. L'argent qui est annoncé et investi sera là, et peut-être même de manière supérieure. Lorsque Valérie va, accompagnée de Stéphanie VON EUW et de nombreux collaborateurs de la Région, rencontrer les responsables européens, c'est bien pour envoyer ce message, et pas pour faire du tourisme. Elle y va parce qu'elle envoie le message que la Région Île-de-France va considérablement solliciter les fonds régionaux dans les mois qui viennent, afin de financer notamment ce plan industrie. C'est là toute la dimension de l'Exécutif régional sur le plan politique, parce qu'au fond, la politique consiste à savoir mobiliser les moyens dès lors que nous avons une stratégie affirmée. En l'occurrence, comme le disait Alexandra tout à l'heure, notre stratégie est la vision, et la vision est incontestablement là, s'agissant de la Région Île-de-France, pour le développement de l'industrie, et en quelque sorte le renouveau industriel en Île-de-France, avec autant d'emplois à la clé.

Merci à Vanessa GHIATI de ce qu'elle a dit s'agissant des aides concentrées sur les PME-PMI. Je la rassure : c'est le cas aujourd'hui, puisque PM'up, TP'up, Innov'up pour l'essentiel, Back'up concernent les PME-PMI. J'observe quand même que, par le passé, chacun s'en souvient, PM'up et TP'up excluaient les secteurs qui étaient directement liés à la défense ou à l'énergie nucléaire. C'était dramatique ! Par exemple, Valérie et moi sommes allés visiter le Bourget la semaine dernière. Une chef d'entreprise vient me faire part de son regret de ne pouvoir bénéficier de PM'up du fait qu'elle travaille pour la défense. Je lui explique que ce n'est plus le cas puisque nous avons supprimé tous les critères. L'après-midi même, cette personne a consulté le site Internet de la Région pour pouvoir déposer son dossier PM'up. Pour elle, ce sont cinq ou six emplois supplémentaires à la clé. Je crois aux petits ruisseaux qui font les grandes rivières : ces cinq ou six emplois multipliés par toutes les entreprises d'Île-de-France peuvent constituer plusieurs milliers d'emplois dès lors que l'Île-de-France remplit son rôle et soutient ces entreprises, s'agissant de leur développement, dans le secteur industriel ou ailleurs. Nous avons donc un soutien majeur pour les PME et les PMI, qui sont bien sûr les unités de création d'emplois directs sur le territoire francilien.

Un. Quand même sur les grandes entreprises et l'innovation. Je ne peux pas laisser dire que les grandes entreprises ne s'intéressent qu'à leur compte de résultat et leurs marges bénéficiaires. Ce n'est pas vrai. Une grande entreprise qui n'investit pas dans l'innovation est une entreprise qui disparaît. Lorsque je vois le budget d'investissement d'Airbus en termes d'innovation chaque année, je comprends pourquoi Airbus rivalise avec Boeing pour être la première société mondiale de construction aéronautique : pour avoir toujours un coup d'avance. C'est ainsi qu'Airbus peut faire en sorte que ses appareils soient les plus achetés, devant les appareils des firmes concurrentes. Je pense à Boeing, bien sûr, mais regardez aujourd'hui comment la Chine est en train de construire des similis A320. Dans dix ans, nous n'aurons plus seulement deux acteurs sur le marché de construction, mais quatre ou cinq majeurs qui rivaliseront, s'agissant des prix. Plus les compagnies investiront dans l'innovation, plus elles sauront faire des appareils économes et, si possible, moins bruyants. Voilà les objectifs qui sont ceux des grandes compagnies. Une grande entreprise qui investit dans l'innovation est performante. En cela, elle peut être aidée, dans le cadre de projets de financement de l'innovation conduit notamment par la Région Île-de-France, avec des partenaires qui sont des PME-PMI. Ainsi, nous accomplissons l'objectif de rapprochement des grandes entreprises avec le réseau des PME-PMI en Île-de-France, afin que les marchés qui, généralement, sont recherchés par les grandes entreprises à travers le monde puissent aussi bénéficier aux PME-PMI, TPE-TPI d'Île-de-France.

Merci à Wallerand de SAINT JUST de dire que l'Île-de-France sera à nouveau attractive. J'ai le sentiment que, depuis quelques mois, nous renouons avec l'attractivité. Hier, une présentation de Paris Île-de-France capitale économique montre la progression de l'Île-de-France dans le classement des grandes métropoles mondiales, s'agissant de l'attractivité. Je pense que ce plan industrie va très largement y concourir.

Merci à Philippine LANIESSE pour ce qu'elle a dit, de façon très juste, sur l'engagement de l'Exécutif est bien évidemment de l'ensemble des services pour le développement de l'industrie en Île-de-France.

Je voudrais conclure ces réponses par un mot spécial à Muriel GUENOUX, car sans son attention particulière dans le cadre de la niche sur ce plan industrie, sans son ouverture d'esprit et sa façon de travailler, les choses n'auraient peut-être pas été aussi bien conduites. Je pense que nous pouvons tous nous féliciter de la qualité de ce plan industrie, et penser à Muriel qui a soulevé le sujet voici quelques mois.

M. le Président – Merci, Monsieur le Vice-président CHARTIER. Nous allons passer à l'examen des amendements.

Article unique

Amendement n° 28 (S&R)

M. le Président – Nous avons un premier amendement n° 28. Le groupe socialiste, qui le porte, n'a plus de temps de parole. Est-il défendu ? Il l'est. Réponse du Vice-président.

M. CHARTIER – Cet amendement a pour but de savoir quels sont les fonds européens qui vont être affectés. Dans la situation présente, nous ne pouvons pas les indiquer. Je préfère attendre les engagements européens pour pouvoir établir un document budgétaire convenable et surtout respectable. C'est la raison pour laquelle je ne peux donner satisfaction à cet amendement. Je suis cependant certain que, s'agissant du Parlement européen, la Région Île-de-France va maintenant pouvoir bénéficier de prestigieux soutiens pour faire en sorte de veiller à ce que les fonds soient accordés dans leur plus grande mesure.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il l'est. Nous allons le mettre aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 28 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Amendement n° 77 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement 77, défendu par le groupe EELVA. Il est défendu. Réponse du Vice-président.

M. CHARTIER – Merci, Monsieur le Président. Merci pour cet amendement. Je ne dis pas qu'il n'est pas intéressant, mais l'entreprise qui n'est pas économe dans ses moyens gaspille son argent. Je connais très peu d'entreprises qui gaspillent leur argent. Cet amendement est donc, au fond, satisfait par les conditions économiques de fonctionnement des entreprises d'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle il me semble difficile d'ajouter de la lourdeur administrative et d'exiger un critère supplémentaire, alors que nous sommes vraiment dans la décritérisation. Il nous faut rester dans cette logique qui, je crois, est plébiscitée par les entreprises Île-de-France.

M. le Président – Merci. Maintenez-vous votre amendement ? Il est maintenu. Nous le mettons aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 77 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Amendement n° 12 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'amendement 12, défendu par le Front de gauche. Il n'y a plus de temps de parole. L'amendement est-il défendu ? Défendu. Réponse du Vice-président.

M. CHARTIER – C'est un amendement traditionnel, que nous connaissons bien. Par conséquent, nous ne pouvons lui donner de réponse favorable. Merci beaucoup quand même pour votre esprit de concentration sur les objectifs qui vous paraissent essentiels et que nous ne pouvons considérer comme stratégiques.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il l'est. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 12 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Amendement n° 78 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement 78. Le groupe Europe Écologie Les Verts a quelques secondes pour le défendre.

M. BENHAIM (EELVA) – Je précise que nos amendements ne sont pas des propositions de critères, mais des propositions de priorités. Là, il s'agit de favoriser les implantations intelligentes sur le plan industriel.

M. le Président – Réponse du Vice-président.

M. CHARTIER – Je peux vous garantir que toutes les implantations que nous proposerons seront intelligentes. Ce que vous proposez dans l'amendement est un peu plus compliqué que cela, malheureusement. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas donner de suite favorable, je m'en excuse.

M. le Président – L'amendement 78 est-il maintenu ? Il l'est. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 78 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Amendement n° 11 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'amendement 11 du Front de gauche. Est-il défendu ? Réponse du Vice-président.

M. CHARTIER – Sans mettre de conditionnalité supplémentaire, il est quasiment satisfait, parce qu'aujourd'hui, la dimension RSE est extrêmement importante s'agissant du vote du jury pour les projets PM'up, Innov'up, Back'up et TP'up. C'est la raison pour laquelle nous n'allons pas ajouter de la lourdeur administrative. Si vous laissez traîner votre oreille auprès des personnes membres des jurys PM'up, celles-ci vous le diraient sans difficulté.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il est maintenu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 11 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Amendement n° 14 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'amendement 14, du Front de gauche. Est-il défendu ? Réponse du Vice-président.

M. CHARTIER – Si c'est une très bonne idée d'axer un effort de modernisation, je ne vois pas, en revanche, comment la

Région Île-de-France pourrait se substituer à l'État pour le faire. Je vous avoue l'incompétence réelle de la Région sur le sujet. Néanmoins, c'est un sujet très intéressant. S'agissant de l'économie circulaire, cela me permet de dire que ce qu'a exprimé Frédéric BENHAIM tout à l'heure est frappé au coin du bon sens. Je lui rappelle simplement que c'est la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire qui doit rendre un rapport sur l'économie circulaire en Île-de-France, que nous lui avons confié et dont nous attendons les résultats sous peu.

M. le Président – Le front de gauche maintient-il son amendement ? Oui. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 14 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Amendement n° 13 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'amendement 13, toujours du Front de gauche. Est-il défendu ? Réponse du Vice-président.

M. CHARTIER – En fait, ils sont mentionnés dans le SRDEII. Comme nous travaillons en complément entre le projet Smart Industrie et le SRDEII, nous sommes partis dans la même architecture. C'est la raison pour laquelle votre amendement est en réalité satisfait puisque l'ensemble de l'implication, notamment des pôles de compétitivité, se trouve exprimé de façon extrêmement claire dans le volet SRDEII.

M. le Président – Cet amendement est-il maintenu ? Il l'est, le silence valant consentement. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 13 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Amendement n° 15 (FdG)

M. le Président – Amendement n° 15, toujours du Front de gauche. Est-il défendu ? Réponse du Vice-président.

M. CHARTIER – Il me semble que le pôle bancaire public de soutien à l'industrie doit exister avec la BPI. Je serais plutôt enclin à vous proposer de vous rapprocher d'eux pour voir ce qu'ils sont capables de faire. Je ne connaissais pas très bien leur implication avant d'arriver aux responsabilités régionales, et j'avoue être assez bluffé par le travail que la BPI est en mesure d'accomplir aujourd'hui. S'agissant du soutien aux entreprises franciliennes, nous avons triplé le fonds de garantie, sans que cela coûte d'ailleurs 1 euro supplémentaire à la Région. Cela remplit vraiment les objectifs, y compris pour les entreprises du secteur industriel.

M. le Président – Cet amendement est-il maintenu ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 15 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

M. le Président – Nous allons passer au vote de l'article unique. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article unique

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, RCDEC

ABSTENTION : EELVA, FdG

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

EXPLICATION DE VOTE

M. le Président – Il existe formellement une possibilité d'explication de vote, malgré l'existence un article unique. Y a-t-il des demandes d'explications de vote ? Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Nous allons voter pour ce rapport, mais nous serons, dans les années à venir, vigilants quant à l'emploi de l'enveloppe budgétaire. Notre groupe demandera qu'un certain nombre de personnes consultées dans le cadre du travail que M. CHKROUN a animé soient à nouveau consultées dans les années à venir pour qu'elles puissent donner leur avis sur la façon dont la Région a mis en place ce plan industrie. Ce n'est pas du tout une question de méfiance, mais je pense que ce serait extrêmement intéressant, tout comme leur avis a déjà été très intéressant pour monter ce rapport.

M. le Président – Merci, Monsieur de SAINT JUST. Madame GUENOUX.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Nous regrettons que vous ayez refusé tous les amendements déposés par notre groupe. Vous argumentez sur l'armement, mais ces idées d'aides sont finalement assez limitées. Il est important de donner aussi du sens à l'action politique. Le développement de la RSE et de l'écologie est une donnée fondamentale pour les années à venir. Nous votons pour ce rapport, bien entendu, tout en étant lucides sur l'extrême ambition qu'il comporte, notamment au regard de nombre d'entreprises aidées. Nous serons donc vigilants pour bien suivre les réalisations du rapport que vous nous proposez aujourd'hui.

M. le Président – Merci à vous. Madame GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – Nous nous abstenons sur ce rapport, car il nous semble qu'il ne va pas assez loin dans un certain nombre de domaines. Nos amendements ont tous été refusés, balayés, alors que, pour le coup, la commission et les auditions avaient plutôt été réalisées dans un état d'esprit constructif. J'ai en mémoire des échanges très intéressants sur :

- les différents pôles industriels ;
- l'immobilier et les nécessaires coopérations avec les territoires et les élus locaux pour pouvoir travailler à une réponse adaptée aux besoins des petites et moyennes entreprises ;
- la place de l'industrie, certes en grande couronne mais aussi au sein de la ville. C'est aussi un enjeu, notamment en matière de développement durable et de transport, parce que nous savons très bien que rapprocher les emplois de l'habitat est aussi un enjeu extrêmement fort.

J'ai aussi en mémoire l'intervention du responsable de Siemens, qui nous avait expliqué qu'un des enjeux était de travailler de façon plus étroite entre régions. Cela n'apparaît pas dans votre rapport, mais il est difficile de pouvoir tout dire en deux minutes. Nous avons besoin de travailler entre régions pour pouvoir être sur des salons internationaux. Pour favoriser et conforter le développement des activités régionales, il faut que la politique industrielle nationale permette à toutes les entreprises, à toutes les start-up et tous les savoir-faire que nous avons en France d'avoir une vitrine commune. Lors de cette audition, ces industriels dont vous nous parlez nous ont bien expliqué qu'il n'y avait pas forcément nécessité à donner des deniers publics aux grandes entreprises, qui ont largement les moyens de pouvoir, si elles le souhaitent, conforter et développer la recherche et développement et donc les emplois. Par contre, elles avaient une très grande responsabilité vis-à-vis des très petites et

moyennes entreprises, pour les accompagner. Le comportement des grands donneurs d'ordres, parfois, vis-à-vis des sous-traitants est aussi un sujet sur lequel il nous semble important que la Région se penche. Il me semble qu'il existe un conseil stratégique des grandes entreprises. Quel est le dialogue ? Qu'est ce qui s'y dit ? Quel est le lien avec le rapport que vous nous présentez ? Aujourd'hui, nous prenons en compte un certain nombre de volontés que vous exprimez dans ce rapport, mais elles ne vont pas assez loin. Ce n'est pas assez ambitieux pour notre groupe. Nous nous abstenons donc.

M. le Président – Merci, Madame GHIATI. Madame COSSE.

Mme COSSE (RCDEC) – Nous souhaitons redire notre satisfaction d'avoir vu avancer ce travail. La niche que nous avons présentée, il y a maintenant quelques mois, partait de la croyance que la Région Île-de-France est une grande région industrielle qui a besoin d'une industrie modernisée, responsable, respectant l'environnement, portant des progrès et de l'innovation qui se fasse aussi au service des salariés de cette industrie. J'espère que, dans les années qui viennent, cela permettra d'avancer, afin que la Région Île-de-France soit en pointe sur ces sujets et qu'elle ait justement une industrie qui intègre les ambitions d'aujourd'hui. Je pense notamment aux questions présentes dans l'accord de Paris, sur le climat, mais aussi sur un développement économique beaucoup plus respectueux des besoins des habitants et de la Région.

M. le Président – Merci, Madame COSSE. Une explication de vote de M. BENHAIM.

M. BENHAIM (EELVA) – Les petits ruisseaux ont effectivement leur importance, Monsieur le Vice-président. Je regrette, du coup, que nous ayons limité, à titre d'exemple, le dispositif Back'up aux entreprises de plus de 10 salariés. Ainsi que vous le savez, puisque j'ai eu l'occasion d'en parler avec vous en commission ou en dehors des réunions officielles, de nombreuses sociétés de moins de 10 salariés sont mises à la casse après une procédure de redressement judiciaire au tribunal de commerce de Paris, de Versailles ou ailleurs, alors même qu'ils ont parfois des repreneurs candidats qui sont relativement solides et pourraient d'ailleurs faire l'objet d'une aide régionale à la reprise d'entreprises. C'est dommage, car ces emplois sont aussi des ruisseaux qui vont dans les grandes rivières. Si nous voulons faire attention aux ruisseaux, il faut le faire sur l'ensemble des politiques régionales.

Je voudrais aussi attirer l'attention de tout le monde sur le fait que le *business as usual* ou le fait de conférer à la gestion courante des affaires la qualité de susciter naturellement des initiatives et des innovations est assez dangereux. Je me réfère au procédé de fabrication écologique : ce n'est pas le seul impératif d'articulation optimale des ressources qui produit des innovations, produits ou services. C'est au contraire une démarche volontariste des entreprises, et la Région peut appuyer cette démarche, par exemple en créant des prix d'innovation, des concours ou encore, sans lourdeur administrative, en trouvant différentes façons de soutenir l'innovation industrielle. La Région Bade-Wurtemberg l'a fait en créant un prix d'innovation pour les procédés écologiques. Cela aide des entreprises, qui ne l'auraient peut-être pas fait autrement, à se positionner pour l'avenir. Je crois beaucoup à ce type de dispositifs incitatifs, qui permettent de doper l'effort d'innovation industrielle, lequel peut à son tour être soutenu par d'autres niveaux (État, acteurs comme la BPI...).

Puisque nous avons présenté des amendements que nous jugeons tout à fait raisonnables mais qui n'ont pas été retenus, nous nous abstenons, de façon bienveillante et constructive comme toujours. Je profite encore une fois de cette occasion pour remercier les personnes ayant participé aux travaux de ce groupe de travail, M. CHKROUN, qui l'a animé, et le groupe RCDEC pour avoir déposé cette niche. La majorité dit avoir consenti et avoir fait avancer le travail à la suite de cette niche : j'espère que nous aurons l'occasion de travailler sur d'autres niches encore, dans le même esprit.

M. le Président – Merci, Monsieur BENHAIM. Puisque vous parlez de ruisseaux et de rivières, cela me fait penser à ce joli proverbe africain : « N'insulte jamais le crocodile avant de traverser la rivière. » Y a-t-il d'autres demandes d'explications de vote ? Je laisse la parole à Benjamin CHKROUN.

M. CHKROUN (UDI) – Je voudrais juste remercier l'ensemble des groupes pour leur bienveillance et leurs félicitations parfois trop nombreuses, et vous rappeler que, durant les six mois pendant lesquels nous avons réalisé nos auditions, nous avons senti une vraie énergie, une vraie envie, un vrai besoin d'écoute de la part de ce secteur d'activité, qui a eu pendant longtemps le sentiment que la Région ne l'aimait pas. Je pense qu'à travers ce rapport et cette stratégie, nous avons commencé à leur donner des preuves d'amour.

Il est évident que la méthode utilisée pour construire ce plan sera, à travers le comité stratégique, aussi la méthode utilisée pour la mise en place de ce plan avec les acteurs du quotidien qui en ont été les contributeurs et devront aussi en être les réalisateurs. Je voulais encore vous remercier, remercier la Présidente Valérie PÉCRESSÉ et le Vice-président Jérôme CHARTIER de leur confiance et de leur bienveillance tout au long de ces derniers mois sur ce rapport. Je vous remercie pour vos votes.

M. le Président – Merci, Monsieur CHKROUN. Nous allons passer au vote du projet de délibération. Qui vote pour ? Qui vote

contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-130

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, RCDEC

ABSTENTION : EELVA, FdG

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

M. le Président – Je remercie beaucoup M. CHKROUN, ainsi que M. CHARTIER, qui reste avec nous.

CR 2017-141 : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER : MESURES EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

M. le Président – Étant donné l'heure, je vous propose que nous entamions le rapport relatif...

Nous allons entamer le rapport relatif aux nouvelles mesures en faveur de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et du commerce. Mais, pour vous satisfaire, nous allons nous contenter de la discussion générale, et nous passerons l'examen des amendements à l'issue de la pause déjeuner.

La parole est donc à Monsieur le Vice-président CHARTIER.

M. CHARTIER – Merci, Monsieur le Président. Ne vous inquiétez pas, mes chers collègues, vous allez voir que nous allons avoir l'occasion de faire une discussion générale assez rapide pour une raison très simple : vous connaissez déjà les actions qui sont contenues dans ce plan en faveur de l'entrepreneuriat, l'artisanat et le commerce, puisque cela fait déjà plusieurs semaines que nous en parlons, et plusieurs mois que nous les avons préparées.

M. le Président – Madame GHIATI, vous demandez une suspension de séance ? La suspension de séance est de droit. Nous suspendons la séance trois minutes, mais j'aurais aimé que cela se fasse avant.

La séance est suspendue de 12 heures 55 à 12 heures 56.

M. le Président – Nous allons reprendre la séance et, si possible, ne pas interrompre une nouvelle fois le Vice-président CHARTIER qui s'exprimait. Je vous remercie de votre attention.

M. CHARTIER – Si vous le voulez bien, je vais vous présenter assez rapidement ce projet, puis, car il n'est que 12 heures 50, nous aurons ainsi tout le temps de conduire la discussion générale. Nous aurons ensuite l'après-midi pour voir tous les amendements ensemble, pour mon plus grand plaisir.

Dans les actions conduites sur ces mesures, l'objectif est tout d'abord d'articuler mieux le parcours d'accompagnement aux créateurs/repreneurs d'entreprises, que ce dernier soit en situation de recherche d'emploi ou non, la Région venant en effet de récupérer en pleine compétence le dispositif Nacre. C'est la raison pour laquelle nous allons essayer d'établir un objectif, qui est de passer à 25 % de créateurs/repreneurs franciliens accompagnés, c'est-à-dire environ 15 000 par an. Aujourd'hui, 9 600 sont accompagnés. Cet effort devrait nous permettre de passer enfin au-dessus de la moyenne nationale de la réussite des reprises/création d'entreprise, car tel n'est pas le cas aujourd'hui. En outre, nous devons accompagner davantage les femmes qui reprennent ou créent des entreprises. Là aussi, nous avons besoin de marquer un effort : la Région Île-de-France est insuffisamment performante en la matière. Aujourd'hui, 15 % de femmes sont créatrices ou repreneuses d'entreprises, et nous souhaiterions augmenter ce taux à 50 % de femmes accompagnées s'agissant de la reprise/création d'entreprise. Nous voudrions également avoir un système de *reporting* plus performant, c'est-à-dire de mieux suivre les étapes de la création/reprise d'entreprise, afin que les personnes entrant dans cette démarche soient davantage aidées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Nous souhaitons construire une stratégie régionale en faveur de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et du commerce, sur la période 2018-2021. Un groupe de travail va être composé à partir de la rentrée de septembre, en fonction des sensibilités de l'hémicycle régional. Il sera chargé de formuler, un peu à l'instar de ce qui a été conduit s'agissant de la politique industrielle, des propositions pour la fin du mois de décembre, afin de mettre en œuvre cette stratégie à compter de l'année 2018, et ce jusqu'en 2021.

Un nouveau cadre conventionnel est envisagé, s'agissant des interventions économiques. Un certain nombre de collectivités, comme la Ville de Paris ou des agglomérations, souhaitent venir abonder le dispositif d'aides qui existent, s'agissant de la Région Île-de-France (Innov'up, TP'up, PM'up, Back'up). Aujourd'hui, la loi régionale ne le permet pas. L'objectif est donc de

modifier le règlement d'intervention de telle sorte que les collectivités qui le souhaitent puissent désormais abonder les différentes aides régionales.

M. le Président – Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président. Nous passons à l'avis des commissions. Avis de la commission du développement économique, Madame DUBLANCHE. Avis favorable. La commission de la formation professionnelle, Madame AESCHLIMANN. Favorable. La commission des finances, Mme de la GONTRIE n'est pas là, mais l'avis était favorable.

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des finances : **avis favorable***

Discussion générale

M. le Président – Nous passons à la discussion générale, avec une première prise de parole du groupe UDI, Mme DURANTON.

Mme DURANTON (UDI) – L'Île-de-France constitue l'une des régions les plus dynamiques d'Europe en matière de création d'entreprises. Avec 140 000 sociétés créées en 2015, elle concentre 26 % des créations totales d'entreprises en France. Cette dynamique remarquable en faveur de l'entrepreneuriat, nous la devons avant tout aux nombreux atouts de notre territoire : la présence d'une grande variété de secteurs d'activité, une densité forte d'infrastructures de transport, une population jeune et hautement qualifiée, des centres de formation et de recherche de haut niveau, plusieurs pôles de compétitivité. Notre Région dispose aussi de nombreuses opportunités en matière de reprise d'entreprises : avec plus d'un établissement francilien sur trois dirigé par un chef d'entreprise âgé de plus de 55 ans, ce sont près de 272 000 entreprises qui sont ou vont être concernées par la problématique du changement de dirigeant à court et à moyen termes. Pourtant, créer une entreprise ne signifie pas nécessairement la rendre viable dans le temps. Nombre de celles-ci demeurent fragiles, voire disparaissent du fait d'un manque de financement ou d'accompagnement. Une étude publiée en 2008 par l'IAU Île-de-France révèle que, si 79 % des entreprises créées en Île-de-France vivent plus d'un an, la moitié meurt au cours des quatre premières années d'existence, et les deux tiers au cours des cinq premières années d'existence. C'est donc à cette difficulté que le rapport qui nous est soumis aujourd'hui entend répondre, à travers plusieurs initiatives en faveur de l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises, et ce, conformément à la stratégie #Leader que notre assemblée a votée en décembre dernier.

Il s'agit aujourd'hui de faciliter le travail de celles et ceux qui, notamment, reprennent une entreprise ou un commerce et se perdent souvent dans la jungle des aides, dont le manque de visibilité les leur fait paraître comme autant d'effets d'affichage que d'outils opérationnels.

C'est pourquoi le groupe UDI tient à saluer les objectifs établis par ce rapport, à la fois ambitieux et réalistes. Simplifier les modalités de soutien aux entreprises, aider au déploiement d'un parcours coordonné du créateur/repreneur, augmenter de 15 000 par an le nombre de créateurs d'entreprises franciliens, voilà autant d'initiatives pertinentes qui vont dans l'intérêt commun, celui de rendre les emplois franciliens plus pérennes et plus proches, et nos entreprises plus robustes.

L'autre point clé de ce rapport concerne la stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce sur la période 2018-2021. Cette stratégie, qui devra être élaborée selon une démarche similaire à celle qui a prévalu pour le plan Smart Industrie, est d'une importance essentielle pour notre Région. En effet, les artisans et les commerçants, qui représentent plus de 730 000 emplois en Île-de-France, constituent une part primordiale de notre économie. Malheureusement, ces secteurs souffrent souvent d'un déficit d'attractivité, de difficultés de trésorerie ou de problème de transmission de savoir-faire. Nous devons entendre tous ces sujets au quotidien, et nous avons l'impérieuse nécessité de les affronter.

Manifestement, cela n'intéresse pas certains de nos collègues.

C'est pourquoi le groupe UDI se réjouit que l'Exécutif lance une véritable concertation ouverte pour réfléchir aux solutions à apporter à l'artisanat et au commerce, là où la précédente majorité avait préféré faire la sourde oreille à ce sujet. Nos efforts, depuis le début de la mandature, ont témoigné d'un réel engagement en faveur des artisans et des commerçants. Je pense à TP'up, Back'up, le prêt croissance TPE-PME, le financement des CFA pour former aux métiers de l'artisanat. Ces actions doivent désormais être poursuivies dans le cadre d'une réflexion globale sur les secteurs de l'artisanat et du commerce. C'est pourquoi le groupe UDI apporte son soutien entier et total à ce rapport, et votera donc évidemment en sa faveur.

M. le Président – Merci beaucoup, Madame DURANTON. La parole est au groupe républicain, par la voix de Sylvie PIGANEAU.

Mme PIGANEAU (LRI) – En décembre dernier, nous votions la stratégie régionale pour la croissance, l'innovation et l'emploi. Nous avons ainsi placé l'esprit d'entreprendre et d'innover au cœur de notre politique économique régionale. Une Région attractive et créatrice d'emplois ; c'est aussi une Région entreprenante, forte de ses entreprises et de sa pépinière de start-up. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une situation économique où tous les signaux sont au rouge. Le chômage ne cesse d'augmenter, et aucune Région n'est épargnée. Notre majorité régionale, présidée par Valérie PÉCRESSE que nous découvrons chaque jour plus entreprenante et conquérante, a œuvré pour remettre de l'ordre dans les dispositifs d'aides aux entreprises, pour rendre notre politique d'aide à l'emploi plus lisible et offensive, pour remettre l'industrie francilienne sur les voies du succès. J'en profite d'ailleurs pour saluer l'engagement de notre Vice-président dans ce chantier immense. Pour ce nouveau cadre d'action et de développement, trois axes sont à nos yeux prioritaires pour relancer l'économie francilienne :

- Une nouvelle politique d'accompagnement à l'entrepreneuriat ;
- Une mobilisation en faveur de nos artisans et de nos commerçants franciliens ;
- Un nouveau cadre conventionnel pour les interventions économiques sur le territoire régional.

Nous le savons, la Région Île-de-France joue un rôle majeur dans la création des entreprises. Nous sommes dans le peloton de tête à l'échelle européenne en nombre de créations d'entreprises, avec près de 77 000 projets aboutis en 2015. Cependant, les entreprises franciliennes rencontrent de nombreuses difficultés quotidiennes, qui mettent en péril leur activité. Ces mêmes entreprises ont lourdement pâti de l'inaction de la majorité socialiste dans la période de crise, ainsi que d'une idéologie néfaste qui voudrait que l'entreprise – le grand patronat autoritaire et omniprésent – soit un mot à combattre plutôt qu'une force à soutenir pour nos territoires et les travailleurs. Pour créer des emplois durables sur notre territoire, nos efforts doivent se concentrer sur l'accompagnement des entrepreneurs et des porteurs de projets de création ou de reprise. En effet, en rendant les nouvelles entreprises pérennes, nous créons des emplois durables et nous faisons ainsi baisser le taux de chômage dans la durée. Avec un accompagnement quotidien, les projets nouveaux sont plus de 90 % à exister pendant plus de cinq ans, contre moins de 50 % pour les entreprises non accompagnées.

Nous souhaitons tout d'abord accentuer notre effort sur l'accompagnement des porteurs de projets, et notamment des femmes et des publics situés dans des territoires fragiles, qui sont seulement 10 % à être accompagnés dans leurs projets, contre 20 % sur la moyenne nationale. Malgré nos efforts et les montages financiers importants que nous mobilisons chaque année pour le développement de nouvelles entreprises sur notre territoire, la Région n'est pas assez visible du fait d'une gestion opérationnelle trop lourde. La nouvelle politique de soutien à l'entrepreneuriat proposée aujourd'hui s'attaque donc à ces dysfonctionnements afin de renforcer la pérennité des entreprises nouvellement créées ou reprises et de rendre accessible à tous l'entrepreneuriat. Pour ce faire, nous mobiliserons un budget de 24 millions d'euros par an afin de dépasser la moyenne nationale du nombre de porteurs de projets accompagnés. Nous réaliserons un effort significatif sur l'entrepreneuriat, par des personnes qui s'en tenaient éloignées, avec pour objectif d'accompagner, par exemple, 50 % des femmes créatrices d'entreprises, contre moins de 40 % aujourd'hui. Notre objectif est de promouvoir l'entrepreneuriat au féminin et d'accompagner les femmes à créer leur entreprise afin qu'elles puissent aller au bout de leurs projets. Avec cette nouvelle politique d'accompagnement à l'entrepreneuriat, nous déploierons un parcours coordonné du créateur/repreneur en plusieurs étapes. Nous mettrons également en place un véritable système de *reporting* permettant de piloter en temps réel l'activité des opérateurs d'accompagnement et d'évaluer l'efficacité de notre politique régionale, afin de mieux l'adapter à une réalité qui ne cesse d'évoluer. Enfin, nous simplifierons les modalités de soutien avec l'abrogation des neuf règlements d'intervention mis en place sous la majorité précédente, qui était un frein évident à l'accompagnement des entreprises. Nous le signifierons par un seul règlement d'intervention.

Cette nouvelle politique en faveur de la pérennité de nos entreprises s'accompagnera d'un nouveau plan régional de soutien à nos artisans et commerçants, qui sont une force de l'économie régionale. En effet, les artisans représentent aujourd'hui plus de 187 000 entreprises en France en Île-de-France, et plus de 730 000 emplois. Dans l'ensemble de l'Île-de-France, l'artisanat effort est en forte progression. Prenons l'exemple de mon département voisin, les Hauts-de-Seine – qui sera bientôt, finalement, le mien également –, où un formidable projet pour l'artisanat pourrait voir le jour, celui de la création d'une Cité des métiers d'art et des artisans à l'horizon 2019, à Sèvres, autour de la porcelaine en particulier, évidemment. Cette cité permettra de valoriser le parcours d'artisans et de sensibiliser les jeunes à ces métiers qui font la richesse de la France et la réputation de l'Île-de-France.

Cependant, la vitalité des commerçants et des artisans est très liée à leur capacité à faire face aux enjeux structurels et conjoncturels, comme le manque d'attractivité de certains métiers, l'inadéquation de l'offre immobilière francilienne à leurs besoins, ou encore l'intégration de plus en plus incontournable du digital et de l'innovation dans la production et les pratiques commerciales.

M. le Président – Il va falloir conclure.

Mme PIGANEAU (LRI) – Pour faire face à cela, la Région est déjà fortement engagée auprès des artisans et des commerçants. Mes chers collègues, je vous invite à voter en faveur de cette mise en œuvre de la stratégie régionale pour favoriser l'entrepreneuriat, accompagner les entreprises, vitaliser l'artisanat et le commerce et renforcer la cohérence des acteurs économiques sur notre territoire, afin de créer des emplois durables et de qualité.

M. le Président – Merci beaucoup, Madame PIGANEAU. Par respect pour celles et ceux qui s'expriment, pourriez-vous juste poursuivre vos apartés en dehors de l'hémicycle ? C'est toujours mieux pour ceux qui s'expriment, pour qui c'est parfois difficile de se concentrer.

La parole est au groupe socialiste, avec Mme Catherine LIME-BIFFE.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Nous traitons aujourd'hui des mesures en faveur de l'entrepreneuriat, l'artisanat et le commerce. En réalité, uniquement l'entrepreneuriat, puisque l'artisanat et le commerce vont faire l'objet d'un groupe de travail dont vous dessinez les contours dans le rapport. Cela peut être l'occasion pour nous de travailler dans ce sens et de faire en sorte que la Région œuvre véritablement, comme un stratège économique, au niveau des secteurs mais aussi diffuse son empreinte territoriale. C'est tout l'intérêt de faire du développement économique en Région.

Vous profitez surtout de ce rapport pour regrouper plusieurs règlements d'intervention et, comme à chacune de ces simplifications, ou clarifications, nous pouvons avoir une vision plus directe de vos objectifs politiques, puisque certains secteurs sont touchés, quand d'autres sont renforcées. La victime de la simplification est ici, comme depuis 18 mois, l'économie sociale et solidaire, puisqu'elle se voit remplacer par des projets d'utilité sociale. Nous ne sommes pas les seuls à nous en inquiéter, puisque le dernier éditorial du Président de la CRESS est très clair dans ce sens. Aucune information ne figure quant aux conséquences de ce changement de nom. Les missions réelles de l'ESS sont diluées dans un terme vague d'utilité sociale, et sans aucune perspective. Nous le dénonçons donc.

Nous avons déjà inscrit le point sur les femmes et les quartiers prioritaires de la ville dans notre précédente niche, en nous appuyant sur un rapport de la BPI et de Terra Nova sur l'entrepreneuriat. Bien sûr, nous nous en réjouissons. Je voudrais cependant remarquer qu'un amendement absolument abject et présenté par le Front national, l'amendement 51, qui s'appuie sur les arguments d'un professeur de droit. Je vous invite à le lire en entier, chers collègues du Conseil régional, quel que soit votre bord politique. Cet amendement dit notamment, en résumé, qu'une discrimination en faveur des femmes ou des noirs se fait évidemment au détriment des hommes ou des blancs, et cela aboutit à de l'amertume sociale. Les moyenâgeux, les royalistes, les esclavagistes, etc. employés à peu près les mêmes arguments.

Brouhaha.

Si nous vous écoutons, nous serions encore dans nos cavernes à nous entre dévorer, comme des loups.

Surtout, les femmes restent au foyer, les jeunes restent dans les cités, et ainsi nous sommes tranquilles.

Vous n'avez rien compris, ni au développement économique, ni à l'esprit de la République, qui n'est pas d'exclure mais bien de rassembler, d'émanciper, de développer...

C'est cela, la Nation française. Liberté, égalité, fraternité !

M. le Président – Avez-vous terminé votre propos, Madame LIME-BIFFE ? Merci à vous.

La parole est désormais au groupe Front de gauche, avec Mme Vanessa GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – La politique de soutien à l'entrepreneuriat constitue un axe important de la politique de développement économique de notre Région. Nous partageons les constats faits dans votre rapport sur le besoin de plus d'accompagnement, de plus de visibilité des dispositifs et d'une difficulté d'accès au crédit pour un nombre important de jeunes entrepreneurs. Nous notons avec une certaine satisfaction votre volonté de renforcer les moyens dédiés au financement et à l'accompagnement. Nous regrettons toutefois que votre rapport ne souligne pas davantage le rôle essentiel des acteurs économiques de proximité, notamment les territoires, les agglomérations, qui participent, avec leurs services économiques, à la mise en relation entre les porteurs de projets, les jeunes entrepreneurs et les réseaux d'accompagnement et de financement. C'est également vrai des chambres consulaires, qui agissent également dans ce domaine. Nous aurions souhaité qu'il y ait peut-être un paragraphe qui permette de faire le lien avec la convention de la Région et la chambre de commerce.

L'entrepreneuriat féminin mérite, c'est vrai, une attention toute particulière, comme la reprise d'entreprise. De nombreuses initiatives des acteurs économiques existent dans les territoires, et il nous semble important que la collectivité soutienne ces

initiatives et les valorisent davantage. Nous pensons aussi que les dispositifs d'aide régionale – c'est encore là notre grande cohérence – doivent davantage appuyer les démarches de responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Nous vous proposerons donc un amendement en ce sens.

Nous réaffirmons aussi notre opposition au fait que les aides régionales en direction des entreprises – c'est encore là une cohérence – puissent être attribuées quels que soient la taille et le statut juridique de ces dernières. Nous prenons acte de votre volonté de construire, avec l'ensemble des acteurs concernés, une politique régionale en faveur du commerce et de l'artisanat, extrêmement importante pour le lien social et le vivre-ensemble dans les quartiers et dans les villes. Nous souhaitons être pleinement associés aux travaux et réflexions qui seront menés à partir de septembre 2017. Nous attirons votre attention sur la nécessité d'y associer les activités de commerce et d'artisanat, ainsi que les coopératives qui appartiennent au secteur de l'économie sociale et solidaire, et la CRESS Île-de-France.

M. le Président – Merci, Madame GHIATI. La parole est au Front national, avec Wallerand de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Ce rapport possède le mérite d'avoir pris en compte un certain nombre de préoccupations concrètes, ainsi que des retours de terrain pour forger une nouvelle vision en faveur de l'artisanat et du commerce francilien. Nous savons tous que les artisans et les commerçants sont un poumon de l'économie francilienne, et qu'il est vital de les encourager.

M. le Président – C'était bref mais intense. La parole est au groupe RCDEC, par la voix de Muriel GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDEC) – Ce sera aussi intense, mais un peu plus long. Le tissu de PME, de petits commerces et d'artisans représente effectivement une vraie richesse pour la vigueur économique de notre Région. Responsable du développement économique de nos territoires, le Conseil régional d'Île-de-France se doit de mener une action résolue en faveur de ces acteurs économiques, dont le maillage territorial doit être préservé. À cet égard, si la Région Île-de-France fait partie des territoires européens les plus dynamiques en matière de création d'entreprise, force est de constater que leur robustesse moyenne se situe à un taux en dessous de la moyenne nationale, la pérennité des projets à cinq ans étant de 49,3 % dans notre Région, contre 53 % pour la moyenne nationale. À cet égard, les mesures favorisant l'accompagnement des porteurs de projets, notamment les femmes et les publics situés dans les territoires en difficulté – je salue au passage intervention de notre collègue Catherine LIME-BIFFE –, mais aussi l'accès au financement et la communication autour de l'offre, afin de la faire connaître le plus largement possible, sont à saluer.

Sur le deuxième volet de la délibération, nous nous félicitons de la constitution d'un groupe de travail afin de définir les axes de la nouvelle politique en faveur du commerce et de l'artisanat, et nous notons à cet égard que le travail de collaboration fait donc école. Au sein de ce groupe de travail, plusieurs pistes devront être abordées, notamment :

- maîtriser la hausse des loyers commerciaux, qui peuvent devenir la cause d'une cessation d'activité ;
- faciliter l'implantation de nouveaux commerces, notamment dans les quartiers où l'offre de proximité est réduite ;
- lever les freins à la reprise d'activité ;
- encourager les plus jeunes à s'engager dans cette démarche.

Les élus du groupe RCDEC prendront donc pleinement leur part aux réflexions, dans une logique vigilante et, c'est à la mode, constructive. Quant aux structures de l'ESS, nous y reviendrons via un amendement.

Notre groupe salue le volontarisme affiché de l'Exécutif sur ces sujets, et sera vigilant sur la réalisation des objectifs annoncés.

M. le Président – Merci, Madame GUENOUX. La parole est au groupe Europe Écologie Les Verts, avec M. BENHAIM.

M. BENHAIM (EELVA) – Ce rapport revêt plusieurs objectifs. Vous avez raison de noter l'importance essentielle que les créateurs et repreneurs d'entreprises ont pour notre économie et nos emplois. Pour préparer un projet de reprise ou de création, il est important de les soutenir. À cet égard, je tiens à rendre hommage aux différents réseaux (Entreprendre, Mouves, Adie et d'autres) qui œuvrent chaque jour quotidiennement pour favoriser la reprise ou la création d'entreprises. Je suis satisfait de noter pour ma part que vous souhaitez porter à 50 % le nombre de femmes créatrices ou repreneuses accompagnées. Je note aussi, pour nos collègues du Front national, que nous en sommes encore loin et qu'en réalité, c'était plutôt les femmes qui faisaient l'objet d'une discrimination effective, et pas l'inverse. Nous aimerions que la reprise d'entreprises par les salariés ou par les repreneurs et repreneuses individuels soit mieux préparée et accompagnée. Les réseaux d'accompagnement sont déjà fortement structurés, mais ils auront besoin de notre soutien si nous voulons aller plus loin, parce qu'ils reposent largement sur l'implication de bénévoles. Il ne suffira donc pas d'exprimer le souhait que les choses progressent, il faudra encore voir avec ces réseaux, notamment Entreprendre, comment ils peuvent concrètement s'impliquer davantage ce point sur la reprise, encore, je pense que nous avons besoin de préciser notre démarche, entre les reprises dites « in bonis » ou les transmissions d'un côté, et les reprises d'entreprises qui peuvent être en difficulté de l'autre. Aujourd'hui, de nombreux chefs d'entreprise se

préparent à prendre leur retraite. Il est donc tout à fait temps de prendre la mesure de cet enjeu.

Nous ne voyons pas de démarche spécifique à l'économie sociale et solidaire dans ce rapport, et nous le regrettons, sur le volet créations et reprises. Pourtant, la Région a de nombreux partenaires potentiels et pourrait faire bénéficier à nos concitoyens de ces efforts et de ces partenariats.

Sur le soutien aux artisans et aux commerçants, nous partageons l'objectif de vitalité commerciale et artisanale de nos territoires, ainsi que les enjeux structurels que vous évoquez (digital, transmission, innovation), mais nous avons du mal à voir concrètement comment cela se traduit dans l'action qui sera entreprise. Nous notons aussi l'implantation d'enseignes nationales dans les quartiers. Nous en avons déjà parlé ici, mais nous ne voyons pas nécessairement comment nous allons favoriser la diversité commerciale dans les quartiers, pas plus que le financement des entreprises artisanales ou l'innovation.

Je me permets une suggestion : il serait intéressant d'appuyer directement, via l'enseignement dispensé dans les CFA, la diffusion de l'innovation dans l'artisanat et le commerce. Cela permettrait de favoriser l'innovation de demain à travers ceux qui vont exercer ces métiers de l'artisanat. Cela présenterait aussi l'intérêt d'utiliser les campus des métiers que nous allons mettre en place pour favoriser les liens entre les différentes formations (technologique, technique ou artisanale), et donc les projets de demain et, pourquoi pas, le design, dont nous parlerons tout à l'heure.

Pour finir, une petite idée, puisqu'il est nécessaire de faire le lien entre les différentes politiques régionales : commercialisons davantage de produits issus de l'artisanat francilien dans les aéroports et les lieux touristiques, là où sont essentiellement vendus de la pacotille importée de loin ou des produits de luxe. Cela ferait un débouché commercial supplémentaire pour nos artisans. D'autres pays le font, et peut-être pourrions-nous en faire autant.

Applaudissements.

M. le Président – Merci, Monsieur BENHAIM. La parole est au groupe Centre et Démocrates, avec Mme Philippine LANIESSE.

Mme LANIESSE (CD) – En Île-de-France, une entreprise sur cinq exerce une activité artisanale, tandis que le secteur du commerce représente près de 20 % des établissements dans la Région, soit plus d'un million d'emplois. Considérant le poids économique de ces entreprises, il était effectivement nécessaire de proposer une offre spécifiquement adaptée aux besoins d'accompagnement, à la création ou reprise et au développement de ces entreprises.

Le rapport s'attaque à la nécessité d'augmenter le nombre d'entreprises accompagnées, notamment chez les entrepreneurs moins représentés (femmes, entrepreneurs issus des territoires fragiles, demandeurs d'emploi). Pour cela, il faudra bien sûr poursuivre aussi les efforts sur l'information des entrepreneurs quant aux aides disponibles et sur l'amélioration de leur lisibilité. Par ailleurs, le soutien aux entreprises, dès la phase de préparation du projet, puis pendant les trois premières années, est une mesure essentielle du rapport, qui porte les enjeux de pérennité des entreprises, alors que la Région francilienne se démarque par un taux d'échec élevé de ses jeunes entreprises. La personnalisation de l'accompagnement selon le rythme et les caractéristiques de l'entreprise est essentielle et peut profiter d'un réseau d'accompagnement plus coordonné en favorisant par exemple la coopération avec des acteurs privés pour diversifier les compétences disponibles. Il s'agit donc, pour les pouvoirs publics, de baisser les barrières d'accès à l'entrepreneuriat, notamment les difficultés de financement des jeunes entreprises, mais aussi en apportant une aide en termes de stratégie et de compétence. Je tiens à noter aussi que la reprise des entreprises constitue également un enjeu majeur, puisque 91 000 entreprises, employant au moins 1 salarié, ont à leur tête un dirigeant âgé de 55 ans ou plus, et seront donc concernées par la transmission dans les dix prochaines années. Le secteur du commerce est particulièrement impacté puisque 21 % de ces entreprises seront touchés. Nous devons donc également nous y attacher.

Enfin, je veux dire un mot sur l'annonce d'une stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce sur la période 2018-2021. Lors de la discussion à propos du précédent rapport, nous nous étions réjouis de la méthode de travail collaborative. Je me satisfais donc d'autant plus que nous nous en aspirions ici.

Nous voterons donc ce rapport sans difficulté.

M. le Président – Merci, Madame LANIESSE. Il est 13 heures 30, nous vous proposons que le Vice-président Jérôme CHARTIER vous réponde à l'issue de la pause déjeuner. Une heure de pause déjeuner, plus un quart d'heure prévu – je le dis aux membres des commissions famille et santé – pour un examen sur le rapport relatif aux mutuelles étudiantes, qui aura lieu à 14 heures 30 en salle 100. Nous nous retrouverons donc dans l'hémicycle à 14 heures 45. Merci et bon déjeuner à chacun d'entre vous.

La séance est suspendue à 13 heures 30 et reprise à 14 heures 55.

M. le Président – Nous reprenons la séance avec le rapport relatif aux nouvelles mesures en faveur de l'entrepreneuriat, l'artisanat et le commerce. Je cède la parole à Jérôme CHARTIER.

M. CHARTIER – Merci à Marianne DURANTON pour sa connaissance du milieu. Elle a rappelé que 79 % des entreprises créées en Île-de-France vivent plus d'un an. Les deux tiers meurent passé ce délai, ce qui signifie que nous avons un vrai travail d'accompagnement. C'est pourquoi nous œuvrons sur ce nouveau dispositif de création entrepreneuriale.

Merci à Sylvie PIGANEAU d'avoir rappelé notre investissement sur la création et la reprise d'entreprise et évoqué le virage idéologique nécessaire pour considérer l'accompagnement comme relevant du rôle d'une institution publique comme la Région Île-de-France, qui doit encourager et accompagner, mais ne jamais se substituer à l'initiative privée.

Merci à Catherine LIME-BIFFE d'avoir rappelé que le groupe de travail artisanat devrait s'inspirer du groupe de travail industrie et d'avoir souligné l'importance de l'économie sociale et solidaire qui trouve pleinement sa place dans la création et la reprise d'entreprise. Il s'agit d'une économie à part entière qui ne doit pas être exclue des dispositifs UP dont elle fait pleinement partie et des initiatives relatives à l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise.

Merci à Vanessa GHIATI, qui approuve notre vision sur les dispositifs d'accompagnement. Au-delà de l'échelle des 24 bassins d'emplois, l'offre sera élargie à toute l'Île-de-France en faveur de notre objectif d'inscription dans le long terme des entreprises reprises ou en création. Je note l'obnubilation vis-à-vis des grands groupes, mais j'espère parvenir à vous convaincre qu'ils ne sont pas les ennemis de l'économie.

Merci à Wallerand de SAINT JUST d'affirmer le soutien à la démarche entreprise par l'Exécutif et la majorité de la Région Île-de-France.

Merci à Muriel GUENOUX d'avoir rappelé notre vigilance quant à l'évolution de la création et reprise d'entreprise. Dès le transfert du dispositif NACRE au 1^{er} janvier 2017, nous avons mis en œuvre le renouvellement de la stratégie en la matière.

Comme le rappelait Frédéric BENHAIM, la reprise d'entreprise est largement soutenue par la Région à travers l'accompagnement et les différentes structures financées par les crédits régionaux. Au-delà du renouvellement de génération qui va s'opérer, nombre de créateurs ou de gestionnaires d'entreprise souhaitent passer la main pour se lancer dans de nouveaux projets. On observe une accélération de la mutation d'entreprise. Par conséquent, il nous faut être présents à travers les modalités de financement comme le fonds de garantie régionale et l'accélération du processus d'accompagnement à la reprise d'entreprise.

Merci à Philippine LANIESSE pour sa vision que je partage totalement concernant les méthodes de travail collaboratives qui visent à obtenir le même succès pour le groupe de travail artisanat que pour l'industrie. Sa constitution est prévue début septembre dans le cadre de la représentation proportionnelle de l'hémicycle régional.

M. le Président – Nous passons à l'examen des amendements.

Article 1

Amendement n°65 (EELVA)

M. le Président – L'amendement n°65 du groupe EELVA est-il défendu ? Il est défendu. Je cède la parole au Vice-Président.

M. CHARTIER – Nous y sommes opposés. Nous ne voulons pas recritériser les aides. Toutes les entreprises doivent pouvoir en bénéficier, quel que soit leur secteur d'activité. Je ne puis donner une suite favorable à cet amendement.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°65 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendements n°49 (FN), n°50 (FN) et n°51 (FN)

M. le Président – Nous proposons une réponse commune aux amendements n°49, n°50 et n°51 du Front National. Je cède la parole à M. de SAINT-JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Nous avons été surpris de constater dans ce texte des mesures extraordinaires consacrant la discrimination positive. Nous souhaiterions que soient supprimés des modules de suivi et d'évaluation les phrases relatives au nombre de femmes bénéficiaires de prêts d'honneur ou au nombre d'habitants des quartiers Politique de la Ville bénéficiaires de prêts d'honneur. Dans notre exposé des motifs, nous avons souhaité donner notre avis sur la discrimination positive qui est ainsi instituée juridiquement par l'Exécutif et la Région.

Sachant que je serais traité de crétin moyenâgeux ou cavernicole, je me suis exclusivement appuyé sur un article de Mme LE POURHIET, Vice-Présidente de l'Association française de Droit constitutionnel et professeur à l'université de Rennes, paru dans la grande presse le 13 juin 2017. Sur la discrimination positive, celle-ci indique : *« Il s'agit de passe-droits accordés aux membres de certaines catégories pour leur permettre d'échapper aux critères de droit commun. L'adjectif « positif » est destiné à gommer le caractère négatif de la différenciation puisque toute discrimination est, en l'espèce, évidemment positive pour son bénéficiaire, mais négative pour celui qu'elle exclut. Dès lors que l'on prétend ériger la lutte contre les discriminations en politique publique, il est totalement incohérent de prétendre parallèlement les encourager en faveur de certaines catégories au préjudice des autres. Il s'agit d'une application bien connue de la théorie multiculturaliste consistant à repérer dans la société des catégories de dominés qui auraient le droit de bénéficier de traitements de faveur en compensation des oppressions subies ».*

Il y a aussi la rhétorique marxiste habituelle selon laquelle il conviendrait d'écarter l'égalité des droits formels pour parvenir à tout prix à une égalité de fait dite « égalité réelle », à cette différence près que le marxisme et le socialisme s'intéressaient aux classes alors que le culturalisme se préoccupe des races, des religions et des textes. Dans la plus pure tradition républicaine issue de la Révolution française, notre constitution consacre une stricte égalité des droits entre tous les citoyens. Vous êtes en train de la violer. Ce type de mesures préférentielles a un coût social et politique très lourd. Il renforce le communautarisme dont il est issu en incitant les individus à s'inscrire dans un groupe pour pouvoir bénéficier des avantages accordés, perpétuant ainsi les assignations à identité. Une société qui remplace la méritocratie républicaine par la médiocratie sociétale et instaure un système où les catégories ethnoraciales et sexuelles se partagent le gâteau se met en péril et menace gravement la paix civile.

Que ressent le citoyen qui lit dans un quotidien ces propos du Président d'un grand groupe français : *« Lorsque nous rencontrons un candidat qui a un prénom d'origine étrangère, il a plus de chances d'être recruté »* ? Inutile de jouer les tartuffes devant la montée des extrêmes que nous sommes alors qu'à longueur d'actes et de discours démagogiques, certaines élites dirigeantes ne font que semer les ferments de l'amertume sociale.

M. CHARTIER – Merci à Wallerand de SAINT JUST d'avoir ranimé l'hémicycle en ce début d'après-midi avec ces expressions pouvant relever d'une sorte d'envolée lyrique excessive. J'ai le sentiment qu'il s'agit de convictions personnelles que tout le monde ne partage pas. C'est ce que l'on appelle le débat démocratique. J'estime que toutes les expressions sont légitimes. Le fait de pouvoir poser la question sur la discrimination positive permet d'argumenter. L'ouverture des débats permet de rappeler les raisons pour lesquelles nous nous engageons.

Monsieur Wallerand de SAINT JUST, si la nature était parfaitement juste, vous auriez raison. Il est vrai que vous avez sans doute vécu une enfance formidable dans un endroit merveilleusement équilibré. Or tout n'est pas aussi simple. Face à certaines situations, les pouvoirs publics doivent s'engager pour faire en sorte que le principe d'équité soit celui de la République française. Je suis fondamentalement engagé pour le principe d'équité et je veille à ce que celui-ci demeure dans chacun des rapports proposés. Selon votre modèle, le mieux armé et le plus apte à se défendre gagnerait tout. Il s'agirait d'un monde injuste dont je n'ai pas envie.

Ce débat intéressant marque ce qui nous oppose alors que d'aucuns estiment qu'il n'y a plus de nuances politiques ni de différences idéologiques. Nous nous opposons à votre vision qui consiste à supprimer le principe de solidarité de la République française. C'est pourquoi vous êtes dans l'opposition et nous sommes dans la majorité. Les Franciliens ne sont pas d'accord avec votre vision de la société française.

Je m'oppose à cet amendement et je veillerai au maintien des mentions relatives aux publics bénéficiaires prioritaires. En matière d'entrepreneuriat en Île-de-France, certaines femmes doivent être davantage aidées afin de garantir un rattrapage par rapport aux hommes. Il convient de veiller à ce que les femmes soient autant accompagnées, voire davantage, afin que ce rattrapage puisse intervenir.

Nous avons lancé un fonds d'investissement visant à promouvoir le commerce dans les quartiers dits « Politique de la Ville », c'est-à-dire les 300 quartiers prioritaires en Île-de-France. Nous avons conduit une action que vous pourriez qualifier de discriminante, car nous souhaitons faire en sorte que les quartiers dans lesquels on vit le plus mal aujourd'hui fassent l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics franciliens de sorte que le commerce et la revitalisation puissent y revenir. Je m'oppose très fermement à chacun de vos amendements.

M. le Président – L'amendement n°49 est-il maintenu ? Il est maintenu.

EXPLICATION DE VOTE

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Votre vision de la société est contraire à l'Histoire et à la République française. Vous n'avez rien compris à l'Histoire de ce pays depuis des millénaires. C'est pourquoi nous votons triplement contre.

M. le Président – Qui est pour l'amendement n°49 ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°49 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – L'amendement n°50 est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°50 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – L'amendement n°51 est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°51 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

REJET

Amendements n°48 (FN) et n°18 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°48. Est-il maintenu ? Il est défendu.

M. CHARTIER – Il ne s'agit pas de la même nature d'amendement. Vous proposez de mentionner la participation d'élus régionaux aux comités de pilotage et de suivi. Or le nombre affolant de comités de pilotage conduira à épuiser les élus régionaux s'ils sont tenus de participer à chacun d'eux. Selon le principe de la représentation proportionnelle, je vous laisse imaginer le nombre d'élus régionaux dans les comités de pilotage. Il convient de privilégier la simplicité et la rationalité. Les comptes rendus des comités de pilotage sont consultables et accessibles par les membres de la commission. C'est pourquoi je ne puis donner un avis favorable à vos amendements.

M. le Président – L'amendement n°48 est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°48 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LRI, UDI, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : S&R, FdG

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Nous avons proposé une réponse commune à l'amendement n°18. Je cède la parole à Mme GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – Sur le portail Élus, je ne vois pas les comptes rendus et bilans des comités de pilotage. À ma connaissance, nous n'avons pas obtenu de bilan sur un certain nombre de comités de pilotages et de dispositifs, ni sur le Conseil stratégique des chefs d'entreprise. Quelques efforts restent à fournir à l'égard des membres de la commission Développement économique en matière de transparence et de bilan. L'amendement est maintenu.

M. CHARTIER – Les comptes rendus sont consultables sur demande. Il suffira de les demander lorsque le comité de pilotage sera constitué pour les obtenir dans le cadre de la commission.

Mme GHIATI (FdG) – Pour le bon fonctionnement de notre travail d'élus régionaux, je propose l'accès systématique des documents aux membres de la commission.

M. CHARTIER – Je retiens l'idée en fonction de sa faisabilité.

M. le Président – L'amendement n°18 est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°18 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°17 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°17. Il est défendu.

M. CHARTIER – Les grandes entreprises ne sont pas ennemies de l'économie francilienne. Qu'elles se manifestent dans les présences ou les aides, nous ne les éliminerons pas. Nous nous adresserons à l'ensemble de l'économie francilienne, à savoir les petites et grandes entreprises, le secteur de l'économie sociale et solidaire et le secteur marchand et non-marchand.

M. le Président – Je devine le maintien de l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°17 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°16 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°16. Il est défendu.

M. CHARTIER – S'agissant encore d'un marronnier, je maintiens l'avis donné précédemment.

M. le Président – L'amendement est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°16 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 1 est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Amendement n°66 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°66. Il est défendu.

M. CHARTIER – Je propose le transfert de cet amendement après retour du rapport de la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire (CRESS). En l'état, j'ignore comment intégrer les objectifs de l'économie circulaire sans disposer des objectifs qui seront proposés par la CRESS à la délibération de l'assemblée régionale. Je propose le retrait de l'amendement et une nouvelle présentation lorsque nous disposerons des délibérations, afin de les intégrer.

M. le Président – Acceptez-vous cette proposition ? L'amendement est retiré.

L'amendement n°66 (EELVA) est retiré.

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 2 est adopté.

Vote de l'article 2

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

M. le Président – Nous passons à l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 3 est adopté.

Vote de l'article 3

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

Amendements n°29 (S&R) et n°43 (RCDEC)

M. le Président – Nous passons à l'article 3 et aux amendements n°29 et n°43 avec une réponse commune. Le groupe socialiste ne dispose plus de temps de parole. Je cède la parole au groupe RCDEC.

Mme COSSE (RCDEC) – Nous avons une interrogation sur la rédaction du chapitre II de l'annexe 3 concernant les structures éligibles à la délibération et les critères de l'entreprise solidaire d'utilité sociale. Ces critères sont définis par le Code du travail. Dans votre délibération, vous reprenez les trois premiers alinéas de cet article et non le quatrième concernant les titres de capital de l'entreprise, notamment en provenance de l'étranger.

Nous proposons que soient éligibles à cette délibération toutes les entreprises ayant reçu l'agrément « Entreprise solidaire à utilité sociale » que vous visez par l'article L3332-17-1 du Code du travail.

Je souhaite savoir si, à travers la rédaction de votre délibération, vous visiez d'autres entreprises qui n'auraient pas l'agrément ou s'il s'agit simplement d'une reprise.

M. CHARTIER – Il s'agit d'une reprise. Le règlement d'intervention reprend tous les critères Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). Par conséquent, l'amendement est satisfait.

Mme COSSE (RCDEC) – Votre rédaction omet deux alinéas de l'article qui ne sont pas anodins dans la définition des critères de l'économie sociale et solidaire (ESS).

M. CHARTIER – Je le vérifierai.

M. le Président – L'amendement n°29 est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°29 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – L'amendement n°43 est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°43 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 4. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 4 est adopté.

Vote de l'article 4

POUR : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 5

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 5. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 5 est adopté.

Vote de l'article 5

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

M. le Président – Y a-t-il des explications de vote ? Je cède la parole à M. BENHAIM.

EXPLICATION DE VOTE

M. BENHAIM (EELVA) – Nous voterons pour ce rapport, car nous souhaitons soutenir l'artisanat et le commerce de détail, ainsi que la reprise, la transmission et la création d'entreprise. Nous souhaitons que la possibilité de reprise par les salariés et l'économie sociale et solidaire soient parties prenantes de ces dispositifs. Nous continuons à alerter sur le fait que les réseaux d'accompagnement auront besoin d'un soutien supplémentaire si nous voulons augmenter le nombre de créateurs et créatrices ou de repreneurs et repreneuses accompagnés.

Nous nous félicitons que la Région s'empare de la question de la féminisation des bénéficiaires des aides à la création ou à la reprise d'entreprise. En effet, il est républicain de rétablir le déséquilibre en défaveur des femmes et des populations les plus éloignées de la création et de la reprise d'entreprise.

M. le Président – Je cède la parole à Mme GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – Bien que certains de nos amendements n'aient pas été acceptés, nous voterons ce rapport, car nous sommes favorables aux actions qui concernent l'entrepreneuriat, la création et la reprise. Alors que nous évoquons la question de l'activité industrielle, nous devons soutenir des salariés qui sont en lutte et proposent des reprises d'entreprise pour poursuivre l'activité existante et pérenniser les savoir-faire. Les formes coopératives nous semblent intéressantes.

Nous ne sommes pas opposés aux grandes entreprises. Toutefois, celles-ci doivent prendre leurs responsabilités. Elles ont le devoir de montrer l'exemple et de dynamiser l'activité. La plupart dégagent des bénéfices importants, lesquels doivent revenir dans l'économie réelle au service du pouvoir d'achat, des salaires, de l'investissement, de l'innovation et de la croissance. Le responsable stratégique de Siemens nous expliquait qu'il n'avait pas besoin des aides publiques, ce qui montre qu'il a conscience que celles-ci doivent être au service des petites et moyennes entreprises. Nous ne sommes pas contre les grandes entreprises. En revanche, la puissance publique doit prioriser et cibler son action.

M. le Président – Je cède la parole à Mme LIME-BIFFE.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Notre groupe votera pour ce rapport. Nous sommes inquiets pour l'économie sociale et solidaire en Région Île-de-France que nous voyons se démanteler au fur et à mesure des dispositifs de simplification et de dilution. Nous percevons un aspect dogmatique dans votre démarche qui appauvrit le développement économique. Diverses manières d'entreprendre existent en France et en Île-de-France. Nous voterons pour ce rapport. Par ailleurs, nous réitérons notre demande de bilan de PM'up comme promis depuis deux mois.

M. le Président – Merci de votre soutien à cette nouvelle politique régionale. Je cède la parole à M. de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Nous sommes contraints de nous abstenir sur ce bon rapport néanmoins affligé du marqueur de la discrimination positive. Je demande que l'on réfléchisse au texte inclus dans l'exposé des motifs de mon amendement.

M. le Président – Nous votons la délibération dans son ensemble. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-141

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

M. le Président – Je remercie le Vice-Président Jérôme CHARTIER pour cette nouvelle politique résolue, offensive et dynamique. Nous passons à la délibération suivante.

CR 2017-127 : #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION : UNE STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DU DESIGN AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES FRANCILIENNES

M. CHARTIER – Je salue le travail accompli par l'équipe du Lieu du design sous l'autorité de sa présidente Valérie MONTANDON. Lors du dernier conseil d'administration, en voyant ces professionnels du design pleinement satisfaits par la stratégie présentée, j'ai perçu le travail de collaboration qui a opéré depuis plus d'un an. Il s'agit d'un travail productif et utile puisque la dimension design dans la production francilienne est incontestablement un élément de compétitivité qui permet parfois à un client de prendre une décision en faveur de notre industrie territoriale. Le design n'est pas superflu. C'est élément majeur dans le positionnement d'un client par rapport au produit qu'il souhaite acquérir à niveau de performance équivalent. C'est pourquoi il était important d'associer les acteurs du design en Île-de-France à cette réflexion.

La première action porte sur la création d'un conseil stratégique pour le design d'une quarantaine de membres dans l'esprit du conseil pour l'attractivité et l'emploi en Île-de-France. Il s'agit essentiellement de professionnels pouvant éclairer les décisions de l'Exécutif sur le design et multiplier les initiatives afin que celui-ci prenne toute sa place dans les démarches économiques et industrielles en Île-de-France.

La deuxième action porte sur la stimulation du recours au design dans la stratégie de croissance et d'innovation des entreprises franciliennes en consolidant la plateforme de mise en relation entre les entreprises, les designers et les laboratoires publics (hub du design) et en incitant les entreprises à renforcer l'intégration de design dans leur stratégie de développement de produits, notamment à travers le financement des aides directes aux entreprises régionales, à savoir INNOV'up, TP'up, PM'up et BACK'up.

La troisième action consiste à faire de la Région un acteur exemplaire dans la démarche design en agissant en termes de commande publique et au travers d'une réflexion sur les grands projets d'investissement public. Il est proposé aux designers de participer aux jurys d'appels d'offres émis par la Région, d'imaginer la classe du futur grâce au *design thinking*, de sensibiliser les lycées professionnels et les Centres de formation d'apprentis (CFA) à s'équiper de machines d'impression en 3D afin de réaliser des économies, et d'intégrer une démarche design dans l'aménagement du nouveau siège de la Région Île-de-France.

M. le Président – Je demande l'avis de la commission du Développement économique.

Mme DUBLANCHE (LRI) – L'avis est favorable.

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

M. le Président – Je demande l'avis de la commission des Finances.

Mme de la GONTRIE (S&R) – L'avis est favorable.

*Commission des finances : **avis favorable***

M. le Président – Nous passons à la discussion générale. Je cède la parole à Mme DELEPAULE.

Discussion générale

Mme DELEPAULE (UDI) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, la stratégie régionale en faveur du design présentée dans ce rapport constitue une preuve concrète des grandes ambitions portées par notre Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Alors que le design a longtemps été perçu par les petites et grandes entreprises françaises comme un levier superflu et optionnel de leur croissance, ce rapport met en évidence l'importance actuelle du design comme valeur ajoutée au service de la compétitivité de nos entreprises. Désormais, innovation et design forment un couple indissociable pour tout succès entrepreneurial. Pourtant, 60 % des entreprises franciliennes n'ont jamais fait appel au design pour concevoir leurs produits ou services alors que l'Île-de-France concentre près de 70 % des designers français. Nous nous félicitons que ce rapport veuille combler une véritable lacune.

La stratégie en faveur du design dans notre Région comporte plusieurs aspects innovants. Dans le cadre de la démarche Smart Région et de la stratégie #Leader, ce rapport vise à renforcer le rapprochement entre les designers français et les PME-PMI à travers une plateforme digitale rénovée, le UP de Design, qui prend la suite du Lieu du Design créé en 2009. Nous saluons le fait que la Région souhaite systématiser le réflexe design dans les entreprises en facilitant leur mise en relation avec les designers au travers de rencontres de type Meet up Design ou dans le cadre des Paris Région Smart Weeks. L'idée de créer un conseil stratégique pour le design composé de professionnels reconnus et chargés de nous éclairer sur la stratégie régionale est salutaire, car toute concertation large sur ce sujet permettra de mener à un véritable consensus dans le secteur.

Nous nous félicitons que la Région souhaite se montrer exemplaire dans cette démarche à travers ses propres projets. Elle montre ainsi son volontarisme en la matière et donne un modèle à suivre pour beaucoup d'entreprises.

Le groupe UDI soutient entièrement cette stratégie régionale en faveur du design qui conduira à ancrer plus fortement l'idée que la démarche design en tant qu'élément indispensable à tout succès entrepreneurial. Nous voterons en faveur de ce rapport.

M. le Président – Je cède la parole à Mme PERDEREAU.

Mme PERDEREAU (LRI) – Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, étant issue de cette formation, j'en mesure l'importance. Dans le langage courant, le design est souvent rattaché au luxe et à l'art, réservé à une élite. Pour tous, il est pourtant séduisant et à la mode, mais son essence et son impact restent mal compris. Le design souffre d'un important déficit de compréhension dans les PME et PMI françaises. Le temps est arrivé de comprendre pourquoi, à l'inverse des pays anglo-saxons, les entreprises françaises sont à la traîne en matière de design.

Je me réjouis qu'à travers ce rapport, l'Exécutif émette plusieurs propositions concrètes pour que les entreprises franciliennes profitent davantage des atouts qui leur sont proposés pour utiliser ce précieux levier de croissance. Nous constatons quotidiennement l'omniprésence du design, lequel évolue sans cesse, s'adapte à nos vies et à nos besoins. Notre objectif est de convaincre les entreprises d'intégrer du design avec une *French touch* dans leurs processus d'innovation, car il convient de ne pas oublier que le design est créateur de valeur ajoutée au service de la compétitivité des entreprises. Il crée de la richesse, des emplois et représente une source précieuse de dialogue dans l'entreprise.

Dans ce monde qui change, de nouveaux besoins apparaissent dans tous les secteurs du quotidien. Les entreprises doivent répondre aux attentes de leurs clients et à la concurrence internationale. Nous avons espoir. Le design français bouillonne. Nous ne tournons plus les yeux vers l'Italie et les pays du Nord, mais vers notre pays.

Le design est devenu un enjeu prioritaire pour nos entreprises. Nous avons besoin de mesures à la hauteur de leurs ambitions et des exigences des consommateurs. Le design en Île-de-France représente 4 000 entreprises, plus de 30 000 emplois et au moins 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Près des deux tiers des designers français sont concentrés en Île-de-France, soit 8 000 designers et 16 000 emplois. Malgré ces chiffres encourageants, notre potentiel est sous-utilisé. Pour la majorité des PME et PMI franciliennes, le design est trop souvent ignoré.

L'Île-de-France a toutes les cartes en mains pour que le design devienne un atout incontournable de l'attractivité et de la compétitivité de notre territoire, et un outil efficace pour la conquête de nouveaux marchés. Faire de la Région un acteur essentiel et exemplaire de la démarche design me semble être une excellente mesure. Cette exemplarité se traduira par la commande publique régionale et de grands projets d'investissement public. Le design doit devenir un vecteur d'innovation dans tous les domaines et ce rapport vise à y recourir. Le champ d'application est vaste. Le Grand Paris Express, les îles de loisirs, les lycées franciliens et le nouveau siège de la Région sont autant de domaines où le design francilien peut exceller.

Il est de notre devoir de nous projeter afin d'assurer le développement de services innovants adaptés à la ville de demain. L'attractivité et le rayonnement de notre Région dépendent de l'architecture et du design qui ont souvent été négligés ou mal pensés. Intégrer le système du *design thinking*, en tant que nouvelle manière de penser la conception et de créer de la valeur chez les jeunes, ne peut que s'avérer profitable pour forger l'identité de l'Île-de-France et faire entrer pleinement notre Région dans le XXI^e siècle. L'important est de promouvoir le design de tous les jours et de le valoriser comme une réussite. Nous avons retenu les propositions et idées des professionnels du secteur et souhaitons la création d'un conseil stratégique pour le design afin que ce domaine devienne moins abstrait.

Cette délibération constitue un marqueur dans notre volonté d'innover et de partager les atouts de notre Région à leur meilleur niveau. Le groupe Les Républicains et Indépendants soutiendra ce rapport.

M. le Président – Merci de cette prise de position claire et convaincante. Je cède la parole à M. KANUTY.

M. KANUTY (S&R) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, en abordant le design dans cette délibération, vous nous poussez à sortir de la vision primaire que nous pouvons avoir de ce terme. Il ne s'agit pas uniquement du dessin et de l'ergonomie d'un objet, mais d'une discipline visant à une harmonisation de l'environnement humain allant de la conception d'objets jusqu'à l'urbanisme. Cette approche constitue un changement de paradigme intéressant puisqu'il nous incite à repenser la conception de nos politiques publiques au-delà de la tentation marketing ou de communication à laquelle il vous arrive de céder.

Toutefois, cette stratégie ne doit pas masquer l'affaiblissement, notamment financier, du Lieu du Design. Cette délibération propose la mise en place d'un conseil stratégique pour le design. Pourquoi pas ? Mais, attention à l'inflation de structures *ad hoc* à l'instar de conseils stratégiques de développement économique et attractivité ! L'enchaînement de délibérations économiques présenté nous laisse perplexes quant à la multiplication de ces organes de consultation à la disposition exclusive de la Présidente, au mépris du rôle des élus de cet hémicycle et en l'absence de contrôle démocratique de ces projets. Quel contrôle appliquer à ces membres nommés de façon discrétionnaire ? Comment prévenir les conflits d'intérêts ? Quelle est la place des élus régionaux, *a minima* ceux de la commission du Développement économique ? Vous ne pouvez ainsi nous écarter d'organes de consultation qui ont un poids dans la décision finale de l'Exécutif en matière de développement économique et de formation professionnelle de la Région.

Vous évoquez un *hub* du design, ce qui est une très bonne idée. Je vous invite toutefois à aller plus loin. Si l'objectif est de mettre tout le monde autour de la table, des acteurs de la formation à ceux de la transformation des métiers et de la réalisation, pourquoi ne pas réaliser un campus des métiers du design ? Nous mettrions ainsi nos potentiels en lumière et pourrions-nous démarquer des autres Régions européennes et du reste du monde.

M. le Président – Je cède la parole à Mme GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – Monsieur le Vice-Président, chers collègues, vous dites avoir échangé avec une quarantaine de professionnels reconnus dans le domaine. Au-delà du regret de ne pas avoir été associés à cette rencontre, s'ajoute celui de l'absence, dans ce rapport, de la liste des professionnels conviés, ainsi qu'un compte rendu des échanges permettant à chacun des élus de s'approprier la réflexion collective issue de cette rencontre.

Nous n'avons pas d'objection sur la stratégie proposée. Nous partageons votre préoccupation de renforcer la politique régionale dans ce domaine trop méconnu en termes de potentiel d'activité et d'avenir pour les jeunes, notamment en formation. Au-delà des opportunités économiques, le secteur du design permet d'humaniser les espaces. Il est un facteur d'innovation technologique important. Il accélère l'adaptation des produits aux nouveaux usages et aux attentes des concitoyens, et participe à la protection de l'environnement.

Nous notons cependant l'absence du Lieu du Design comme pouvant être l'un des outils au service de cette politique. Devons-nous y percevoir une volonté de supprimer un outil créé en 2009 et développé par la précédente mandature ? Le Lieu du Design avait pour mission de soutenir la profession de designer, d'accompagner les PME, ETI et grands groupes dans leur démarche d'innovation par le design en lien avec les réseaux existants. Si le choix porte sur la suppression d'un outil, votre stratégie aurait pu consister à en dresser un bilan et à nous expliquer les raisons de son absence, notamment vis-à-vis des élus qui n'appartenaient pas à la mandature précédente.

Votre proposition d'un conseil stratégique, dont nous ne connaissons pas la composition précise, qui serait chargé d'accompagner la Région dans sa stratégie dans le secteur du design, ne nous satisfait pas. Après le conseil stratégique des grands patrons, voilà celui du design ! Dans les prochains mois, combien de conseils stratégiques créez-vous pour vous accompagner dans une opacité totale ? Je réitère ma demande de bilan du conseil stratégique des entrepreneurs créé au début de votre mandature.

Notre groupe proposera un amendement en faveur d'une rencontre régionale du design permettant à tous les acteurs intervenant dans ce domaine, et non à seulement quarante professionnels, d'échanger sur les problématiques du secteur et de formuler des propositions d'actions partagées, notamment avec les élus régionaux souhaitant être associés à cette réflexion.

M. le Président – Je cède la parole à M. de SAINT-JUST.

M. de SAINT-JUST (FN) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, à la lecture de ce rapport, j'admets avoir cru à une ébauche de texte d'Emmanuel MACRON. Tout y est : phrases un peu creuses, anglicismes, grands projets ultra-futuristes mais pseudo-profonds, et propositions inexistantes. À moins que la pensée de ce rapport soit trop complexe, à l'image de celle du Président de la République, et que le Front National ne parvienne pas à en saisir les contours. Nous cherchons la signification d'un tel rapport en faveur de l'emploi francilien. Cela mérite un véritable art du design du remplissage. Ce rapport ne contient d'ailleurs aucune définition du design. Ce terme est l'illustration parfaite des « mots marqueurs », à savoir des tics verbaux caractéristiques du discours dominant et servant de signe de reconnaissance sans pour autant détenir de sens très clair puisque vous-même ne le définissez pas.

Le modèle anglo-saxon étant réputé supérieur, il n'est pas étonnant de voir fleurir dans votre rapport un tas d'anglicismes, à savoir le *design*, les *designers*, le *hub du design*, le *meet up*, les *smart cities* et le *design thinking*. On ne voit pas très bien où

vous voulez en venir. C'est comme si le design consistait en l'armature stratégique et économique des entreprises franciliennes. Il s'agit en fait d'une énième création d'entité par notre Présidente Valérie PÉCRESSE, qui les collectionne. Des dizaines d'entités ont déjà été élaborées sous l'égide de la Présidente de Région. Nous nous interrogerons sur l'utilité et la pertinence d'un conseil stratégique pour le design, que vous auriez d'ailleurs dû traduire en anglais.

Lorsque le rapport édicte que la Région s'engage à organiser des journées de sensibilisation au design dans les lycées, je crois qu'il conviendrait de sensibiliser les lycéens en banlieue parisienne à d'autres matières que le design.

Nous soutenons toutes les innovations, qu'il s'agisse d'évolutions graphiques, visuelles ou technologiques, mais ce rapport n'apporte aucune valeur ajoutée aux entreprises.

M. le Président – Je cède la parole à M. ROMERO-MICHEL.

M. ROMERO-MICHEL (RCDEC) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, le design est un formidable levier pour le développement des entreprises. Il apporte une valeur ajoutée dès la première étape de construction d'une innovation ou d'un nouveau modèle. Aujourd'hui, en Île-de-France comme dans le reste du pays, l'approche design est encore trop peu prise en compte et le retard s'accumule. Le constat est éloquent : 70 % des designers français sont implantés en Île-de-France, ce qui constitue un atout, mais 60 % des sociétés du territoire déclarent n'avoir jamais eu recours à l'un d'entre eux. Il est donc essentiel d'appuyer et de promouvoir la démarche design dans notre Région. C'est ce qui a poussé l'ancienne majorité à créer le Lieu du Design en 2009 avec l'ambition de construire l'alliance du design et de l'entreprise au service de l'innovation et de la compétitivité qui est un enjeu régional et mondial.

Au fil des années, le Lieu du Design s'est posé comme un acteur incontournable parfaitement identifié par les entreprises, accompagnant des projets souvent très ambitieux et mobilisant les financements nécessaires. À son arrivée au pouvoir, votre majorité a décidé unilatéralement d'amputer le Lieu du Design de 85 % de ses ressources dans une logique purement comptable de coupes budgétaires sans aucune réflexion vraiment sérieuse. Aujourd'hui, votre Exécutif semble avoir pris conscience de cette erreur initiale, mais au lieu de la reconnaître et de la corriger, vous préférez créer une nouvelle entité bien moins ambitieuse comme dans les autres secteurs tels que la culture.

Les élus du groupe RCDEC regrettent le manque d'ambition sur ce dossier. C'est pourquoi, bien que conscients de l'importance que revêt la promotion du design dans notre territoire, nous nous abstenons.

M. le Président – Je cède la parole à M. BENHAIM.

M. BENHAIM (EELVA) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, ce rapport de stratégie pour le design pose des points de départ qui permettront de progresser sur cette question dans notre Région. La mise en place d'un conseil stratégique pour le design est une initiative intéressante à condition qu'elle ne se substitue pas, mais contribue au travail de l'Assemblée régionale et qu'elle soit très large et audacieuse dans sa composition.

Il est intéressant d'associer directrices et directeurs d'agence, chefs d'entreprise et chercheurs. Associons les représentants des métiers de l'artisanat, qui sont essentiels à la réalisation de certains projets de design, les industriels, les représentants de l'économie sociale et solidaire, les acteurs de la formation, notamment en gestion et en commerce, les écoles d'ingénieurs et la formation professionnelle avec les centres de formation des apprentis et les lycées professionnels ! Tel est le spectre du design et de sa diffusion dans le tissu économique. C'est ainsi que nous réussirons demain.

Ce croisement des cultures pourrait également se situer dans les *meet up design* que vous souhaitez organiser à condition de donner la parole, voire l'initiative, aux acteurs. L'autre condition du succès est d'articuler les différentes démarches économiques régionales. Le design étant un élément d'attractivité économique, comment mobiliser nos agences de développement autour de la promotion du design francilien ? Il s'agit également d'un facteur de stimulation scientifique et technique pour les jeunes. Comment travailler avec l'Éducation nationale pour que les élèves de technologie au collège et les jeunes en CFA et lycées participent à des projets qui leur donneront envie de s'intéresser à l'innovation, à un métier et au design ? Les jeunes pourraient proposer des solutions aux grands problèmes écologiques et sociaux de notre époque avec un concours régional d'innovation qui leur permettrait d'exprimer leur talent et de proposer des produits et solutions.

Il est très intéressant de soutenir l'acquisition d'imprimantes 3D par les CFA. Nous voulons des CFA de haute technologie et attractifs. Nous voulons surtout dire aux jeunes que nous investissons pour leur avenir. Les écoles de design françaises sont effectivement d'un niveau exceptionnel. Leur promotion à l'étranger est une très bonne idée. Construire des ponts avec les CFA

et les formations de commerce et d'ingénierie permettrait aux jeunes d'aujourd'hui de construire ensemble les projets de demain en mobilisant les différents corps de métiers.

Nous vous invitons à aller au-delà sur le design et à intégrer la question de l'éco-conception des produits et services pour impliquer pleinement les Franciliens et en faire un projet de progrès économique, social et environnemental.

M. le Président – Je cède la parole à M. GIAFFERI.

M. GIAFFERI (CD) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, la stratégie régionale du design proposée nous séduit par sa modernité et son efficacité. Le design est une activité essentielle au développement économique industriel des Régions leaders dont l'Île-de-France fait partie. Grâce à cette stratégie, notre Région comblera le retard dont notre pays souffre dans ce domaine. Nous avons des atouts indiscutables en la matière comme les quatre écoles d'excellence en Île-de-France, dont celle abritée par ma ville de Sèvres, qui sont mondialement reconnues.

Les propositions de votre rapport sont opportunes, intelligentes et satisfont les demandes des acteurs indépendants du design, à savoir la création d'un conseil du design, l'amélioration de la formation et la politique d'émergence des talents dans ce domaine, l'accompagnement plus efficace des entreprises de design et la sensibilisation du grand public.

Nous appelons votre attention sur la Semaine du Design, qui se tiendra à Paris en septembre, qui constitue une véritable vitrine du savoir-faire francilien. La Région pourrait y prendre part afin de renforcer la visibilité auprès du grand public et d'en faciliter l'accès aux jeunes designers franciliens.

M. le Président – Je cède la parole au Vice-Président CHARTIER.

M. CHARTIER – Merci à chacun des orateurs pour leur expression respective. Merci à Nathalie DELEPAULE d'avoir souligné un chiffre qui devrait demeurer dans tous les esprits. Le fait que 60 % des entreprises franciliennes n'ont jamais eu recours au design pour leurs produits montre le travail qu'il reste à accomplir pour que l'intégration du design dans la démarche de construction d'un produit soit permanente. La Région doit montrer l'exemple, ce qui permettra à chacun, par la démonstration physique du futur siège, de constater que le design fait partie de la vie quotidienne.

Alors que Wallerand de SAINT-JUST se livrait aux envolées lyriques dont il a le secret et dont je ne partage que très rarement la substantifique moelle, la vérité m'oblige à dire que la définition du design est très ouverte. Le dictionnaire indique : « *Approche humaniste permettant d'intégrer n'importe quelle production dans son environnement* ». Le design est quelque chose d'extrêmement spécial qui permet à un produit d'être parfaitement intégré dans son environnement à un moment donné. Son originalité donne le sentiment qu'il fait partie de la vie et qu'il a quelque chose en plus. C'est pourquoi il faut absolument encourager cette démarche, car elle est le moyen de montrer la différence tout en l'inscrivant parfaitement dans la vie. Si nous parvenons à faire en sorte que les entreprises franciliennes aient cette avance par rapport aux entreprises du reste du monde, nous leur assurerons une performance supplémentaire et sa traduction en termes de production et d'emplois.

Merci à Isabelle PERDEREAU d'avoir très largement encouragé la démarche de la Région et de la majorité et d'avoir rappelé que la vie de demain passe par le design. Nous avons connu des démarches de design ratées dans les années 70, mais j'ignore s'il s'agissait de l'intégration d'une démarche de design ou tout simplement de constructions pratiques. En tout état de cause, nous avons pu en observer les désastres partout en France et particulièrement en Île-de-France. Il nous appartient de veiller à ne pas reproduire cette période funeste.

Merci à Pierre KANUTY. Il ne s'agira pas d'un conseil surnuméraire, mais indispensable à la promotion du design. La question de la place des élus régionaux est posée de façon générale. Il convient que ces conseils soient utiles et que les professionnels en profitent en participant au conseil de L'Exécutif afin que celui-ci puisse prendre les bonnes initiatives s'agissant de la promotion du design en Île-de-France. Il faut conserver l'esprit de participation de la société civile à l'élaboration de la décision publique.

Merci à Vanessa GHIATI. Ce rapport constitue en effet un souffle nouveau. Il est le prolongement naturel de la mission du Lieu du design dans ce conseil pour le design en Île-de-France autour de la Présidente. J'entends son esprit très ouvert et favorable aux rencontres du design.

J'ai bien entendu les propos de Wallerand de SAINT JUST. Je lui confirme que ce n'est pas l'œuvre de M. MACRON, mais de la majorité régionale. Elle est celle de l'inspiration de l'équipe du Lieu du design, de sa Présidente et de celles et ceux qui concourent à ce lieu en cours de transformation qui demeura définitivement intégrée à l'inspiration de la politique régionale.

Chacun peut s'en féliciter. Il est vrai que le monde du design est largement anglicisé, ce qui ne signifie pas que l'inspiration le soit. Les designers français sont connus à travers le monde et leur réputation n'est plus à faire. La France compte des designers de renom. Il nous appartient d'en assurer la promotion et le développement.

Monsieur ROMERO-MICHEL, merci pour votre intervention et d'avoir rappelé l'importance de la démarche design en Île-de-France.

Monsieur BENHAIM, je suis convaincu que nous avons une action très particulière à conduire auprès des jeunes, notamment des lycéens. L'esprit des propositions relatives à la démarche design intègre cette dimension. Il nous appartient de lui donner corps et de faire en sorte qu'elle existe dans les lycées en Île-de-France. Je crois à la démarche du « beau » qui relève d'une éducation qui trouve parfaitement sa place dans les lycées. À mon sens, le design est l'école du « beau ».

Merci à Pascal GIAFFERI d'avoir rappelé l'existence de quatre écoles d'excellence en Île-de-France. Il nous appartient de créer un lien direct entre ces écoles et le conseil du design. J'entends qu'il est très sensible aux initiatives qui pourraient être prises sur le développement du design, ce qui ne m'étonne pas de lui. L'Exécutif régional y sera extrêmement sensible également. Cette démarche est préalable à toute action de développement et d'innovation concernant la production en Île-de-France. Avant la stratégie industrielle, figure la stratégie du design. C'est ainsi que la Région Île-de-France marquera son originalité par rapport aux autres Régions françaises. Nous sommes en avance sur la compréhension de l'importance du design en matière de production. Il nous appartient d'en faire une chance supplémentaire pour les entreprises franciliennes.

M. le Président – Merci, Monsieur le Vice-Président CHARTIER, de votre ouverture d'esprit et de votre écoute de tous les groupes de l'hémicycle. Nous passons à l'examen des amendements.

Article 1

Amendement n° 19 (FdG)

M. le Président – L'amendement n°19 est-il défendu ? Je cède la parole au Vice-Président CHARTIER.

M. CHARTIER – Je suis favorable à une grande rencontre régionale. Cette démarche peut parfaitement faire l'objet de l'une des premières propositions du conseil du design.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ?

M. CHARTIER – Madame GHIATI, je dirai au conseil qu'il s'agit de votre idée, ce qui vaut un retrait d'amendement.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n°19 (FdG) est retiré.

Amendement n° 25 (S&R)

M. le Président – L'amendement n°25 est-il défendu ?

M. KANUTY (S&R) – Dans un esprit de respect de la déontologie et de transparence, je suggère que les élus de la commission Développement économique soient membres de droit de ce conseil stratégique. Les élus doivent être associés le mieux possible aux décisions. Il ne s'agit pas de sous-traiter à des spécialistes sous prétexte qu'ils le sont, mais d'être dans l'élaboration commune pour assurer un contrôle démocratique et faire en sorte que les Franciliens soient représentés dans ces instances par les élus.

M. CHARTIER – Le Conseil n'est pas un lieu de décision, mais de recommandation. Il est l'apanage et la responsabilité des spécialistes. Le principe retenu lors de la constitution du Conseil pour l'attractivité est de faire en sorte que les entrepreneurs puissent donner leur avis sur la politique régionale concernant le développement de l'économie et de l'industrie. Ne figurent pas de représentation de l'opposition ni de contrôle démocratique, car il s'agit d'une instance de conseil. La décision appartient à l'Exécutif sous la responsabilité de l'Assemblée régionale. Tant qu'il s'agira d'un conseil et non d'un lieu de décision, nous continuerons à faire appel aux spécialistes et aux connaisseurs.

S'agissant de la charte de déontologie, la règle s'applique à tous les dossiers UP. Si les membres du Conseil pour l'attractivité étaient membres de jury d'une instance de type PM, ce qui pourrait être le cas dès lors qu'une démarche de design est financée dans le cadre de PM'up, ils auraient à signer une charte de déontologie.

Je ne peux satisfaire le premier point. Le second est satisfait.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il l'est. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°25 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 1 est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FN, FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Amendement n°68 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'article 2 et à l'amendement n°68. Est-il défendu ? Je cède la parole au Vice-Président.

M. CHARTIER – Merci pour votre proposition qui me semble néanmoins éloignée de l'esprit design. Il est difficile de donner un avis favorable à cet amendement dont je comprends néanmoins l'esprit.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n°68 (EELVA) est retiré.

Amendement n°67 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°67 avec un amendement de l'Exécutif.

M. CHARTIER – Il s'agit d'enrichir la délibération pour susciter des projets de collaboration en faveur du design permettant à la Région Île-de-France de mieux répondre aux grands enjeux futurs. C'est notre moyen de tenir compte de la proposition du groupe EELVA et d'espérer le satisfaire avec cet amendement.

M. le Président – Je mets aux voix l'amendement de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement de l'Exécutif est adopté.

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

L'amendement n°67 (EELVA) est retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif en réponse.

Amendement n°26 (S&R)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°26. Est-il défendu ? Je cède la parole au Vice-Président CHARTIER.

M. CHARTIER – Cet amendement propose d'intégrer une démarche de *design thinking* de l'offre touristique dans le cadre du futur schéma régional du tourisme et des loisirs. Nous retenons cette très bonne idée et sommes favorables à cet amendement.

M. le Président – Avec un avis favorable de l'Exécutif, qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est adopté.

Vote de l'amendement n°26 (S&R)

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n°69 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°69. Est-il défendu ? Je cède la parole au Vice-Président CHARTIER.

M. CHARTIER – En l'état actuel, je ne puis donner une suite favorable à cet amendement et m'en excuse.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il l'est. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°69 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°70 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°70. Est-il défendu ? Je cède la parole au Vice-Président.

M. CHARTIER – Il est difficile d'être trop contraignant s'agissant du design. Une obligation sur la présence d'éco-matériaux dans le design me semble trop restrictive. Je ne souhaite pas brider les designers.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°70 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 2 amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 2 amendé est adopté.

Vote de l'article 2 amendé

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 3 est adopté.

Vote de l'article 3

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 4. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 4 est adopté.

Vote de l'article 4

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

M. le Président – Y a-t-il des explications de vote ? Je cède la parole à Mme GHIATI.

EXPLICATION DE VOTE

Mme GHIATI (FdG) – Notre groupe avait prévu de s'abstenir sur ce rapport. Tenant compte de certaines évolutions, notamment sur la rencontre, nous voterons favorablement, car nous sommes d'accord sur la nécessité de développer une stratégie sur la question du design. Celle-ci n'intéresse pas uniquement la sphère privée. Au-delà du Conseil régional, un enjeu existe pour les services publics et leur adaptation aux nouveaux usages et besoins des populations. La commande publique pourrait être davantage développée, ce qui donnerait lieu à de belles coopérations entre le public et le privé dans l'intérêt général des populations et de la réponse aux besoins.

Toutefois, nous sollicitons un état précis sur le Lieu du design et les personnels qui y travaillent afin de connaître le devenir du travail réalisé par cet outil, des réseaux mis en place, des entreprises et du rapprochement des offres d'emplois et des stages. Cet état pourrait être fourni aux membres de la commission Développement économique pour diffusion.

Je note que M. CHARTIER indiquera aux grandes entreprises du design que Vanessa GHIATI, membre du parti communiste français, a permis l'élargissement des rencontres.

M. CHARTIER – Je ne le dirai pas uniquement aux grandes entreprises.

M. le Président – Merci Madame GHIATI de ce bel exercice de recomposition politique. Je cède la parole à M. BENHAIM.

M. BENHAIM (EELVA) – Nous appuyons l'avancement d'une stratégie régionale pour le design. Nous espérons qu'elle sera largement partagée et que nous serons associés aux travaux, ce qui permettra des échanges en amont des commissions et des plénières. Nous nous réjouissons de votre proposition d'amendement de l'Exécutif en remplacement de notre amendement n°67, ce qui va dans le sens de ce que nous essayons d'initier avec les campus de métiers, à savoir briser les frontières entre les différents environnements de formation, les disciplines et les classes sociales pour construire des dynamiques plus collectives et créatives. Celles-ci permettront sans doute à notre Région de créer des projets de design innovants, enrichissants et passionnants pour les jeunes et les autres.

M. le Président – Je cède la parole à M. de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Je reviens sur la définition du design. J'ai retenu que c'est « spécial ». Tout ce qui est spécial est design. Tout ce qui est design est spécial. Pourtant, une définition très simple existe : « *Activité de création qui se situe à la croisée de l'art, de la technique et de la société* ». En fait, le design est cette activité de création qui peut aborder en même temps le beau, le pratique et le socialement utile.

Nous nous abstenons, car la véritable mesure de votre rapport est la création de ce conseil stratégique autour de Valérie PÉCRESE et du design. Nous n'en voyons pas clairement l'utilité, sauf pour la Présidente qui pourra dire : « *J'ai réuni autour de moi mon conseil stratégique du design. Pour moi, Valérie PÉCRESE, c'est pricess* ».

M. le Président – *Pricess* ou *priceless* ? Nous allons entamer des cours d'anglais au Conseil régional d'Île-de-France pour que chacun puisse se comprendre. Monsieur de SAINT-JUST, j'ignore si votre veste verte est design ou non, mais ce que vous dites est sympathique.

Je cède la parole à Mme MONTANDON.

Mme MONTANDON (LRI) – Merci pour votre présentation complète et fidèle, Monsieur le Vice-Président. Je remercie également les membres du Lieu du Design pour leur implication, ainsi que les membres du Conseil d'administration qui ont été très actifs pour nous donner des idées et parvenir à ce rapport. Je remercie tous les intervenants qui ont souligné que la France n'avait pas encore la culture du design, que cette notion était souvent associée à du superflu ou, de façon réductrice, à du mobilier et qu'elle arrivait toujours en bout de chaîne.

Je vais essayer d'éclairer M. Wallerand de SAINT JUST. Le design recouvre aussi le lien entre l'usage et la technologie. C'est beaucoup d'innovation. Il s'agit d'esthétisme, d'ergonomie, de technologie et d'innovation. C'est le lien entre l'usage d'un produit et d'un service et la technologie. L'approche *design thinking* porte sur l'expérience utilisateur employée au sein d'un projet. Le design n'arrive pas en bout de chaîne comme une pointe de superflu. Son intégration dès la conception a des implications en termes de management, d'organisation et d'organigramme. Lorsque le design est considéré en amont de la chaîne, il a des répercussions sur l'ensemble du projet.

Avec ce rapport, la Région Île-de-France montrera l'exemple à suivre pour conférer au design une place centrale dans l'ingénierie des services, des produits, mais aussi des actions de la Région. Elle sera pionnière et constituera un laboratoire de ce qui se fera dans toute la France.

M. le Président – Nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-127

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

M. le Président – Je vous remercie. Le design a de beaux jours devant lui. Je cède la parole à M. CHARTIER pour la délibération suivante.

CR 2017-71 : ÉCOLES DE LA DEUXIEME CHANCE – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

M. CHARTIER – Il s'agit d'un rapport que nous avons largement évoqué. Pour des raisons pratiques, la Région a décidé de se substituer au FSE en ce qui concerne les Écoles de la deuxième chance. Il s'agit de la traduction du financement de ces écoles pour un montant d'environ 440 000 euros.

M. le Président – Je demande l'avis de la commission de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage.

Mme AESCHLIMANN (LRI) – L'avis est favorable.

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

M. le Président – Je demande l'avis de la commission des Finances.

Mme de la GONTRIE (S&R) – J'attendais pour faire cette intervention la présence de la Présidente qui nous a indiqué ce matin qu'elle ne bougerait pas de la journée. Par conséquent, je vais la faire maintenant et je suis sûre que vous pourrez lui transmettre.

M. le Président – Cela arrive même aux meilleurs.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Mais il s'agit d'un message adressé à la Présidente. La commission des Finances a donné un avis favorable en l'absence du Vice-Président, lequel présente de nombreux rapports. Comme toujours, un grand nombre de Vice-Présidents étaient absents. J'évoque ce point, car j'ai écrit à la Présidente le 12 mai pour lui rappeler que les membres de la commission des Finances sont financièrement sanctionnés en cas d'absence, ce qui ne s'applique pas aux membres de l'Exécutif. Je lui demandais d'envisager de tenir la commission des Finances par visioconférence. Je n'ai pas reçu de réponse à ce courrier. Nous avons eu les Primaires, les élections présidentielles, puis les législatives, mais nous disposons tous de beaucoup plus de temps aujourd'hui.

Je vais proposer une modification du règlement intérieur prévoyant que les vice-présidents soient également l'objet de pénalités financières en cas d'absence des commissions auxquelles ils doivent se présenter. Je réitère les propositions de solutions reprises dans mon courrier du 12 mai 2017, dont je tiens une copie à votre disposition, pour que les commissaires puissent avoir un échange passionnant, ce dont M. CHARTIER nous a privés. C'est un tel regret que j'y reviens. Cela n'a pas empêché votre majorité de voter.

Commission des finances : avis favorable

M. le Président – Merci Madame la Présidente. J'ignore si cette situation est en rapport avec les Primaires, mais je comprends que vous ayez envie d'oublier la vôtre. En tout cas, il y a eu un consensus sur le fait qu'il n'y aurait pas de temps de parole global concernant ce rapport.

Article 1

M. le Président – Nous passons au vote de l'article unique. Auparavant, je cède la parole à Mme AESCHLIMANN pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

Mme AESCHLIMANN (LRI) – Je saisis l'opportunité de ce rapport pour saluer le travail remarquable effectué au sein des Écoles de la deuxième chance qui permettent chaque année à plus de 3 300 jeunes franciliens sortis du système scolaire sans qualification, avec une faible qualification ou sans diplôme de se réinsérer, de bénéficier d'une deuxième chance et de rebondir.

À titre de personnel, je me félicite de la décision de la Présidente de procéder au sauvetage des Écoles de la deuxième chance en permettant l'attribution de ces subventions exceptionnelles. Je rappelle que les difficultés financières rencontrées sont nées d'une situation singulière puisque, depuis 2010, l'État étant autorité de gestion des fonds européens, moins de 25 % des subventions dues aux Écoles de la deuxième chance ont été perçus, ce qui a généré des difficultés. Il faut se féliciter du fait que, sur la programmation 2014-2020, la Région soit devenue l'autorité de gestion de ces fonds européens, ce qui nous permettra de reprendre la main sur ce dossier.

Je félicite la Présidente, le Vice-Président Jérôme CHARTIER et Stéphanie VON EUW pour le travail effectué pour aller chercher ces subventions permettant à nos territoires, aux dispositifs et aux organismes éligibles de les percevoir et aux Écoles de la deuxième chance de poursuivre leur action pour l'insertion professionnelle de nos jeunes Franciliens. Merci beaucoup pour ce sauvetage et cette réactivité très importante pour cette institution.

M. le Président – Je propose de voter l'article unique et l'article additionnel, puis de passer aux explications de vote. Qui est pour l'article unique ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article unique est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LRI, S&R, UDI (sauf M. CHÉRON), CD, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : FN

NPPV : M. CHÉRON

ABSENT : NI

ADOPTION

Article additionnel

Amendement n°22 (S&R)

M. le Président – Nous passons l'amendement n°22. Est-il défendu ? Je cède la parole à Mme LIME-BIFFE.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Il est défendu. Nous votons en faveur de ce texte étant donné notre attachement viscéral aux Écoles de la deuxième chance. Toutefois, nous tenons à ce que la Présidente de Région engage une discussion de fond avec le département des Yvelines afin d'inciter cette collectivité à reprendre ses financements. Compenser par les fonds régionaux, c'est soutenir une prime aux mauvais élèves, ce qui est déplorable. Le chantage du département est inacceptable. J'appelle les collègues de tous les groupes du 78 à relayer cette démarche auprès du département des Yvelines.

M. CHARTIER – Cette démarche a été initiée voici bien longtemps par Sylvie PIGANEAU, notre collègue des Yvelines. Elle fait un travail très technique sur ce sujet et il convient d'aborder le problème ainsi, plus que sur un rapport politique. Le Conseil départemental des Yvelines serait en mesure de vous expliquer sa vision que je respecte. Techniquement, grâce au travail fourni par Sylvie, nous essayons d'expliquer les raisons pour lesquelles il faut que les Yvelines financent à nouveau les Écoles de la deuxième chance. J'espère que la discussion prospérera.

À la lumière de mes explications, je propose le retrait de votre amendement. Nous n'avons pas envie de voter contre, mais il est compliqué de voter pour, car ce n'est pas le sujet. Je ne voudrais pas que nous nous trouvions en décalage par rapport à la discussion engagée par Sylvie PIGANEAU.

M. le Président – Que choisissez-vous ?

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Nous maintenons notre amendement. Je vous propose de vous abstenir si cela vous gêne de vous fâcher avec vos amis des Yvelines, mais nous parlons des Écoles de la deuxième chance.

M. le Président – Ce n'est pas le sujet. Un audit est en cours. Il s'agit d'un sujet technique et non de pression politique. Il ne s'agit pas de considérer les Yvelines comme de mauvais payeurs. Cette demande n'a pas de sens par rapport à ce qui est engagé. Voter contre signifierait qu'il n'y a pas de sujet alors qu'il y en a un, mais celui-ci est technique et non politique. Grâce à Sylvie, nous le livrons au niveau technique, car il est légitime de procéder ainsi. C'est pourquoi je propose le retrait de l'amendement.

M. le Président – Quelle est la décision ?

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Nous maintenons notre amendement.

M. CHARTIER – L'avis de l'Exécutif est défavorable. Celui-ci conseille de voter contre, car ce n'est pas la démarche.

M. le Président – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°22 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI (sauf M. CHÉRON), FN, CD

NPPV : M. CHÉRON

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Y a-t-il des explications de vote ? Je cède la parole à Mme FOUCHÉ.

EXPLICATION DE VOTE

Mme FOUCHÉ (CD) – Les Écoles de la deuxième chance constituent un projet remarquable qui fait consensus parmi les élus, quelle que soit leur tendance politique. Elles permettent à des jeunes sans emploi et sans formation de trouver une aide à la réinsertion professionnelle et sociale. Depuis l'arrivée de la nouvelle majorité, la Région s'est engagée à couvrir les retards de paiement du Fonds social européen (FSE) en faveur des Écoles de la deuxième chance, ce qui leur a permis de poursuivre leur activité. Les élus du MODEM saluent l'engagement de la Région dans une pérennisation de ces financements via les dotations annuelles. Le groupe appelle les autres acteurs locaux de l'insertion économique et sociale à s'engager de manière égale sur le territoire aux côtés de ces structures dont personne ne doute de l'efficacité. Nous voterons pour ce rapport.

M. le Président – Je cède la parole à M. BENHAIM

M. BENHAIM (LRI) – Nous voterons pour ce rapport. Je réaffirme notre soutien continu aux Écoles de la deuxième chance et au travail effectué, car il est absolument essentiel que nous portions toute notre attention et nos efforts sur ces jeunes qui ont besoin de notre aide pour construire leur avenir.

M. le Président – Je cède la parole à M. BOURSE-PROVENCE.

M. BOURSE-PROVENCE (FN) – Madame AESCHLIMANN, il est faux de considérer que les Écoles de la deuxième chance constituent un véritable dispositif de réinsertion. Les chiffres le prouvent. *Bis repetita placent*. Les Franciliens informés apprécieront. La couleur est annoncée d'emblée dans l'exposé des motifs après traduction. Depuis 2010, le FSE abondait faiblement, et, avec le passage à l'autorité régionale, plus du tout. D'ailleurs, le FSE n'a pas financé en 2016. En décembre 2016, le CR 235-16 a amené la majorité à attribuer un demi-million d'euros de subventions exceptionnelles aux Écoles de la deuxième chance. En 2017, il n'y a pas eu de demande au FSE, donc pas d'échec. Or le différentiel financé n'a pas été prévu sur le budget 2017. Cela s'appelle « une subvention exceptionnelle et forfaitaire » et porte sur un demi-million d'euros. Il nous est indiqué que cela ne se reproduira plus, car la part de financement autrefois assurée par le FSE sera directement prise en charge par le budget de la Région. Cette subvention intégrée au budget ne sera donc plus exceptionnelle puisque les Franciliens la payeront tous les ans. Quant à la ligne FSE, elle ira abonder un autre dispositif.

Mais, à cette occasion, votre service de maximisation du recours aux financements européens créé en 2016 révèle son inefficacité (rapport cadre sur la stratégie européenne de la Région CR 129-16, juillet 2016). Ce premier anniversaire ne ressemble pas une Épiphanie régionale en matière d'efficacité budgétaire concernant le FSE.

Cette décision pourrait néanmoins être justifiée à l'aune de l'efficacité du dispositif en matière de formation et d'insertion professionnelle pour les jeunes sortis sans diplôme du système scolaire. Or on ne peut pas dire que ces écoles permettent une réinsertion, car elles appartiennent à la politique de la Ville qui est un dispositif individualisé et ciblé à relier à des centaines de milliards d'euros engloutis sans résultat positif dans les quartiers, si ce n'est la paix sociale maintenue. Les Ecoles de la deuxième chance (EDC) prétendent s'inscrire dans une logique d'insertion par l'économie. Ce soi-disant dispositif d'insertion professionnelle est un échec.

Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer en détail, avec chiffres à la clé, l'analyse des EDC qui sont des écoles faussement innovantes présentant des résultats faussés à tous les niveaux. Je ne doute pas que vous soyez en marche depuis longtemps, mais à reculons et sur la tête. Monsieur CHARTIER, vous vous êtes révélé être un *geek* concernant les technologies numériques et nous vous découvrons gymnaste. Le malheur est qu'il convient de déplorer la seule progression remarquable jamais démentie, quel que soit l'UMPS aux manettes, et qui, à nos yeux, n'est pas positive, à savoir le développement exponentiel des EDC. Elles ont assuré leur pérennité sur les décrocheurs annuels, avec, en sept ans, un flot de 800 000 à 1 million de jeunes qui ont du mal à libérer leur énergie pour reprendre la sempiternelle antienne des Marcheurs.

Monsieur CHARTIER, allez au bout de cette logique que vous cautionnez ! Nous voterons contre ce projet. Allez jusqu'au bout et proposez-nous une subvention régionale de libération des chakras pour la jeunesse de France ou prenez la mesure de l'échec de ce dispositif et, avec courage, tirez-en les conclusions qui s'imposent ! Bien sûr, vous n'en ferez rien, Monsieur CHARTIER, car, depuis longtemps, vous nous avez fait cadeau du réel en matière de formation professionnelle.

M. le Président – J'avoue que la notion d'Épiphanie régionale me laisse sceptique, Monsieur. Je vous ai pourtant écouté religieusement, mais je n'ai pas compris ce que vous entendiez par là.

Je cède la parole à M. JALLAMION.

M. JALLAMION (FdG) – Le groupe Font de Gauche est en totale contradiction avec les propos du Front National. Nous pensons, au contraire, que les Écoles de la deuxième chance constituent une véritable deuxième chance pour de nombreux enfants qui ont décroché du système scolaire et pour nos territoires. Nous sommes favorables à leur renforcement et à l'aide à leur développement. Nous voterons pour ce rapport.

M. le Président – Je cède la parole à M. CHÉRON.

M. CHÉRON (UDI) – Entendre ce que nous venons d'entendre de la part de nos collègues du groupe Front National est purement scandaleux. J'ignore s'ils savent ce que sont les Écoles de la deuxième chance, mais entendre dire qu'elles sont inutiles et ne permettent à aucun jeune de vivre sa deuxième chance est un scandale.

Je suis Administrateur depuis de nombreuses années de l'École de la deuxième chance de Seine-et-Marne. Nous avons sorti plus de 3 000 jeunes d'une situation qu'aucune autre institution ne savait gérer. Lorsque l'on tombe à côté des filets de l'école, il n'y a rien pour se rattraper, sauf les Écoles de la deuxième chance. Ce sujet devrait amener tous les élus de tous les bancs de notre assemblée à se retrouver. Ce dispositif a été mis en place à l'échelle de l'Union Européenne lorsque Édith CRESSON était commissaire. Je comprends que cela ne vous plaise pas dès lors qu'il s'agissait d'une femme, qu'elle était de gauche et que le dispositif vient de Bruxelles. Celui-ci fonctionne et est basé sur la bonne volonté de celles et ceux qui veulent bien s'en occuper. Les financements européens étaient instables. Il est évidemment indispensable que le Conseil régional puisse s'y substituer sur son budget propre. Le groupe UDI votera pour ce rapport.

M. le Président – Bravo M. CHÉRON ! Je suis en plein accord avec vos propos.

Nous mettons aux voix la délibération dans son ensemble. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-71
POUR : LRI, S&R, UDI (sauf M. CHÉRON), CD, EELVA, FdG, RCDEC
CONTRE : FN
NPPV : M. CHÉRON
ABSENT : NI
ADOPTION

M. le Président – Je cède la parole à M. CHARTIER concernant un plan fondamental pour la Région.

CR 2017-72 : « PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME EN ÎLE-DE-FRANCE » - PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME - ACTIONS 2017/2019

M. CHARTIER – Ce rapport est très important sur le fond et la forme. Depuis notre arrivée aux responsabilités, l'objectif était de faire en sorte de devenir véritablement efficaces en matière de lutte contre l'illettrisme. Chacun connaît la différence entre l'alphabétisation et l'illettrisme. Lorsque l'on est illettré, on n'est pas analphabète pour autant. Par conséquent, la question de la lutte contre l'illettrisme revêt un caractère particulier.

Certains États ont réussi de manière efficace, en mobilisant notamment les réseaux des familles, à lutter contre l'illettrisme. Je pense à la République de Mongolie dont le taux d'illettrés est proche de 1 %. Du fait du caractère nomade du peuple mongol, celui-ci a réussi à lutter de façon extraordinairement efficace contre l'illettrisme au niveau familial. Tel n'est pas le cas en France puisqu'entre 6 et 13 % de notre population est illettrée. Le premier point de la compréhension entre deux personnes est la langue. D'ailleurs, l'expression de M. BOURSE-PROVENCE montre que la langue est un élément essentiel de compréhension. Grâce à ses propos toujours érudits, nous comprenons ce qu'il veut dire. Par conséquent, nous sommes en opposition totale. S'il n'avait pas un langage aussi précis, peut-être pourrions-nous le soutenir, ce qui serait très malheureux. C'est pourquoi il est très important d'être lettré et de disposer d'une politique très efficace de lutte contre l'illettrisme.

Ce plan, qui est conçu en quatre actions et permettra un partenariat renforcé entre la Région, la préfecture de Région et les rectorats franciliens pour lutter contre l'illettrisme, pourra aussi s'ouvrir à l'ensemble des collectivités territoriales qui voudront s'associer à ce projet régional.

La première action consiste à prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Le service militaire, qui permettait de faire le point sur la situation d'une classe d'âge masculine, a disparu. L'objectif est de vérifier le niveau des filles et des garçons et de permettre le cheminement dans un parcours spécifique. Tout au long de la scolarité obligatoire, le niveau de détection fera l'objet d'une démarche spécifique grâce à ce plan.

La deuxième action consiste à accompagner la maîtrise des compétences de base des jeunes en insertion. Il s'agit de l'une des priorités que nous nous sommes fixées en termes de formation professionnelle. Le programme « Compétences clés » comprend un volet contre l'illettrisme. Il s'agit de reprendre les bases du français.

La troisième action porte sur la lutte contre l'illettrisme en favorisant l'accès aux formations aux compétences de base. Sont concernés les publics en recherche d'emploi. On peut ne pas être jeune en insertion, se trouver en situation de recherche d'emploi et être confronté à l'illettrisme. Cette double entrée permet d'élargir la lutte contre l'illettrisme vis-à-vis de l'ensemble

des publics de la Région Île-de-France. La Région s'occupe de la formation professionnelle des chômeurs, mais il conviendrait que les organismes de formation permanente des salariés puissent s'inscrire dans cette démarche de lutte contre l'illettrisme.

La quatrième action a pour objectif d'outiller les acteurs au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme. Lorsque l'on est de bonne volonté pour lutter contre l'illettrisme, mais que l'on se trouve démuné d'outils d'évaluation et d'éléments permettant de favoriser l'apprentissage, on ne peut s'inscrire dans la démarche. Notre souhait est de permettre à chaque acteur de disposer de suffisamment d'outils de détection et de formation pour lutter efficacement contre l'illettrisme en Île-de-France.

M. le Président – Je demande l'avis de la commission de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage.

Mme AESCHLIMANN (LRI) – L'avis est favorable.

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

M. le Président – Je demande l'avis de la commission de la Famille.

Mme CARMANTRAND (LRI) – L'avis est favorable.

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***

M. le Président – Je demande l'avis de la commission de l'Éducation.

Mme LECOUTURIER (CD) – L'avis est favorable.

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

M. le Président – Je demande l'avis de la commission des Finances

Mme de la GONTRIE (S&R) – L'avis est favorable.

*Commission des finances : **avis favorable***

M. le Président – Nous passons à la discussion générale. Je cède la parole à Mme FRANCKET.

Discussion générale

Mme FRANCKET (UDI) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, en France l'instruction est obligatoire pour toutes et tous entre 6 et 16 ans. Pourtant, notre pays comptait 7 % d'illettrés en 2016. Selon une étude conduite par France Stratégie l'an dernier, 22 % des Français âgés de 16 à 65 ans possèdent un faible niveau de lecture et d'écriture. Cette situation est extrêmement préoccupante alors que la lutte contre l'illettrisme a été érigée grande cause nationale en 2013.

Dans ce contexte, nous nous félicitons que l'Exécutif soumette à notre approbation un nouveau plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme pour les trois prochaines années. Ce plan est indispensable, car l'illettrisme est un enjeu de société de haute importance. Toutefois, l'illettrisme ne se limite pas à des chiffres. Il s'agit avant tout d'une souffrance beaucoup trop répandue sur notre territoire. En Île-de-France, plus d'un million d'adultes se trouvent en difficulté importante face à l'écrit. Elle est profondément ancrée dans le quotidien de certains Franciliens. C'est une somme de contraintes, comme celle de ne pas réussir à lire une ordonnance médicale ou des consignes de travail, que l'on peut essayer de contourner. Toutefois, ces contraintes deviennent un obstacle presque insurmontable lorsque l'on recherche un emploi ou que l'on élève un enfant.

Ce plan de lutte contre l'illettrisme est salutaire à plusieurs égards. Il repose sur une gouvernance claire et ordonnée. Par ailleurs, des comités départementaux opérationnels définiront les actions à mettre en œuvre dans les bassins d'emplois. Cette gouvernance doit rendre plus lisibles les actions conduites au niveau régional. Ce plan définit des orientations stratégiques ambitieuses et volontaristes comme la prévention de l'illettrisme dès la toute petite enfance, l'accès facilité aux formations de compétences de base ou le repérage accru des jeunes en difficulté. Ce plan vise à s'insérer de manière cohérente dans le cadre des actions déjà conduites par la Région puisque nous contribuons à la lutte contre l'illettrisme à travers des dispositifs comme Avenir Jeunes, les Écoles de la deuxième chance ou les dispositifs passerelles entreprises.

Le groupe UDI affirme son soutien plein et entier à l'initiative exposée dans ce plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme et votera en sa faveur.

M. le Président – Je cède la parole à Mme PÈRE-BRILLAUT.

Mme PÈRE-BRILLAUT (LRI) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, l'Exécutif vous propose d'accentuer son action dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme en Île-de-France. Le Conseil régional veut faire de ce sujet l'une de ses priorités d'action dans la mesure où l'illettrisme affecte durement de nombreux Franciliens dans leur vie scolaire, sociale et professionnelle. Nous souhaitons mettre en place des mesures concrètes pour lutter contre ce fléau. Le constat est alarmant. Plus de 300 000 personnes âgées de 15 à 65 ans sont en situation d'illettrisme et peinent à assurer leur insertion sociale et professionnelle. Cette situation s'ajoute au fait que les difficultés linguistiques de nos concitoyens n'affectent pas seulement des personnes issues de l'immigration ou de milieux moins favorisés, mais de plus en plus de jeunes enfants qui accumulent durant leur scolarité des lacunes importantes en français. Le profil des enfants concernés est multiple et les conséquences pour leur futur sont très préoccupantes. Nos enfants ne peuvent sortir de l'école avec un handicap linguistique sur les épaules. Pour les enfants, mais aussi pour les adultes, nous devons réagir au plus vite. C'est pourquoi notre groupe, dans une démarche extrêmement volontaire de soutien à la formation et à l'insertion professionnelle, œuvre pour cette action de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Notre projet a pour vocation de mieux outiller les acteurs au repérage des personnes en situation d'illettrisme et d'assurer un socle solide de compétences aux actifs franciliens qui ne maîtrisent pas suffisamment notre langue pour s'insérer dans l'univers professionnel. En sachant que près de 700 000 personnes dans notre Région ne maîtrisent que peu ou pas le français, vous imaginez leurs difficultés à obtenir une formation, un stage ou un emploi. 15 % des demandeurs d'emploi éprouvent de réelles difficultés à l'écrit, ce qui est considérable. Quelle image est donnée par notre système éducatif si tant de personnes sont disqualifiées à cause des difficultés de maîtrise de notre langue ? Il est du devoir de nos institutions de mobiliser autant que possible des moyens financiers et humains pour cette cause. L'attachement à notre pays, à sa culture et à ses valeurs ne peut être réel si le français n'est pas maîtrisé.

Dès le début de notre mandat, l'accent a été mis par Valérie PÉCRESSE et Jérôme CHARTIER sur cette cause extrêmement importante. Celle-ci constitue l'une de clés fondamentales de la réussite scolaire et professionnelle de nos enfants et de ceux qui souhaitent s'intégrer réellement à la culture de notre pays. Une meilleure coordination des actions, leur adaptation à la réalité des territoires et le fait de n'exclure personne de la révolution numérique constituent les enjeux pour l'égalité de nos concitoyens face à l'emploi. L'action de la Région permettra le lancement d'un cercle vertueux de retour à l'emploi et à une vie sociale normale. Le quotidien des personnes victimes d'illettrisme est bien trop pesant pour envisager sereinement les activités les plus banales. Notre mobilisation est primordiale pour que plus personne n'ait honte de ses lacunes. Il faut tout faire pour qu'aucune forme d'éducation et d'apprentissage n'aboutisse à une mauvaise maîtrise de nos savoirs fondamentaux. Nous changerons la donne pour qu'en Île-de-France l'instruction de tous soit garante d'insertion et d'avenir. Nous le pouvons et le ferons.

M. le Président – Je cède la parole à Mme LIME-BIFFE.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, le rapport que nous examinons n'appelle que peu de remarques, ce que nous pouvons constater au regard du faible nombre d'amendements déposés. L'illettrisme est un drame personnel et collectif. Avec ce rapport, la Région prend ses responsabilités sur ce sujet. Nous soutenons cette démarche qui s'appuie sur l'État, les académies et le Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'Emploi et la Formation (COPAREF), et qui s'inscrit dans la suite du rapport précédent lancé par Jean-Paul HUCHON.

Ce rapport est complet et couvre l'ensemble du spectre des problématiques. Celles-ci sont bien adressées et nous les partageons. Nous constatons une volonté de faire progresser notre Région par la formation et l'accompagnement. Nous en sortirons tous gagnants, y compris les personnes se trouvant en situation d'illettrisme.

Mme la Présidente affirmait ce matin être favorable à l'innovation sociale. Nous avons déposé notre amendement dans cet esprit. Nous appelons à l'encouragement de la création de micro-lycées dans l'ensemble des départements franciliens. Lors de sa campagne électorale, Mme PÉCRESSE montrait une volonté d'installer ces structures partout en Île-de-France. Aujourd'hui, seuls deux départements en sont pourvus. Nous souhaiterions aller au-delà en la matière. Les résultats de ces micro-lycées sont très satisfaisants, voire meilleurs que d'autres méthodes. Nous attendons votre soutien sur ce sujet d'innovation sociale.

M. le Président – Je cède la parole à M. JALLAMION.

M. JALLAMION (FdG) – Monsieur le Président, Monsieur le premier Vice-Président, mes chers collègues, pour le groupe Front de Gauche, le premier intérêt de la lutte contre l'illettrisme est de faire des femmes et des hommes des acteurs de notre cité, quelles que soient leurs origines et leur condition sociale. Lutter contre l'illettrisme, c'est lutter pour l'émancipation et l'égalité femme-homme, car, dans une société qui demeure patriarcale, ses conséquences sont encore plus graves pour les femmes. Ce combat rejoint la lutte contre l'analphabétisme et pour la connaissance de la langue française puisque s'ajoute trop souvent, dans ces cas, l'exploitation de réseaux mafieux à l'exploitation familiale et professionnelle.

Nous rejoignons votre vision qui semble vouloir traiter ces trois problèmes de front, notamment en ajoutant la maîtrise de la langue française aux missions du Centre de ressources illettrisme. Ces deux volets sont nécessaires à la citoyenneté et à l'égalité des droits, lesquels ne sont pas encore effectifs sans lutte. Lutter pour l'état de droit et pour l'égalité, débattre pour s'insérer à la vie de la cité et participer à la vie collective, à la solidarité nationale, locale ou associative le nécessite. Nous rejoignons la vision du plan qui insiste sur l'importance d'aller vers les populations qui subissent l'illettrisme, car une certaine pudeur et/ou une méconnaissance, voire la honte parfois, conduisent de nombreuses personnes à rester au bout de la route.

Cependant, manque à ce plan le lien qu'il conviendrait de tisser avec les centres sociaux, les assistantes sociales et les maisons de quartier qui, dans les territoires, peuvent servir à ce repérage. Nous nous félicitons que vous estimiez que le département est l'échelle la plus pertinente pour assurer une politique de proximité efficace. Nous sommes heureux d'apprendre que la droite francilienne justifie une scolarité obligatoire longue puisqu'il s'agit de l'une des raisons principales du recul de l'illettrisme chez les jeunes.

En page 7, vous évoquez le rapport du Plan 500 000. Durant un an, vous avez affirmé que l'objectif portait sur l'apprentissage des bases d'anglais ou d'informatique et avez fait valoir que ces formations *low cost* tendant à faire baisser artificiellement le chômage pouvaient constituer des modules complémentaires. *A priori*, cela n'a rien à voir avec des savoirs fondamentaux. Vous affirmez le contraire alors qu'après en avoir été le thuriféraire, l'Exécutif régional rejoint nos critiques en abandonnant ce plan. Il s'agit de dizaines de millions d'euros que nous aurions pu investir directement contre l'illettrisme, particulièrement pour la Seine-Saint-Denis où il semble être en recrudescence chez les jeunes.

M. le Président – Je cède la parole à Mme TROUSSARD.

Mme TROUSSARD (FN) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, lorsque l'on m'a demandé d'étudier ce rapport de 110 pages, j'étais très curieuse de découvrir son contenu, car il semblait très ambitieux. Or, s'agissant de ce dossier riche d'écriture et de lecture complexe, il ne faut en effet pas être illettré pour comprendre un tel bric-à-brac. Pourtant, les objectifs affichés sont louables. Il s'agit d'aider 300 000 Franciliens en situation d'illettrisme et plus de 700 000 personnes ne maîtrisant pas la langue française, car non scolarisées dans cette langue. Ce rapport fourre-tout évoque la formation des travailleurs handicapés, la lutte contre la discrimination envers les jeunes issus de l'immigration, le chômage, la formation professionnelle continue, l'apprentissage, la lutte contre le décrochage scolaire, l'insertion par l'activité économique et la formation interne pour les agents régionaux. À la fin de la lecture, j'en avais oublié le thème initial.

J'ai lu avec attention vos 23 fiches actions, lesquelles sont aussi passionnantes et indigestes que des notices pharmacologiques. Celles-ci ne proposent aucun projet sérieux et ne sont que des enfilades de mots produites par des techniciens managériaux incapables de comprendre la réalité de terrain et moulinant des tas de propositions complètement jetables.

J'ai également étudié vos 11 fiches acteurs. Tout le monde est sur le pont, mais plus personne n'est responsable. Il suffit de regarder la complexité du schéma de gouvernance et la mise en œuvre du projet régional pour la lutte contre l'illettrisme figurant en page 32 du rapport pour comprendre que nul n'aura de comptes à rendre à personne.

Vous passez ce rapport en formation professionnelle, ce qui est très révélateur. Selon vous, l'illettrisme est un problème économique et technique. Pour nous, il s'agit d'un problème d'éducation et humain. En ce qui concerne l'apprentissage du français aux personnes étrangères, nous invitons l'Exécutif à se rapprocher des écoles de langues. Sur l'illettrisme, il est aberrant que la Région ait à se charger d'un problème dû avant tout aux défaillances du système scolaire. La Présidente doit négocier avec l'État pour qu'il reprenne ses responsabilités. La démission du précédent gouvernement socialiste sur cette question et son déchargement sur les collectivités sont totalement contre-productifs. Il ne sert à rien de financer un programme d'Éducation nationale aussi coûteux que défaillant pour demander ensuite aux Régions de colmater la brèche du savoir élémentaire. Réformer l'école, c'est gérer le problème de l'illettrisme à la source. C'est le moment d'envoyer un message à M. MACRON au lieu de faire de la chasse aux prérogatives.

M. le Président – Je cède la parole à Mme COSSE.

Mme COSSE (RCDEC) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, dans notre Région, plus de 300 000 Franciliens de tous âges sont concernés par l'illettrisme et plus de 720 000 personnes maîtrisent peu ou mal le français parce qu'elles n'ont pas été scolarisées dans cette langue. Face à cette réalité, le Conseil régional d'Île-de-France, comme tant d'autres acteurs, doit se mobiliser afin de faire reculer l'illettrisme dans nos territoires. L'illettrisme a un impact terrible sur la vie professionnelle, familiale et amicale des personnes concernées. Il s'agit d'un frein à l'émancipation et à la vie en société. Au-delà de la question des prérogatives, il convient que tous les acteurs se mobilisent pour apporter des réponses aux personnes éprouvant des difficultés avec la langue française par défaut d'accès à l'éducation ou parce qu'elles n'ont pas été élevées dans cette langue.

Consciente de ce constat et déterminée à agir, je tiens à rappeler que l'ancienne majorité a lancé un plan en 2008, signé par l'État et la Région, afin de favoriser la maîtrise des savoirs de base. L'évolution législative n'a pas permis de développer un nouveau plan en 2013, mais leurs actions concertées avaient été renforcées. Le nouveau plan présenté se situe dans la continuité de l'action menée depuis 2008. Que ce soit en matière de formation professionnelle, d'apprentissage ou d'insertion par l'activité économique, nous nous réjouissons que le Conseil régional d'Île-de-France continue de mobiliser tous les leviers pour faire reculer l'illettrisme.

Cette délibération a aussi permis de faire en sorte que les clivages politiques aient laissé la place à une réflexion en profondeur et à l'élaboration d'actions précises et ciblées telles que la lutte contre le décrochage scolaire, qui était une priorité de l'ancienne mandature, ou la formation des acteurs relais de proximité auprès du public jeune dans le cadre du service public régional d'orientation.

Les élus du groupe RCDEC voteront ce rapport qui va dans le bon sens et poursuit une politique menée sous la précédente mandature qui a porté ses fruits.

M. le Président – Je cède la parole à Mme ESPARGILIÈRE.

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Ce plan est extrêmement détaillé et le rapport est très complet. Si nous parlons d'illettrisme pour des personnes qui ont été scolarisées en France, mais n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences de base pour être autonomes dans des situations simples de la vie courante, nous pouvons néanmoins nous pencher davantage sur le halo de l'illettrisme qui concerne davantage de personnes. En termes de politique publique, il s'agit d'un levier indispensable pour réduire les inégalités en Île-de-France.

Le rapport « L'égalité pour les femmes migrantes » d'Olivier NOBLECOURT soulignait la nécessité de donner l'accès à l'apprentissage de la langue française aux femmes migrantes en faveur de l'égalité femme-homme. Le rapport DARES de 2013 signale qu'éprouver des difficultés dans l'un des domaines de l'écrit multiplie par 1,7 la probabilité d'être inactif plutôt qu'actif à autres caractéristiques égales. Il s'agit d'un sujet d'importance dont la Région doit s'emparer avec la dernière énergie et sans cliver artificiellement. Nous nous y employons. Nous voterons ce rapport.

M. le Président – Je cède la parole à Mme DIRINGER.

Mme DIRINGER (CD) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, la crise économique, les défauts de l'Éducation nationale et l'afflux de personnes ne parlant pas français ont augmenté le nombre de personnes illettrées, voire analphabètes. Plus de 300 000 Franciliens de 18 à 65 ans sont concernés et les conséquences sont dramatiques sur le plan économique et social et sur l'accès à l'emploi. Depuis 2014, la Région agit en matière d'illettrisme en ayant recours au GIP de l'Académie de Versailles qui fait office de centre de ressources en illettrisme, de maîtrise de la langue et d'opérateur de la stratégie régionale.

Le nouveau plan avance deux enjeux majeurs. En premier lieu, il s'agit d'identifier les personnes en situation d'illettrisme et de les convaincre de s'engager dans un parcours de formation. Le plan prévoit d'élargir les points de repérage des personnes en situation d'illettrisme. Les jeunes concernés sont souvent très éloignés de l'emploi et des structures d'insertion, tandis que les adultes cherchent souvent à dissimuler leurs difficultés face à l'écrit et sont réticents à suivre un parcours de formation. Le second enjeu porte sur l'amélioration des formations visant à l'acquisition des compétences de base. Ces formations doivent s'adapter à des situations très différentes, mobilisant des ressources matérielles et financières particulières.

Ce plan me semble comporter cinq points de satisfaction, mais aussi de vigilance. Cette stratégie répond à un double enjeu, mais manque peut-être une opération de communication à destination du grand public pour sensibiliser les lisants et lutter

contre les discriminations. Il s'inscrit dans la nouvelle organisation de la formation professionnelle en incluant les nouvelles instances de concertation et de gouvernance et en instituant un véritable *continuum* d'acteurs. Ces objectifs semblent être correctement déclinés pour chacun des publics visés, ce qui constituait l'un des éléments sur lesquels le groupe CD avait souhaité attirer l'attention de l'Exécutif et de l'État l'an dernier. La stratégie est ambitieuse, mais on peine à percevoir clairement les objectifs chiffrés en matière de personnes prises en charge et de nouvelles places ouvertes en formation pour une évaluation précise des moyens humains et financiers. Le groupe CD sollicite davantage de précisions de la part de l'Exécutif sur la mobilisation de ses contacts avec le milieu associatif et le tissu économique afin de mieux repérer les jeunes éloignés de l'emploi et les salariés affectés par l'illettrisme. Ils constituent les publics les plus difficiles à intégrer dans les parcours de formation pour la maîtrise de la langue.

Le groupe CD votera le Plan régional de lutte contre l'illettrisme.

M. le Président – Je cède la parole au Vice-Président CHARTIER.

M. CHARTIER – Je remercie l'ensemble des orateurs qui soutiennent ce plan de lutte contre l'illettrisme.

Lorsque j'entends Béatrice TROUSSARD évoquer le plan, j'ai l'impression qu'elle a eu du mal à le lire, ce qui ne m'étonne pas, car je me rappelle des propos de Wallerand de SAINT JUST qui stigmatisait les publics prioritaires. Comme ce plan concerne ces publics, en toute logique, vous ne pouvez que voter contre, le fustiger et le dénoncer. Après tout, il serait normal que n'importe quelle personne sur le territoire français sache parfaitement parler français. Nous n'allons pas nous mettre à aider les gens qui ne parlent pas bien français. Nous sommes bien d'accord. Il faut être logique avec soi-même.

Merci à tous ceux qui soutiennent efficacement la lutte contre l'illettrisme et à ceux qui pensent que ce plan est un bon plan. Celui-ci a fait l'objet d'une concertation active entre les pouvoirs publics et l'Éducation nationale.

Je remercie Karine FRANCKET pour la façon dont elle a salué ce plan, ainsi qu'Anne PÈRE-BRILLAUT pour avoir rappelé que l'Île-de-France compte 300 000 personnes illettrées, ce qui constitue un objectif très important. Si nous parvenons à faire en sorte que celles-ci parlent bien français, nous aurons autant de personnes qui parviennent à s'exprimer, à comprendre ce qui leur est dit et à échanger. La communication est généralement le moyen d'éteindre tous les conflits.

Merci beaucoup à Catherine LIME-BIFFE de partager notre constat sur la nécessité d'être plus efficace dans la lutte contre l'illettrisme.

Je souhaite rassurer Michel JALLAMION. Le Plan 500 000 a aussi servi à financer les compétences clés. Nous n'avons pas fait que de l'anglais, ce qui ne relevait pas d'une formation *low cost*. Le prix diffère selon que l'on a une classe d'anglais ou une classe de formation extrêmement pointue et technique de retour vers l'emploi. Je continue à croire en l'utilité de ces formations en anglais pour les personnes en recherche d'emploi en Île-de-France. Le programme 500 000 comportait un avenant permettant de financer les démarches d'insertion. Par conséquent, nous avons financé le programme « Compétences clés » avec le Plan 500 000. Un compte rendu d'opération de ce plan est en cours d'élaboration afin de permettre une bonne lecture des actions mises en œuvre et de savoir s'il s'agissait d'une dissimulation des chiffres du chômage et/ou d'une mesure utile. Ce plan a peut-être pu servir à réenclencher une démarche active de préparation à l'emploi de la part d'un certain public francilien.

Merci à Mme la Ministre Emmanuelle COSSE pour ses propos sur l'objectif du recul de l'illettrisme qui constitue un frein social, professionnel et familial. Il s'agit également d'un accélérateur de conflits dans les quartiers, il convient de ne pas sous-estimer cette dimension. C'est pourquoi lutter contre l'illettrisme, c'est aussi agir pour la concorde sociale.

Merci à Juliette ESPARGILIÈRE qui a souligné la contribution du plan contre l'illettrisme à l'égalité homme femme.

Je remercie Marie-Christine pour son soutien. Évidemment, nous travaillerons en réseau avec l'ensemble des associations qui détectent les situations d'illettrisme à travers les missions locales et les réseaux associatifs territoriaux. Ce plan ne sera pas exécuté au niveau de la Région Île-de-France, mais localement, avec les partenaires habituels comme les missions locales, les structures de Pôle Emploi, les Écoles de la deuxième chance et les espaces dynamiques d'insertion. Ce plan demeure très ouvert à celles et ceux qui veulent faire de la lutte contre l'illettrisme leur cheval de bataille. Il s'agit d'un sujet prioritaire. Je pars du principe que la maîtrise d'une langue favorise la concorde sociale et la construction d'une grande et belle nation. Notre objectif est de faire en sorte que de plus en plus de personnes sur le territoire d'Île-de-France puissent participer à la construction de cette nation. L'argent investi dans la lutte contre l'illettrisme financera le socle de la République française. C'est ainsi que j'ai imaginé ce plan lorsque nous avons accédé aux responsabilités. Lorsque nous avons commencé à évoquer le Centre régional de lutte contre l'illettrisme de Versailles, notre priorité était de veiller à opérer à l'échelle de la Région Île-de-

France. Moins d'un an après, cette démarche prend corps grâce à l'assentiment très majoritaire de l'Assemblée régionale, ce qui est tout à son honneur.

M. le Président – Nous passons au vote des articles.

Article 1

M. le Président – Qui est pour l'article 1 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 1 est adopté.

Vote de l'article 1
POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC
ABSTENTION : FN
ABSENT : NI
ADOPTION

Article 2

Amendement n°23 (S&R)

M. le Président – Nous passons à l'article 2 avec l'amendement n°23. Est-il défendu Mme LIME-BIFFE ?

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Oui.

M. le Président – Je cède la parole au Vice-Président.

M. CHARTIER – Il s'agit d'un amendement intéressant sur les micro-lycées. Nous laissez-vous un temps de réflexion en commission ?

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Oui. Souhaitez-vous le retrait de l'amendement ?

M. CHARTIER – Plutôt que de prendre une position fermée, j'aimerais que nous en discutions ensemble afin de comprendre de quoi il s'agit et d'envisager comment en faire un élément de lutte contre l'illettrisme.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Nous retirons l'amendement et comptons sur vous.

L'amendement n°23 (S&R) est retiré.

M. CHARTIER – Je signale un *erratum* sur un visa. En page 109 du rapport, il convient d'ajouter : « *Vu le rapport du CESER du 23 mars 2017 relatif à la maîtrise de la langue française en Île-de-France, état des lieux et propositions* ; ». Il s'agit d'une erreur matérielle puisque nous n'avons pas mentionné le visa du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional.

M. le Président – Merci de cette précision. L'*erratum* vous a été distribué.

Je cède la parole à Mme ESPARGILIÈRE pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Nous nous abstenons sur cet article. Il s'agit d'une liste interministérielle. Or l'article requiert sa transmission à la Région, mais également à ses prestataires. Je soumets à votre réflexion le fait qu'il ne s'agit pas simplement d'un vivier de CV, mais de jeunes se trouvant dans une situation de difficultés et, potentiellement, de stigmatisés dans leur vie d'adulte. Il me semble problématique de ne pas se préoccuper de la façon dont ces fichiers sont stockés, traités, analysés et réutilisés et dont on fait valoir le droit à l'oubli. En l'état, le rapport ne paraissant pas offrir les garanties nécessaires, nous nous abstenons.

M. CHARTIER – Merci d'avoir soulevé ce point très important. Les partenaires évoqués relèvent systématiquement de l'insertion et de l'Éducation nationale. Il s'agit de transmission d'informations en circuit fermé. Ce ne sont pas des fichiers au

sens CNIL du terme. Il s'agit d'informations particulières individuelles. Si nous voulons conduire une démarche avec les personnes, il nous faut disposer des informations.

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 2 est adopté.

Vote de l'article 2

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN, EELVA

ABSENT : NI

ADOPTION

M. le Président – Y a-t-il des explications de vote avant de passer au vote de la délibération dans son ensemble ? Je cède la parole à M. JALLAMION.

EXPLICATION DE VOTE

M. JALLAMION (FdG) – Concernant le Plan 500 000, je vous invite à vous rendre sur le portail Défi Métiers qui indique : « *Le Conseil régional d'Île-de-France déplore l'inefficacité du Plan 500 000 formations pour les demandeurs d'emploi et refuse de signer une nouvelle convention avec l'État* ». Ce portail reprend les propos d'un membre du cabinet de la Présidente selon lesquels les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le Plan 500 000 n'a pas fonctionné. Néanmoins, ceci n'est pas lié au cœur de votre rapport que nous voterons favorablement.

J'insiste sur les liens existants entre des structures municipales et départementales avec les assistantes sociales des maisons de quartier et les centres d'action sociale. J'ai bien compris que vous souhaitez qu'une détection intervienne au niveau des différents échelons de l'Éducation nationale et qu'une procédure d'alerte sera mise en place. Il conviendrait néanmoins de créer un maillage avec les centres d'action sociale et les maisons de quartier s'agissant des jeunes qui échappent au dispositif.

M. CHARTIER – Il convient d'être clair sur ce point. Le maillage existe depuis toujours. Nous sommes dans l'insertion. Aucune structure en Île-de-France ne fonctionne sans un maillage associatif parfait. Une mission locale sans maillage associatif ne sert à rien. C'est pourquoi cet élément n'est pas précisé, car cela va de soi pour celles et ceux qui connaissent les sujets de l'insertion. Cependant, j'entends vos propos.

M. le Président – Je cède la parole à Mme LIME-BIFFE.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Nous voterons pour ce rapport qui est important. S'agissant des propos du groupe Front National, nous avons eu une journée assez durcie par rapport au discours « bisounours » auquel nous avons eu droit depuis le début de la mandature. Après les Présidentielles, nous constatons que la dédramatisation est terminée.

Sur l'illettrisme, en tant qu'élus de la République, comment pouvez-vous vous en remettre à l'État quand la Région dispose des leviers et du niveau d'intervention adéquats pour agir et lutter contre l'illettrisme ? Vous allez à l'encontre des intérêts des Franciliens et de la France. Je vous invite à y réfléchir.

M. le Président – Je cède la parole à Mme TROUSSARD.

Mme TROUSSARD (FN) – Je souhaite que l'on cesse de me faire dire ce que je n'ai absolument pas dit. Le Front National n'a jamais dit qu'il était défavorable à la lutte contre l'illettrisme. Je ne suis pas d'accord avec les solutions proposées. Celles-ci sont en place depuis des décennies et n'ont pas fait leurs preuves. Il conviendrait d'examiner ce qui se fait ailleurs, notamment en Angleterre, pour faire des propositions réellement innovantes. Nous ne voterons pas contre ce rapport, mais nous contenterons de nous abstenir.

M. le Président – Nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-72

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

M. le Président – Je remercie Jérôme CHARTIER de sa patience, de sa persévérance et de son énergie.

Nous allons traiter d'une communication concernant la mission d'information et d'évaluation (MIE) relative au choix du site retenu pour le déménagement et le regroupement des services du Conseil régional d'Île-de-France. Il s'agit d'un élément fondamental annoncé lors de la campagne des élections régionales. Cette promesse est en passe d'être mise en œuvre. Je remercie la Présidente Valérie PÉCRESSE de sa détermination sur ce dossier. Ce secteur est suivi par Marie-Carole CIUNTU et Thierry MEIGNEN.

Je cède la parole à M. François DAMERVAL et M. Jean-François LEGARET.

CR 2017-139 : COMMUNICATION - RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION (MIE) RELATIVE AU CHOIX DU SITE RETENU POUR LE DÉMÉNAGEMENT ET LE REGROUPEMENT DES SERVICES DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

M. DAMERVAL (EELVA) – Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, mes chers collègues, je remercie les membres de la mission et les collaborateurs des groupes d'avoir participé pendant six mois aux différentes auditions. Je remercie Mme ESTEVE qui a longuement participé aux différentes réunions pour les services. Je remercie les personnalités auditionnées qui nous ont fait part de leur avis, de leur témoignage, de leur expérience et de leur expertise sur ce déménagement.

Fidèle à sa mission, le rapporteur va faire un panégyrique du fonctionnement sous l'ère PÉCRESSE. Vous ne trouverez donc aucune préconisation dans le rapport de la mission d'information et d'évaluation puisque celui-ci n'est perçu que comme un moyen de donner un *satisfecit* à l'exécutif. Ainsi, ne figure pas au rapport le compte rendu de l'audition de Valérie PÉCRESSE qui a décliné l'invitation. En revanche, les auditions de Marie-Carole CIUNTU et de M. MEIGNEN indiquent que les choix sont ceux de Valérie PÉCRESSE. N'y figure pas non plus l'audition de l'architecte de l'opération, M. STEFANINI, lequel, alors que toujours salarié de notre institution, a choisi de se consacrer à une autre mission.

Ce rapport contient un *satisfecit* sur la liste dithyrambique de documents, parmi lesquels ne figurent pas les documents qualitatifs essentiels. Celui-ci ne contient ni le rétroplanning, ni les échanges avec la société COLLIERS, ni les critères ayant conduit au classement des quatre derniers sites par cette société et le fait de choisir le deuxième de ce classement, ni l'interaction avec la réorganisation des services, ni les moyens de pallier l'absence de la ligne 14 dans les premiers mois, ni les allégations financières et l'économie du projet. Ne figurent pas non plus les conclusions du conseil juridique de la Région indiquant qu'une validation par la Région du choix de la Présidente ferait encourir le risque de requalification du contrat en marché public de travaux. En négligeant la fonction d'intérêt général de la construction de l'Hôtel de Région et en contournant la loi MOP, le projet ne respecte pas le cadre juridique normal. Dans ce rapport, vous lirez naturellement la note juridique du service Achats datée du 24 avril 2017 qui a permis de confirmer le choix de l'exécutif de 2016. Vous n'aurez pas la chance de voir mentionner les jurisprudences de la Cour de Justice de l'Union européenne dans les arrêts AUROUX ou MÜLLER.

Dans ce rapport, vous ne trouverez pas non plus les inquiétudes des agents régionaux quant à la réduction massive de l'espace à disposition, de 66 000 m² à 44 000 m², et aux *open spaces*. Dans cette même période, arrive la proposition de télétravail qui, s'il s'agit d'une mesure plébiscitée par les agents, peut apparaître comme un symptôme d'un climat social non serein. Vous ne trouverez pas non plus une ébauche de critique sur la gouvernance. Lors du vote du rapport CR 6-16, l'exécutif a refusé tous les amendements de l'opposition et a subi une abstention de l'opposition. Lors du vote de la délibération CR 209-16, le rapport a fait l'objet d'une motion de renvoi face au manque d'information dont disposait l'opposition. Le rapport s'est vu couronné d'une abstention ou d'un refus de prise de part au vote par cette même opposition. Les critères n'ont pas été définis de manière pluraliste. En agissant de manière unilatérale, l'exécutif aboutit à des aberrations qui surpondèrent la rapidité du déménagement sur des critères d'efficacité. Vous aurez le plaisir de constater que l'accessibilité compte sur 18 points, la sécurité et l'environnement sur 12 points, les critères financiers sur 6 points et le calendrier et les risques sur 18 points. L'influence du *lobbying* du maire de Saint-Ouen semble avoir payé face aux collectivités territoriales.

Vous ne verrez pas les préconisations visant à améliorer le processus de prise de décision. La Région Île-de-France devrait restreindre le recours au mandat à l'exécutif qui a été la norme en ce début de mandat et donner une priorité à des définitions de politiques publiques de manière plus large. La définition des critères devrait passer devant une représentation pluraliste de la Région. La délibération n'aurait pas dû être restrictive sur un simple critère géographique dont l'exécutif s'est affranchi. Les dangers juridiques sont totalement ignorés par l'exécutif, exposant notre Région à des risques élevés. L'accès aux documents par l'opposition devrait être simplifié et les documents de travail accessibles sur Intranet entre la publication des rapports et les votes. L'opposition devrait pouvoir bénéficier d'un droit opposable et d'une réponse lorsqu'il interroge l'exécutif.

Madame la Présidente, vous paraphrasez régulièrement Margaret THATCHER dont la devise vous irait bien : « *On ne dit jamais de mensonge délibéré, mais parfois, il est utile de rester évasif* ». Tout votre travail sur le déménagement est de cet ordre.

Valérie PÉCRESSE remplace M. DIDIER à la présidence.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. LEGARET.

M. LEGARET – Madame la Présidente, mes chers collègues, François DAMERVAL s'est exprimé en tant que président, je m'exprime en tant que rapporteur. Je regrette que la tonalité utilisée par le Président soit aussi ouvertement polémique et désobligeante. Il a été extrêmement libre dans la conduite des travaux et l'établissement du nombre de séances, à savoir onze, ce qui est beaucoup pour une MIE. Je veux rendre hommage aux seize membres de la MIE qui ont beaucoup travaillé. Nous avons auditionné une vingtaine d'experts. Le président a très librement piloté le calendrier et l'ordre du jour de ces séances. Par conséquent, je m'étonne qu'il critique le rapport dès lors qu'il lui appartenait en tant que président de faire en sorte que celui-ci ne contienne aucune lacune.

Ce rapport s'efforce d'être aussi fidèle que possible aux séances des travaux de la MIE. Il présente trois axes, à savoir un diagnostic de la situation immobilière et patrimoniale actuelle de la Région, la méthodologie retenue pour le choix du site unique et les caractéristiques du choix du site de Saint-Ouen.

La Région occupe actuellement 64 500 m², dont 5 % en propriété situés dans le 7^e arrondissement et 48 % en location dans les 15^e et 7^e arrondissements et le 93. Les services de la Région sont dispersés sur 11 sites. Les propriétés actuelles de la Région sont valorisées entre 261 millions et 286 millions d'euros alors que la location représentait 21 millions d'euros de dépenses en 2016.

La méthodologie retenue pour le choix du site unique a été initiée par Valérie PÉCRESE conformément à l'une de ses promesses électorales en janvier 2016 pour une décision finale en novembre 2016. Ce processus a été lancé sur la base d'un calendrier qui a été respecté via un marché public à procédure adaptée. Parmi les 12 sociétés qui y ont répondu, la société COLLIERS International a remporté ce marché public en proposant 35 sites différents. 3 sites finalistes ont été retenus pour la dernière phase de négociation : Saint-Ouen, qui l'a emporté, Saint-Denis et Ivry-sur-Seine.

La Région souhaitait un siège situé au-delà du périphérique afin de réduire les coûts et de se rapprocher des Franciliens qui ne sont pas parisiens. Ce site permettra de diminuer de moitié les loyers annuels, passant de 21 à 12 millions d'euros. L'objectif de surface de bureaux d'environ 50 000 m² a été respecté. Le quartier étant vidéoprotégé et situé à proximité d'un commissariat de police, la sécurité est optimale pour nos agents. Après étude, la pollution des sols et de l'air est largement conforme aux normes en vigueur puisque des crèches sont implantées à proximité immédiate du futur siège. Parmi les trois sites finalistes, le candidat retenu est le mieux desservi par la ligne de métro 13, de nombreuses lignes de bus et, prochainement, par la ligne 14. Le temps de trajet des agents sera en moyenne de 53 minutes, ce qui demeure inférieur à la moyenne des Franciliens. Le planning du déménagement demeure inchangé. L'intégralité des services sera installée à Saint-Ouen d'ici 2019.

Le rapport constituera un outil utile à la prise de décision de l'exécutif et au débat qui se poursuivra au sein de notre assemblée.

Trois hypothèses de travail demeurent posées. Ou la Région reste locataire des deux bâtiments de Saint-Ouen et propriétaire de ses locaux parisiens, ou elle fait l'acquisition d'un seul des deux bâtiments de Saint-Ouen et finance par la vente de tout ou partie de son patrimoine parisien, ou elle devient propriétaire de deux bâtiments de Saint-Ouen en cédant l'intégralité des locaux parisiens.

La mission a travaillé de manière très studieuse dans un climat de dialogue approfondi. Je rends hommage à tous les membres et à l'autorité ironique mais exigeante du président durant le déroulement des travaux. Je salue également ceux qui ont participé au titre des services, à savoir David BONNEAU, Daniel DAEHN, David BIROSTE, Fabienne CHOL, Véronique ESTEVE, ainsi que les collaborateurs des groupes politiques qui ont été très présents au cours de ces travaux.

Je rappelle que le rapport que j'ai présenté a été adopté à l'issue de nos travaux.

Discussion générale

Mme la Présidente – Je salue le travail de Mme de LAVALETTE sur ce déménagement. Elle est à l'origine de quatre accords majoritaires du dialogue social signés entre notre collectivité et les organismes représentant les agents alors qu'aucun n'a été signé au cours des années précédentes.

Je cède la parole à M. CECCONI.

M. CECCONI (UDI) – Béatrice vous prie de bien vouloir l'excuser de son absence.

Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, votre engagement de regrouper les différents services du siège de la Région sur un site unique au-delà du périphérique s'est concrétisé en l'espace de quelques mois alors que ce regroupement était devenu un véritable serpent de mer maintes fois évoqué et jamais réalisé. Il s'agissait d'un engagement de campagne qui est devenu une réalité. Il était temps de passer de la parole aux actes pour des raisons financières et pratiques. Les services régionaux sont dispersés sur 11 sites parisiens, hors antennes territoriales, ce qui est source de dysfonctionnements et de coûts prohibitifs. Le rapport donne un parfait aperçu du calendrier qui a abouti à la désignation du site.

L'objectif de cette mission d'information, créée à la demande de l'opposition, était d'apporter un éclairage objectif et complet, technique, juridique, économique et financier sur les conditions du choix du meilleur site possible pour le futur Hôtel de Région. Ce travail a été accompli en l'espace de six mois dans un climat constructif. Il convient de saluer le travail effectué, avec des dizaines de documents analysés, l'audition des parties prenantes, dont les organisations syndicales, et les critères de choix définis. Six sites potentiels ont été retenus avec trois candidats finaux dont l'un s'est imposé comme réunissant le plus d'atouts en termes de transport, de dynamisme économique, de sécurité, de qualité architecturale et de possibilités d'aménagement. Le projet offrant le meilleur rapport qualité/prix et correspondant le mieux aux attentes exprimées est Saint-Ouen.

Il s'agit d'un exercice de transparence inédit. Je tiens à féliciter l'ensemble des membres de la mission d'information. Je m'étonne que le Président, qui a été un acteur essentiel de cette mission, s'en désolidarise avec une sorte de timidité ou de fausse pudeur à la fin du travail.

Ce déménagement est bien plus qu'une délocalisation en vue d'un rapprochement de services. Il est le point de départ d'une véritable mutation de notre administration centrale qui donnera vie à un projet sur le travail de demain au nom d'une administration publique moderne, efficace et innovante offrant aux Franciliens un service public de qualité adapté à leurs attentes. Cette transformation suppose de repenser en profondeur toute l'organisation du travail en mode projet, ce qui inclut le télétravail et un mode de management moins hiérarchique et pyramidal adapté au travail à distance. Quatre valeurs clés sous-tendent cette mutation : respect, responsabilisation, confiance et autonomie. L'aménagement des espaces est au cœur de cette transformation. Les locaux de Saint-Ouen seront fonctionnels, conviviaux, conçus pour faciliter les échanges et le travail en équipe sur un mode collaboratif transversal avec les outils digitaux les plus récents.

Cette transformation pourra s'accomplir dans les meilleures conditions grâce à un dialogue social constructif et apaisé. Je félicite Béatrice de LAVALETTE pour le travail accompli en la matière. Alors que le précédent exécutif n'en avait conclu aucun en dix-sept ans, les quatre accords historiques signés par cinq syndicats sur le handicap, l'égalité professionnelle femme homme, le bien-être au travail et la reconnaissance du parcours syndical montrent que nous sommes sur la bonne voie.

Ce déménagement est l'occasion d'impulser une vraie dynamique pour notre administration. Vous aurez tout notre soutien pour conduire ce changement.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. NASROU.

M. NASROU (LRI) – Sur un sujet aussi important que le déménagement du siège de la Région, j'aimerais commencer par dire mon étonnement quant à l'introduction de M. DAMERVAL. Je n'ai pas bien compris le reproche sur le fond vis-à-vis de la décision du déménagement et du choix du site de Saint-Ouen. Si je comprends bien, vous avez un certain nombre de sujets de forme, mais pas sur la sélection du site de Saint-Ouen spécifiquement, sinon vous nous auriez indiqué qu'il s'agissait d'un mauvais choix.

Cette mission d'information et d'évaluation a été accordée sur demande de l'opposition avec le soutien de la majorité régionale. Elle a été gérée en toute transparence. Vous avez eu accès à plus de 1 000 pages de documents et aux multiples auditions. Ma seule interprétation de votre opposition est que vous ne voulez pas déménager. Nous évoquons ce sujet depuis dix-sept ans. Je comprends votre exaspération qu'en seulement deux ans, une décision a été prise et sera opérationnelle dès le début de l'année prochaine. C'est la réalité d'un engagement de campagne qui est tenu.

J'ai suivi avec attention les différentes étapes de ce déménagement en siégeant au Comité Technique. Des critères ont été établis en lien avec les représentants du personnel, lesquels ont beaucoup moins de velléités que vous à déménager, et ont conduit à la sélection de 6 sites, puis à une discussion avancée avec 3 sites, dont l'un coche toutes les cases. J'ai beaucoup de mal à comprendre cette volonté de freiner qui a été celle de l'opposition tout au long du sujet du déménagement, alors que vous l'avez vous-même affiché comme un projet pendant 17 ans.

Il s'agit de 280 millions d'euros de patrimoine avec 7 hôtels particuliers dans l'un des arrondissements les plus chers de Paris et 30 millions d'euros de loyer annuel, ce qui ne semble pas vous choquer outre mesure, et 17 années de bavardages et de faux-

semblants. La cagnotte évoquée par M. DA SILVA ce matin est celle de cette promesse manquée pendant 17 ans et de ces postures qui trouvent leur terme aujourd'hui. Je trouve dommage d'être dans cette logique stérile puisque nous pourrions trouver un beau consensus sur ce projet salulaire.

J'ai beaucoup entendu parler dans les rangs de l'opposition de rééquilibrage des territoires, de solidarité et de générosité. Aujourd'hui, une décision courageuse est prise. Je salue la Présidente de la Région, la Vice-Présidente Marie-Carole CIUNTU dont on connaît le courage, Jean-François LEGARET pour son travail, Thierry MEIGNEN et l'ensemble des services puisque ce déménagement est effectif en seulement deux ans. Nous préférons avoir des locaux bon marché plutôt que des locaux au Bon marché comme c'est actuellement le cas.

Monsieur DAMERVAL, nous sommes très fiers de pouvoir déménager et d'aller à Saint-Ouen. Il s'agit d'un engagement de campagne qui est pris. J'aurais apprécié que vous ayez au moins l'honnêteté de le reconnaître.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme JARRY-BOUABID.

Mme JARRY-BOUABID (S&R) – Madame la Présidente, mes premiers mots iront aux services pour leur implication, même s'ils n'étaient pas toujours en mesure de nous fournir les documents demandés dans les temps, ceux-ci étant visiblement sous embargo. Nadège AZZAZ et moi-même adressons nos remerciements aux acteurs auditionnés et aux élus pour leur présence, dont certains ont fait preuve d'une très grande assiduité, ainsi qu'au président, cher François, et au rapporteur Jean-François LEGARET.

Conformément à l'objet de la MIE, les longues heures de travail en commission nous ont permis d'obtenir certaines réponses à nos questions. Le cabinet que vous avez choisi pour vous conseiller a rendu sa copie et respecté le cahier des charges, à savoir dresser une liste de six sites à partir d'une analyse multicritère, dont deux au sujet desquels le cabinet a exprimé un avis défavorable, soit quatre sites. Nous n'avons pas bien compris pourquoi vous avez écarté le site de Bagnolet, pourtant mieux classé que Saint-Ouen, visiblement à la demande des syndicats. Pourquoi ne pas avoir suivi leur avis pour d'autres sites ? Vous avez associé les organisations syndicales à la définition des critères et les avez informés tout au long du processus. Or consultation ne signifie pas concertation. Vous avez choisi Saint-Ouen plutôt que les deux autres sites pour des considérations d'insécurité juridique, lesquelles existaient également à Saint-Ouen puisque l'un des deux permis de construire et un permis de démolir n'avaient pas encore été accordés. L'élément prioritaire était le calendrier. C'est votre décision, mais vous donnez l'impression d'avoir agi dans la précipitation et d'avoir décidé quasi seuls d'un projet important pour notre avenir commun. J'oserai dire que vous foncez, mais avez un temps de retard pour associer les acteurs concernés par les grands chantiers de notre Région.

La MIE constitue un outil démocratique, mais, au cas particulier, elle s'est transformée en un lieu fermé, chronophage et peu efficient. N'aurions-nous pu obtenir les informations en commission ? La lourdeur du processus ne semble pas adaptée aux modes agiles. Le vrai enjeu réside dans la mise en œuvre concrète du déménagement pour améliorer le fonctionnement de notre Région au service des Franciliennes et des Franciliens. Quid des organismes associés dont certains d'entre eux sont regroupés à l'IAU quand d'autres sont toujours à la Cité de l'Environnement à Pantin ? Lesquels intégreront les 6 000 m² prévus à Saint-Ouen ? Conserverez-vous un site dans Paris ? Le cas échéant, pourquoi pas Barbet ? Quitte à avoir une vitrine, autant qu'elle soit belle, mais le coût global du déménagement en serait modifié d'autant. Quel sera-t-il au final ? Quid des très vastes espaces de travail et des bureaux flexibles prévus pour les agents ? Quand comptez-vous associer à l'élaboration de leur nouveau lieu de travail les élus et les groupes, même si leurs contours ne sont plus aussi clairs aujourd'hui ?

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. JALLAMION.

M. JALLAMION (FdG) – Favorables au déménagement du siège, nous avons très rapidement demandé la création d'un groupe *ad hoc* pour suivre le choix du site et les modalités du déménagement. Vous l'avez évacué d'un revers de main en nous renvoyant en commission. Ce travail n'a jamais eu lieu et les élus n'ont pas été associés. Nous avons assisté au fait du prince, la majorité acclamant votre choix après un film publicitaire de Nexity sans aucun document étayé à l'appui.

Nous nous sommes associés à la demande de la MIE et regrettons les trois thèses que l'exécutif a refusé d'étendre aux modalités du déménagement. M. LEGARET l'a, malgré lui, déploré en MIE. Je regrette que cet homme de bon sens se retrouve dans la situation de rendre un rapport technique à la gloire de l'exécutif, ce qui doit le changer des MIE de Paris recherchant l'unanimité. Si la dixième des méthodes régionales y était appliqué, M. LEGARET crierait à hue et à dia en dénonçant le mépris des élus de l'opposition et la rétention d'informations. En effet, l'obstruction a été générale ; la majorité allant jusqu'à réclamer un vote sur le jour et l'heure des séances, ce qui s'est poursuivi par une discussion interminable sur la possibilité d'adjonction de personnalités qualifiées que j'ai eu l'outrecuidance de demander. Cette obstruction n'a pas eu de limites ; M. LEGARET

exigeant une MIE à huis clos, puis tentant d'imposer, quelques mois après, la présence de Mme CHOL, Directrice de l'UPRH, lors de l'audition des représentants du personnel. Alors que Mme CIUNTU s'était engagée à transmettre des dossiers dès la première réunion de la MIE, les principales pièces l'ont été au cours des deux derniers mois, une fois les principales auditions passées. D'autres manquent toujours. Les procès-verbaux ont été validés en vrac, tardivement et à la va-vite. Contrairement à la promesse de M. LEGARET, le rapport de la MIE a été adressé à 23 heures la veille de notre réunion conclusive. Le 3 février, seul le SYNPER est informé du réel objet de l'audition. Sud Éducation et l'UNSA pensaient se rendre à une simple réunion d'information. Le mépris est allé jusqu'à convoquer M. BOUYSSOU, maire d'Ivry, une heure avant les membres de la MIE. L'ensemble des auditions s'est déroulé dans le silence étourdissant de la majorité, y compris lorsque France Domaines nous a annoncé que le prix proposé par Nexity intégrant le coût de la dépollution était 10 % inférieur à leur estimation dont ils venaient de nous vanter la précision durant 45 minutes.

Je ne dispose pas de suffisamment de temps pour développer d'autres points, notamment l'imprécision des personnes auditionnés, allant du maire peu informé de Saint-Ouen, à M. MEIGNEN dont on se demande s'il a suivi quoi que ce soit, et à Mme CIUNTU nous récitant son catéchisme. Je vous renvoie au procès-verbal à ce sujet.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Il aurait été plus honnête, pour rendre hommage à son contenu, de renommer ce rapport : « Pourquoi le choix de Saint-Ouen est formidable ». Ce qui ressort de votre MIE est à la hauteur de votre « consultation » des divers acteurs quant au choix du site, c'est-à-dire une vaste supercherie. Un seul extrait du rapport suffit à résumer l'enfumage que constitue tout ceci. Sur les loyers des bâtiments Influence I et II, je cite : « *Ainsi, les loyers économiques, respectivement à 248 euros par m² et à 221 euros par m², soit un loyer économique moyen de 237 euros par m²* ». Un paragraphe plus loin, nous avons ce formidable raisonnement : « *S'agissant d'Ivry-sur-Seine, le loyer économique était de 226 euros par m², soit un montant supérieur à Influence II à Saint-Ouen* ». En France, on dit qu'on ne mélange pas les torchons et les serviettes, en Russie, les œufs au plat avec les cadeaux de Dieu, mais quelle que soit l'expression ou les artifices d'écriture, 226 euros à Ivry fait toujours moins que 237 euros en moyenne à Saint-Ouen. Par ailleurs, nous apprenons que le calcul ésotérique des temps de transport pour Saint-Ouen se base sur la ligne 14 dont la date de mise en service n'est pas connue avec exactitude. Il se murmure les dates de 2020 ou 2021, soit largement après le déménagement. En revanche, pour Ivry, le RER C n'a pas été pris en compte, car il est situé à 12 minutes de marche et a été considéré comme étant trop éloigné.

Tout cela n'est pas très sérieux. Cette IME confirme ce que nous savions. Le choix du site n'a absolument pas été opéré avec le souci de l'intérêt général et certainement pas de celui des agents, mais en fonction d'intérêts politiques. Il ressort de ces auditions que le premier et quasi seul critère était la date de disponibilité des nouveaux bâtiments. Il convenait de faire vite. Il fallait faire de l'affichage et le site de Saint-Ouen était le seul où le bâtiment était déjà sorti de terre. Le reste n'est que de l'habillage.

La prochaine étape consistera à faire la lumière non plus sur le choix biaisé du site, mais sur le coût réel de toute cette opération de déménagement tant nous percevons déjà entre les lignes budgétaires et les rapports d'Administration générale poindre une explosion des dépenses. Les Franciliens et les agents pourront compter sur nous pour dénoncer ces manœuvres et veiller à ce que l'argent des Franciliens ne serve pas à assouvir des ambitions personnelles ou à financer des plans de carrière.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme COSSE.

Mme COSSE (RCDEC) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, cette mission d'information et d'évaluation a été rendue nécessaire par le manque de transparence de l'exécutif sur les modalités et critères ayant mené au choix du site de Saint-Ouen pour le déménagement du siège du Conseil régional.

Je remercie les élus qui ont participé à cette mission, notamment François DAMERVAL qui a présidé cette mission avec calme et ténacité malgré une mauvaise volonté affichée à plusieurs reprises lors des réunions pour obtenir des informations qui auraient dû être transmises lors de cette mission. En effet, le déroulement des travaux n'a pas été satisfaisant. La transmission des documents s'est faite tardivement, au compte-gouttes, voire pas du tout. Certaines réponses ont été évasives et souvent incomplètes. La prise en compte des conditions de travail des agents dans le processus de sélection a été insuffisante, concernant notamment la question de la réorganisation imposée du télétravail, du temps de trajet rallongé et de la qualité de l'air. Par ailleurs, des questions demeurent sans réponse comme celle du devenir du patrimoine immobilier parisien de la Région. Si celle-ci souhaite conserver des bâtiments en pied-à-terre à Paris, quels seraient-ils ? Que deviendraient les autres ? Seront-ils vendus ou loués ? Là encore, nous en avons appris davantage en lisant la presse qu'en participant à la mission d'information.

Cette mission ne s'est pas déroulée dans le climat serein et les mêmes conditions que celle qui a été menée sous la précédente mandature à laquelle j'ai appartenu. Sur la question de l'attribution des logements sociaux demandée par l'opposition, nous avons répondu à l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement de cette mission, ce qui a conduit à des décisions qui me semblaient importantes à prendre.

Nous regrettons que l'Exécutif ait manqué l'occasion de faire toute la transparence sur la question du déménagement du Conseil régional à Saint-Ouen et qu'il n'ait pas souhaité travailler avec l'opposition pour répondre à nos interrogations. Pour les élus du groupe RCDEC, le déroulement et les conclusions de cette MIE ne sont pas acceptables. Plutôt que d'être rassurés, nous y voyons un signe inquiétant de la fébrilité de l'exécutif pour faire toute la transparence sur la question du déménagement à Saint-Ouen.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Président de la mission, Monsieur le Rapporteur, chers collègues, nous sortons de cette mission d'information et d'évaluation avec la désagréable impression d'avoir perdu notre temps, non parce qu'il n'y avait rien à trouver, mais parce que votre exécutif, Madame la Présidente, nous a un peu menés en bateau.

Vous pensez avoir gagné et c'est ce que votre rapporteur, M. LEGARET, nous dit. Il est vrai que vous avez réussi à cacher des documents ou à les transmettre tardivement, et à saboter les auditions. Vous avez notamment affirmé pendant six mois qu'il n'y avait pas de plans des locaux alors qu'ils existaient depuis décembre. Vous avez réussi à clamer toujours plus haut que le déménagement constituait une aubaine pour tous, à savoir les agents qui vont adorer le télétravail puisque les locaux sont volontairement réduits, les finances de la Région, qui seront soulagées par un achat à 400 millions d'euros, et le symbole d'un passage au-delà du périphérique sans maintien d'un pied-à-terre parisien. En réalité, vous avez surtout gagné du temps. Vous pensez que nous n'avons rien appris. Or, à travers votre manque de transparence, nous avons éclairci et renforcé nos doutes.

Le cabinet juridique conclut ainsi son analyse : « *La Région dispose d'un choix entre divers scénarios. Les solutions les moins risquées juridiquement sont l'achat d'un terrain nu, puis de travaux, ou l'achat d'un immeuble déjà achevé ne nécessitant aucune modification propre* ». Vous avez choisi la solution la plus risquée consistant en l'achat ou la location d'un immeuble prévoyant des modifications susceptibles de transformer le contrat en marché public de travaux. Il s'agit de la solution selon laquelle la Région paye au fur et à mesure des travaux sans avoir connaissance du coût *in fine* et où la mise en concurrence aurait dû être appliquée. Or vous avez décidé de la contourner.

Sur le volet financier, vous évoquez 400 millions d'euros, mais oubliez les frais de déménagement. Vous vous obstinez à ne pas nous fournir le plan de financement année après année et le coût pour notre institution durant et après votre mandature. Nous pensons que les économies annoncées ne seront pas au rendez-vous et que vous engagez coupablement la Région dans des frais non contrôlés.

Madame la Présidente, dans ce dossier, vous confondez vitesse et précipitation. Vous mettez obstinément la Région en danger en faisant des choix qui l'engagent sur le long terme.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. GIAFFERI.

M. GIAFFERI (CD) – Madame la Présidente, Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, ma parole sera consacrée à quelques constats de forme. Toutes les questions ont pu être posées à l'occasion des nombreuses réunions par tous les membres de la majorité et de l'opposition régionale de la mission. Celles-ci me sont apparues pertinentes, utiles à celles et ceux qui les ont posées et à celles et ceux qui ont entendu les réponses qui, à titre personnel, m'ont donné satisfaction.

Monsieur DAMERVAL, j'ai été frappé par l'agressivité perpétuelle dont vous avez fait preuve dans le cours de nos travaux au sein de la MIE. L'état d'esprit qui vous a animé durant ces réunions, les suspicions évoquées de manière systématique et la volonté affichée de vous victimiser m'ont paru dérangeants et contraires à la bonne volonté que les autres membres de la mission d'information ont manifestée. Vos interventions orientées et en recherche perpétuelle de polémiques ont conduit à une perte d'efficacité et de sincérité. De ce fait, ce fut une mauvaise expérience pour moi, heureusement atténuée par la simplicité et l'honnêteté des autres membres de cette mission. La patience du rapporteur Jean-François LEGARET a permis d'apaiser ce qui pouvait l'être et je l'en félicite.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. LEGARET.

M. LEGARET – Je remercie tous les orateurs pour leurs commentaires. Madame la Présidente, vous vous êtes engagée, dès la campagne régionale, à travailler dans des délais très brefs à ce projet de déménagement et avez tenu parole. Sous les précédentes mandatures, l'hypothèse d'un déménagement a été longuement examinée et a été déterminée comme très lointaine. Vous avez voulu démontrer que ce projet pouvait aboutir dans des délais brefs. Votre volonté a été respectée.

Je me suis étonné et ai critiqué l'attitude du président de la mission au cours des travaux de la MIE, lequel s'est focalisé sur le choix du site de Saint-Ouen qui est devenu la thématique quasi unique. Nous aurions certainement pu retenir un autre site, mais un certain nombre de critères ont conduit à sélectionner le site de Saint-Ouen. Je vous laisse toute liberté de ne pas être d'accord. Toutefois, il reste à démontrer que le choix de Saint-Ouen ne serait pas le bon. Jusqu'à présent, tout ce qui a été établi à la suite des travaux de la MIE et l'audition des experts ne démontre pas qu'il s'agit d'un mauvais choix.

Le délai est raisonnable si nous voulons pouvoir faire tenir ce déménagement dans la durée d'une mandature, passée la période de rodage, de manière à entrer dans une vraie fonctionnalité à l'égard des agents et des élus.

Je remercie les orateurs des groupes qui ont participé très activement aux travaux de cette mission.

Mme JARRY-BOUABID vous fait le reproche, Madame la Présidente, d'avoir tenu compte de l'avis des syndicats. Que dirait-elle dans le cas contraire ?

Les questions posées par les autres orateurs trouvent des réponses dans le rapport s'ils en font une lecture attentive.

En tant que Rapporteur, je dirais : « *Mission accomplie !* ».

Mme la Présidente – Je remercie M. DAMERVAL, président de la MIE, M. Jean-François LEGARET, rapporteur, qui a répondu à vos critiques et observations sur le rapport qu'il a rédigé, ainsi que les services pour le travail considérable généré par cette MIE. Il a fallu mener le déménagement et rendre des comptes simultanément sur toutes les procédures. Il était important de mener ce déménagement en toute transparence et de réussir en deux ans ce que l'ancienne majorité n'a pas réussi en dix-sept ans. J'ai entendu M. VALLS évoquer le déménagement depuis 1998, voire avant. Je suis heureuse que nous ne fassions pas qu'en parler. Je vous donne rendez-vous en janvier à Saint-Ouen. Je remercie Mme CIUNTU pour son travail, ainsi que Mme de LAVALETTE, et M. MEIGNEN pour son travail de prospection.

Nous passons à la politique culturelle. Je cède la parole à Mme ÉVREN.

CR 2017-131 : POUR UNE POLITIQUE INNOVANTE EN MATIÈRE DE SOUTIEN A LA JEUNE CRÉATION : FORTE, L'ÎLE-DES-CHANCES ET LES 24H00 DE LA CRÉATION

Mme ÉVREN – Je commencerai par une citation de Stéphane Zweig : « *La jeunesse a toujours raison. Qui l'écoute est sage* ». En créant le Fonds Régional des Talents Émergents, nous voulons écouter la jeunesse francilienne croire qu'elle a toujours raison et qu'aider nos talents est faire preuve de grande sagesse. Notre ambition est de faire de l'Île-de-France une terre de création et une Région pilote en matière de soutien aux talents émergents. Les jeunes créateurs apportent au monde culturel francilien le dynamisme et la vitalité indispensables au rayonnement et à l'attractivité de la région. Notre devoir est de les aider à émerger. Si nous n'aïdons pas nos jeunes talents, la région Île-de-France sera condamnée à être une région muséifiée avec de jeunes créateurs qui continueront à partir à Berlin ou Barcelone.

Alors que les jeunes créateurs se trouvent dans un contexte de difficulté croissante et souvent isolés, nous devons encourager leur professionnalisation. Hormis quelques exceptions, ils manquent cruellement, en particulier au début de leur carrière, de soutien sur la durée pour bâtir des projets ambitieux, socle déterminant pour leur développement professionnel. Avec le fonds FoRTE et l'Île-des-Chances, qui est le deuxième dispositif dédié, deux nouvelles promesses de campagne sont mises en place. Un budget d'un million d'euros y sera consacré. 40 lauréats seront sélectionnés chaque année. Cette aide prendra la forme d'une bourse de 2 500 euros par mois pendant 10 mois maximum pour tout jeune créateur âgé de 18 à 30 ans sur la base d'un projet de création artistique. Cette nouvelle aide leur permettra de réaliser leur première création en Île-de-France. L'artiste sera sélectionné par un jury d'experts pour chaque discipline, à savoir la musique, le spectacle vivant, la danse, les arts plastiques, le cinéma et l'audiovisuel. Pour faire face aux difficultés d'insertion professionnelle, la Région a souhaité que le talent émergent soit accompagné tout au long de la durée de la bourse par une structure professionnelle pendant le processus de conception, de réalisation et de diffusion de son projet.

S'agissant de l'Île-des-Chances, notre objectif est de développer le financement participatif afin de faire émerger de nouveaux artistes exclus du système institutionnel de subvention et de soutien bancaire. L'Île-des-Chances est prioritairement destinée aux musiciens émergents et vise à orienter les subventions en fonction des choix du grand public, lequel aura l'occasion de devenir proacteur en soutenant des projets culturels qu'il désire voir émerger. Avec l'Île-des-Chances, la Région accompagnera désormais les talents amateurs. Pour sa mise en place, elle travaillera en partenariat avec une fondation et une entreprise actives dans le domaine du financement participatif.

Chaque année, la Région proposera un temps fort de visibilité de la création francilienne, à savoir les 24H00 de la Création. Il s'agira de découvrir et de mettre à l'honneur les travaux des jeunes auteurs plasticiens, musiciens, chorégraphes, metteurs en scène, scénaristes, réalisateurs, vidéastes, photographes et designers qui sont aidés par la Région au titre des dispositifs FoRTE ou l'Île-des-Chances. Ce temps fort s'adressera à tous les Franciliens.

Ce projet de délibération porte une nouvelle ambition pour l'action culturelle avec deux nouveaux dispositifs de soutien à la jeune création émergente. Avec la mise en place de cette délibération, nous passons de la parole aux actes pour la jeune création francilienne.

Mme la Présidente – Je demande l'avis de la commission des Finances et de la commission de la culture. Ils sont favorables.

Commission de la culture : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme RUFET pour une motion de renvoi.

Motion de renvoi n°1 (EELVA)

Mme RUFET (EELVA) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, voilà plus d'un an que les dispositifs FoRTE et Île-des-Chances nous sont annoncés. Ils ont été budgétés dès votre première année d'exercice et ces politiques ont été annoncées par conférence de presse au moins trois fois. On pouvait se dire que le temps de la concertation était pris avec les acteurs culturels et les réseaux professionnels et que ce délai était mis à profit pour prendre le temps de la lecture d'études et des nombreux rapports sur la question de l'émergence artistique en France et en Île-de-France.

Pourtant, nul n'évoque précisément le public que l'on souhaite toucher. A-t-on même une idée des objectifs réels ? S'agit-il de désigner, comme dans un radio-crochet, les nouvelles stars auprès desquelles certains, dont vous-même, Madame la Présidente, se feront prendre en photo en espérant prendre un peu de la lumière de ces étoiles naissantes ? Concernant l'Île-des-Chances, nous nous étonnons qu'après un an et demi d'annonces, le règlement d'intervention ne soit toujours pas sorti. Est-ce parce que l'idée fumeuse est difficile à transformer en politique publique lisible et efficace ? Est-ce parce que Ulule, KissKissBankBank et autres cercles rouges n'ont pas besoin de la Région pour exister et que les artistes émergents savent déjà se servir des dispositifs de *crowdfunding* ?

En termes de concertation, FoRTE a fait l'objet de réunions très générales avec les acteurs. Toutefois, elles n'ont jamais abordé précisément les modalités du dispositif, ce qui explique probablement que le RIF et le syndicat SMA sont très dubitatifs sur ce rapport. Au chapitre II de l'exposé des motifs, vous enfiler les perles et disposez artistiquement des tartes à la crème sur le sujet de l'émergence. Nul mot sur le fait que les femmes disparaissent lorsqu'il s'agit de se lancer dans la vie d'artiste alors qu'elles sont majoritaires dans les écoles d'art et de culture. Le rapport de Reine PRAT datant de 2004 l'explique pourtant très largement et émet des propositions pour permettre aux femmes d'émerger dans le secteur artistique qu'elles ont choisi. Il est regrettable que vous ne vous en soyez pas inspirée. Pire, vous faites le choix de limiter cette bourse aux seuls diplômés d'écoles d'art ou de culture ou dans le cadre d'une formation qualifiante sans vous préoccuper de qui accède à ces écoles. Dans le secteur musical, un grand nombre des auteurs-compositeurs-interprètes désormais établis ne sont titulaires d'aucun diplôme ou sont diplômés dans des domaines sans aucun rapport avec l'art et la culture. ABDEL MALIK n'a pas de diplôme d'école d'art, Julien PRÉVIEUX, prix Marcel DUCHAMP 2016, non plus, ni Alexis MICHALIK, triple Molière 2017, qui a laissé sa place au Conservatoire, préférant se lancer directement dans l'écriture et le théâtre sans passer par la case diplôme.

Se découvrir artiste, avoir la confiance en soi et la foi en sa capacité de réussir est long, sinueux et difficile pour ceux qui ne naissent pas dans un univers familial cultivé. Quand on vient d'un milieu populaire ou éloigné de l'art et de la culture, annoncer à ses parents, en 2017, que l'on souhaite entrer aux Beaux-Arts, en musicologie ou au Cours Florent est parfois impossible à envisager à l'âge où il faut s'orienter. Une véritable autocensure peut s'installer chez les jeunes éloignés de la culture. S'ils découvrent leur vocation à 25 ou 26 ans, l'absence de diplôme les exclut du dispositif FoRTE. Vous me répondez que d'autres dispositifs sont accessibles. Dès lors, à quoi celui-ci sert-il sauf à créer artificiellement une pseudo-élite émergente ?

Vous évoquez la difficulté pour les artistes émergents à trouver un vecteur de diffusion de leur production artistique, ce qui est vrai. Cependant, plutôt que de maintenir le financement du RIF pour son action Itinérances, dont vous avez baissé le budget de 25 000 euros, ou de l'Action régionale pour la création artistique et la diffusion en Île-de-France (ARCADI), ou de la Fédération des arts de la rue ou d'autres structures spécialisées dans l'accompagnement à la diffusion et à l'émergence, vous choisissez de baisser leur budget, réduisant ainsi à quasi-néant les objectifs du dispositif que nous examinons aujourd'hui.

Pour mon groupe, ce rapport n'est absolument pas abouti. Il mérite d'être renvoyé en commission pour préciser, supprimer et réévaluer les principes de ce qui nous est présenté.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Je vais vous faire une réponse sur la forme puisque vous semblez nous critiquer notamment sur les concertations. Nous en avons mené plus de quinze depuis janvier 2016, soit plus que vous-même, Madame RUFET, en l'espace de cinq ans. Évitez les reproches faciles et caricaturaux sur la forme !

Outre FoRTE, de nombreux dispositifs en faveur de la culture existent à la Région. Ils permettent à tous les acteurs franciliens de bénéficier d'une aide régionale, à savoir les aides aux manifestations, l'aide à l'écriture de scénario et les résidences d'écrivains. Certains ont été créés à votre propre initiative. En revanche, rien n'a été fait en faveur des talents émergents qui sont précisément l'objet du fonds FoRTE. J'espère que le débat vous permettra de lever les *a priori* et les caricatures faciles. Notre volonté est de permettre à des artistes sortant de formation, ne disposant ni des réseaux nécessaires ni des moyens, de créer leur première œuvre. Les candidats doivent être diplômés d'une école d'art ou avoir suivi une formation qualifiante dans le secteur concerné.

Concernant l'Île-des-Chances, nous recensons les structures agissant dans le domaine du financement participatif culturel. Ce partenariat fera l'objet d'une communication spécifique.

Nous travaillons avec les écoles d'art pour accompagner les 60 % d'étudiantes qui ne sont plus majoritaires. Les aider au démarrage constitue une vraie réponse à l'égalité professionnelle.

Pour ces raisons, je vous demande de retirer votre motion, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Y a-t-il des explications de vote ? Je mets la motion de renvoi en commission aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La motion de renvoi en commission est rejetée.

Vote de la motion de renvoi n°1 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. Je cède la parole à M. DUGOIN-CLÉMENT.

Discussion générale

M. DUGOIN-CLÉMENT (UDI) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, la culture est l'une de nos priorités et la création du Fonds Régional des Talents Émergents en est une preuve supplémentaire. La culture est un élément indissociable de notre pays, car il existe une culture française, n'en déplaise à certains. Elle constitue également un élément incontournable de l'attractivité de notre région et un poumon économique essentiel.

Le dispositif proposé a pour objet d'accompagner les projets de jeunes artistes diplômés d'écoles d'art et de jeunes créateurs en voie de professionnalisation. Il leur permettra de réaliser leur projet professionnel, de disposer de moyens pour leur première création professionnelle, de mieux appréhender les domaines de la création dans lesquels ils veulent faire carrière, d'accéder à un réseau de professionnels reconnus et d'obtenir une visibilité à l'échelle régionale, nationale, voire internationale. Ce type de dispositif n'existait pas auparavant. Les jeunes artistes diplômés se trouvaient souvent obligés de s'exiler à l'étranger. Pour autant que nous soyons capables de les conserver, de les entendre et de les accompagner, les jeunes créateurs apportent au monde culturel francilien le dynamisme et la vitalité indispensables pour le rayonnement et l'attractivité de notre territoire. Ce dispositif leur permettra de faciliter leur implantation dans notre région. Cette aide est d'autant plus importante que nous vivons dans un contexte économique difficile où les aides se raréfient. Favoriser l'excellence et le soutien de jeunes créateurs apparaît non seulement comme une priorité, mais également comme une nécessité.

Le dispositif proposé est extrêmement large puisqu'il concerne les musiques, le spectacle vivant, les arts plastiques, le cinéma et l'audiovisuel. Il conviendra néanmoins de s'interroger sur les façons dont nous pourrions favoriser l'émergence de jeunes créateurs dans les territoires défavorisés et dans ceux qui sont plus éloignés de la centralité parisienne et qui ne bénéficient souvent que des miettes des politiques publiques culturelles. Comment encore mieux encourager les jeunes, quels que soient leurs origines sociales et leur éloignement de la Ville Lumière à poursuivre des études d'art pour que les meilleurs puissent bénéficier de ce dispositif ?

La délibération présentée propose également la création de l'Île-des-Chances qui permet d'accompagner de nouvelles initiatives culturelles sur le territoire à travers un appel à projets de financement participatif donnant au grand public l'occasion d'être proactif en soutenant les projets culturels qu'il désire voir émerger. Un certain nombre d'entre eux bénéficiera d'un soutien financier de la part de la Région sous forme de prix. Cette initiative est prioritairement destinée aux musiciens émergents.

Les artistes bénéficiaires du dispositif FoRTE ou de l'Île-des-Chances seront mis en valeur au cours d'un rendez-vous annuel : les 24H00 de la Création. Nous attacherons la plus grande importance à ce que ce rendez-vous devienne l'un des temps forts annuels incontournable de l'action culturelle du Conseil régional.

Encourager les jeunes créateurs en Île-de-France est faire de notre Région une Région à l'image de la jeunesse, c'est-à-dire ambitieuse, innovante, créative, courageuse et éternelle. Nous souhaitons vous y aider et voterons en faveur de cette délibération.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme REZEG.

Mme REZEG (LRI) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, pour remplir notre objectif de faire de l'Île-de-France la première métropole culturelle européenne, nous devons développer une politique très ambitieuse et

favoriser une création artistique vivante et dynamique. L'émergence d'une nouvelle génération est un élément essentiel à ce dynamisme pour sa capacité à apporter un nouveau souffle à la culture francilienne.

La culture doit être en perpétuelle évolution pour répondre aux enjeux de l'avenir à travers des méthodes de travail innovantes et de nouvelles formes d'expression artistique. L'avènement d'une nouvelle génération d'artistes doit être à l'origine de toutes ces évolutions. L'Île-de-France a la chance de pouvoir s'appuyer sur un vivier de talents impressionnant grâce à une population jeune et diverse qui en fait sa richesse. Il est de notre devoir d'accompagner ces jeunes talents et de les aider à atteindre leur rêve de construire la culture de demain. Il est devenu de plus en plus complexe pour cette génération de jeunes artistes de passer le pas et d'entrer dans le grand monde de la culture. L'insertion professionnelle y est sans doute encore plus complexe que dans de nombreux domaines dès lors que le secteur culturel paraît bien souvent fermé et réservé à une élite éclairée. La principale difficulté à laquelle cette nouvelle génération est confrontée concerne les besoins matériels et les conditions de travail, avec des coûts souvent trop importants pour l'achat d'outils et la location d'un atelier. Ainsi, le développement d'un premier projet est rendu complexe par manque de financement.

L'action de la Région en faveur de la jeune création doit être menée en considérant ces éléments afin de favoriser l'accompagnement des artistes pour leur permettre de travailler dans de meilleures conditions. Il convient également de favoriser la diffusion de leurs œuvres qui est indispensable à leur développement.

Cette délibération propose la création de deux dispositifs qui permettront de soutenir l'émergence des artistes de demain. Ceux-ci avaient été annoncés en septembre dernier à l'occasion de la communication relative aux nouvelles orientations pour la politique culturelle régionale. Vous faisiez alors du soutien à la jeune création francilienne une priorité fondatrice de votre stratégie culturelle. Chaque année, le FoRTE permettra à 40 jeunes talents d'Île-de-France d'être accompagnés pendant 10 mois grâce à une bourse qui leur apportera un revenu mensuel de 2 500 euros. Ces artistes émergents seront choisis par un jury d'experts. La sélection interviendra sur la base des projets artistiques des candidats dans quatre grandes disciplines, à savoir la musique, le spectacle vivant, les arts plastiques et le cinéma. La Région soutiendra ces secteurs culturels pour donner à chacun le dynamisme dont ils ont tous besoin. Cette bourse permettra de répondre en premier lieu aux difficultés liées aux moyens nécessaires au développement d'un premier projet artistique. Le versement de cette aide financière importante directement aux jeunes talents leur permettra d'en adapter l'utilisation selon leurs besoins.

L'Île-des-Chances constitue une véritable innovation à travers un partenariat de la Région avec une entreprise spécialisée dans le domaine du financement participatif. Il permettra aux jeunes musiciens franciliens de bénéficier d'aides financières de la part du grand public sans avoir à solliciter l'appui des acteurs traditionnels du financement. Ce système novateur a déjà fait ses preuves dans le domaine de la musique. Les Franciliens auront la possibilité de soutenir comme ils le souhaitent des projets de jeunes artistes sur la plateforme dédiée. Ce dispositif sera bénéfique aux musiciens émergents pour disposer des moyens nécessaires à la réalisation de leur projet, mais également à l'ensemble des Franciliens qui auront l'occasion d'être les véritables acteurs de la construction de la création artistique.

Je salue votre volonté d'accompagner cette nouvelle génération d'artistes dans le processus de diffusion de leur projet, notamment grâce à un événement annuel organisé par la Région : les 24H00 de la Création. Cette manifestation qui permettra aux jeunes artistes soutenus par la Région de présenter leurs réalisations au grand public constituera un rendez-vous majeur de la culture en Île-de-France.

Nous saluons le travail effectué depuis un an et demi pour mettre en place une véritable stratégie régionale pour la culture. Ce soutien à la jeune création est un grand rendez-vous et montre l'ambition que vous avez pour les jeunes Franciliens. Vous pouvez compter sur notre soutien sans faille pour continuer à construire la culture de demain.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. THOMAS.

M. THOMAS (S&R) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, nous avons abordé cette mandature d'un point de vue culturel avec plaisir et avec une certaine attente des annonces consistant à porter le budget de la culture à + 20 % au cours de la mandature et à avoir un grand objectif culturel pour l'Île-de-France. Nous étions des observateurs attentifs et positifs. Or le premier compte administratif de votre mandature montre une régression des budgets réellement dépensés. Les dispositifs que vous mettez en place sont intéressants, dans l'air du temps et tentent de faire de l'innovation, mais je les qualifierais plutôt de « jouer petit bras ».

En premier lieu, il conviendrait que le budget soit à la hauteur de vos ambitions, ce qui n'est pas le cas. Par ailleurs, réserver ce dispositif aux élèves d'écoles d'art est une erreur majeure par rapport à ce qui se passe réellement sur le terrain de l'innovation culturelle en Île-de-France. La création culturelle dépasse très largement le cadre des écoles d'art. Les artistes qui ont fait

d'autres choix ne se retrouvent pas dans votre dispositif, ce qui nous conduit à nous couper d'une réelle innovation. Ces écoles reproduisent parfois des systèmes datant quasiment de la Révolution, ce qui est souvent le cas pour la musique.

Regrettant que votre ambition ne soit pas plus forte pour cette belle idée, nous ne voterons pas pour ce dispositif qui est trop léger.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme FUCHS.

Mme FUCHS (FdG) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, nous avons longtemps attendu ce rapport présenté comme l'un des piliers de la nouvelle stratégie culturelle de la Région. Or le résultat est loin d'être à la hauteur des enjeux que vous souhaitez lui faire porter. La liste des bénéficiaires est emblématique de votre vision de la culture. Elle reste embourbée dans un cadre très officiel et institutionnel alors que le foisonnement artistique, d'autant plus lorsqu'il est en pleine émergence, passe aussi et surtout par la reconnaissance d'un milieu culturel basé sur le développement et la reconnaissance de la pratique amateur et des autodidactes de tous bords qui ne cessent de développer des projets individuels et collectifs. L'absence de prise en compte des artistes qui ne seraient pas passés par des écoles artistiques ou des formations culturelles, est problématique. Elle occulte ce dispositif des réalités des talents artistiques émergents dans notre région.

En l'état, ce dispositif ne permet pas de répondre aux objectifs qu'il se fixe. Pourtant, s'il est bien un domaine dans lequel le talent émerge hors des cadres institutionnels, c'est bien celui de la culture et des arts, quel que soit leur domaine. Si les écoles d'art ont élargi leur socle d'accueil à des catégories socio-économiques plus larges, la reproduction des élites est pourtant encore persistante de par leurs coûts de scolarité élevés qui agit telle une passoire sociale. En ouvrant ce dispositif à ces seuls élèves, une grande partie des artistes émergents sera mise de côté.

Le dispositif FoRTE s'essouffle avant même de voir le jour, car il ne permet pas de prendre en compte l'esprit de construction collective des nouveaux projets qui est pourtant devenu moteur dans nombre de projets culturels et artistiques qui émergent ces dernières années. Ce mode de développement permet de faire face à des réalités économiques difficiles et de réinventer des interactions entre les différents domaines artistiques et culturels comme l'a très bien compris ce rapport relatif à une politique dédiée pour promouvoir les arts numériques et urbains.

Avec cet amendement, le groupe Front de Gauche entend faire en sorte que ce dispositif réponde aux réalités sociales et économiques de la scène émergente artistique et culturelle. La faiblesse du dispositif FoRTE ne pourra pas compter sur l'Île-des-Chances ou les 24H00 de la Création pour remonter le niveau d'intervention de votre délibération.

Les articles relatifs à ces deux dispositifs sont irrespectueux des élus, car ils ne permettent pas de se faire une opinion avisée de ce que vous souhaitez mettre en place, mais également des artistes. Les quelques lignes de l'exposé des motifs relatif à ces deux dispositifs et l'absence de règlement d'intervention dans la délibération ne permettent pas d'évaluer concrètement leurs tenants et aboutissants alors que la stratégie culturelle qui était présentée par l'Exécutif fin 2016 en faisait des piliers de sa nouvelle politique culturelle. Cette sorte de « The Voice » organisé par une collectivité territoriale n'a rien à faire dans ce cadre public. Nous n'avons rien contre les radios crochets, mais appartient-il réellement à la Région de prendre ainsi en charge le soutien à la création sans autre critère que les clics de tout un chacun. Sans doute est-il particulièrement regrettable que vous n'ayez pas consulté les professionnels avant de nous livrer votre délibération qui ressemble à une communication.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, la prise de conscience qui s'opère en Île-de-France sur la question de la politique culturelle est salutaire. Cet élément de bon sens va enfin être pris en compte. L'art, *a fortiori* lorsqu'il est subventionné, n'existe que par rapport à son public. Ceci est l'objet de ce rapport qui vise à la rencontre entre le public et les jeunes créateurs et à aider ces nouveaux talents à émerger. Pourtant, vous restez une fois de plus au milieu du chemin et contraints par une vision exclusivement académique ou officialiste de l'art. Pourquoi limiter votre dispositif FoRTE, pourtant pertinent, aux seuls diplômés des écoles d'art et de culture ? Celles-ci sont les fourches caudines de l'art officiel, une sorte de centre de tri au seul profit des héritiers des dadaïstes et de DUCHAMP au détriment de toute autre forme d'expression artistique.

Au-delà de ce constat sur l'état de l'enseignement et la politique artistique en France, se trouve une incohérence totale dans votre choix de limitation quant à la nature même de l'art. Le génie artistique ne se décrète pas avec un diplôme et il est plus que problématique d'exclure les autodidactes de vos dispositifs. Par ailleurs, nous ne décelons rien pour les pratiques artistiques amateurs. C'est pourtant dans le club de théâtre du coin, dans l'association de dessin du quartier ou dans le garage des parents pour les apprentis *rock stars* que se trouvent sans doute les futurs talents de demain. Il ne s'agit pas de ceux qui

reproduiront fidèlement une pseudo-transgression devenue la norme, mais de ceux qui seront les artisans de nouvelles tendances et trouvailles, c'est-à-dire ceux qui font l'essence de ce qu'est l'art.

L'Île-des-Chances prévoit une aide en direction du financement participatif pour lancer « *les nouveaux artistes exclus du système institutionnel de subventions* », c'est-à-dire de vos propres dispositifs. Il s'agit d'une bonne idée, mais pourquoi limiter ce dispositif à la musique, à savoir le domaine artistique qui en a le moins besoin ; les circuits de financement participatifs étant les mieux maîtrisés dans ce secteur ? Pourquoi ne pas aider les musiciens et les autres domaines ? On peut avoir besoin d'argent pour monter une pièce de théâtre ou une exposition et dans tous les domaines de l'art.

Votre vision est positive, mais elle s'arrête à mi-chemin. Si nous sommes d'accord sur la nécessité des limitations budgétaires, il ne doit pas exister de limitation dans l'étendue des expressions artistiques et leur potentiel. Or, c'est ce que vous faites. Par conséquent, je vous invite à approuver l'amendement que j'ai déposé afin de donner réellement leur chance à tous. Si les contraintes sont budgétaires, il appartiendra au jury des différents dispositifs de limiter les montants et le nombre de subventions. Le seul critère sera alors la pertinence et la force des projets et non une sélection par le diplôme ou l'arbitraire profondément contraire à l'objet même du sujet. L'étendue de la création artistique n'a pas de limite. N'en posons pas nous-mêmes !

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme COSSE

Mme COSSE (RCDEC) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, le rapport présenté arrive dans un paradoxe entre les bonnes volontés affichées et la réalité de la politique de l'Exécutif en faveur de la culture. Faut-il rappeler la suppression du Festival d'Île-de-France, la fin annoncée de l'ARCADI, la fermeture de l'Association régionale d'information et d'actions musicales (ARIAM) et les baisses généralisées de subventions au tissu associatif culturel francilien ?

Les trois dispositifs présentés constituent une maigre consolation qui ne permettra pas de réparer les dégâts ; peut-être, au mieux, de les colmater temporairement. Les élus du groupe RCDEC ne sont pas dupes. L'Exécutif essaie de se poser en acteur volontariste soutenant le monde de la création, mais la Région en est devenue l'une des principales adversaires en retirant un grand nombre d'aides depuis dix-huit mois.

Face à ce paradoxe, nous ne pouvons qu'espérer que ce rapport marque un tournant, le commencement d'une nouvelle politique culturelle régionale avec des dispositifs qui soutiennent vraiment les acteurs de la politique régionale. Si les dispositifs présentés peuvent paraître insuffisants, voire anecdotiques, ils vont néanmoins dans le bon sens. Nous sommes perplexes quant à leur faible ambition, mais conscients des besoins considérables et urgents du secteur.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. GIAFFERI.

M. GIAFFERI (CD) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, lors de votre conférence de presse du 26 juin dernier, vous avez fait part de votre volonté affirmée de faire de l'Île-de-France la première Région de création en Europe. Pour satisfaire cette ambition, la Région va mettre en place un fonds d'un million d'euros baptisé FoRTE. Cet encouragement aux jeunes créateurs, qui apporteront le dynamisme et la vitalité indispensables au rayonnement de la région, est une excellente mesure.

Le dispositif Île-des-Chances placera la Région Île-de-France en position avant-gardiste en matière de partenariat avec les plateformes de financement participatif. Chaque année, au travers des 24H00 de la Création, la Région proposera un temps fort de visibilité de la création francilienne. Cet itinéraire de la création émergente permettra de découvrir et de mettre à l'honneur les travaux des jeunes créateurs dans divers domaines artistiques. Ces 24H00 mobiliseront les publics franciliens qui découvriront de jeunes professionnels et des propositions artistiques innovantes à proximité de chez eux. L'avantage que pouvaient avoir Paris et l'Île-de-France est mis à l'épreuve par les pays et les villes habituellement concurrentes en matière d'innovation culturelle.

Nous appuyons cette politique de soutien à la jeune création avec une très forte motivation et beaucoup d'encouragements. Elle est justifiée, adaptée et nos espoirs l'accompagnent.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Je remercie les orateurs pour la qualité de leur intervention. Merci à M. Pascal GIAFFERI, et à M. DUGOIN-CLÉMENT qui a parfaitement résumé le sens de cette délibération. J'entends votre souhait d'une attention toute particulière pour les jeunes des territoires éloignés de la culture. Merci à Mme REZEG qui a travaillé sur ce dispositif à nos côtés et qui a très bien exposé les objectifs de FoRTE qui vise à accompagner les talents émergents vers l'insertion professionnelle et à leur donner les moyens de réaliser leur première création sur le territoire francilien.

Les propos de M. Olivier THOMAS m'inspirent la citation suivante : « *Quand je me regarde, je me désole et quand je me compare, je me console* ». Nous prévoyons un million d'euros pour FoRTE alors que vous avez mis en place un nouveau dispositif comme les résidences d'auteurs pour un montant de 400 000 euros. Soyez plus modeste ! 40 jeunes obtiendront cette bourse d'un montant significatif.

Madame FUCHS et Madame COSSE, vous êtes malheureusement dans la caricature. Ce dispositif devrait faire l'unanimité dans cet hémicycle. L'objectif est d'aider les jeunes artistes sortant de formation afin qu'ils puissent réaliser leur premier projet professionnel, puis s'insérer durablement grâce à un accompagnement. Contrairement à ce qui a été dit par les orateurs de l'opposition, les jeunes sortant d'écoles ou de formations n'ont pas forcément de réseau professionnel. De nombreux dispositifs permettent aux artistes diplômés ou non d'une école d'art de candidater à des aides de la Région.

Monsieur LEGRAND, les plateformes participatives sont les plus actives dans le secteur musical. C'est pourquoi nous avons choisi le domaine des musiques, lequel n'est pas restrictif.

Je renouvelle mes remerciements à la majorité pour son soutien pour accompagner tous nos jeunes talents et éviter qu'ils aillent créer à Berlin ou Barcelone, ce qui est profondément triste pour l'Île-de-France.

Mme la Présidente – Nous passons à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Amendement n°7 (FdG)

Mme la Présidente – L'amendement est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à Mme la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – De nombreux dispositifs existent en faveur de la culture. Ils permettent à tous les acteurs franciliens de bénéficier d'un financement régional. En revanche, rien n'avait été fait pour les talents émergents. C'est le sens de la mise en place du fonds FoRTE. Ce dispositif propose aux jeunes artistes souhaitant candidater d'être diplômés d'une école d'art ou d'avoir suivi une formation qualifiante dans le secteur concerné. Je propose le retrait, sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°7 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

REJET

Amendement n°52 (FN)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°52. Je cède la parole à M. LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – J'imagine que les raisons de la limitation sont budgétaires. Dans ce cas, ouvrez à tous et recourrez à un jury de professionnels qui sélectionnent les œuvres et les artistes les plus pertinents et non à une sélection discriminante par le diplôme qui est peu pertinente dans le domaine spécifique de la production artistique !

Mme ÉVREN – Ce dispositif vise précisément à s'adresser aux jeunes diplômés et aux personnes sortant d'une formation professionnalisante. Nous avons fléché cette jeunesse. Je vous propose de retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°52 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LRI, UDI, CD, EELVA, RCDEC

NPPV : S&R, FdG, M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

REJET

Mme la Présidente – Je sou mets l'article 1 au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 1 est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LRI, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

NPPV : M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

ADOPTION

Article 2

Amendement n°8 (FdG)

Mme la Présidente – L'amendement n°8 est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à Mme la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Pour l'Île-des-Chances, nous recensons les structures qui agiront dans le domaine du financement participatif culturel. Ce partenariat fera l'objet d'une communication spécifique.

Les 24H00 de la Création sont un événement régional permettant de mettre en valeur les œuvres des jeunes artistes accompagnés par la Région dans le cadre du fonds FoRTE. Il est important de faire connaître leur travail afin qu'ils rencontrent le public et les professionnels. La mise en œuvre de cet événement fera l'objet d'un marché conformément aux règles qui s'imposent aux collectivités en matière d'achat public. C'est pourquoi je vous propose de retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°8 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

REJET

Mme la Présidente – Je sou mets l'article 2 au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 2 est adopté.

Vote de l'article 2

POUR : LRI, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Je sou mets l'article 3 au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 3 est adopté.

Vote de l'article 3

POUR : LRI, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

ADOPTION

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme RUFET pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

Mme RUFET (EELVA) – Madame la Vice-Présidente, je vous rappelle que je n'ai jamais été Vice-Présidente à la Culture et n'ai jamais organisé de concertation à part celle qui m'a été confiée par l'ancien Vice-Président à la Culture sur les Fabriques. Des réunions où l'on échange avec les acteurs de la culture ne constituent pas une concertation sur le dispositif. Le fait que le SMA indique que le contenu de votre rapport est complètement décalé par rapport au véritable besoin, y compris en accompagnement à la diffusion des talents émergents, signifie que vous avez insuffisamment échangé avec eux. C'est la raison pour laquelle j'ai fait une motion de renvoi et non des amendements. Organiser une réunion publique en échangeant vaguement sur les sujets culturels ne constitue pas une concertation.

Pour vous, les talents émergents ne sont que de jeunes diplômés. Or j'aimerais connaître le diplôme dont il faut être titulaire pour faire du rap ou du rock. Je perçois une perversion dans le dispositif FoRTE dont je suis persuadée que vous ne voulez pas, car vous êtes une militante de l'inclusion culturelle. La perversité de ce rapport porte sur la limitation des esthétiques soutenues. Il aurait mieux valu lister les esthétiques que vous souhaitez soutenir dans le cadre des talents émergents et ne pas imposer ces critères qui disent le contraire de votre pensée. Les réponses apportées sont très insuffisantes et quelque peu méprisantes pour celles et ceux qui travaillent sur ces sujets et dont les propos sont pertinents.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Il est vrai que les plateformes de financement participatif sont surtout actives pour la musique. Par conséquent, le travail du politique consiste à corriger les situations et non de se contenter de les accompagner. Peut-être s'agit-il d'une divergence de paradigme fondamental dans notre vision de la politique. Vous êtes membre du parti gestionnaire du système. Nous sommes beaucoup plus audacieux. Sur le fond, il est important que le politique corrige les situations qui ne sont pas optimales. En tant qu'autorité culturelle, notre devoir est de faire en sorte que ces plateformes de financement participatif s'ouvrent à tous les domaines artistiques et de corriger cet état de fait. Il s'agit d'un manquement de ce rapport. Vous accompagnez un état de fait, sans vous fermer à l'ouverture, plutôt que d'essayer de le corriger. Vous faites preuve d'une demi-volonté et êtes toujours au milieu du gué, ce qui est regrettable.

Mme la Présidente – Je mets le projet de délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-131

POUR : LRI, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA

ABSTENTION : FdG, RCDEC

NPPV : M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie la Vice-Présidente car il est très important que les jeunes talents viennent créer en Île-de-France plutôt qu'à Berlin ou Barcelone. Nous avons toujours été une terre de création et devons le redevenir.

Je cède la parole à Mme ÉVREN pour la délibération suivante.

Mme ÉVREN – Je débiterai mon intervention par une citation d'André MALRAUX : « *Soutenir le patrimoine, c'est donner à chaque Français les clés du trésor* ». Le patrimoine est ce qui nous rassemble dans notre histoire et notre identité. Il est générateur de ressources économiques et d'emplois. Il est aussi un facteur d'appropriation du territoire par ses habitants. Le patrimoine contribue à faire de l'Île-de-France la première destination touristique au monde. Je remercie les professionnels du secteur pour leur participation à l'élaboration de cette concertation.

Je salue le groupe du Centre et Démocrates pour l'excellente niche qui a été débattue en mars dernier et a été adoptée à l'unanimité de notre assemblée. Nous nous en sommes inspirés avec la mise en place d'un label d'intérêt régional ou la création d'un fonds régional photographique et audiovisuel. Je tiens donc à le remercier.

Cette délibération confère une ampleur et une ambition sans précédent au patrimoine avec un soutien de l'ensemble de la chaîne patrimoniale et du repérage à la valorisation. Notre politique va gagner en lisibilité et en visibilité, et positionne notre Région comme le chef de file d'un pôle régional de référence de valorisation du patrimoine.

Sur le soutien au patrimoine protégé, nous passons de sept taux d'intervention à deux, à savoir pour les bâtiments classés et les bâtiments inscrits. Nous ouvrons le dispositif aux objets mobiliers protégés, œuvres d'arts, sculptures, objets de collection et de propriété publique. La Région subventionnera désormais le patrimoine bâti non protégé. Il s'agit de travaux de restauration et de rénovation des monuments non classés ou inscrits au titre des monuments historiques, ce qui permettra de prendre en compte le patrimoine très fragilisé. Pour avoir accès à ce soutien régional, les porteurs de projet devront obtenir le label d'intérêt régional pour le patrimoine, ce qui permettra d'accéder à une aide en investissement pour sa restauration et une aide en fonctionnement pour sa valorisation. Les bénéficiaires seront soumis à des engagements envers la Région. Nous soutiendrons les musées franciliens, notamment la numérisation de leur collection et les maisons et ateliers d'artistes qui sont des lieux à forte dimension patrimoniale qui fascinent et attirent les publics franciliens comme les touristes nationaux ou internationaux. Je pense notamment à l'atelier de VASALERY à Annet-sur-Marne.

La Région souhaite s'engager dans un modèle de financement partenarial mobilisant ressources publiques et privées à parité via un partenariat avec la fondation du patrimoine. Un fonds dédié à la restauration du patrimoine non protégé sera constitué sur la base d'un euro d'apport régional pour un euro mobilisé par recours au mécénat ou à la finance participative. Comme pour tous les autres secteurs de la culture, nous soutiendrons désormais les projets et manifestations qui permettent la valorisation du patrimoine. Cette nouvelle aide en fonctionnement permettra notamment l'animation et la mise en valeur des collections et de l'offre culturelle pour conquérir de nouveaux publics. Nous créerons également un fonds régional photographique et audiovisuel permettant de nouvelles représentations en Île-de-France accessibles au grand public via, notamment, la photothèque de la Région ou des expositions et manifestations diverses. L'opération « Jardins ouverts » est l'illustration même de notre politique d'inclusion. La Région sera aux côtés des Franciliens qui ouvrent leur propre patrimoine avec, pour cette première édition, plus de 150 jardins ouverts au grand public les 30 septembre et 1^{er} octobre prochain. Une programmation culturelle et culinaire sera proposée aux Franciliens.

La Région peut être fière de placer le patrimoine comme un élément prioritaire de sa politique culturelle afin de permettre aux Franciliens de prendre part à la défense de leur territoire et de leur identité, ce qui est un formidable vecteur de l'action culturelle de la Région Île-de-France.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. LEGARET.

M. LEGARET (LRI) – Madame la Présidente, je demande une suspension de séance.

Mme la Présidente – Je vous accorde 5 minutes.

La séance est suspendue à 18 heures 59 et reprise à 19 heures 05.

Mme la Présidente – Nous reprenons la séance. Je demande l'avis de Mme REZEG pour la commission Culture. Elle est absente, de même que Mme de la GONTRIE.

Commission de la culture : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

Nous passons à la discussion générale. Je cède la parole à M. SAADI.

Discussion générale

M. SAADI (UDI) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, la Vice-Présidente nous a rappelé l'importance du patrimoine à plusieurs points de vue : historique, symbolique, esthétique, économique, touristique et au nom de la mémoire. Par sa richesse, sa diversité et son ancienneté, le patrimoine francilien est l'un des éléments constitutifs de l'identité francilienne et de chacun des territoires qui composent l'Île-de-France. Cette délibération répond à l'exigence et à la nécessité de protéger le patrimoine, de le réhabiliter, de le valoriser et de le rendre accessible au public.

Les dispositifs de cette délibération sont un indicateur de la politique culturelle dynamique et innovante que vous menez, Madame la Présidente. Je note que vous proposez de simplifier le soutien régional concernant le patrimoine protégé et de le rendre plus lisible en ne retenant que deux taux d'intervention au lieu de sept précédemment, soit l'un pour les bâtiments classés et l'autre pour les bâtiments inscrits.

Je pourrais poursuivre la lecture de tous ces dispositifs, mais je voudrais simplement dire qu'il s'agit d'une vraie dynamique culturelle innovante et que l'ensemble de ces dispositifs permet de mettre les richesses de ce patrimoine à la disposition du plus grand nombre de Franciliens. Les actions de promotion et de diffusion assurent le rayonnement du patrimoine qui devient alors un lieu de rencontre et d'échange, vecteur du développement économique, touristique et local. Cette délibération constitue une politique d'innovation et d'imagination.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme MESADIEU.

Mme MESADIEU (LRI) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, nous nous félicitons de constater que le patrimoine va enfin être reconnu comme un élément prioritaire de la politique culturelle régionale grâce à des mesures concrètes qui apporteront autant aux professionnels du secteur qu'à l'ensemble des Franciliens. Éric JEUNEMAITRE, qui devait présenter ce rapport, élu de Provins qui est classée au patrimoine mondial de l'humanité et dans laquelle le patrimoine occupe une place plus que centrale, se réjouit de voir notre Région s'engager pleinement dans cette voie. Le patrimoine représente la principale marque de l'histoire sur nos territoires. Il symbolise leur évolution à travers le temps et, par extension, leur identité. Il leur donne un sens, une permanence et une authenticité.

Madame la Présidente, votre volonté de placer le patrimoine comme élément central de la politique culturelle régionale est partagé par beaucoup au sein de cette assemblée. Ainsi avons-nous constaté que la niche présentée en mars dernier par nos collègues du groupe Centre et Démocrates sur la défense du petit patrimoine a été adoptée à l'unanimité. À cette occasion, nous avons rappelé que la défense et la valorisation du patrimoine sont essentielles sur le plan culturel et pour l'attractivité économique et touristique. Il s'agit d'un devoir pour notre assemblée de soutenir votre volonté d'agir en ce sens.

Cette nouvelle délibération s'articule autour de trois axes : simplification, ouverture et innovation. La première mesure concerne la refondation du dispositif de soutien au patrimoine protégé qui est une évolution souhaitée par de nombreux acteurs du secteur. Le dispositif était devenu complexe pour les professionnels en raison des sept taux d'intervention. Vous nous proposez de limiter ce chiffre à deux en distinguant simplement les bâtiments classés et les bâtiments inscrits au titre des monuments historiques. Cette diminution est la suite logique des rapports que nous avons votés depuis début 2017, poursuivant votre volonté de limiter la critérisation des aides culturelles régionales.

La seconde évolution concerne l'ouverture du dispositif aux objets mobiliers et aux œuvres d'art. Cette proposition apportera de la cohérence à l'intervention régionale. Dans une très large majorité des cas, l'identité historique et culturelle d'un édifice patrimonial se retrouve autant dans son architecture et son aspect extérieur que dans sa décoration intérieure. Nous défendons ainsi une idée chère à André MALRAUX qui soutenait l'idée d'un patrimoine global et indivisible.

Le deuxième élément central de cette délibération concerne l'engagement de la Région dans la défense du patrimoine non protégé dans la lignée de la niche de nos collègues du groupe Centre et Démocrates. Ce patrimoine joue un rôle majeur dans le maillage culturel territorial. Près de 50 % des monuments protégés au titre des monuments historiques sont concentrés dans Paris, mais ce petit patrimoine fait rayonner l'ensemble des territoires. La création d'un label « Patrimoine d'intérêt régional » constitue une grande avancée pour la reconnaissance des milliers d'édifices trop souvent méconnus et pourtant particulièrement importants pour l'identité de nos territoires. Cela permettra une meilleure identification par les services régionaux et simplifiera les procédures de sollicitation des aides régionales pour les propriétaires publics ou privés. Ces aides

seront attribuées grâce à la mise en place de deux nouveaux dispositifs en investissement pour la restauration et en fonctionnement pour la valorisation. Cette démarche permettra de mettre ces édifices en valeur et de les faire connaître d'un public le plus large possible, et ainsi, de s'inscrire dans votre objectif d'élargir l'offre culturelle à l'ensemble des Franciliens.

Nous saluons votre volonté de soutenir les musées et les maisons d'artistes. Ces lieux de culture sont de plus en plus fragilisés, notamment en Moyenne et Grande Couronne par manque de visibilité et de moyens. Cette aide régionale permettra de préserver une présence culturelle indispensable dans ces zones.

Je salue votre volonté de mettre en place un modèle de financement participatif pour la restauration de ce patrimoine non protégé à travers un partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Il s'agit d'un moyen de mobiliser les Franciliens à prendre part à la défense de leur territoire et de leur identité, et d'un formidable moyen d'action culturelle.

Nous saluons votre action pour la sauvegarde et la mise en valeur de nos richesses patrimoniales favorisant la préservation d'un maillage culturel et territorial si cher à Agnès ÉVREN. Nous soutenons avec force et conviction cette délibération.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. THOMAS.

M. THOMAS (S&R) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, j'ai lu ce rapport avec beaucoup d'intérêt, car il va dans le bon sens. Bravo pour la simplification consistant à passer de sept à deux taux d'aide ! Je trouve formidable d'ouvrir l'aide au patrimoine industriel et agricole. L'Île-de-France disposant d'un patrimoine de recherche du XX^e siècle extrêmement intéressant à visiter, il serait intéressant de l'adjoindre. La création d'un label pour le patrimoine non protégé est une bonne idée. Toutefois, je m'interroge sur le processus d'attribution, à savoir une instruction par les services, un jury ou un rapport devant la commission. Je salue l'ouverture aux pratiques du mécénat via la Fondation du Patrimoine, le soutien aux actions œuvrant pour la protection du patrimoine et l'adjonction des jardins. J'appelle votre attention sur les jardins romantiques de Méréville qui sont un joyau de l'art romantique qui s'étirole. Je me félicite de la création du fonds photographique et audiovisuel qui permet de mesurer l'évolution des patrimoines, notamment humains.

Je vous dis toute ma satisfaction sur ce rapport extrêmement positif dont nous observerons les résultats.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. CAMARA.

M. CAMARA (FdG) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, nous saluons l'importance accordée au patrimoine à travers ce rapport. Le patrimoine n'est pas un enjeu du passé, mais une problématique actuelle. Développer la culture pour toutes et tous, et favoriser l'emploi et l'attractivité de notre région, doit être notre quête quotidienne.

Cependant, nous vous invitons à une réflexion plus ouverte sur la notion même de patrimoine. Si l'Île-de-France a concentré pouvoir et richesse au fil des siècles, notre territoire s'est aussi nourri de la place singulière qu'y ont occupée le monde du travail, les migrations successives et les luttes populaires. Il s'agit de restituer cette Histoire et cette mémoire complexes et contradictoires. De ce point de vue, les orientations proposées au titre de la politique régionale du patrimoine ne nous semblent pas satisfaisantes.

En 2015, la majorité précédente avait eu le courage politique de fixer de nouvelles priorités pour prendre en compte les domaines oubliés par la Région et la politique patrimoniale. En 2016, il s'agissait de donner davantage d'importance au patrimoine récent lié au travail, à l'industrie, aux évolutions urbaines et à l'agriculture. Vous revenez sans l'avouer sur cette conception progressiste et ouverte du patrimoine. Votre majorité n'a d'ailleurs pas attendu la présentation de ce rapport pour appliquer ces préceptes puisque l'on constate une nette prédominance du patrimoine religieux ancien dans le projet subventionné par la Région. Nous présentons un amendement visant à affirmer la volonté de la Région de subventionner tous les types de patrimoine.

Nous considérons que l'attribution du label « Patrimoine d'intérêt régional » relève de choix politiques. Quelle que soit leur couleur politique, les élus ne doivent pas en être dessaisis. Or la délibération ne fait aucune mention des modalités d'attribution. Nous proposons un jury de conseillers régionaux et de conseillères régionales.

Néanmoins, nous voterons ce rapport et vous demanderons de répondre favorablement à nos amendements.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Ce rapport est très bon. Nous aurions quasiment pu l'écrire nous-mêmes. Vous êtes tellement entrés dans notre logique, ce dont nous vous félicitons, que le règlement d'intervention du soutien au patrimoine protégé prend en compte la dimension « *identitaire* » du patrimoine. Avoir compris que le patrimoine est constitutif d'une identité est une première étape. Il vous restera à assimiler que celle-ci doit être portée, enseignée et sublimée pour pouvoir enfin instaurer le vivre en paix en France et vous aurez parcouru un sacré chemin, ce dont je ne désespère pas.

L'inclusion du mobilier dans les champs de subvention au patrimoine classé est une bonne nouvelle. En effet, les arts décoratifs sont trop souvent négligés bien qu'essentiels à la compréhension d'une époque. Le label patrimoine régional est également satisfaisant, d'autant plus qu'il s'appuie sur une volonté de faire connaître et de mettre en valeur l'existence même de ce patrimoine via le site internet de la Région et une application. Cet élément, qui ne représente que quelques lignes dans ce rapport, est presque aussi important que l'entretien et la restauration de ce patrimoine. Un chef-d'œuvre caché ou ignoré ne présente qu'un intérêt relatif, fut-il en excellent état.

En revanche, je tiens à faire part d'un doute concernant le soutien régional aux musées franciliens, non sur le principe puisque certains passages exposant votre philosophie ressemblent à des copier-coller des amendements budgétaires que je dépose chaque année sur le sujet. D'une part, le dispositif existe déjà ; d'autre part, tous les ans, vous refusez mes amendements visant à en augmenter le budget. Je ne vois pas ce que vous ferez de plus que ce qui existe, sauf un effet de communication.

De manière générale, vos rapports culturels rationalisent les aides régionales et mettent de l'ordre dans une politique qui n'en avait pas beaucoup, surtout faite de saupoudrages et de clientélisme. S'agissant d'argent, là où s'oriente réellement une politique, vous restez à la traîne de la précédente majorité. À votre argument sur les augmentations contestables du budget, j'oppose les grands équilibres. Si le patrimoine et son importance dans la constitution de l'identité française de nos citoyens sont pris en compte, il manque un véritable effort budgétaire pour rendre les beaux principes effectifs. Il ne s'agit pas forcément d'une augmentation brute, mais d'une réelle redistribution. Nous pouvons d'ores et déjà nous fixer rendez-vous pour l'examen de votre prochain budget. Je suis sûr que nous serons beaucoup moins d'accord.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme COSSE.

Mme COSSE (RCDEC) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, nous est présentée une nouvelle politique régionale ambitieuse de valorisation du patrimoine. Nous trouvons ce rapport intéressant. En effet, nous avons besoin d'une politique régionale qui valorise le patrimoine francilien, car nombre de Franciliens ignorent la qualité du patrimoine qui les entoure au-delà des grands lieux les plus visités et valorisés.

Le rapport présenté constitue une boîte à outils intéressante par la cartographie, l'utilisation du financement participatif, des labels et la simplification des taux d'aide et des critères. Il s'agit de mesures très positives qui s'ajoutent à une vision relativement large du patrimoine francilien, notamment industriel, bien que je regrette le surfinancement des patrimoines religieux.

Ces initiatives laissent entrevoir une réelle amélioration de la politique régionale en matière de valorisation du patrimoine. Nous regrettons néanmoins que l'implication des Franciliens de la société civile et des centaines d'associations de riverains et de passionnés de patrimoine soient trop peu présentes dans les mesures contenues dans ce rapport. Il pourrait être intéressant de responsabiliser les habitants sur la sauvegarde de leur patrimoine et de leur proximité, et de les impliquer dans sa valorisation autrement que par le simple prisme de la contribution financière. Il s'agit aussi de leur permettre concrètement de s'approprier leur patrimoine de façon ludique et de mieux le faire connaître en Île-de-France, mais aussi partout en France et dans le monde. C'est pourquoi nous porterons un amendement en ce sens concernant le patrimoine photographique.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme SENÉE.

Mme SENÉE (EELVA) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, cette politique de soutien au patrimoine avait été suggérée lors de la présentation de la nouvelle politique culturelle régionale. Elle est majoritairement issue de la niche du groupe CD. Ce rapport devrait recevoir l'assentiment de tous.

En matière de culture, on vous sent beaucoup plus détendue dès qu'il s'agit d'investir dans des valeurs sûres comme la pierre, le patrimoine matériel et le mobilier d'art, plutôt que de soutenir les créations artistiques et le spectacle vivant, ou de donner les moyens aux associations. Cela correspond à votre façon d'aborder la culture comme un réel outil productiviste et mercantile, facteur de développement touristique comme vous l'avez exprimé dans vos propos liminaires, Madame la Vice-Présidente.

Les dispositifs présentés sont positifs. La création d'un label d'intérêt régional est une idée intéressante. Proposer une aide au fonctionnement pour la valorisation d'un patrimoine privé répondant aux critères définis dans ce rapport peut apporter une aide concrète à la remise en valeur et à la découverte d'un patrimoine non classé méconnu. Le petit patrimoine rural ou vernaculaire était déjà soutenu par la Région au travers du périmètre des Parcs naturels régionaux (PNR). Au-delà de l'affaiblissement des périmètres d'intervention des parcs naturels que l'Exécutif régional est en train de mener, ce nouveau dispositif permettra un rééquilibrage dans la sauvegarde de ce petit patrimoine qui contribue fortement à la richesse culturelle et touristique de nos territoires.

Nous sommes favorables à la valorisation du patrimoine des jardins et du fonds régional photographique et audiovisuel. Toutefois, en tant que maire rural dans un parc naturel, je m'étonne que l'exposé des motifs ne mentionne pas le travail largement expérimenté des PNR dans le cadre d'observatoires photographiques du patrimoine et des paysages ou de projets comme l'Archéologie des Mémoires au Parc naturel régional du Vexin. Il est regrettable de ne pas capitaliser et mettre en valeur les expériences culturelles et l'expertise disponibles.

Soutenir la Fondation du Patrimoine en tant qu'acteur majeur du mécénat populaire peut constituer un levier utile pour la restauration du patrimoine non protégé et parfois en péril.

Nous aurons l'occasion d'évaluer ces dispositifs et serons attentifs aux réponses que vous apporterez aux amendements. Méfiez-vous ! Nous pourrions voter favorablement ce rapport.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme LECOUTURIER.

Mme LECOUTURIER (CD) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, vous avez décidé à juste titre d'inscrire dans les priorités de la mandature la refonte de la politique culturelle régionale sur le patrimoine afin qu'elle devienne accessible à tous et toutes pour tous les territoires d'Île-de-France. Il s'agit d'un immense et passionnant chantier. Qu'il s'impose par sa magnificence ou qu'il vaille par sa discrétion, le patrimoine d'Île-de-France est partout dans notre quotidien. Sur le trajet vers notre lieu de travail, dans nos villes ou nos villages, juste à côté de nos habitations, dans nos moments de détente ou de loisir, le patrimoine d'Île-de-France fait partie intégrante de notre identité. Il était important de dépoussiérer la stratégie régionale en la matière.

À ce titre, après l'adoption de notre niche à l'unanimité, vous m'avez confié la rédaction d'un rapport sur la politique régionale de protection du petit patrimoine. Lors des auditions que j'ai conduites, j'ai constaté le foisonnement d'acteurs, d'initiatives et d'énergies autour de la valorisation de notre patrimoine. Simplifier le soutien régional en faveur du patrimoine protégé est une priorité bien identifiée dans votre rapport et partagée par tous les acteurs de cette politique. Nous approuvons l'effort en faveur du patrimoine régional non protégé avec la création d'un label régional qui sensibilisera les acteurs privés ou publics à la restauration et à la valorisation de leur patrimoine.

Nous saluons l'idée d'un mode de financement en partenariat avec la Fondation du Patrimoine qui nous apportera son expertise pour associer aux moyens régionaux le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise. Nous approuvons les mesures que vous nous présentez et qui vont dans le sens de notre niche. Nous vous remercions de les avoir reprises. Nous émettons néanmoins quelques regrets sur certaines propositions qui n'ont pas été reprises et avons pris la liberté d'en déposer certaines par voie d'amendement. Nous regrettons que l'idée d'une capitale régionale du patrimoine n'ait pas été reprise alors qu'elle aurait constitué un symbole de la nouvelle politique régionale et un outil efficace d'animation des territoires souvent éloignés des actions régionales. De nombreuses idées que nous sommes prêts à partager restent à exploiter. Le patrimoine fait le charme, mais aussi l'économie de nos territoires. Le valoriser est un devoir de mémoire qui ne pourra qu'amener notre société fracturée à davantage de cohésion.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Je constate que notre nouvelle politique du patrimoine nous rassemble et je m'en réjouis. Merci à Mustapha, Anne-Louise et Béatrice pour leur intervention de qualité et leur soutien sans faille à nos politiques culturelles.

Monsieur THOMAS, je vous remercie pour votre *satisfecit* et votre état d'esprit constructif. Vous apportez les précisions sur l'attribution du label, dont je propose de faire une présentation détaillée lors de notre commission culturelle. En effet, la recherche scientifique fait partie de l'Histoire de l'Île-de-France. Elle sera prise en compte par le label d'intérêt régional. Le Conseil départemental fait un travail important pour sauver le jardin de Méréville.

Monsieur CAMARA, aucun patrimoine n'est exclu, qu'il soit urbain, social, industriel ou ouvrier. Comme pour tous les dispositifs régionaux, les demandes de subvention sont instruites par nos services. Le Service Patrimoine et Inventaires est doté d'une équipe d'experts. De même que toutes les autres demandes de subvention, ce dispositif fera l'objet d'une instruction rigoureuse.

Monsieur LEGRAND, concernant les musées, nous finançons uniquement la construction et la restauration. Nous financerons désormais des aménagements pour la présentation et la numérisation des collections. Je suis très fière de porter un budget qui a augmenté de plus de 12 % depuis notre arrivée. Lors de la campagne, vous proposiez une baisse de 30 % du budget culture.

Madame COSSE, nous finançons les églises à la demande des maires. C'est la réalité des 1 200 paroisses de l'Île-de-France.

Madame SENÉE, alors que vous nous complimentez sur ce rapport, pourquoi vous sentez-vous obligée de dire que nous ne finançons pas suffisamment la culture ? Chaque année, nous consacrons 40 millions d'euros au spectacle vivant et 20 millions d'euros à la politique du cinéma et de l'audiovisuel, ce qui est un budget historique. Les acteurs culturels franciliens peuvent compter sur le soutien de la Région Île-de-France.

Mme la Présidente – J'avoue qu'alors que nous consacrons 40 millions d'euros au spectacle vivant et que nous lançons un plan pour les talents émergents, entendre que nous n'aimons ni la création ni le spectacle vivant est assez fort.

Nous passons à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 1 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 1 est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Article 2

Amendement n°5 (FdG)

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n°5. Je cède la parole à M. CAMARA.

M. CAMARA (FdG) – Au regard de l'explication de Mme ÉVREN, je ne pense pas qu'il y ait de problème à adopter cet amendement.

Mme ÉVREN – Je ne l'adopterais pas puisque cette délibération porte sur l'ensemble des patrimoines sans hiérarchie ni distinction. En ne citant pas nominativement les différentes familles ou thématiques de patrimoine, le rapport permet de n'en exclure aucune, laissant ce champ ouvert à toutes les évolutions nécessaires. Je vous propose de retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°5 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Amendement n°6 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°6. Je cède la parole à M. CAMARA.

M. CAMARA (FdG) – Nous demandons simplement la création d'un jury pour délibérer sur ce label.

Mme ÉVREN – Le processus de repérage et d'instruction des patrimoines susceptibles d'obtenir le label « Patrimoine d'intérêt régional » s'appuiera sur l'expertise scientifique de l'inventaire général. Le soutien au patrimoine labellisé fera l'objet d'un vote des élus régionaux en Commission Permanente. Chaque année, le conseil des professionnels du patrimoine évaluera la démarche du label, lequel sera porté à la connaissance de tous les élus régionaux. Je vous propose de retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°6 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Mme la Présidente – L'article 2 est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 2 est adopté.

Vote de l'article 2

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – L'article 3 est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 3 est adopté.

Vote de l'article 3

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Article 4

Amendement n°44 (RCDEC)

Mme la Présidente – Nous passons à l'article 4 et à l'amendement n°44. Il est défendu. Je cède la parole à Mme la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – La Région encourage les Franciliens à l'appropriation de leur patrimoine par le biais du concours « Patrimoine en Poésie » destiné au jeune public ou par des collectes photographiques dans le cadre de l'opération « Le Grand Paris vu de nos fenêtres ». Par ailleurs, les projets issus d'expression citoyenne, notamment autour de la photographie, pourront solliciter l'aide régionale au titre des aides aux manifestations. C'est pourquoi je vous propose de retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°44 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

NPPV : FdG, M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 4 est adopté.

Vote de l'article 4

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Article 5

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 5 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 5 est adopté.

Vote de l'article 5

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Article 6

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 6 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 6 est adopté.

Vote de l'article 6

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Article 7

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 6 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 7 est adopté.

Vote de l'article 7

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n°2 (CD)

Mme la Présidente – Nous passons aux articles additionnels et à l'amendement n°2. Je cède la parole à Mme LECOUTURIER.

Mme LECOUTURIER (CD) – Cet amendement est relatif aux métiers d'art qui ont toute leur place dans la sauvegarde du patrimoine. Ils sont source d'emploi et d'insertion professionnelle et sont souvent menacés. Le groupe CD renouvelle sa volonté de voir émerger un campus des métiers d'art.

Mme ÉVREN – Je vous donne mon accord pour cet amendement puisque la restauration du patrimoine requiert des compétences spécifiques et très qualifiées. Votre niche faisait justement état des besoins en compétences pour ces métiers pourvoyeurs d'emplois. Conscient des enjeux inhérents à la formation des métiers liés à la sauvegarde du patrimoine, j'accepte avec grand plaisir votre amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est adopté.

Vote de l'amendement n°2 (CD)

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Amendement n°3 (CD)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°3. Je cède la parole à Mme LECOUTURIER.

Mme LECOUTURIER (CD) – Cet amendement vise la création d'une plateforme numérique adossée au site de la Région afin de créer une cartographie du patrimoine régional assortie de parcours thématiques, notamment en partenariat avec le STIF qui a développé une application extrêmement pertinente.

Mme ÉVREN – Je propose le retrait de votre amendement au bénéfice d'un sous-amendement de l'Exécutif. Notre proposition est plus précise et permettra de déployer les meilleures solutions numériques pour valoriser le patrimoine régional. Le premier alinéa de l'article proposé est modifié comme suit : « *L'ensemble des patrimoines visés aux articles précédents feront l'objet d'un signalement, d'une présentation et d'une valorisation à destination du grand public. Pour ce faire, une plateforme ou une application numérique sera développée* ». Le reste de l'article proposé demeure inchangé.

Mme la Présidente – Qui est pour le sous-amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le sous-amendement est adopté.

Vote de l'amendement de l'Exécutif en réponse

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Mme la Présidente – Je mets l'amendement n°3 sous-amendé aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est adopté.

Vote de l'amendement n°3 (CD) sous-amendé

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Mme la Présidente – Je mets la délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-84

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons à la délibération suivante. Je cède la parole à Mme ÉVREN.

CR 2017-76 : UNE POLITIQUE DÉDIÉE POUR PROMOUVOIR LES ARTS PLASTIQUES, NUMÉRIQUES ET URBAINS

Mme ÉVREN – Je commencerai par une citation de IONESCO : « *L'œuvre d'art n'est pas le reflet, l'image du monde, mais elle est à l'image du monde* ». Avec cette délibération, nous vous proposons de soutenir l'art, qui est à l'image du monde.

Trois mots-clés symbolisent notre stratégie culturelle : l'inclusion, l'itinérance et la création, avec l'enjeu central de combattre les inégalités d'accès à la culture par le rééquilibrage de l'offre culturelle en direction de la Grande Couronne et des communes rurales. Ces trois piliers sont au cœur du nouveau dispositif sur les arts plastiques, numériques et urbains élaboré en concertation avec les professionnels du secteur.

La Région Île-de-France est la première Région pour l'art contemporain. Elle concentre le plus grand nombre de musées, d'institutions, de foires, d'événements, de galeries, de centres d'arts, de collectionneurs, d'écoles d'art et d'artistes. Elle compte un nombre important d'acteurs majeurs des arts numériques et urbains. Notre ambition est de devenir un acteur incontournable de la création contemporaine et de permettre à tous les Franciliens d'avoir accès à leurs contemporains.

Notre objectif est de mieux structurer ce secteur, de gagner en lisibilité et en efficacité pour mieux répondre à ses attentes, de développer la présence artistique dans les territoires, notamment au travers des résidences d'artistes, et de développer des projets en direction des lycéens tout en favorisant la jeune création. Notre nouvelle politique s'articule autour de trois nouveaux dispositifs dédiés, à savoir la mise en place de conventions de développement culturel sur une durée de quatre ans pour accompagner des lieux ou des centres d'art. Dans ce cadre, les Fabriques pourront bénéficier de ces aides en arts plastiques et en arts visuels.

Ce soutien régional permettra à ces lieux de se développer, de créer et de partager. Il s'agit également d'encourager l'émergence et la création, nous mettrons en place des résidences d'artistes qui auront le même fonctionnement que l'aide à l'écriture de scénario ou la résidence d'écrivain. Un comité composé d'élus et de professionnels sélectionnera les projets. Ainsi, l'ensemble des secteurs de la politique culturelle de la Région accompagnera les artistes dans leur quotidien. Pour qu'aucun territoire ne soit oublié, nous attribuerons des bonus à toutes les résidences d'artistes qui se réaliseront sur les territoires carencés. Nous mettrons en place une aide à la diffusion des arts plastiques, numériques et urbains dans le cadre d'un dispositif d'aide aux manifestations. Une bonification sera attribuée aux porteurs de projets qui réalisent leur manifestation en zone géographique éloignée de l'offre culturelle. Nous poursuivons notre aide en faveur du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) qui diffuse des œuvres d'art sur l'ensemble du territoire. Une vingtaine d'expositions sont ainsi réalisées chaque année en Île-de-France, dans et hors les murs, au-delà du prêt d'œuvre. Le FRAC a amplifié le développement d'actions en direction des publics lycéens au travers de l'opération Flash Collection. Je souhaite qu'il en fasse davantage et compte sur la détermination de sa Présidente, Florence BERTHOUT, pour réaliser cet objectif majeur pour l'Exécutif.

Nous poursuivons notre engagement aux côtés des Ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil. Je fais partie du Conseil d'Administration. Nous sommes en relation constante avec Olivier MENEUX pour la diffusion des œuvres d'art contemporain.

Ce nouveau dispositif permettra la mise en place d'un soutien sans faille aux arts plastiques, numériques et urbains qui, jusqu'à présent, n'avaient pas de cadre d'intervention malgré la très grande fragilité de ce secteur.

Je remercie les professionnels pour leur contribution lors des concertations, ainsi que nos services, François DEMAS et Nathalie FORTIS. Avec ce nouveau dispositif, 15 promesses sur les 28 auront été mises en place.

Je termine avec la citation de Frédéric VIGNALE : « *L'art est avant tout un combat politique* ». J'espère que les débats seront constructifs.

Mme la Présidente – Je demande l'avis de la commission Culture. Il est favorable. La commission des Finances est sûrement favorable. Je cède la parole à M. SAADI.

Commission de la culture : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

Discussion générale

M. SAADI (UDI) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, le secteur des arts plastiques, numériques et urbains est un secteur culturel à part entière. Il est primordial de favoriser son développement en créant un dispositif spécifique qui permettra de mieux structurer l'intervention régionale et de gagner en cohérence et en lisibilité. Elle permettra également de mieux répondre aux attentes des acteurs du secteur.

Les conventions de développement culturel et les conventions Fabriques d'art visuel permettront d'entrer dans un partenariat avec des acteurs qui accompagnent la création et la diffusion des arts plastiques, numériques et urbains, lesquels suscitent de nouveaux modes de rencontre entre le public et les œuvres, contribuent à l'émergence artistique et développent des partenariats avec d'autres acteurs culturels, éducatifs ou sociaux du territoire dans une logique de complémentarité.

Les aides à la réalisation de manifestations et aux réseaux du secteur des arts plastiques, numériques et urbains favoriseront l'organisation de manifestations d'arts plastiques, numériques et urbains sur un territoire.

Les résidences d'artistes bénéficieront d'un cadre spécifique pour ce secteur tout en intégrant d'autres champs comme l'édition, le chant, le cinéma et le spectacle vivant.

Madame la Vice-Présidente, vous évoquiez notre soutien sans faille. Comment pourrait-il en être autrement quand nous voyons la diversité des dispositifs proposés, lesquels constituent l'indicateur d'une dynamique culturelle innovante, pragmatique et ouverte dont nous ne pouvons que nous satisfaire. C'est pourquoi nous soutenons votre politique culturelle.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme LAPORTE.

Mme LAPORTE (LRI) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, il n'est de secret pour personne que les arts franciliens constituent un pan structurant de notre identité et de notre attractivité. Paris et l'Île-de-France ne seraient que l'ombre d'elles-mêmes sans la peinture, l'architecture, la littérature et les arts modernes que composent les arts plastiques, numériques et urbains. Nous avons cerné les problématiques liées à ce domaine puisque, durant la campagne, nous avons porté au choix des Franciliens un certain nombre de projets concernant l'accès et l'extension de la culture en Île-de-France.

L'art francilien doit aller à la rencontre de tous. Il se subdivise en une myriade de domaines : musique, art contemporain, arts de rue et festivals. S'il paraît multiple, l'art francilien pêche cependant par le renouvellement de ses artistes. Force est de constater qu'il a toujours été difficile de s'installer en tant qu'artiste. Plusieurs dispositifs régionaux existent pour épauler la production de culture, notamment pour les écrivains et les scénaristes. Toutefois, rien ou presque rien n'était prévu pour ces jeunes qui veulent vivre de ce qui les passionne, à savoir les arts plastiques, urbains et numériques. En outre, il faut susciter la vocation des jeunes artistes. La Région peut prendre toute sa part dans ce processus. À ce titre, la volonté émanant de ce rapport qui vise à développer l'éducation artistique et culturelle dans les lycées me paraît primordiale. Instruire un adolescent ne passe pas uniquement par les matières fondamentales, mais par son éveil à la culture. Celle-ci confère une myriade d'atouts aux lycées. Elle permet d'élever les esprits, de transcender les différences, de mettre un frein à l'inégalité sociale, car, devant l'imagination, tous les élèves sont égaux. Elle est sans nul doute un levier pour combattre le fléau du harcèlement dans les lycées. Elle fédère les étudiants, donne un but à ceux qui pourraient se sentir exclus du corps social lycéen et permet de lier ces jeunes autour d'une pensée créatrice commune, et ainsi poser un jalon décisif dans leur cheminement vers une citoyenneté éclairée.

Résidences d'artistes, aide à la réalisation de manifestations artistiques, conventions diverses visant à accompagner véritablement les projets et la promotion dans les lycées sont autant de dispositifs portés par ce rapport qui peuvent apporter un plus au secteur artistique en Île-de-France. Aider financièrement ces jeunes ne va pas uniquement dans leur intérêt. Notre collectivité a tout à gagner à les épauler le mieux possible. En créant ces résidences et en facilitant leur projet artistique, nous nous assurons qu'ils resteront sur notre territoire pour exercer leur passion. L'art francilien continuera d'être stimulé par ces jeunes qui ont envie de percer.

L'art est vivant et mouvant. Il se régénère et se réinvente sans cesse. Si la Région épauler ces jeunes artistes, nous aurons l'opportunité de prendre part à ces changements passionnants. Nous ne serons plus simples témoins de l'avant-gardisme artistique parisien, mais en serons les acteurs.

Notre groupe est fier de pouvoir voter ce rapport et de faire en sorte que la Région devienne en quelque sorte mécène de ces jeunes artistes. Nous ne sommes pas uniquement dans une démarche d'aide et de promotion d'art et de lettres. Nous allons

au-delà en proposant une politique d'envergure qui englobe la sensibilisation artistique dans les lycées jusqu'à la finalité de la création artistique dans les ateliers.

Le groupe LRI apporte son soutien plein et entier à ce rapport.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. MARQUAILLE.

M. MARQUAILLE (S&R) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, ce rapport a toute notre approbation puisqu'il met de la cohérence dans le soutien aux arts plastiques, numériques et urbains par le biais des conventions de développement culturel et des conventions de Fabriques des arts visuels. Je retiens la volonté de travailler sur le long terme dans un cadre pluriannuel qui permet un vrai partenariat avec ce type de structures. Je salue la possibilité d'étendre à d'autres types d'intervention artistiques. Le terme « hybridation » me semble tout à fait pertinent. Par ce dispositif, nous pourrions mieux accompagner la création et la diffusion de ces arts en Île-de-France, ce dont nous nous réjouissons.

L'aide aux manifestations constitue un élément extrêmement important puisque la diffusion de ce type d'art doit se faire dans et hors les murs, notamment pour ce qui concerne la jeune création.

Pour avoir été Président du comité de lecture des résidences d'écrivains dans la mandature précédente, je sais combien ce dispositif est l'un des plus intelligents qui n'a jamais été établi en matière culturelle. Je ne peux que me féliciter que vous souhaitiez vous lancer à votre tour dans un dispositif de résidences d'artistes sur les arts plastiques, numériques et urbains. Celles-ci permettent la création artistique en tant que telle, mais aussi la diffusion auprès de publics variés. Les lieux dans lesquels se déroulent ces résidences nous surprennent parfois, mais j'en connais toute la qualité.

Concernant la création culturelle auprès des publics lycéens, comptez-vous développer le dispositif des médiateurs culturels qui est parfaitement reconnu ?

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, avec ce rapport, vous tapez dans le mille, ce qui est une bonne chose. Nous aurions souhaité que vous soyez aussi inspirées sur le dispositif FoRTE. Cette délibération est perfectible, mais vous avez réussi à répondre aux réalités concrètes d'un secteur en évolution constante dans son économie, sa structuration et les multiples arts qui s'y développent.

En sortant du strict cadre des réseaux, il est désormais possible pour toutes les structures des arts numériques, plastiques et urbains de bénéficier de ces aides. Néanmoins, nous demeurons vigilants quant à l'application des différents règlements d'intervention que nous allons voter, car si les plafonds ont augmenté, si les bases subventionnables ont été élargies, si les critères d'attribution se précisent, nous espérons que les affectations seront respectueuses de l'ensemble des projets.

Je souligne l'action des centres d'arts avec les acteurs éducatifs scolaires et périscolaires. Comme nous l'avons signifié au travers d'un amendement, la place des lieux éphémères semble manquer à cette délibération. Or les friches, les locaux publics ou privés vacants, les espaces autour des gares, les lieux de transition urbaine et les palissades de travaux ne manquent pas dans notre Région. Ils font partie intégrante de notre Histoire et de notre patrimoine et sont voués à être transformés, réhabilités ou rasés. Ils dépassent bien souvent les cadres classiques, réinventant certaines pratiques artistiques, se réappropriant ces espaces délaissés en créant de nouveaux lieux de rencontre artistique, culturelle et parfois sociale. Ils redonnent vie à des lieux délaissés et à des territoires dépourvus de vie. Ils constituent des premiers lieux d'exposition. Ils participent à l'amélioration du cadre de vie des Franciliens, à l'attractivité des territoires, à la redynamisation de certains quartiers populaires et à notre bien vivre ensemble. La Région doit prendre toute sa place dans la valorisation et le soutien aux lieux éphémères.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, s'il ne s'agit que de l'organisation des politiques du subventionnement et en aucun cas des montants alloués, je vais de nouveau être d'accord avec vous. L'introduction de conventions d'objectifs est une innovation plus que nécessaire. La rencontre large avec le public doit être l'Alpha et l'Omega de toute politique de subvention dans le domaine artistique. Dans les règlements d'intervention, le fait de barrer clairement le chemin à toute utilisation hors contexte de l'argent public et son fléchage strict vers les projets soumis à subventions va également dans la bonne direction. L'argent public ne doit pas servir de palliatif à une mauvaise gestion, à du gaspillage ou à une structure qui ne saurait plus ou pas pertinente. La mention d'une évaluation annuelle par la Région suit la même logique et relève d'une nécessité impérieuse au regard des pratiques.

Je vous rappelle mon désaccord profond quant à vos arbitrages budgétaires sur ces questions. Une bonne politique sous-financée relève de la seule bonne intention ou de l'artifice de la communication. À l'inverse, une politique surfinancée n'est pas plus enviable, car inefficace. Comme pour la question du patrimoine, nous nous retrouverons à l'examen du prochain budget. Nous pourrions alors exprimer nos désaccords profonds en matière de politique culturelle.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme COSSE.

Mme COSSE (RCDEC) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, ce rapport comprend de nombreuses dispositions positives, non-idéologiques et répondant clairement aux aspirations formulées par les acteurs du secteur. La Région aide depuis plusieurs années les créateurs d'arts plastiques, numériques et urbains et nous ne pouvons que saluer la continuation et l'amplification de ce soutien. L'accès à la culture en grande couronne constitue un véritable enjeu pour notre collectivité et le Conseil régional doit faire davantage pour les créateurs d'arts plastiques, numériques et urbains issus de ces territoires qui sont trop souvent laissés seuls, notamment au début de leur carrière professionnelle. Il était donc pertinent de s'attaquer à cette situation.

Nous nous étonnons néanmoins du fatalisme dont vous faites preuve concernant les carences structurelles en termes d'espaces de création en grande couronne. Si nous soutenons le renforcement des événements d'expositions itinérantes, il est aussi important et possible que des espaces dédiés supplémentaires soient créés au sein de ces territoires, au plus proche de ces populations. Les arts plastiques et urbains sont aussi et avant tout des moyens de s'approprier et de valoriser son environnement proche. Ils sont des arts de proximité par nature. Le Conseil régional d'Île-de-France doit donc aussi agir en soutenant avec force, comme il le fait à Clichy-Montfermeil, les projets visant à ancrer des espaces dédiés à ces arts au cœur même de la grande couronne francilienne qui en manque tant.

Les élus du groupe RCDEC accueillent avec enthousiasme ce rapport. S'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, les dispositions qu'il contient permettent à notre Région d'avancer dans la bonne direction sur ce sujet.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme RUFET.

Mme RUFET (EELVA) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, il s'agit d'un bon rapport que j'appelais depuis très longtemps de mes vœux. En 2005, il me semble avoir abordé la question des politiques culturelles régionales en faveur des arts plastiques. J'ai rédigé un rapport sur les ateliers d'artistes et les centres d'arts qui préconisait de repenser l'ensemble des politiques en faveur des arts plastiques, numériques et visuels. Contrairement à d'autres secteurs artistiques dans cet univers, les champs du privé, du public, de l'associatif et des tiers secteurs se croisent en permanence et se nourrissent. C'est ce qui fait la vitalité du secteur. Nous avons autant besoin de *squats* artistiques que de grandes galeries d'art parisiennes, de centres d'art contemporain, de grands châteaux ou d'espaces patrimoniaux qui accueillent des expositions d'art visuel et plastique. L'interaction de ces champs fait la richesse de la proposition autour des arts plastiques, visuels et numériques en Île-de-France et en France.

J'estime que le dispositif des Fabriques sortait des politiques sectorielles. Vous avez décidé de procéder différemment. Dont acte. Je vous remercie néanmoins de les avoir réintégrées à ce secteur. Un certain nombre de structures, comme SIAN à Évry, s'inquiétaient de la pérennité de leur dispositif. J'ai déposé un amendement pour pouvoir soutenir les associations de développement artistique et culturel et souhaiterais qu'il soit retenu, car il me semble s'agir d'un oubli de votre part.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. GIAFFERI.

M. GIAFFERI (CD) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, nous constatons avec plaisir votre volonté d'aller plus loin pour promouvoir les arts plastiques, numériques et urbains. Les trois dispositifs structurants que vous souhaitez créer sont opportuns et conformes aux volontés évoquées durant la campagne électorale. Le focus mis sur les arts numériques et urbains suit l'adaptation à une diffusion universelle des moyens numériques dans tous les domaines de l'activité humaine à laquelle l'art ne fait pas exception. L'ordinateur et le logiciel sont aujourd'hui mobilisés en tant qu'outils au travers d'innombrables pratiques artistiques. Par art numérique, nous désignons néanmoins le territoire plus circonscrit d'une pratique qui utilise l'ordinateur en tant que *médium* spécifique. Les œuvres qui en résultent se caractérisent par une capacité à évoluer de façon autonome et à interagir avec leur environnement. Nous pensons que celles-ci et leurs auteurs développent le langage de l'art de demain. Entre 2000 et 2030, l'espace urbain aura triplé. Nous avons la conviction que l'art numérique réinvente la ville. L'espace public est le lieu privilégié où les œuvres numériques devraient être accessibles. Celles-ci étant vivantes, il est naturel qu'elles investissent les lieux de vie. Tout changement dans notre champ visuel nous amène naturellement à tourner la tête et les yeux

selon un vieux réflexe de prédateur. C'est pourquoi les nouvelles images qui surgissent à chaque instant dans l'espace public captent si bien notre attention. L'artiste BEN écrivait : « *L'art est partout* », ce qui est encore plus vrai pour les arts urbains.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Je remercie chacun des orateurs pour la qualité de leur intervention et l'esprit très consensuel qui règne dans l'hémicycle sur un secteur qui n'avait pas de cadre d'intervention jusqu'à présent, malgré sa fragilité.

Je remercie Pascal GIAFFERI, Mustapha SAADI et Manon LAPORTE pour leurs paroles de soutien et d'encouragement. Je remercie M. MARQUAILLE qui a souligné avec brio la cohérence et les avancées apportées par les conventions de développement culturel et les résidences d'artistes.

Concernant les médiateurs culturels, je rappelle que notre objectif est de développer l'éducation artistique et culturelle sur tout le territoire et non uniquement sur trente lycées.

Madame GHIATI, je répondrai par un amendement concernant les lieux éphémères. Toutefois, aucun lieu n'est exclu et rien n'empêche de les aider si les projets sont portés par des associations.

Monsieur LEGRAND, je vous confirme que nous sommes en désaccord, notamment sur l'art contemporain et le budget. Je suis fière de porter un budget en augmentation de 12 %. Notre budget culture s'élève à 93 millions d'euros.

Madame COSSE, merci de vos propos extrêmement positifs. Je constate que vous avez lu notre programme de campagne. En effet, les espaces *street art* faisaient partie de nos promesses et nous les tiendrons.

Je remercie Mme RUFET de son objectivité et de son attitude positive et constructive. Nous reparlerons de votre amendement que j'accueille dans un esprit positif.

Mme la Présidente – Nous passons à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Amendement n°10 (FdG)

Mme la Présidente – L'amendement est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à Mme la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – L'article 1 ne précisant pas la nature des lieux dans lesquels se déroulent les manifestations, le règlement intérieur permet en l'état de soutenir des projets organisés dans des lieux éphémères. L'appellation « lieu éphémère » renvoyant à un type de lieu et non un type de porteur de projet, il n'est pas possible de les ajouter à la liste des bénéficiaires de l'article 3. Pour bénéficier du soutien régional, les manifestations qui se déroulent dans ces lieux doivent nécessairement être organisées par une entité juridique publique ou privée dont la liste figure au règlement intérieur. Pour ces raisons, je vous propose de retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°10 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 1 est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 2 est adopté.

Vote de l'article 2

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Article 3

Amendement n°64 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n°64. Il est défendu. Je cède la parole à Mme la Vice-Présidente pour un amendement de l'Exécutif en réponse.

Mme ÉVREN – Cette proposition va dans le bon sens. Je souhaite être plus précise en vous proposant un amendement de l'Exécutif indiquant que l'article 3 sera ainsi complété : « *Peuvent bénéficier des aides à la réalisation de manifestations d'arts plastiques, numériques et urbains, les structures de création ou de diffusion publique ou privée suivantes : les associations culturelles œuvrant dans le champ des arts plastiques, numériques et urbains* ».

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix l'amendement de l'Exécutif en réponse à celui de Mme RUFET. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement de l'Exécutif en réponse

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

L'amendement n°64 (EELVA) est retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif.

Mme la Présidente – Je mets l'article 3 amendé aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 3 amendé est adopté.

Vote de l'article 3 amendé

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Je mets l'article 4 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 4 est adopté.

Vote de l'article 4

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Article 5

Mme la Présidente – Je mets l'article 5 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'article 5 est adopté.

Vote de l'article 5

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n°9 (FdG)

Mme la Présidente – L'amendement n°9 est-il défendu ? Je cède la parole à Mme GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – Nous pensons que la création d'un *pass* culturel ouvert, dans un premier temps, aux arts numériques, plastiques et urbains constituerait une bonne porte d'entrée pour un futur *pass* culture global et favoriserait l'accès à la culture pour tous.

Mme ÉVREN – Des dispositifs de ce type ont été mis en place à partir de 2001 par la Région Île-de-France. Les jugeant inefficaces, la majorité précédente a décidé d'y mettre un terme en 2011. Dans le cadre des nouveaux dispositifs dédiés aux arts plastiques, numériques et urbains, un travail conséquent de médiation pourra être mis en place en direction des lycéens. Ces dispositifs seront renforcés par une délibération transversale consacrée à l'éducation artistique et culturelle qui sera examinée lors d'une prochaine séance du Conseil régional. Manon LAPORTE sera missionnée par la Présidente sur l'éducation culturelle et artistique et présentera cette délibération à la rentrée.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°9 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-76

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Mme la Présidente – Je vous remercie de cette belle unanimité de politique culturelle. Je rappelle néanmoins à M. LEGRAND que le programme de son groupe prévoyait - 30 % pour le budget de la culture.

Vous êtes tous invités à la projection de « 120 battements par minute », le film de Romain CAMPILLO qui n'est pas encore sorti en salle et qui a reçu le Prix spécial à Cannes, soutenu par la Région et emblématique au moment où nous votons.

Dans le cadre de « Région sans Sida », je salue Emmanuelle COSSE dont l'engagement pour cette cause d'Act Up est bien connu sur nos rangs. À tout de suite !

La séance est suspendue le jeudi 6 juillet 2017 à 20 heures 13 et reprise le vendredi 7 juillet 2017 à 9 heures 19.

Mme la Présidente – La parole est à Mme JOUANNO. Je remercie tous ceux d'entre vous qui sont venus voir *120 battements par minute* hier, c'était un film absolument exceptionnel.

CR 2017-119 : APPROBATION DU RÉGLÈMENT D'INTERVENTION DU PLAN VERT DE L'ÎLE-DE-FRANCE.

Mme JOUANNO – Vous avez adopté le Plan vert de l'Île-de-France en mars 2017. Il vise une augmentation nette de la création d'espaces verts en Île-de-France et particulièrement dans les zones très carencées qui ont été identifiées suite à un long travail mené par l'IAU et par l'AEV. Ces organismes ont été des forces de propositions pour l'élaboration de ce Plan vert. Le règlement d'intervention est conforme aux orientations qui vous avaient été présentées :

- avoir des dispositifs concernant l'ensemble du territoire d'Île-de-France
- avoir des dispositifs renforcés (contrats verts) sur des zones identifiées comme très carencées.

Sur l'ensemble du territoire d'Île-de-France, il vous est proposé de mettre en place un système d'aide financé sur la base d'un coût plafond au mètre carré, lequel comprendrait les études, les travaux en fonction de la taille du projet, avec un taux d'aide régionale de 30 % maximum et plafonné à 500 000 euros par projet.

Concernant les espaces très carencés, nous vous proposons un dispositif plus intégrateur appelé « contrats verts » qui permet d'intégrer les diagnostics de territoire et la programmation des projets à réaliser à hauteur de 30 % avec un plafond allant de 50 000 euros pour les communes à 100 000 euros pour les intercommunalités. Nous vous proposons par ailleurs un système d'aide pour les études, les travaux, éventuellement les acquisitions, la création d'espaces verts, de liaisons vertes et d'alignements d'arbres avec un plafond de 50 000 euros qui sera porté à 600 000 euros si le maître d'ouvrage a recours à des entreprises ou associations d'insertion ou à des entreprises adaptées pour réaliser son projet.

Ce dispositif radicalement nouveau est très ouvert. Il vise à laisser les communes ou les intercommunalités imaginer le projet le plus adapté à leur territoire. Nous espérons que le niveau de demandes sera très élevé, mais, pour éviter des dérives budgétaires, nous vous proposons de procéder par deux ou trois appels à projets par an, qui seront soumis à un comité de programmation, puis adoptés dans le cadre de la Commission permanente. L'instruction de ces projets, c'est-à-dire toute l'analyse technique, sera confiée à l'AEV qui a une expertise importante dans ce domaine, avec l'appui de l'Agence régionale de Biodiversité (ARB). Vous aviez demandé que la création d'espaces verts ne nuise pas à l'objectif de biodiversité.

Par ailleurs, par cette délibération, nous devons abroger le dispositif des Jardins solidaires en Île-de-France. Nous ne renonçons pas à son financement, mais il sera directement intégré dans les dispositifs d'aides proposés.

Mme la Présidente – Connaissant la bonne foi de certains, il vaut mieux dire les choses clairement sur ce sujet. Je demande l'avis des commissions. Monsieur VIGIER.

Discussion générale

M. VIGIER (UDI) – En mars dernier, nous adoptions dans cet hémicycle la délibération-cadre fixant les grandes orientations de notre Plan vert régional avec l'ambition de remettre de la nature partout et pour tous. Certes, un tiers de notre territoire est constitué d'espaces boisés ou naturels, mais ces derniers sont très inégalement répartis à l'échelle régionale. Par conséquent, nous manquons souvent aux objectifs prescrits en la matière par l'OMS, selon lesquels chacun doit avoir accès à un espace vert à moins de dix minutes à pied de son domicile. C'est pourquoi je salue la priorité donnée dans ce règlement d'intervention aux communes et aux intercommunalités identifiées comme particulièrement carencées en termes d'espaces verts ou de nature, dont 20 % de la population n'a pas accès à de tels espaces. À travers ce nouveau dispositif de contrat vert, la Région apportera désormais à ces collectivités un soutien à la fois financier et technique opérationnel pour la planification, puis pour la constitution de nouveaux espaces verts. Ce dispositif ciblé permettra d'accompagner ces communes dans la durée, ces contrats devant être conclus pour une durée de cinq ans, tout en privilégiant la souplesse afin de s'adapter aux spécificités de chaque commune. Nous saluons à nouveau ce choix pragmatique, car aucun changement ne peut intervenir dans nos territoires sans l'appui des maires et des élus locaux. Ce dossier les remet au premier plan.

Au-delà des territoires carencés, ce règlement d'intervention permettra également de définir les modalités concrètes de notre soutien à l'ensemble des porteurs de projets s'inscrivant dans la perspective des objectifs du plan vert, à savoir 30 % de dépenses prises en charges par la Région dans la limite de 500 000 euros par projet. Nous réalisons donc un effort substantiel pour atteindre nos objectifs. Le groupe UDI approuvera donc sans réserve ce règlement d'intervention.

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

Mme la Présidente – Merci, Monsieur VIGIER. Madame CABRIT.

Mme CABRIT (LRI) – Je suis particulièrement satisfaite de la présentation par Chantal JOUANNO du règlement d'intervention du Plan vert, et ce à plusieurs titres. Ces nouveaux contrats verts déployés à l'échelle communale ou intercommunale portent l'ambition importante pour notre Région de développer des espaces verts partout en Île-de-France et plus particulièrement dans nos espaces et territoires carencés. 193 communes sont encore carencées en Île-de-France, comme 85 % des arrondissements de Paris, 53 % de la petite couronne et 42 % des communes de grande couronne.

Je souhaite aujourd'hui mettre plusieurs points en exergue :

- l'attention particulière qui sera portée aux projets répondant à des objectifs qualitatifs forts, intégrant des aspects autour de la biodiversité, du choix d'espèces non allergènes ou de la question des îlots de chaleur qui sont des orientations essentielles et nécessaires au bien-être des Franciliens ;
- le bonus accordé aux maîtres d'ouvrage engageant des entreprises ou associations d'insertion ou des entreprises adaptées.

Ces contrats garantissent une cohérence d'intervention entre différents acteurs et cofinanceurs et permettent une planification des actions à mener sur le territoire, élaborée sur la base d'une étude de diagnostic, d'aide aux travaux et d'ingénierie accompagnée par la Région. Les maîtres d'ouvrage pourront bénéficier d'une expertise conjointe des services de la Région et surtout de l'Agence des espaces verts pour l'accompagnement dont ils auront besoin dans la conception de leurs projets. Je suis particulièrement heureuse de voir que l'instruction technique et le suivi des projets seront effectués par l'AEV. Ce rôle important qui lui est confié témoigne de l'expérience de plus de quarante ans de cette agence. Il reconnaît également le travail, le savoir-faire et l'expertise des équipes.

Durant de trop nombreuses années, la politique de l'AEV a eu comme unique conséquence la dispersion des crédits de la Région pour des projets n'étant pas forcément au cœur de sa mission. Selon la mission que m'a confiée Valérie PÉCRESSE, une phase de consolidation et de réorganisation a été effectuée au sein de l'AEV. L'agence se recentre désormais sur ses compétences en accompagnant la politique régionale, en aidant dans le cadre du Plan vert les collectivités dans leurs projets d'espaces verts et de nature ouverte au public.

La nature des projets du Plan vert pouvant être retenus est très large et correspond parfaitement aux besoins des communes et aux politiques sectorielles de la Région. Ces projets d'espaces naturels sont essentiels pour notre région. Ce Plan vert vise la réalisation de 500 hectares d'espaces verts d'ici 2021.

Les Franciliens sont de plus en plus attentifs à ces aménagements d'espaces naturels qui contribuent à l'amélioration de leur cadre de vie et de leur bien-être. La Région Île-de-France, grâce à l'engagement de sa présidente, mobilise l'ensemble des acteurs pour réussir le pari de la nature pour tous et partout d'ici 2021. Notre groupe votera favorablement ce rapport qui est très attendu par de nombreuses collectivités.

Mme la Présidente – Merci, Madame CABRIT. Madame SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Nous nous félicitons de l'adoption rapide de ce règlement d'intervention qui fait suite au vote du Plan vert lors de la séance du 10 mars dernier. Nous ne partageons pas vos critiques concernant l'AEV, qui vous conduisent à son démantèlement simultané. Il est à souhaiter que l'Agence soit pleinement associée au Plan vert, conformément à votre engagement de ce matin. La mise en place des nouveaux contrats et de l'aide aux projets d'espaces verts peut être une bonne chose si les maîtres d'ouvrage s'en saisissent. La réalisation de ce développement des espaces verts restera à mesurer, en particulier dans les zones carencées.

Sans le dire, ce rapport est l'occasion de réintroduire la bonification puisque les maîtres d'ouvrage ayant recours à des entreprises d'insertion bénéficieront d'une majoration du plafond. Ce dispositif est une façon de compenser, très modestement toutefois, la suppression des emplois d'insertion pour l'environnement. Je me désolé que nous ayons procédé mercredi en Commission permanente à la dernière affectation. Je vous remercie d'ailleurs, Madame la Vice-présidente, de votre sincérité en Commission sur le sujet.

Concernant les Jardins solidaires, nous déposerons un amendement pour sécuriser le budget de ce dispositif spécifique. D'une façon générale, nous adopterons et voterons favorablement cette délibération pour mettre en œuvre ce Plan vert.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Nous espérons que ce règlement intérieur ne sera pas modifié dans quelques mois à l'instar du dispositif 100 quartiers innovants et écologiques. Nous approuvons les grandes orientations de ce Plan vert. Vous proposez d'augmenter le ratio en mètres carrés d'espaces verts ouverts au public et d'améliorer leur accessibilité. Vous souhaitez offrir à tous les Franciliens des espaces verts pour créer du lien social et de la convivialité tout en contribuant à la trame verte et bleue et à la biodiversité, d'agir pour la maîtrise des ruissellements et à la lutte contre les îlots de chaleur : nous sommes évidemment d'accord avec ces objectifs.

Vous annoncez la signature de contrats verts avec les territoires très carencés. De fait, il faut des aides spécifiques pour ces territoires souvent populaires, qui connaissent des carences dans de nombreux autres domaines. Nous doutons davantage que les réponses apportées soient totalement satisfaisantes. Comme nous l'avions souligné en mars dernier, des doutes importants subsistent concernant les moyens financiers ou techniques pour mener à bien ce plan. Vous avez consciencieusement réduit les moyens de l'AEV placée au cœur du dispositif et nous ne savons pas si son avenir est garanti. Il en est de même pour plusieurs autres organismes associés ainsi que la Cité de l'environnement à Pantin. Les déséquilibres en espaces verts visibles sur les cartes soulignent un fort enjeu d'inégalité territoriale. Je demande d'ailleurs à nouveau la liste des communes carencées. Votre façon de répondre à ces déséquilibres n'est pas satisfaisante. Vos intentions d'obtenir des recettes en cédant du foncier en zones non carencées pour créer des espaces verts en zones très carencées ne répondent pas à l'importance des enjeux. Il ne faut pas déménager les espaces verts, mais en créer de nouveaux. En outre, vous avez drastiquement réduit les moyens alloués aux emplois d'insertion en environnement qui devraient pourtant accompagner utilement la mise en œuvre de ce plan vert, en lui conférant des perspectives en matière sociale et d'emploi. La politique environnementale peut également créer du lien social ainsi. Ces choix nous semblent contradictoires avec les objectifs que vous énoncez et réellement dommageables.

De même, nous voyons toujours une réelle contradiction et un problème majeur concernant le soutien apporté par votre majorité au projet EuropaCity. En matière de préservation des espaces verts et de désimperméabilisation des sols, ce projet est aux antipodes de ce que vous préconisez dans ce plan. Les propos de Nicolas HULOT hier sur ce dossier encouragent à une position ferme et définitive de tous contre EuropaCity.

Mme la Présidente – Madame FATNA.

Mme FATNA (FN) – En adoptant le règlement d'intervention du Plan vert en Île-de-France, la Région pourra enfin agir en faveur de l'expansion des espaces verts sur notre territoire. Au moins 193 communes franciliennes connaissent une situation de carence dans ce domaine. Il était urgent de résoudre le déficit persistant d'espaces verts urbains et de proximité ainsi que celui de la végétalisation en Île-de-France. L'accessibilité aux espaces verts et naturels est une priorité que nous défendons. Nous nous réjouissons que le Plan Vert aille dans le bon sens. Il est ambitieux et doit concentrer ses efforts contre un bétonnage toujours plus néfaste et une politique de la Ville qui s'attaque au patrimoine existant, au lieu de le mettre en valeur. Ces politiques d'étalement urbain sont désastreuses en termes de biodiversité et de développement durable. Dans cette mesure, ce plan d'intervention nous paraît assez complet. Son caractère incitatif doit surtout pousser les acteurs publics à se mobiliser en faveur de restructurations végétalisées ou de projets innovants en matière environnementale.

Nous relevons toutefois un bémol dans la rédaction dans ce plan d'intervention. Dans la partie « constitution des dossiers de demande de subventions » figure l'obligation pour les porteurs de projets, à l'exception des collectivités territoriales et de leurs groupements, de signer la charte des valeurs de la République et de la laïcité. Nous ne voyons pas en quoi cette charte concerne le domaine environnemental et devrait s'imposer aux personnes voulant contribuer au Plan Vert. Au-delà des opérations matérielles qu'elle induit, la mise en place du Plan Vert devrait redonner aux Franciliens un sens de la nature. La nature est non seulement une ressource vitale pour l'homme, mais aussi une valeur essentielle. À ce titre, elle doit être protégée et valorisée pour elle-même. Par conséquent, la mutation écologique portée indirectement par ce Plan Vert doit d'abord s'effectuer dans les esprits. Est bon tout ce qui unit l'homme à la nature et non ce qui l'éloigne. Nous voterons ce rapport.

Mme la Présidente – Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Aujourd'hui, en Île-de-France, de nombreux habitants ne bénéficient pas d'espaces verts de proximité en quantité suffisante alors que, selon le dernier rapport de l'Organisation mondiale de la santé, le volume minimum d'espace vert recommandé s'élève à 10 m² par habitant. Avec la multiplication des épisodes caniculaires, la lutte contre les effets d'îlots de chaleur est devenue essentielle. Le renforcement de la végétalisation et de la présence de l'eau au sein des espaces urbanisés

représente un moyen de rafraîchir l'atmosphère. Le groupe RCDEC se félicite de la direction générale de la délibération présentée ce matin.

Bien que le Plan vert prenne en compte de manière satisfaisante la question des espaces verts, il mériterait d'aller plus loin en élargissant son spectre à tous les aspects de l'adaptation au dérèglement climatique. Après la Ville de Paris qui s'est dotée d'une stratégie d'adaptation, la Région Île-de-France doit à son tour jouer pleinement son rôle de leader en la matière. Plusieurs amendements ont été déposés par les élus du groupe RCDEC. Nous porterons un regard attentif au sort qui leur sera réservé.

Nous regrettons par ailleurs la suppression du dispositif Jardins solidaires d'Île-de-France, qui était un outil simple, souple, efficace et très prisé des acteurs locaux. Nous espérons que ces derniers se saisiront de la même manière du nouveau dispositif et que la Région Île-de-France mettra les moyens pour le faire connaître.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur AÏT. Madame LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – Ce Plan vert porté par Mme JOUANNO est une réelle avancée dans la lutte contre la carence en espaces verts dans notre région. Nous regrettons cependant votre décision de supprimer le dispositif Jardins solidaires, alors que notre région et ses habitants ont tant besoin de ces espaces de respiration et de lien social. Je reviendrai ultérieurement sur nos amendements, par lesquels nous proposons de combler certaines carences de votre plan, notamment sur la création de jardins pédagogiques et sur les emplois d'insertion auxquels Mme JOUANNO est très attachée.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur MILLIENNE.

M. MILLIENNE (CD) – Aujourd'hui, la mise en œuvre du Plan vert devient concrète et réelle avec ce règlement d'intervention. S'agissant des Contrats verts pour les territoires très carencés, nous saluons la démarche de coconstruction présentée. À l'échelle communale comme intercommunale, conditionner la conception des contrats à un diagnostic et à une concertation avec les habitants va dans le bon sens. Nos concitoyens ne demandent qu'à pouvoir participer aux projets locaux et contribuer à redessiner leur territoire en préservant leur environnement. Je retiens également le côté inclusif de ce règlement d'intervention.

Le second dispositif, qui prend la forme d'une aide à l'investissement permettra à tous les territoires, sous contrat vert ou non, d'être éligibles à la nouvelle aide régionale pour la création d'espaces verts ainsi qu'aux dépenses de travaux et d'études préopérationnelles que nos collectivités infrarégionales ne pourraient pas supporter seules. L'opportunité donnée aux territoires sous contrat vert de recevoir le soutien de la Région pour l'acquisition du foncier et l'implantation d'arbres est une avancée qui fait sens. Ce règlement d'intervention rappelle l'aspect écologique et environnemental précédemment voté : outil de transformation des espaces urbains, lutte contre les îlots de chaleur, perméabilité aux eaux de pluie, respect de la nature par la reconstitution des trames vertes et bleues, voire brunes, défense de la biodiversité, de la faune et de la flore.

Notre groupe accueille également avec satisfaction la prévision de pénalités dissuasives dans les marchés publics pour les constructeurs d'espaces verts, afin de protéger le patrimoine arboré. Trop de végétaux d'origine sont détruits et abîmés par les chantiers. Je souhaite que la Région s'engage encore davantage sur le thème en prévoyant une généralisation de cette clause et en publiant un guide des bonnes pratiques à l'usage des collectivités et des aménageurs, lequel pourrait être produit par Natureparif ou par la future ARB. Si le règlement d'intervention veille au développement du secteur des pépinières en Île-de-France, il permettra surtout aux pépiniéristes franciliens de profiter de la forte demande végétale émanant des territoires. Depuis les années 1980, la production des pépiniéristes franciliens a fortement diminué en raison notamment des concurrences italiennes et allemandes. C'est aussi le cas pour les ventes locales, malgré leur qualité pour la préservation du biotope et les efforts des producteurs franciliens en matière de labellisation environnementale. La Région pourrait aussi se saisir de ce sujet dans le cadre du pacte agricole afin de restaurer la compétitivité du secteur et sensibiliser les grands comptes à cette cause.

Enfin, ce règlement assure la concertation des acteurs environnementaux dans l'esprit de l'élaboration du Plan vert qui a réuni des centaines de participants (associations, collectivités, PNR, paysagistes, pôles de compétitivité). Ce règlement souhaite mutualiser les expertises et donner la part belle aux consultations citoyennes. Les maîtres d'ouvrage pourront s'appuyer sur l'expertise conjointe de l'AEV et des services de la Région dans ce processus inclusif, jusque dans le comité de programmation qui attribuera les aides à l'investissement en y associant le regard avisé de l'IAU, de l'AEV, des services de la Région et de la future Agence régionale de la biodiversité.

Madame la Vice-Présidente, le groupe Centre et démocrates se félicite de ces avancées environnementales que vous portez depuis le début de la mandature. Nous voterons positivement.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Merci à tous les orateurs et oratrices pour leur soutien à la démarche globale du Plan vert et du dispositif qui vous est proposé. Certaines dispositions feront l'objet de débats.

Selon les propos de M. VIGIER, comme l'ensemble des dispositifs que nous portons, la priorité est donnée à l'initiative des élus. Nous souhaitons que les projets soient portés par les élus. Il n'y a donc pas de critérisation, mais l'analyse technique et le choix des projets porteront des éléments qualitatifs sur la lutte contre les îlots de chaleur, l'absence de plantes allergènes, la nécessité d'avoir des plantes autochtones.

D'un point de vue qualitatif, un des rôles fondamentaux de l'AEV qui est placée au cœur de ce dispositif et de la future ARB pour la partie biodiversité consistera à identifier si les projets répondent aux critères qualitatifs.

Madame SARKISSIAN, vous avez pointé un élément très important, à savoir la nécessité que les porteurs de projets et les élus se saisissent du dispositif. Nous devons donc lancer une campagne de communication et de valorisation du Plan vert extrêmement importante. Le règlement d'intervention doit être bien relayé auprès des élus locaux, tout comme le Plan vert l'a été. Je compte sur l'ensemble des conseillers régionaux pour rencontrer les élus locaux durant l'été.

Monsieur MIGNOT, vous vous inquiétez d'EuropaCity. Je vous rappelle que l'avis émis par la Région sur le projet EuropaCity, notamment sur la partie environnementale, inclut de nombreuses exigences. Quand EuropaCity répondra à l'ensemble de ces exigences, la Région y sera favorable. Celle-ci a émis un avis sous réserve. J'insiste sur ce point, car la liste des exigences est très importante.

Madame FATNA, vous avez souligné le caractère incitatif du dispositif. La charte de laïcité, quant à elle, s'applique à l'ensemble des dispositifs adoptés par la Région. C'est une approche totalement transversale de cette charte de laïcité et je ne vois pas en quel nom nous pourrions nous y opposer.

Nous aurons l'occasion de parler des Jardins solidaires puisque vous avez déposé des amendements dans ce cadre. Monsieur AÏT, les Jardins solidaires ne sont pas supprimés, mais intégrés dans le dispositif. Ils sont d'ailleurs explicitement visés en page 3 de la délibération.

Monsieur MILLIENNE, je ne suis pas sûre de pouvoir porter le guide pratique jusqu'au bout, mais c'est une bonne idée.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-Présidente d'avoir rappelé nos réserves émises sur le projet EuropaCity, qui doivent être levées lors de l'élaboration du projet. À l'article 1, nous avons un amendement n°42 de RCDEC. Madame COSSE.

Article 1

Amendement n°42 (RCDEC)

Mme COSSE (RCDEC) – Cet amendement vise à compléter la liste des projets subventionnables, notamment pour faire une place à l'ensemble des projets qui renforcent la place de l'eau dans l'espace public, ce qui accompagne selon nous votre stratégie d'un plan vert.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Je demande le retrait ou le rejet de cet amendement, car je vous propose d'avoir cette discussion dans le cadre de l'amendement n°41 pour intégrer dans le cadre du Plan vert la nécessité d'inclure la place de l'eau. La place de l'eau dans l'espace public me pose un problème. En effet, un plan d'adaptation ne consiste pas seulement à refaire des fontaines ou des espaces plats avec de l'eau pour tout le monde. Le « développement de l'eau dans l'espace public » risque d'être compris ainsi. En revanche, nous pourrions vous faire des propositions dans le cadre de l'amendement n°41.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°42 (RCDEC)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Amendement n°90 (EELVA)

Mme la Présidente – Madame LAHMER pour l'amendement n°90 de EELVA.

Mme LAHMER (EELVA) – Nous trouvons dommage le critère de carence concernant les jardins pédagogiques et les jardins collectifs partagés alors qu'ils sont aussi des outils sociaux et d'apprentissage. Nous souhaitons la suppression de cette carence.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Nous sommes d'accord avec vous. Nous donnons un avis favorable.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°90 (EELVA)

POUR : LRI, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Amendement n°41 (RCDEC)

Mme la Présidente – À l'amendement n°41 de RCDEC, nous avons un sous-amendement de l'Exécutif en réponse. Madame COSSE, il est défendu.

L'amendement de l'exécutif en réponse fait-il tomber l'amendement n°42 ? Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Le sous-amendement est déposé, je pense que vous l'avez tous eu. Il s'agit d'intégrer vos objectifs de manière explicite dans le règlement d'intervention au deuxième tiret de la façon suivante « *les plantations recourant à une grande diversité de végétaux non allergènes consommant peu d'eau et présentant des propriétés intéressantes en termes de rafraîchissement et de gestion des eaux pluviales* ». Nous gardons la suite du paragraphe.

Mme la Présidente – Retirez-vous votre amendement au profit de celui de l'exécutif, Madame COSSE ?

Mme COSSE (RCDEC) – Oui, nous le retirons. Je pense que nous partageons exactement la même vision sur la question de l'eau.

Mme la Présidente – Excusez-moi. Le sous-amendement corrige votre amendement, mais ne le fait pas tomber. Vous ne pouvez donc pas retirer votre amendement, mais vous pouvez donner votre avis sur le sous-amendement.

Mme COSSE (RCDEC) – Le sous-amendement nous convient, même si nous regrettons qu'il ne soit pas plus complet. Il ne s'agit pas d'avoir des aménagements d'ornement, mais de rafraîchir nos villes qui ont besoin de végétal et d'eau.

Mme la Présidente – Merci, Madame COSSE. Nous mettons aux voix le sous-amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote du sous-amendement de l'exécutif

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement ainsi sous-amendé ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°41 (RCDEC) sous-amendé par l'exécutif

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Amendement n°94 (EELVA)

Mme la Présidente – Madame LAHMER pour l'amendement n°94 EELVA.

Mme LAHMER (EELVA) – Nous souhaitons ajouter les arbres portant des fruits comestibles, également dans un but pédagogique, car les enfants savent de moins en moins d'où viennent les fruits.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – C'est un avis favorable, car nous partageons vos objectifs.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°94 (EELVA)

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Amendements n°91 et n°88 (EELVA)

Mme la Présidente – Les amendements n°91 et 88 EELVA reçoivent une réponse commune. Madame LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – Concernant l'amendement n°91, vous avez indiqué tout à l'heure que vous seriez très vigilante sur les espaces utilisés pour les grands projets. Vous pourriez donc probablement adopter cet amendement. Concernant l'amendement n°88, nous nous étonnons que les lycées privés soient bénéficiaires dans ce règlement, contrairement aux lycées publics. Les lycées privés sont fermés, alors que le projet est destiné au grand public. Nous souhaitons donc ôter ce caractère particulier de ce règlement.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – L'esprit commun à ces deux amendements est d'exclure certains porteurs de projets du dispositif d'aide. Nous souhaitons au contraire que le dispositif d'aide soit ouvert à tous, car il ne faut fermer la porte à aucune initiative. Dans les zones très carencées, nous devons pouvoir mobiliser tout l'espace foncier disponible, quel que soit le propriétaire ou le porteur de projet. C'est pourquoi nous donnons un avis défavorable à ces deux amendements.

Mme la Présidente – Ils sont maintenus. Qui est pour l'amendement n°91 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Monsieur de SAINT-JUST, vous ne pouvez pas faire d'explication de vote, faute de temps de parole.

Vote de l'amendement n°91 (EELVA)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n°88 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°88 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1 amendé

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Article 2

Amendement n°89 (EELVA)

Mme la Présidente – Madame LAHMER, l'amendement n°89 EELVA est-il défendu ? Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – L'amendement visait à ne pas abroger le dispositif Jardins partagés, mais nous sommes obligés de l'abroger, car notre nouveau règlement se substitue à l'ancien dispositif. C'est donc un avis défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°89 (EELVA)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Amendement n°21 (S&R)

Mme la Présidente – Madame SARKISSIAN pour l'amendement n°21 S&R.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Il vise à garantir un financement minimal pour les Jardins solidaires qui seront mêlés à l'ensemble des dispositifs dans le cadre des appels à projets. Nous demandons une garantie de 100 000 euros au budget pour ce dispositif.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Nous donnerons un avis défavorable. Vous connaissez notre attachement à ce dispositif des Jardins partagés, solidaires et pédagogiques qui a un très grand succès. Ne soyez pas inquiets, ils seront bien financés et pris en compte.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°21 (S&R)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n°92 (EELVA)

Mme la Présidente – Madame LAHMER, l'amendement n°92 est-il défendu ?

Mme LAHMER (EELVA) – Je pense que c'est très important pour la réinsertion et pour l'emploi.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Cet amendement vise à dire que nous relançons le financement de nouveaux emplois insertion en environnement, ce qui sous-entendrait que nous les finançons directement. Nous partageons l'objectif d'insertion, y compris pour les personnes en situation de handicap, mais nous le faisons de manière indirecte, au travers d'une bonification de 100 000 euros par projet, quand le maître d'ouvrage a lui-même recours aux entreprises ou associations d'insertion ou entreprises adaptées. Nous ne finançons pas directement ces emplois. C'est donc un avis défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°92 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Amendement n°93 (EELVA)

Mme la Présidente – L'amendement n°93 est défendu. Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – C'est l'éternel débat sur la relance de l'acquisition des espaces verts par l'AEV. Je donne un avis défavorable de manière aussi constante que vos amendements.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°93 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Mme la Présidente – Avez-vous des explications de vote pour la délibération dans son ensemble ? Nous mettons aux voix la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-119

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

CR 2017-137 : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES FRANCILIENNES POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES A FAIBLE ÉMISSION.

Mme la Présidente – Madame JOUANNO.

Mme JOUANNO – Ce dispositif vise à permettre aux PME et aux artisans de changer de véhicule pour pouvoir s'adapter aux exigences actuelles et futures de la zone de circulation restreinte (ZCR) autour de Paris. Nous avons déjà évoqué ce sujet dans le cadre du Plan air et adopté le dispositif de manière unanime. Ce rapport vise à adapter le dispositif porté par la Région, qui n'a pas connu un franc succès, car il n'était pas parfaitement adapté à la demande.

Le dispositif auparavant limité aux entreprises de moins de 5 salariés concerne maintenant les entreprises de moins de 50 salariés (entreprises artisanales et PME). Le nouveau sera cumulable avec les aides de l'État, mais pas avec celles des communes. Nous avons limité le nombre de tranches et limité à la hausse l'aide pour les entreprises. Elle s'élève à 6 000 euros pour un véhicule léger électrique ou GNV, alors que nous avons précédemment une tranche à 3 000 euros et une à 6 000 euros. Elle s'élève à 9 000 euros pour un véhicule utilitaire électrique ou NV, dont le poids total en charge est compris entre 3,5 et 7,5 tonnes. Nous n'obligeons pas à remplacer un ancien véhicule. Nous permettons l'achat ou la location d'un véhicule neuf ou d'occasion pour les besoins de l'entreprise.

Nous avons réservé une enveloppe de 4 millions d'euros pour financer ce dispositif. Nous l'avons totalement adaptée en considérant les actions mises en œuvre par l'État et par la Ville de Paris. Il est urgent pour les artisans et pour les petites et moyennes entreprises de commencer à changer de véhicule pour améliorer globalement la qualité de l'air et surtout sur un plan économique, pour qu'ils puissent continuer leur activité. Je vous invite vivement à faire connaître ce dispositif, car l'État et la Ville de Paris ont les mêmes difficultés à le faire connaître, malgré une demande des artisans et des PME extrêmement importante.

Mme la Présidente – Je demande l'avis des commissions.

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des finances : **avis favorable***

Discussion générale

Mme la Présidente – M. DUGOIN-CLÉMENT.

M. DUGOIN-CLEMENT (UDI) – Depuis le début de cette mandature, nous avons collectivement choisi de faire de la lutte pour la qualité de l'air une priorité absolue de notre Conseil régional. La qualité de l'air n'est pas une simple question d'attractivité ou de cadre de vie. La pollution de l'air tue. Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du Plan de protection de

l'atmosphère que nous examinerons dans quelques instants estiment à 6 000 le nombre de décès prématurés causés par la pollution en Île-de-France, c'est-à-dire deux fois plus que sur la totalité des routes françaises. Pourtant, les pouvoirs publics ne se sont jamais emparés, comme ils auraient dû le faire depuis des années, de ce qui constitue un des plus grands problèmes de santé publique de notre pays.

Le bilan de l'année 2016 présenté la semaine dernière par Airparif nous interpelle. En dépit d'améliorations notables, la situation reste problématique dans notre région avec 1,4 million de Franciliens et près d'un Parisien sur deux toujours exposés à des niveaux de pollution supérieurs aux seuils en vigueur en ce qui concerne le dioxyde d'azote.

L'examen de ce règlement d'intervention qui traduit en actes l'un des volets du Plan air adopté l'année dernière doit être l'occasion de rappeler notre ambition et surtout notre engagement pour une réelle amélioration de la qualité de l'air d'ici la fin de notre mandat. Dans cette perspective, l'action du Conseil régional en faveur du remplacement des véhicules utilitaires des artisans par des véhicules propres constitue un parfait exemple de la démarche dans laquelle nous nous sommes engagés : agir concrètement pour inciter des professionnels et particuliers à changer leurs habitudes dans la durée.

En pratique, ce nouveau dispositif qui vise l'ensemble des entreprises de moins de 50 salariés se caractérise aussi par une aide conséquente : 6 000 euros pour les véhicules dont la charge est inférieure à 3,5 tonnes et 9 000 euros pour ceux d'une charge comprise entre 3,5 et 5 tonnes. Enfin, c'est un point essentiel, cette aide sera susceptible d'être cumulée avec celle de l'État, avec un effet de levier largement amplifié. Nous franchissons donc un pas supplémentaire dans le déploiement de notre plan pour l'amélioration de la qualité de l'air en Île-de-France. L'UDI approuvera sans réserve cette mesure utile, concrète et de bon sens.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur HUMBERT.

M. HUMBERT (LRI) – Enjeu de santé publique important, la qualité de l'air est aussi une préoccupation environnementale majeure des Franciliens. Pour cela, la Région Île-de-France, chef de file pour la qualité de l'air, a déployé sous l'impulsion de Valérie PÉCRESSE et de Chantal JOUANNO des dispositifs nouveaux, modernes et réalistes, afin d'améliorer la situation tout en insufflant de nouveaux comportements plus vertueux pour notre environnement. Ce dispositif en fait partie.

Je salue d'abord le travail empirique de la Région pour dépolluer l'ancien dispositif TPUP, non satisfaisant, afin de l'améliorer. Nous avons désormais un dispositif plus ouvert et simplifié. L'ouverture de cette aide aux entreprises de moins de 50 salariés sur tout le territoire de la région, sans restriction géographique, est particulièrement dédiée aux artisans franciliens qui en ont tant besoin. C'est une progression notable. Ce dispositif s'adresse désormais à une base de bénéficiaires plus larges qui affichent l'ambition et la volonté politique de la Région d'agir réellement, pour aboutir à une transition écologique des véhicules et en finir avec le diesel. Il faut croire que notre présidente est un précurseur environnemental au vu des déclarations en ce sens de Nicolas HULOT. Ces dernières années ont été marquées par des pics de pollution de plus en plus fréquents, dans un contexte de circulation urbaine de plus en plus compliqué en Île-de-France. Les kilomètres de bouchons dus à une circulation volontairement diminuée par des mesures autoritaires comme la fermeture des voies sur berge, sans avoir pensé à une alternative de transports pour les Franciliens qui se déplacent de la grande et de la petite couronne, ne sont pas sans effet sur la qualité de l'air. Il était nécessaire que la Région facilite la mobilité et l'activité de ces entreprises, lesquelles assurent la valeur économique de notre grande région. Avec des véhicules propres, il n'existe pas de problèmes de plaques paires/impaires ou de circulation différenciée.

Par ailleurs, la possibilité désormais de cumuler cette aide régionale avec d'autres aides de l'État est particulièrement incitative. Cela va dans le bon sens, pour plus d'ambition et d'efficacité.

Je salue également le caractère financièrement renforcé de cette aide puisque l'aide régionale s'élève à 6 000 euros pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes. Ce dispositif devient une aide plus ambitieuse et incitative que le précédent dispositif et que les aides déployées par la Ville de Paris sur les véhicules de moins de 2,5 tonnes. Celle-ci propose des dispositifs similaires, mais bien inférieurs. La Région met en œuvre des politiques rationnelles tout en se remettant en question quand celles-ci ne sont pas à la hauteur des enjeux environnementaux et de santé publique pour lesquels elles ont été initiées. Contrairement aux idées reçues, environnement et politique de droite ne sont pas antinomiques. La Région en a fait la preuve depuis un an et demi. Notre groupe appelle à un vote favorable et unanime en faveur de ce dispositif qui répond avec efficacité et une volonté forte à la transition écologique, aux nouveaux modes de mobilité propre, dont les petites entreprises et les artisans franciliens ont besoin.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur des GAYETS.

M. des GAYETS (S&R) – Je suis désolé de l'intervention de M. HUMBERT concernant les voies sur berge. Ce dossier montre qu'il faut savoir se remettre en question et nous pouvons saluer la décision du préfet sur cette initiative. Cette délibération propose d'ailleurs de se remettre en question, donc je trouve un peu contradictoire le fait de porter ce sujet dans cette séance.

Pour notre part, nous essaierons de faire preuve de cohérence. Nous avons suffisamment pointé, lors du débat sur le budget supplémentaire, de nombreuses sous-consommations de crédits dans l'action régionale. Nous nous félicitons donc aujourd'hui qu'un dispositif remette en cause des modalités d'aide de la Région pour permettre l'affectation de crédits déjà alloués. Justement, dans le prolongement du Plan régional sur la qualité de l'air de l'année dernière, ce rapport vise à rendre réalisable l'aide à l'acquisition d'un véhicule propre en Île-de-France et à affecter normalement les crédits que nous avons votés. Le groupe socialiste est favorable à ce dispositif. Il est temps de le faire et nous nous félicitons de cette initiative. Nous vous appelons également à regarder les autres lignes budgétaires actuellement sous-consommées telles que le fonds Air-Bois qui ne donne toujours lieu à aucune affectation.

Nous regrettons l'absence d'une action régionale coordonnée et adaptée avec l'ensemble des acteurs sur la question du réchauffement climatique. Nous nous félicitons du cumul possible de cette aide avec celle de l'État, mais nous pointons le blocage persistant de la Région pour permettre à la Métropole de Paris de s'investir aussi sur ce type de dispositif. La question du réchauffement climatique nécessite que nous avancions ensemble et d'une même voix. Nous espérons que ce rapport, que nous voterons, permettra de faire avancer l'ensemble des acteurs sur ces sujets.

Mme la Présidente – Il peut arriver que certains essaient de nous bloquer, mais nous n'avons jamais bloqué personne. Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Nous abordons avec ce rapport une question centrale, sur laquelle nous reviendrons plus tard avec le Plan de protection de l'atmosphère, celle des moyens à mettre en œuvre sur notre territoire pour réduire drastiquement le fléau de la pollution atmosphérique par les émissions de particules fines et de dioxyde d'azote. Il faut pour cela davantage de moyens pour une politique de transports en commun plus ambitieuse, ainsi que pour le transport de fret ferré et fluvial. Il faut des investissements plus importants pour la politique du vélo, ainsi qu'un plan régional de sortie du diesel pour les véhicules particuliers de transport de marchandises et pour les véhicules d'entreprises. Le dispositif d'aide du présent rapport constitue une avancée sur ce dernier point, bien que partielle.

Les entreprises sont des acteurs majeurs du tissu économique de notre région et l'action régionale en matière de développement économique doit s'orienter vers elles. Les déplacements liés à leurs activités constituent certes le dynamisme économique de notre territoire, mais ils doivent aussi être pris en considération pour la réduction des pollutions liées au trafic routier. L'aide proposée ici nous semble de bon sens. Le dispositif tel qu'adopté l'an dernier était, semble-t-il, trop limité pour créer un véritable effet levier et enclencher une transition significative de ces entreprises vers l'usage de véhicules propres. Le rehaussement des aides proposées sera sans doute plus efficace, mais il conviendra toutefois d'en évaluer les effets dans des délais raisonnables. J'espère que nous pourrons prendre connaissance de cette évaluation. Notre groupe votera favorablement cette délibération.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Les années 2016, puis 2017 auront été particulièrement difficiles pour les Franciliens, de plus en plus exclus de la ville de Paris par le durcissement de la campagne anti-diesel, l'interdiction des voies sur berge et l'entrée en vigueur des pastilles Crit'Air. Ces mesures relèvent de la seule logique de l'écologie punitive, sans impact concret sauf le déplacement de la pollution ailleurs. Pourtant, nous convenons que le sujet de la pollution de l'air est capital pour les Franciliens. L'OMS comptabilise en effet 40 000 morts chaque année en France. Rappelons aussi que les traités internationaux de libre-échange accroissent la pollution liée aux transports et que le rétablissement de nos frontières nationales et d'une logique de protectionnisme intelligent participe aussi de cette lutte contre le gaspillage énergétique et contre la pollution de l'air. C'est même le seul moyen, si nous considérons que le projet législatif du Parlement européen du 6 juin dernier encadrant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne réglera rien, mais accélérera au contraire la financiarisation de ces gaz par le système d'échange des quotas d'émissions, ce qui revient à créer un marché d'échange du droit à polluer. De même, plutôt qu'interdire bêtement aux Franciliens de circuler, nous ferions mieux d'utiliser l'énergie de toutes ces personnes à promouvoir des solutions alternatives.

Le Front national propose de soutenir la filière française de l'hydrogène depuis plusieurs années par un appui de l'État en matière de recherche et de développement afin de réduire notre dépendance au pétrole. Nous avons tenu une conférence publique dans les locaux de la Région sur ce thème en juin 2016, partant déjà du constat de la gravité de la pollution en Île-de-

France et de l'inefficacité des solutions apportées par l'écologie punitive. Ce rapport ne s'inscrit pas dans cette mauvaise logique. Financer l'achat de véhicules propres pour les entreprises est une solution intelligente. Nous la soutiendrons donc.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Nous sommes tous ici conscients que nous devons offrir aux Franciliens un air de qualité et nous décidons d'en faire une priorité. La pollution de l'air a des conséquences désastreuses sur la santé et l'environnement. Dans cette perspective, il est essentiel de développer la mobilité douce et les moyens de transport peu polluants. Le groupe RCDEC et ses élus se déclarent donc satisfaits de cette délibération qui leur paraît aller dans le bon sens. Il est en effet essentiel pour nous d'accompagner et d'aider les TPE et les PME dans les opérations d'investissement en faveur de la transition écologique.

Le montant de l'aide est à la hauteur des enjeux : 6 000 euros pour un véhicule utilitaire léger électrique ou GNV et 9 000 euros pour un véhicule utilitaire plus lourd. Cette aide est cumulable avec d'autres, notamment celles de l'État et de la Mairie de Paris : c'est un point positif pour notre groupe.

L'exécutif a su prendre les bonnes idées là où elles se trouvaient. Cette mesure, Madame la Présidente, ne figurait pas dans votre programme, mais dans celui de la gauche rassemblée aux élections régionales. Le groupe RCDEC votera cette délibération qui va dans le bon sens et dans l'intérêt des Franciliens et de leur santé.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur AÏT. Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Après les précédentes interventions, il est inutile de rappeler l'urgence climatique, les problèmes de pollution atmosphérique et l'importance des transports automobiles dans ces pollutions. Le groupe écologiste ne boudera pas son plaisir à voir repris un des dispositifs phares qu'il proposait durant la campagne des élections régionales et dans notre niche il y a quelques mois. Ce rapport répond à l'objectif de soutien et de promotion du développement des véhicules à très faible consommation et émission que nous portons depuis plusieurs années. De ce point de vue, il est complémentaire et vous accompagnez la politique de la Mairie de Paris, notamment de réduction de la circulation automobile et de diminution des pollutions. Nous trouvons cette position beaucoup plus constructive que celle que vous aviez jusqu'à présent. Nous voulons y voir un bon présage.

L'achat de véhicules électriques représente un coût important pour les petites et moyennes entreprises. Proposer un accompagnement financier à ces acquisitions, y compris à la location, répond à une demande croissante de ces entreprises. Nous encourageons l'exécutif à maintenir ce dispositif avec un budget conséquent dans le temps, pour ne pas seulement créer un effet d'annonce et d'aubaine.

Nous exprimerons un bémol à travers un amendement : ce rapport prévoit seulement une aide pour l'achat de voitures et d'utilitaires, c'est-à-dire de remplacer des véhicules à moteur par d'autres véhicules à moteur, sans rien proposer sur l'acquisition de véhicules électriques ou de triporteurs qui offrent des opportunités très intéressantes pour la logistique du dernier kilomètre, ce qui pourrait être l'occasion pour certains artisans ou entreprises de changer de mode de déplacement sur des trajets assez courts. Par ailleurs, le fait d'avoir placé la charte de la laïcité dans un tel dispositif est assez fort, il fallait y penser.

Mme la Présidente – Merci, Madame FOUCHÉ.

Mme FOUCHÉ (CD) – Les PME et TPE sont le poumon économique de notre région. Ne dit-on pas que l'artisanat est le premier employeur de France ? Ces petites entreprises ont souvent un parc automobile ancien et doivent faire face à une réglementation de plus en plus stricte. Nous nous en félicitons, car là réside l'unique solution réellement efficace pour la pollution de l'air. Cela ne doit pas exonérer les pouvoirs publics de trouver des solutions aux Franciliens modestes qui n'ont pas d'autres solutions que d'emprunter leur voiture. À Paris seulement, nous considérons que 75 000 véhicules utilitaires diesel de plus de 3,5 tonnes ont été immatriculés avant 2001. Depuis le 1^{er} juillet, ils ne peuvent plus circuler dans la capitale. Les véhicules désormais interdits à l'intérieur du périphérique représentent 42 % des véhicules de livraison parisiens. En 2020, la Métropole du Grand Paris et l'État pourraient décider d'étendre la zone à circulation restreinte au niveau de la A86.

Dans ce contexte, vous proposez de renforcer l'aide régionale à l'acquisition de véhicules propres en simplifiant et élargissant drastiquement les conditions d'aide. L'aide pourra concerner beaucoup plus de professionnels et son montant est doublé pour l'acquisition de petits véhicules. La politique régionale deviendra ainsi le fer de lance de la transformation du parc de véhicules professionnels.

Au travers des amendements, nous étudierons une proposition soumise par notre groupe pour compléter ce dispositif. Il faut agir vite, car les pics de pollution sont de plus en plus nombreux avec un contentieux européen sur la qualité de l'air. Continuons aussi à développer le parc des PME de vélos électriques et de triporteurs qui peuvent faire des livraisons de proximité dans Paris.

Mme la Présidente – Merci, Madame FOUCHÉ. Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Merci à l'ensemble des orateurs et oratrices pour votre soutien à ce dispositif.

Monsieur DUGOIN-CLÉMENT, vous avez rappelé le caractère incitatif et Monsieur HUMBERT le caractère ambitieux de ce plan. C'est l'esprit du Plan air et des dispositifs que nous avons adoptés dans ce cadre. Certains dispositifs sont contraignants, tels que la délibération du STIF souhaitée par la Présidente pour explicitement sortir du diesel. J'espère la taxation des poids lourds en Île-de-France pour demain et la nouvelle ministre des Transports nous offre une perspective dans ce domaine, alors que l'ancien gouvernement avait totalement bloqué le dispositif. Air Lab sera lancé le 20 septembre avec Airparif.

Concernant le fonds Air-Bois, Monsieur des GAYETS, nous avons mis en place les financements et les dispositifs. Le Département de l'Essonne est un fervent soutien et fait le maximum pour lancer ce dispositif. Si vous avez des critiques à faire, je vous invite à les faire auprès de l'État et de l'ADEME en particulier, laquelle ne souhaite pas aider et financer ce dispositif en dehors des zones très denses. Par conséquent, elle ne change pas de politique pour l'instant et ne nous aide pas à mettre en place le fonds Air-Bois, ce qui est parfaitement inadmissible compte tenu de la multiplication des épisodes de pollution et la constante augmentation de la pollution de fond dans notre région.

Monsieur MIGNOT, vous parlez d'une avancée partielle. À hauteur de 4 millions d'euros, l'aide me paraît plutôt substantielle.

Monsieur LEGRAND, j'apprécie le caractère positif de votre vote. Je comprends d'un point de vue politique le détour par les traités internationaux, mais il n'est pas nécessaire dans cet hémicycle.

Monsieur AÏT, notre aide est cumulable avec celle de l'Etat et non avec celle des collectivités en général. Nous avons donc exclu le cumul avec l'aide de la Ville de Paris. Certes, ce projet figurait dans votre programme électoral, mais il est explicitement mentionné dans la délibération du Plan air.

Monsieur SERNE, vous nous dites malicieusement que nous accompagnons la politique de la Mairie de Paris. Je vous rappelle que nous avons lancé dans le cadre du Grenelle de l'environnement les zones d'action prioritaire pour l'air (ZAPA). Or, la Ville de Paris en particulier et le gouvernement de M. HOLLANDE en avaient bloqué la mise en œuvre. Par ailleurs, nous avons lancé les bonus-malus. Si vous me le permettez, j'inscrirai plutôt notre politique dans la continuité du Grenelle de l'environnement plutôt que dans celle de la politique de la Mairie de Paris. Nous nous retrouvons cependant dans ce domaine, puisque nous tirons tous dans le même sens.

Madame FOUCHÉ, je vous remercie d'avoir rappelé que la France est sous le coup d'un contentieux européen, j'aurais dû l'indiquer en introduction. Je me rappelle à nouveau – je m'accuse en disant cela – que le législateur a voté une disposition permettant à l'État de se retourner contre les collectivités, y compris contre la Région, pour participer au financement des amendes et des astreintes que l'Union européenne serait susceptible de nous infliger à l'avenir. Il est effectivement urgent d'agir collectivement.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-Présidente. Nous passons à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Article 2

Amendement n°87 (EELVA)

Mme la Présidente – Monsieur SERNE pour l'amendement n°87 EELVA.

M. SERNE (EELVA) – Les bonus écologiques intégraient seulement des bonus pour le diesel. Notre amendement vise à prévoir également des dispositifs d'aide pour l'acquisition de triporteurs électriques ou non et de vélos à assistance électrique ou non, dont le tarif dépendrait du coût d'achat de ces véhicules. Ce type de véhicule est possible pour certaines PME qui effectuent des déplacements relativement courts, sans une grande quantité de matériels. Nous ne sommes pas toujours obligés de remplacer une voiture par une autre ou un véhicule utilitaire par un autre. Cela pourrait permettre de s'orienter vers des flottes, encore plus propres et encore plus bas carbone.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Nous n'avons pas explicitement mentionné cette possibilité d'aide, car le Plan vélo inclut déjà certains dispositifs. La Région intervient plutôt en appui des territoires. Île-de-France Mobilité offre la location longue durée pour les vélos à assistance électrique notamment et la Région soutient financièrement ce dispositif. Nous vous proposons donc un retrait, sinon un rejet de l'amendement.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ?

M. SERNE (EELVA) – Qu'est-ce qu'Île-de-France Mobilité ?

Mme la Présidente – C'est la nouvelle marque commerciale du STIF. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°87 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Il y a un amendement, je ne comprends on vote l'article 3 d'abord ? Qui est pour l'article 3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Amendement n°1 (CD)

Mme la Présidente – Madame FOUCHÉ pour un amendement additionnel.

Mme FOUCHÉ (CD) – Notre proposition vise à élargir le choix des véhicules offert aux PME. Nous pensons que la motorisation hydrogène est une technologie durable et peut être une alternative aux moteurs électriques à batterie qui ne sont pas toujours

adaptés. Il s'agit donc de proposer à toutes les PME un choix de véhicules plus adaptés à leurs activités dans le cadre de leurs transports professionnels. Nous maintenons cet amendement.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Nous n'avions pas cité tous les types de motorisation dans la délibération. Nous aurions pu inscrire une limite de 20 g, mais cela aurait exclu le GNV qui est l'un des rares carburants disponibles pour les charges plus importantes. À ce jour, l'hydrogène donne peu d'offres en matière de véhicules utilitaires. Nous ne savons pas si elle sera plus importante à l'avenir. C'est un débat ancien au sein de l'ADEME. Nous acceptons cet amendement pour une éventuelle future offre.

Mme la Présidente – Merci. Il est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°1 (CD)

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

Mme la Présidente – Je mets aux voix la délibération dans son ensemble. Monsieur AÏT pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

M. AÏT (RCDEC) – Notre groupe votera ce rapport, bien que nous considérons que nous aurions pu agir plus vite et consacrer davantage de moyens à cette initiative régionale. Vous avez évoqué le rôle d'un État bloquant, mais le gouvernement se poursuit et il compte aujourd'hui plusieurs alliés de votre majorité et plusieurs ministres de votre formation. Je ne doute pas que vous parviendrez à faire débloquent les points irritants qui alimentent votre argumentation. Nous voterons cette délibération tout en regrettant son ambition mesurée. Nous y reviendrons tout à l'heure avec l'avis du Conseil régional sur le Plan de protection atmosphérique.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Nous voterons favorablement ce dispositif, mais je n'ai pas l'impression que de nombreuses PME et TPE peuvent utiliser un dispositif du STIF. Nous regrettons que le vélo ne soit pas explicitement spécifié dans ce dispositif, mais celui-ci est un très beau pas en avant. S'agissant probablement d'un des derniers actes politiques de la Vice-présidente qui a annoncé son retrait, c'est aussi un moyen de partir sur une bonne chose.

Mme la Présidente – Mais Chantal JOUANNO partira sur un ensemble de très bonnes choses. Je me félicite de cette unanimité. Nous aurions dû commencer par-là au lieu d'interdire les voies sur berge de manière brutale. Nous mettons aux voix la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-137

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIKH

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

CR 2017-115 : AVIS DE LA RÉGION SUR LE PROJET DE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE D'ÎLE-DE-FRANCE.

Mme la Présidente – Madame JOUANNO pour le Plan de protection de l'atmosphère d'Île-de-France.

Mme JOUANNO – La Région doit donner un avis sur le Plan de protection de l'atmosphère dans un délai de trois mois à compter de mai 2017. Passé ce délai, notre avis serait réputé positif. Ce plan a fait l'objet d'un travail important par les services de l'État régionaux et nous les remercions parce qu'ils ont connu un réel souci de concertation. Il a été effectué dans un temps extrêmement court et il pose de nombreuses difficultés.

Premièrement, même si ce plan est mis en œuvre, nous ne tiendrons pas les objectifs européens. La Métropole considère d'ailleurs ce plan manque très largement d'ambition. Deuxièmement, les moyens consacrés par l'État à ce plan ne sont pas précisés. Troisièmement, compte tenu de la baisse de dotation d'investissement consacrée par l'État à Airparif, nous pouvons avoir des doutes substantiels sur la volonté de l'État. C'est vrai en termes de moyens financiers et de possibilités réglementaires. Quatrièmement, ce plan est bâti sur des hypothèses dont nous avons contesté la validité. Nous n'avons reçu aucune réponse à nos différentes interrogations. Or, la fragilité de ces hypothèses remet en question la pertinence de l'ensemble du plan. L'un des éléments importants concerne le coût, l'acceptabilité et l'efficacité des différentes mesures telles que la zone de circulation restreinte. Celle-ci est difficilement acceptée, malgré le dispositif d'accompagnement pour les artisans et les PME que nous venons de voter. La ZCR pose également des problèmes de coûts financiers pour les collectivités et pour les particuliers. Les hypothèses retenues dans le plan ne nous semblent pas pertinentes. Par ailleurs, le plan est focalisé sur les seuls dioxydes d'azote et de particules et non sur les autres formes de polluants. Enfin, le plan ne prend pas pleinement en compte le rôle de la Région. Venant de l'État, nous avons un peu l'habitude de cela maintenant. Pour cette raison, la Région vous propose un avis défavorable sur ce PPA, de même que le vote défavorable par la Métropole du Grand Paris et par le STIF.

Mme la Présidente – Le sujet est simple. Le seul titre Plan de protection pour l'atmosphère, bien qu'il contienne les mots-clés, ne signifie pas qu'il s'agit d'un bon plan. Les objectifs sont corrects, mais les moyens manquent. Je demande l'avis des commissions.

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des transports : **avis favorable***

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***

*Commission du Grand Paris : **avis favorable***

*Commission de la santé : **avis favorable***

Mme de la GONTRIE (S&R) – Avis favorable. Hier, j'ai souhaité rappeler le dossier que je vous avais adressé concernant la non-présence des vice-présidents, ce qui n'était pas le cas de Mme JOUANNO, et le fait que je vous avais également suggéré par écrit de prévoir une visioconférence. Les choses ne s'étant pas améliorées, je souhaiterais avoir votre réponse. J'ai évoqué ce point hier, quand Geoffroy DIDIER présidait, mais il ne m'a pas dit comment faire pour travailler en commission des finances. Je réitère donc mon courrier du mois d'avril concernant une visioconférence, voire la proposition de sanctions financières pour les vice-présidents, comme pour les membres de la commission.

*Commission des finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – J'appuie totalement la demande de Mme de la GONTRIE. Ce n'est plus possible, les vice-présidents doivent être présents en commission des finances. J'aimerais que les membres de la commission du règlement soient un peu plus stricts quand il s'agit de discuter avec son président, M. LEGARET, des règles d'absentéisme. Certaines règles d'absentéisme strictes s'appliquent à la Mairie de Paris et nous ne pouvons pas être moins disants sur ces règles. Certaines lettres d'excuse régularisent des situations au bout de six mois. L'absentéisme n'est plus acceptable. Nos concitoyens ne nous permettent pas de ne pas assister aux séances. Nous reverrons donc également la question de la présence des vice-présidents en commission des finances. Stéphane SALINI ne peut pas tout porter sur ses épaules.

Nous débutons la discussion générale avec M. DUGOIN-CLÉMENT.

Discussion générale

M. DUGOIN-CLÉMENT (UDI) – Voici près de dix-huit mois, l'État engageait en Île-de-France une révision anticipée de son Plan de protection de l'atmosphère, sous la double contrainte des résultats insuffisants des mesures prises pour améliorer la qualité de l'air et des menaces de contentieux avec la Commission européenne que cette situation laissait planer au regard de nos engagements européens. À ce stade, cet exercice louable et bienvenu nous laisse un goût d'inachevé, voire de rendez-vous manqué. Je ne reviendrai pas sur les constats, que nous partageons avec la préfecture de Région, ni sur la nécessité d'une action vigoureuse et déterminée de l'ensemble des acteurs publics. Face à cet enjeu vital de santé publique que représente désormais la pollution de l'air en Île-de-France, il faut agir. Nous agissons en suivant la feuille de route établie dans le cadre du Plan air.

Nous partageons l'objectif de ce PPA qui consiste à ramener le plus tôt possible et d'ici à 2025 au plus tard la qualité de l'air en deçà des limites européennes. Pour autant, nous ne pouvons ignorer les problèmes à la fois de fond et de forme qui sous-tendent la version actuelle de ce plan qui résulte d'un « dialogue de sourds ». S'agissant de la forme, alors que ce plan ambitieux d'aboutir à une véritable gouvernance partagée entre l'État et l'ensemble des collectivités territoriales sur la politique de l'air, nous regrettons le caractère précipité de la concertation menée par les services de l'État, qui n'a pas existé pour nous. Si nous faisons face à une situation d'urgence, faute de nous être intéressés en temps utile à des mesures de long terme coordonnant l'action de tous les acteurs au sein d'une même ambition partagée que nous devons adopter si nous voulons lutter durablement et efficacement contre la pollution de l'air, nous déplorons que nos échanges avec l'ensemble de nos partenaires aient été à ce point contraints dans le temps par les services de l'État. C'est d'autant plus regrettable que ce calendrier contraint pose de sérieuses difficultés de fond. En effet, l'impact de certaines mesures de ce plan a été peu étudié, voire pas du tout, et pose cependant de nombreuses questions. Il en est ainsi de l'extension à terme de la zone de circulation restreinte de Paris. Cette extension qui pourrait comprendre l'ensemble du périmètre délimité par l'A86 est ambitieuse, mais aucune mesure d'accompagnement, pourtant indispensable à la mise en place d'une telle mesure, n'est précisée. Il est certain que nos collectivités ne pourront pas seules en assumer la facture. Les Franciliens, vivant en dehors de ce périmètre et déjà oubliés des principales politiques publiques étatiques depuis plus de vingt ans, ne pourront pas non plus être les éternelles variables d'ajustement des politiques mises en place pour l'épicentre régional.

Madame la Vice-Présidente, le groupe UDI qui, comme vous, souhaite une reprise de nos échanges avec l'État, s'associe à l'avis défavorable que vous nous proposez de rendre concernant ce PPA.

M. PÉCHENARD remplace Mme PÉCRESE à la présidence.

M. le Président – Merci. Madame DESCHIENS.

Mme DESCHIENS (LRI) – La révision du Plan de protection de l'atmosphère d'Île-de-France, piloté par le préfet de Région et par le préfet de Police, a été initiée en 2016. Ce plan essentiel pour nos collectivités devrait être l'occasion pour l'Etat d'apporter des réponses à la Commission européenne et ainsi, dans la mesure du possible, d'éviter une probable condamnation pour non-respect des valeurs limites et insuffisances. La Région, chef de file en matière de qualité de l'air, en a fait une priorité environnementale et sanitaire.

Je regrette cependant le manque d'écoute de la part de l'État, raison pour laquelle un avis défavorable a déjà été émis par un nombre important de collectivités et de structures partenaires, telles que les départements de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne, la Métropole du Grand Paris ou le STIF. Concernant la Métropole, l'État avait initialement inscrit au Plan l'action « Finaliser et mettre en œuvre les actions de la convention Ville respirable » en cinq ans. Elle s'assortissait d'un engagement financier à hauteur de 1 million d'euros. Un accord avait été trouvé entre les différents partenaires. Cependant, lorsque le cabinet de l'ancienne ministre de l'Environnement a notifié la version signée, celle-ci avait été largement amendée, sans aucune concertation. Les cosignataires autres que l'État et la MGP, les établissements publics Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est ensemble et Grand Orly Seine Bièvre, la Ville de Paris ainsi que les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne avaient été rayés. Dix actions sur les onze inscrites avaient été supprimées. Enfin, l'engagement de l'État était passé de 1 million d'euros à 123 000 euros pour un projet global estimé à 6,3 millions d'euros. Cette méthode n'est pas acceptable.

Dans le cadre de la loi NOTRe, dans le cas d'une condamnation par la Cour de justice de l'Union européenne, l'État peut désormais engager la responsabilité financière des collectivités lorsque le manquement relève en tout ou partie de leurs compétences. Ceci n'est pas neutre et nous oblige à une certaine vigilance. L'État ne peut minimiser son rôle et doit permettre aux collectivités de mettre en place des actions à la hauteur des enjeux.

Concernant le STIF, curieusement, ce projet de protection de l'atmosphère ne s'appuie quasiment pas sur notre plan de déplacement alors que celui-ci constitue le document-cadre de la politique de mobilité pour l'ensemble de la Région. Ce plan identifie 8 défis transports sur les 25 retenus, ce qui témoigne de l'importance significative de ce secteur sur la pollution de l'air. La découverte du contenu des actions proposées amène aussi une déception. Des mesures ambitieuses sont programmées par le STIF, qui auront à l'évidence un impact fort sur la qualité de l'air. Elles passent par la modernisation et le développement de la mobilité durable, notamment au travers :

- de 708 rames neuves ou renouvelées d'ici 2021 ;
- du Grand Paris des bus avec le renouvellement du parc diesel par des véhicules propres à l'horizon 2025 pour Paris et la petite couronne et 2029 pour l'ensemble de notre région ;

- de la création de 10 000 places relais aux abords des gares afin de permettre le report modal ou réduire le trafic routier.

Les actions du projet qui nous est présenté sont essentiellement de la responsabilité des collectivités, mais rien n'est prévu pour faciliter leur mise en œuvre, que ce soit sur le plan réglementaire ou financier. En cette période de disette budgétaire et de forte interrogation sur la pérennité de nos dotations, nous ne pouvons qu'être inquiets sur les moyens que l'État consentira aux collectivités ou aux organismes associés comme AirParif, sur lequel la Région s'appuie pour la mise en place du Lab Air.

Enfin, dans le cadre de ce plan de protection, l'État identifie pour notre région le défi de mettre en œuvre notre plan Changeons d'air en Île-de-France, adopté à l'unanimité l'année dernière, avec comme unique action préconisée le développement du fonds Air-Bois. Alors que ce fonds représente des réponses nouvelles et pertinentes, l'ADEME ne souhaite pas à ce jour apporter un financement équivalent sur l'ensemble des territoires des départements de grande couronne, notamment en zone rurale. Or, les besoins les plus nécessaires apparaissent justement en zone rurale. C'est souvent l'unique solution de chauffage de certains foyers. Ce soutien leur est essentiel et la neutralité carbone annoncée hier par le ministre HULOT passe aussi par là. Ce manque de cohérence peut très certainement être rapidement corrigé par l'État, sous l'impulsion de son nouveau ministre de la Transition écologique.

À l'évidence, ce sujet de santé publique méritait un meilleur traitement, une meilleure consultation et une meilleure écoute des partenaires. Il n'est donc pas envisageable, au vu du manque d'ambition et du faible niveau d'accompagnement par l'État d'en approuver le contenu. Cela ne serait ni cohérent avec les mesures que nous avons déjà engagées dans le cadre du Plan air, ni responsable pour la santé des Franciliens. Notre groupe soutient donc l'avis défavorable au projet de Plan de protection de l'atmosphère.

M. le Président – Merci. Madame TAILLÉ-POLIAN pour le groupe S&R.

Mme TAILLÉ-POLIAN (S&R) – La question de la pollution atmosphérique est un enjeu majeur de santé publique. Il nous est aujourd'hui demandé si cette révision du Plan de protection de l'atmosphère est à la hauteur des enjeux auxquels nous devons faire face. Il y a certes une volonté de fédérer les acteurs, d'enclencher une dynamique nouvelle et positive pour une gouvernance partagée des actions. Néanmoins, le manque d'ambition et de moyens dédiés aux politiques locales est véritablement regrettable de la part de l'État. Comme vous, nous avons de nombreuses réserves au regard du manque d'ambition et des lacunes de ce programme d'action. Nous partageons donc la proposition de rendre un avis défavorable sur ce projet de Plan de protection de l'atmosphère en Île-de-France réalisé par l'État. Nous demandons aussi à l'État de donner aux collectivités les moyens réglementaires et financiers pour agir, et notamment de respecter son engagement de soutien à hauteur de 1 million d'euros pour huit collectivités, dans le cadre de l'appel à projets Ville respirable en cinq ans. En outre, dans ce projet de plan, certaines pistes de réflexion auraient dû être creusées sur de nombreux sujets.

Nous sommes donc en accord avec votre analyse sur ce plan, mais nous nous interrogeons sur votre position. Un an après l'adoption du Plan air, c'est l'occasion d'en tirer un premier bilan. Nous vous avons effectivement entendue dépenser beaucoup d'énergie dans les médias pour remettre en cause la politique volontariste de la Ville de Paris sur la question de la fermeture des 3,3 km de voies sur berge. Vous avez regretté le manque de l'ADEME sur la question du fonds Air-Bois qui était un des principaux sujets du plan régional et nous le regrettons aussi. Nous avons adopté avec vous l'aide aux entreprises pour remettre en question le dispositif, puisque les crédits étaient sous-consommés. Concernant la politique transport, outre les deux augmentations du pass Navigo qui n'incitent pas vraiment à emprunter davantage les transports en commun, Mme PÉCRESE a d'abord supprimé la gratuité lors des pics de pollution, puis mis en place un tarif spécifique.

Alors que la Région souhaite être associée aux décisions très importantes en matière de qualité de l'air et notamment lors de gestion des épisodes de pollution, nous trouvons que vous avez assumé trop tardivement vos responsabilités en la matière, notamment lors du dernier pic. En effet, la procédure d'information et de recommandation a été déclenchée le 19 juin en Île-de-France. Le stationnement résidentiel gratuit a été mis en œuvre par la Mairie de Paris le 19 juin, la gratuité de Vélib' et de la première heure d'Autolib' le 21 juin. Le 20 juin, la Maire de Paris a également demandé au préfet de Police de prendre trois mesures : circulation différenciée, contournement de l'Île-de-France par les poids lourds de transit, réduction de la vitesse maximale autorisée sur les grands axes. Le premier élément est effectué le jeudi et les deux autres le mardi. Nous devons attendre le jeudi pour la mise en place dans les transports en commun de notre région du forfait antipollution à 3,80 euros, alors qu'il était précédemment gratuit. Il existe donc un véritable problème quand la Région demande à l'État de lui confier le rôle de chef de file, alors qu'elle est absente ou très en retard dans la gestion des pics de pollution qui sont malheureusement de plus en plus fréquents dans notre région.

Nous partageons certes votre analyse selon laquelle le PPA aurait pu être plus ambitieux, mais nous constatons également que votre exécutif mériterait largement de s'appliquer ces mêmes critiques. Nous nous abstenons donc sur ce rapport.

Mme PÉCRESSE reprend la présidence.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Vous nous proposez d'approuver l'avis défavorable de la Région concernant le Plan de protection de l'atmosphère. Notre groupe suivra cet avis avec des motifs que je souhaite préciser et avec des propositions qui ne recourent peut-être pas totalement les vôtres. La question de la pollution atmosphérique est majeure. C'est un fléau aux lourdes retombées sur la santé publique : troubles respiratoires, maladies cardiovasculaires, causalité probable de certains cancers, diminution de l'espérance de vie dans la population urbaine, etc. Nous devons donc agir d'urgence avec des moyens conséquents pour réduire la circulation routière, notamment celle des diesels, avec plus de moyens pour les transports en commun et le fret ferré, pour les circulations douces, pour les énergies renouvelables et la rénovation thermique des bâtiments ainsi que pour rendre l'agriculture moins polluante.

Suite aux dépassements répétés des taux de dioxyde d'azote et de particules fines en Île-de-France et dans d'autres régions, un avis de la Cour de justice européenne a conduit à la révision anticipée du Plan de protection de l'atmosphère. Il est clair que les versions précédentes présentaient de nombreuses insuffisances et qu'une révision plus ambitieuse s'imposait. L'estimation du plan réalisé par Airparif montre qu'il permettrait de réduire d'ici 2020 le nombre de personnes exposées au dépassement de seuils de polluants, mais les actions inscrites ne permettent pas d'atteindre les seuils réglementaires partout, notamment à proximité du trafic routier. Nous notons certes une volonté de fédérer les acteurs pour enclencher une dynamique nouvelle, mais cette volonté reste insuffisante.

Notre groupe regrette le manque de moyens dédiés aux actions locales qui pourraient être redéployées, notamment par la révision de la fiscalité. L'État doit fournir aux collectivités davantage de moyens dédiés à l'amélioration de la qualité de l'air. La réglementation nationale doit venir davantage en appui aux obligations locales pour que les collectivités, toutes tailles confondues, disposent des leviers nécessaires à cette politique. La Région et le STIF ont besoin de nouvelles recettes, via le versement transport et la baisse de la TVA pour les transports publics et le vélo. Il faut mettre en place une écotaxe régionale sur les poids lourds et des financements dédiés pour les transports de marchandises moins pollués. Madame la Présidente, vous devez solliciter toutes ces mesures avec insistance auprès de l'État.

Il faut également un plan régional de sortie du diesel pour les véhicules particuliers et de transport de marchandises. Il faut en outre demander l'ajout au PPA des mesures favorisant l'autopartage et le covoiturage, l'instauration d'un plan de réduction des vitesses maximales sur le réseau national et départemental en zone dense, intégrer les actions en faveur de l'agriculture biologique et contre les épandages d'engrais ou de produits phytosanitaires.

Ces mesures spécifiques manquent selon nous dans les ambitions de ce plan. Vous pouvez faire vôtres ces objectifs, Madame la Présidente, et des mesures effectives devraient s'y ajouter pour rééquilibrer l'aménagement de l'Île-de-France en termes de répartition habitat emploi. Tout ceci manque dans le plan proposé. Nous suivons donc l'avis défavorable de la Région.

Mme la Présidente – Merci. Madame FATNA.

Mme FATNA (FN) – Au moment où la lutte antipollution s'illustre principalement par la mise en place de la circulation alternée dans les grandes villes, la pollution chronique de l'air est une cause dont nous entendons peu parler, bien qu'elle soit responsable de 48 000 morts prématurés en France, soit près de 132 morts par jour. Le 29 juin dernier, un rapport publié par Airparif fait état d'une légère baisse des niveaux de pollution chronique en région parisienne au cours de l'année 2016, parce que le renouvellement du parc automobile et les restrictions de circulation ont permis une réduction de dioxyde d'azote et des particules. Cela n'empêche pas les polluants de continuer à produire des dépassements importants des valeurs limites et la situation reste donc problématique. Un Parisien sur deux a été exposé à des niveaux de dioxyde d'azote. L'ozone produit par la réaction de polluants en périodes de chaleur a plus souvent dépassé la norme en 2015, particulièrement en périurbain et en rural, malgré un été sans canicule.

L'État ne propose rien pour résoudre cet enjeu des plus importants. Il ne brille pas par son volontarisme, et la Commission européenne le rappelle trop souvent à l'ordre, à juste titre. Elle a dernièrement engagé une action en justice contre plusieurs États membres, dont la France, pour violation permanente de la directive de 2008 sur la qualité de l'air. Selon une commission d'enquête sénatoriale de 2015, la pollution de l'air coûterait plus de 100 milliards d'euros par an à la France. Face à cela, le Plan de protection de l'atmosphère a le mérite d'être à la hauteur des enjeux et de remédier à ces questions de santé publique

et environnementale. Les mesures du plan devraient permettre de diviser par trois le nombre de Franciliens exposés à des concentrations trop élevées de polluants, sans toutefois promettre la disparition définitive des pics, puisque la météo et ses caprices ont souvent le dernier mot.

Néanmoins, à l'instar de l'exécutif régional, nous nous étonnons de l'inadéquation entre le flou entretenu par les services de l'État et le manque de précisions concernant les moyens accordés et l'ensemble des opérations du plan. Cette absence de communication n'honore pas l'État, d'autant plus qu'il porte des ambitions concrètes dans les domaines de la protection et de l'atmosphère. Nous souhaitons qu'un changement s'opère avec ce nouveau ministre, car les Franciliens n'ont pas à pâtir de ce manque évident de la part de l'État. Ce dernier se doit de faire face à ses responsabilités au plus vite, pour que démarrent rapidement les missions du plan.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur AÏT.

Mme COSSE (RCDEC) – Mme COSSE. Plus de 1,5 million de Franciliens sont exposés chaque jour à des niveaux de pollution supérieurs à la réglementation. Les effets sur la santé sont connus : irritation oculaire, augmentation des infections respiratoires, développement de cancers. La liste est longue. Face à une telle urgence, le Conseil régional doit faire preuve d'une ambition toute particulière.

Certaines mesures prises par le nouvel exécutif vont dans le bon sens, à l'instar de la prime pour l'achat de véhicules propres pour les TPE et PME. D'autres politiques menées vont à l'encontre d'une lutte efficace contre la pollution atmosphérique, à l'instar des sommes importantes allouées au développement de l'automobile ou à l'aide à l'agriculture conventionnelle qui contribue aussi fortement à la pollution de l'air. Ce rapport qui présente l'avis du Conseil régional d'Île-de-France sur le Plan de protection d'atmosphère francilien met seulement en avant les dernières actions du nouvel exécutif, sans citer l'arrêt de l'aide de la Région à la rénovation des logements qui impactent aussi la pollution de l'air.

Néanmoins, ce Plan de protection de l'atmosphère qui fixe des objectifs à atteindre et expose des mesures préventives et correctives ne va pas assez loin. La protection très préoccupante de l'Île-de-France avait conduit l'État à décider en 2015 de réviser le PPA de manière anticipée. À ce Plan de protection manquent des moyens financiers pour les collectivités locales. Néanmoins, il serait peut-être temps d'arrêter ce jeu incessant entre l'État et les collectivités sur un sujet aussi important. L'État, quel qu'il soit, a trop longtemps financé les véhicules diesel et cette action devra absolument être mise en œuvre pour sortir bien avant 2040, et peut-être dès 2025 pour la région Île-de-France, de la pollution liée à ces véhicules particulièrement nocifs pour notre santé et celle de l'ensemble des Franciliens.

Pour ces raisons, les élus du groupe RCDEC suivront l'avis de l'exécutif. Nous regrettons comme vous un manque de moyens sur ce plan, mais nous saluons tout de même certains de ses objectifs ambitieux. Nous espérons que des mesures nouvelles, par exemple sur la question du fonds Air-Bois en zone rurale et notamment la réduction de l'impact des feux de cheminée dans notre région, pourront être réglées par une nouvelle discussion entre l'État et la Région.

Mme la Présidente – Merci. Madame LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – Pour les écologistes, l'élaboration d'un Plan de protection de l'atmosphère passe par la prise de conscience des enjeux pour l'environnement et la santé, du souci de l'avenir, de la capacité à lier les dimensions locales et globales de l'atmosphère et du climat. Partout où ils sont en responsabilité, les écologistes mettent en œuvre des PPA exigeants qui dépassent le cadre minimum du présent rapport, notamment en favorisant d'autres formes de déplacement, en réduisant la circulation automobile, en développant les pistes cyclables, etc.

Nous ne rejetons pas ce projet pour les mêmes raisons que les vôtres. Pour nous, il faut aller plus loin, pour l'écologie, pour les habitants, pour mieux protéger et faire avancer la transition écologique. Malgré quelques efforts, il me semble que vous êtes plus dans la posture que dans l'action. Dans ce rapport, nous retenons le verre à moitié plein et espérons qu'il se remplira plus, notamment en matière de financement. Nous avons donc déposé un amendement, pour que notre Région prenne son rôle de chef de file sur le sujet et qu'elle demande une contractualisation sur des objectifs concrets et des moyens financiers. Un PPA ambitieux et efficient doit être un outil de justice sociale et environnementale. L'air est un bien commun. La médecine environnementale établit clairement que la pollution atmosphérique est responsable de dizaines de milliers de morts prématurées et d'autant de pathologies qui pourraient être évitées. Les personnes les plus vulnérables habitant les zones les plus exposées au trafic et au rejet atmosphérique, qui n'ont pas les moyens de se mettre au vert, subissent en continu une invisible intoxication.

Nous continuerons dans cette assemblée à porter la voix d'une écologie exigeante et constructive, forte et positive, dont notre région a besoin. Cette écologie ne dit jamais « non » sans montrer un autre chemin possible pour l'avenir.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur DOUSSET.

M. DOUSSET (CD) – L'article premier de la charte de l'environnement de 2004 reconnaît à chacun le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. En Île-de-France, 1,5 million d'habitants sont exposés à des niveaux de pollution très élevés engendrant d'importantes conséquences sanitaires et environnementales. Il est donc nécessaire que la Région s'engage à œuvrer pour l'amélioration de la qualité de l'air par des dispositifs tels que le Plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France. En raison d'un contentieux portant sur le non-respect par la France des réglementations européennes, le PPA adopté en 2013 fait l'objet d'une révision anticipée par l'État. Le PPA renouvelé affiche de nouveaux objectifs plus ambitieux à échéance de 2020 en adéquation avec les normes européennes.

L'application du plan est large et beaucoup de secteurs sont concernés, notamment l'agriculture, l'industrie, les transports. Considérant l'effet des engrais et l'émission considérable de particules dues au chauffage sur la qualité de l'air, le renforcement des actions de prévention et de sensibilisation des entreprises, agriculteurs ou particuliers sur les bonnes pratiques et les enjeux de la pollution de l'air est un angle d'approche intéressant.

Si les apports du nouveau PPA sont nombreux et les délais de mise en application réduits, les dimensions réglementaires et financières restent insuffisamment traitées face aux enjeux portés par le projet. En accord avec l'exécutif, nous regrettons le manque de mesures réglementaires qui sont cruciales pour permettre de réduire de manière significative et durable les émissions de polluants. Elles se limitent par exemple à la confirmation de réglementations déjà en vigueur pour le chauffage des particuliers ou à l'abaissement de seuils de rejet d'installations spécifiques. Le manque de financements consentis par l'État apparaît également comme un véritable frein à l'application de ce nouveau plan. Toutefois, lors des débats, nous nous attarderons sur la proposition de zones à circulation restreinte au niveau de la A86 sur lequel nous ne portons pas le même avis que celui présenté dans ce rapport et sur le fonds Air-Bois cofinancé avec l'ADEME.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Je constate que l'ensemble des groupes suit l'avis défavorable donné au PPA, à l'exception du groupe S&R qui s'abstiendra, pour passer d'un « dialogue de sourds » évoqué par M. DUGOIN-CLÉMENT à une nouvelle étude de ce projet. Madame DESCHIENS, je partage votre vision assez positive. Je pense que le nouveau gouvernement, par la voix du Préfet, aura une approche probablement plus ouverte et voudra certainement recommencer le travail, puisque l'État ne peut passer en force un PPA qui aurait reçu un avis défavorable de la Région, de deux départements, de la Métropole et du STIF.

Monsieur MIGNOT, vous pouvez compter sur l'insistance et la détermination de la Présidente pour se rapprocher du gouvernement et de l'État en matière de fiscalité et de dotations. La présidente a une capacité d'insistance assez importante sur ces sujets.

Madame FATNA, vous avez dénoncé le flou du plan, qui nous a conduits à cet avis négatif.

Madame COSSE, je pense que nous avons des points de vue divergents sur certains sujets. Je précise que la Région n'a pas arrêté ses aides à la rénovation des logements. Au contraire, nous avons substantiellement augmenté le capital de la SEM Energie positif. Nous remettons la politique de l'énergie et de l'efficacité énergétique à plat, dès la rentrée.

Monsieur DOUSSET, nous reviendrons sur la ZCR dans le cadre des amendements.

Madame LAHMER, vous dites que nous sommes plus dans la posture que dans l'action. Je rappelle que nous avons affecté 4 millions d'euros pour les véhicules des artisans, 3 millions d'euros sur le fonds Air-Bois, 100 000 euros sur l'Air Lab et la Région a ajouté 200 000 euros d'investissement à Airparif tandis que l'État est passé de 120 000 à 34 000 euros pour cette aide. Cela ressemble davantage à de l'action qu'à de la posture.

Madame TAILLÉ-POLIAN, concernant la gratuité ou le forfait contre la pollution de l'air, je souligne les réserves émises par la Cour des comptes sur l'efficacité de ce type de mesures.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente. Nous examinons le projet de délibération.

Article 1

Amendement n°84 (EELVA)

Mme la Présidente – Madame LAHMER pour l'amendement n°84. Il est défendu. Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Je suis étonnée que vous ne défendiez pas cet amendement. Il a la volonté de ne pas revenir sur la ZCR. Vous évoquiez la nécessité d'avoir une vision positive de l'écologie, d'apporter des solutions et non seulement des problèmes. Je ne vois pas comment vous pouvez proposer un amendement qui supprime la nécessité d'avoir des solutions alternatives en matière de déplacements. Je ne vois pas non plus comment vous pouvez proposer de supprimer la nécessité pour l'État et la Ville de Paris de s'engager financièrement. La Ville de Paris a donné son accord à la présidente pour s'engager à nos côtés. Vous ne pouvez pas supprimer cette mention pour pousser l'État aussi à intervenir. Je pense que le nouveau gouvernement sera beaucoup plus ouvert que l'ancien sur ce sujet. J'émetts donc un avis défavorable à votre amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°84 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD, NI

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 1 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LRI, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : S&R, RCDEC, M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIKH

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LRI, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : S&R, CD, RCDEC, M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIKH

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LRI, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSTENTION : S&R, CD, RCDEC, M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIKH

ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LRI, UDI, FN, EELVA, FdG

ABSTENTION : S&R, CD, RCDEC, M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIKH

ADOPTION

Article 5

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5

POUR : LRI, UDI, FN, CD, EELVA, FdG
ABSTENTION : S&R, RCDEC, M. CHEVRIER
NPPV : M. OUCHIKH
ADOPTION

Articles additionnels

Amendements n°85 et n°86 (EELVA)

Mme la Présidente – Madame LAHMER pour deux amendements en articles additionnels.

Mme LAHMER (EELVA) – L'amendement n°85 nous engage à contractualiser avec l'Etat et l'ensemble des collectivités un plan d'actions concrètes et financées pour la protection de l'atmosphère. L'amendement n°86 nous permet de réellement sortir d'un investissement de véhicules diesel au niveau de la Région.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Nous avons un avis défavorable sur l'amendement n°85, car il vise à ce que nous nous engageons avec l'État et les collectivités pour la lutte contre la pollution de l'air, ce que nous faisons déjà dans le cadre du Plan air. En l'écrivant ainsi, vous sous-entendez que nous devrions nous substituer aux responsabilités que l'État ne veut pas prendre et notamment à l'absence d'engagement financier de l'État, sur son retrait ou sur ses engagements non tenus à l'égard de la Métropole.

L'amendement n°86 vise à rappeler l'engagement de la Région pour un plan de sortie du diesel, conformément à la délibération 146-16. Nous avons voté cette délibération dans l'hémicycle et il est parfaitement logique que nous la rappelions dans le cadre de notre PPA. C'est donc un avis favorable.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°85 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC
CONTRE : LRI, UDI, FN, CD
ABSTENTION : M. CHEVRIER
NPPV : M. OUCHIKH

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n°86 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°86 (EELVA)

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC
CONTRE : FN
ABSTENTION : M. CHEVRIER
NPPV : M. OUCHIKH

ADOPTION

Mme la Présidente – Monsieur DOUSSET pour une explication de vote sur la délibération dans son ensemble.

EXPLICATION DE VOTE

M. DOUSSET (CD) – Face aux enjeux environnementaux et sanitaires de la qualité de l'air, le Plan de protection de l'atmosphère est une mesure indispensable. Nous ne soutiendrons donc pas un avis négatif sur ce plan d'action. Comme l'exécutif, notre groupe regrette le peu d'ambitions des dispositions réglementaires du plan, ainsi que le manque de moyens consentis par l'État pour sa mise en œuvre.

Concernant la zone de circulation restreinte au niveau de l'A86, nous reconnaissons aussi que les financements prévus pour le remplacement des véhicules sont insuffisants pour permettre aux ménages et aux professionnels franciliens modestes de remplacer leurs véhicules. Cependant, l'instauration d'une zone à l'horizon est inévitable à nos yeux pour résoudre le problème de la qualité de l'air dans notre région. C'est pourquoi nous nous abstenons sur l'article 2.

Concernant le financement du fonds Air-Bois, l'ADEME ne peut y contribuer que pour les territoires visés par le contentieux européen de dépassement des seuils de pollution. Cela ne concerne pas tous les territoires franciliens, notamment les zones rurales. Pour ces raisons techniques, nous ne rejoignons pas totalement l'avis de l'exécutif et nous nous abstenons.

Mme la Présidente – Madame LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – Madame JOUANNO, suite à ce que vous m'avez dit concernant vos postures ou non postures, je rappelle le report de la dédiésélisation du parc de bus de 2025 à 2030, une division par trois de l'investissement sur les bus en site propre, la division par deux du plan vélo, le sous-investissement sur le métro, les augmentations successives du Pass Navigo. Nous voterons contre, mais pour des raisons différentes des vôtres.

Mme la Présidente – Nous demanderons à Stéphane BEAUDET, vice-président des Transports et du STIF, de faire une communication en septembre sur l'ensemble de nos actions sur les transports propres et notamment sur ce que nous avons fait voter depuis dix-huit mois. Madame LAHMER, vous serez ébahie.

La dédiésélisation du parc de bus – je parle sous le contrôle de M. SERNE qui siège au Conseil d'administration du STIF – n'avait fait l'objet d'aucune décision ferme du STIF avant notre arrivée. Elle figurait vaguement dans le contrat d'objectifs de la RATP, mais le STIF n'avait aucun engagement ferme sur la sortie du diesel. Nous avons fait adopter cette sortie du diesel pour 2025 sur toute la zone urbaine de l'Île-de-France, Paris, petite couronne et grande couronne. Arrêtez de dire des bêtises. Les bêtises et mensonges répétés en boucle ne font pas une vérité. C'est votre habitude. Vous avez indiqué que nous avons supprimé le Pass contraception alors qu'aucun n'a été distribué en 2014 et en 2015. C'est donc la gauche et non la droite qui l'a supprimé. Vous continuez à dire que nous sommes pour le diesel alors que nous avons fait voter le plan de sortie du diesel. Vous expliquez que nous faisons du sous-investissement sur les matériels roulants alors que nous avons commandé 708 rames et passé le contrat du siècle de RER nouvelle génération. Nous avons même été félicités par l'État d'avoir réussi à le financer. Nous sommes en train de lancer six lignes de bus électriques, y compris en grande couronne. Nous faisons un plan vélo d'une ambition sans précédent avec des parkings vélos et des voies cyclables pour aller dans les gares, deux éléments que vous n'aviez pas réalisés. Nous vous parlerons de notre plan antipollution en Île-de-France. Continuez à dire des mensonges, mais je demanderai à Stéphane BEAUDET de venir rétablir la vérité en septembre. Merci, Madame LAHMER.

Je mets aux voix l'avis négatif de la Région sur le Plan de protection de l'atmosphère d'Île-de-France. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-115

POUR : LRI, UDI, FN, CD, EELVA, FdG

ABSTENTION : S&R, RCDEC, M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIKH

ADOPTION

CR 2017-120 : AVIS DE LA RÉGION CONCERNANT : - LE PROJET DE RÉFONTE DU DÉCRET PORTANT CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT D'ORLY-RUNGIS-SEINE AMONT (EPA ORSA) - LE PROJET DE CRÉATION PAR CITALLIOS DE LA SAS MAURICE CLERC AFIN DE MENER UNE OPERATION D'AMÉNAGEMENT A POISSY (78). ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DE LA RÉGION A L'ATELIER INTERNATIONAL DU GRAND PARIS (AIGP).

Mme la Présidente – Je demande à M. BARIANI de nous rejoindre. Madame et Monsieur les Vice-Présidents, vous avez la parole.

Mme JOUANNO – Nous présentons ce rapport à deux voix, puisque nous émettons des avis sur trois établissements. Premièrement, nous sommes saisis par l'État et nous devons donner un avis sur le décret qui porte création de l'établissement public d'aménagement d'Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA ORSA) issue de son rapprochement avec Grand Paris Aménagement. Nous ne sommes pas très heureux de la manière dont cela s'est passé, car aucune concertation n'a eu lieu sur la nouvelle gouvernance de cet établissement, mais nous vous proposons néanmoins un avis favorable sur cette nouvelle gouvernance qui

réduit le nombre de membres au sein du conseil d'administration. La Région conservera quatre membres et l'État neuf, mais nous passerons de 24 à 18 membres. La représentation des autres collectivités se réduit donc.

Deuxièmement, nous devons donner un avis sur le projet de création d'une SAS entre Citallios, dont la Région est actionnaire, et des partenaires privés, visant à conduire une opération d'aménagement à Poissy (Yvelines). Il s'agit de la requalification du site de Poissy en partenariat avec Peugeot. Nous donnons un avis favorable à ce projet. Je laisse la parole à M. BARIANI.

Mme la Présidente – Monsieur BARIANI.

M. BARIANI – Notre proposition de retrait de l'Atelier international du Grand Paris mérite une minute d'explication. La Région a financé à hauteur de 500 000 euros par an jusqu'en 2015 cet Atelier. Nous avons tous de la sympathie pour son président Pierre MANSAT, qui a d'ailleurs démissionné au cours de l'année, mais cet organisme qui a eu toute sa raison d'être lors de la réflexion sur l'Exposition et la consultation internationale de 2007-2009 a maintenant beaucoup de mal à trouver un deuxième souffle ainsi qu'une nouvelle démarche. De plus, au cours de l'année 2016 et du premier semestre de 2017, nous avons eu affaire à des enquêtes de l'Inspection générale des ministères du Logement et de la Culture sur des passations de marchés irrégulières. L'ensemble de ces raisons, sans aucune arrière-pensée politique, nous fait penser, comme l'AMIF ou le Forum métropolitain, qu'il faut maintenant mettre un terme à l'activité de l'Atelier international du Grand Paris.

Mme la Présidente – Merci. Je demande l'avis des commissions.

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission du Grand Paris : **avis favorable***

*Commission des finances : **avis favorable***

Discussion générale

Mme la Présidente – Monsieur DUGOIN-CLÉMENT.

M. DUGOIN-CLÉMENT (UDI) – À travers ce rapport, il nous revient de nous prononcer sur trois opérations distinctes, relatives aux structures et organismes en charge de l'aménagement de la région francilienne. Le monde territorial, les collectivités et leurs outils évoluent, et ce depuis l'acte un de la décentralisation. En tant que centristes, nous approuvons ces mouvements lorsqu'ils répondent à un souci de rationalisation – il n'est pas nécessaire de revenir sur le caractère contraint de nos finances locales – et surtout d'efficacité dans le service rendu aux Franciliens.

Notre retrait de l'Atelier international du Grand Paris répond précisément à ce choix de concentrer nos dépenses pour plus d'efficacité. J'observe que le Forum métropolitain du Grand Paris a pris une décision analogue il y a quelques semaines. De manière générale, le groupe UDI souscrit à la démarche engagée par notre exécutif consistant à privilégier et à développer nos propres outils d'intervention, notamment au sein de l'IAU.

Nous soutenons également la perspective du rapprochement de l'EPA ORSA avec Grand Paris Aménagement, dont la montée en puissance s'inscrit également dans un souci louable de rationalisation des structures et des dépenses publiques locales et nationales.

Enfin, nous sommes consultés au titre de notre participation à Citallios sur le lancement d'une opération d'aménagement à Poissy par le truchement d'une SAS, laquelle vise à la création d'un nouveau quartier résidentiel. Nous émettrons également un avis favorable sur cette consultation purement formelle, comme sur l'ensemble de ce rapport.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur GONZALES.

M. GONZALES (LRI) – Notre groupe votera favorablement pour ce rapport et les prérogatives qui y sont formulées, que ce soit pour la création de la SAS Poissy ou pour l'établissement public d'aménagement EPA ORSA favorisant son rapprochement avec Grand Paris Aménagement. Ce projet de regroupement de l'EPA ORSA va dans le sens de la rationalisation des outils d'aménagement en Île-de-France appréciée par les collectivités bénéficiaires. Notre groupe soutient également les deux réserves que vous avez évoquées, concernant les modalités d'élaboration de la convention et sur sa gouvernance.

Dans un contexte de baisses significatives des dotations aux collectivités et au vu des éléments d'efficacité apportés, il est raisonnable de se retirer de l'Atelier international du Grand Paris. C'est également la poursuite de la politique régionale qui se recentre sur ses compétences, dans un souci de rationalisation, en s'appuyant sur ses organismes associés et en les confortant. C'est le cas pour l'IAU et pour l'AEV dans le cadre du Plan vert, d'Airparif, du Plan air ou de l'étude d'impact sur les voies sur berges à laquelle participe également Bruitparif. Concernant l'IAU, je salue l'action de la Région qui a engagé une réflexion depuis l'année dernière, afin de rationaliser les différentes actions portées par les organismes associés et d'améliorer l'efficacité régionale.

Mme la Présidente – Merci. Madame BARJOU.

Mme BARJOU (S&R) – L'EPA ORSA a été créé il y a une dizaine d'années. Cette opération d'intérêt national (OIN) concernait dix communes du Val-de-Marne. Il s'agit d'une stratégie nationale de développement sur un territoire important représentant 75 000 km², près de 375 000 habitants concernés, 180 000 emplois et un secteur plus important que nos communes de la petite commune. C'est donc un sujet important. Le projet de décret vise à mettre les statuts en concordance avec les autres EPA. Il s'agit également de prendre en compte l'arrivée de nouveaux acteurs institutionnels tels que l'EPT 12 (territoire Grand Orly Seine-Bièvre) et la Métropole du Grand Paris. Nous notons le départ de la Ville d'Alfortville. Il reste donc onze communes au lieu de douze. Grand Paris Aménagement est un organisme d'État connu et professionnel, précédemment nommé AFTRP. Il semble logique que GPA se rapproche de l'EPA ORSA. Concernant Plaine de France, nous sommes allés au bout de la logique avec la fusion entre l'EPA et GPA.

Nous ne sommes pas favorables à l'idée que la Région prenne le chef de file de GPA et nous déposerons à ce sujet un amendement qui supprime le deuxième point de votre article 1. Nous ne voulons pas prendre le risque de laisser cette opération importante s'engager sur des débats un peu mortifères entre la Région, la Ville et la MGP. Nous ne voulons pas que ces projets soient l'objet de postures quelque peu politiciennes.

Concernant la création d'un projet à Poissy, selon la promesse de vente entre Nexity et Peugeot Citroën, nous cautionnons la construction de 42 000 m² de logements, soit environ 600 logements. Nous déposons un amendement, parce que la promesse de vente ne mentionne pas de logements sociaux. Nous nous opposerons donc à la participation à Citallios.

Nous prenons acte de l'arrêt de l'AIGP, tout en le regrettant.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Vous nous présentez un rapport fourre-tout avec trois articles portant sur des sujets en lien avec l'aménagement, mais très différents les uns des autres.

Concernant la fédération entre GPA et ORSA, je rappelle les éléments déjà développés par notre groupe lors de la délibération portant sur la fusion entre EPA Plaine de France et Grand Paris Aménagement. Les élus Front de Gauche des territoires franciliens et du Parlement n'ont cessé de dénoncer l'éloignement des lieux de décision des territoires avec la population, et de s'y opposer considérant que les politiques et stratégies d'aménagement doivent partir des spécificités territoriales et des besoins des habitants de nos quartiers et villes. Avec la création de l'établissement public Grand Paris Aménagement, nous assistons à une recentralisation des politiques d'aménagement. Nous ne souhaitons pas contester le rôle d'aménageur de l'État, mais insister sur la nécessité d'y associer étroitement les élus locaux et les habitants concernés. Avec ce type de refonte des outils, nous nous éloignons de cet objectif pourtant essentiel à notre époque. Ce sujet de fond ne se règle pas par l'obtention de la présidence d'un organisme d'État par un élu régional. Nous souhaitons que la gouvernance de l'établissement Grand Paris Aménagement intègre des modalités précises quant à l'association des villes au sein de ce nouvel outil. Nous demandons également que l'établissement public s'engage à une concertation des territoires et des populations en amont des projets d'aménagement. Sans ces conditions minimales, ce nouvel outil ne répondra pas aux besoins des populations en termes d'aménagement. Notre groupe s'abstiendra donc sur cette question.

Concernant Citallios, la Région est impliquée du fait de la fusion des SEM des Yvelines et des Hauts-de-Seine présentée par M. DEVEDJIAN comme une alternative à Grand Paris Aménagement. Gageons que les salariés du site de PSA aient approuvé la vente des installations sportives et que l'amendement logement social du groupe socialiste sera entendu.

Nous comprenons les raisons du retrait concernant l'AIGP, mais nous regrettons cette décision qui, avec le désengagement d'autres collectivités, signe la fin d'un outil important de réflexion, de création et d'impulsion pour l'avenir de nos territoires. Nous nous abstenons sur cet article et sur la globalité de ce rapport.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur de SAINT-JUST.

M. de SAINT-JUST (FN) – Vous nous proposez de donner un avis favorable au rapprochement de l'EPA ORSA avec Grand Paris Aménagement, d'approuver la prise de participation de Citallios dans le capital de la société Maurice Clerc et de nous retirer de l'Atelier international du Grand Paris.

Grand Paris Aménagement étant à la disposition de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, nous nous demandons comment nous pouvons donner un avis favorable à ces mesures, alors que nous ne savons toujours pas quelle Métropole vous voulez. Il est frappant de voir à quel point ce qui s'est passé depuis 2007 est symbolique de la crise institutionnelle politique de notre pays. Toutes les institutions qui ont touché au Grand Paris se sont décrédibilisées. En 2007, un président de la République a dit vouloir révolutionner le Grand Paris et cela s'est terminé par un métro. En 2012, le président suivant transmet le projet aux élus locaux et leur demande un livre blanc, mais les élus locaux s'en révèlent incapables. Le gouvernement reprend la main, mais son texte est refusé par le Sénat. Le gouvernement a fait preuve de son incapacité à transformer les choses et le Sénat a renvoyé une page blanche.

Les projets du Grand Paris ne font que reproduire en plus grand les problèmes de Paris. Aucune imagination pour l'avenir, aucune réponse aux problèmes d'aujourd'hui qui seront amplifiés demain, aucune perspective sociale attrayante. Nous nous demandons vraiment si la classe politique est encore capable de transformer durablement l'organisation publique. Ce monstre administratif est en train de prendre l'eau et il faudra faire le total des centaines de millions d'euros dépensés depuis dix ans en pure perte. La seule chose réelle est que le contribuable voit toujours des impôts nouveaux s'accumuler et augmenter sur sa feuille d'impôts à ce titre. Nous nous abstenons donc sur ce texte.

Mme la Présidente – Merci. Madame COSSE.

Mme COSSE (RCDEC) – Cet avis comporte trois sujets, j'interviendrai seulement sur le premier, la refonte et la création de l'EPA ORSA. Monsieur de SAINT-JUST, je crains que vous méconnaissiez véritablement l'action de Grand Paris Aménagement qui a remplacé l'AFTRP, qui intervient aujourd'hui à Neuilly-sur-Marne, à Ris-Orangis ou à Aulnay-sous-Bois, qui construit un grand nombre de logements et d'opérations d'aménagement sur l'ensemble du territoire francilien. Cet outil est né de la volonté de l'État il y a plusieurs dizaines d'années pour des opérations d'intérêt national. Aujourd'hui, il aide un grand nombre de collectivités à faire face à l'aménagement de friches industrielles polluées, de zones ayant été bloquées depuis dix ans comme à Neuilly-sur-Marne et d'autres structures. Cet outil est au service des collectivités et leur permet d'agir en lien avec les collectivités territoriales de la région Île-de-France pour améliorer les conditions de vie des Franciliens.

Aujourd'hui, l'avis de la Région que vous nous présentez revient sur cette question. Nous avons un amendement sur la deuxième partie de votre avis, car nous ne pensons pas que la Région doive présider cet établissement. Une délibération en Commission permanente a demandé aux communes de totalement s'engager contre la construction de logements sociaux quand elles en ont plus de 30 %, pour pouvoir bénéficier des aides de la Région. Cela signifie-t-il que, dans le cas d'une présidence de GPA par la Région Île-de-France, les programmes qui seront réalisés à Aulnay-sous-Bois, à Ris-Orangis ou à Neuilly-sur-Marne ne seraient plus effectués ? C'est une véritable question et un véritable débat politique.

Mme la Présidente – Merci, Madame COSSE. Je rappelle que le président de l'ANRU, M. PUPPONI, s'est déclaré totalement favorable à la stratégie de la Région de véritable mixité sociale, quartier par quartier. Les maires de terrain les plus responsables et les plus impliqués nous soutiennent dans cette politique. Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Avec cet avis, nous sommes dans une étape supplémentaire d'un processus engagé depuis assez longtemps, sous la férule de Cécile DUFLOT, alors ministre en charge de ces questions. Le rapprochement progressif entre l'AFTRP, puis Grand Paris Aménagement et les établissements publics d'aménagement suit son cours. J'entends toutes les préventions, mais reconnaissons que si nous étions encore aux manettes à la Région, nous porterions les éléments de ces rapprochements et nous proposerions probablement le même type d'avis sur ce point. Lors de la séance de Grand Paris Aménagement où je siégeais, et où cette question a été abordée, le rapprochement entre l'EPA ORSA et GPA a été voté à l'unanimité, y compris par le président FAVIER.

Cependant, bien que nous soyons favorables à la prise en charge au niveau régional des questions d'aménagement largement encadrées par le SDRIF, il ne faudrait pas que l'éloignement entre le niveau de gouvernance et de décision et les projets locaux soit tel qu'il distende les prises de décision, comme cela est parfois reproché sur certains réseaux avec la demande d'autorités organisatrices de second rang au STIF sur les questions de transports. Il faudra peut-être trouver des modalités de meilleure concertation et association des élus locaux et des populations sur des projets d'aménagement qui risquent, en termes de centralisation et de rationalisation, de s'éloigner beaucoup du terrain et des populations.

Concernant la gouvernance, le groupe écologiste ne s'est pas associé à l'amendement porté par d'autres groupes d'opposition. Nous avons probablement des divergences sur la façon dont vous mèneriez GPA à sa tête. Si nous étions aux manettes à la Région, nous porterions aussi cette régionalisation et cette présidence régionale de GPA. Par souci de cohérence, nous n'irons pas sur ce terrain.

Nous comprenons que la position concernant l'AIGP s'inscrit dans une démarche globale de retrait de certains organismes. Il est dommage d'en arriver là pour l'AIGP, mais il ne faudra sans doute pas s'accrocher à cet organisme. Nous nous abstenons sur le rapport global.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur SERNE, pour votre honnêteté et votre sens de l'intérêt général.

Je suis obligée de vous quitter, car je rejoins le Premier ministre et Mme HIDALGO pour l'annonce du Plan attractivité. Avant de laisser la présidence à Frédéric PÉCHENARD, je salue à nouveau le travail exceptionnel que Chantal JOUANNO a exercé à la vice-présidence Environnement. Je lui souhaite de la part de chacun d'entre nous beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions, puisqu'elle aura quitté sa vice-présidence à la rentrée. Mille mercis, Chantal.

M. PÉCHENARD remplace Mme PÉCRESE à la présidence.

M. le Président – Madame FOUCHÉ.

Mme FOUCHÉ (CD) – Nous nous associons aux félicitations qui viennent d'être faites à Mme JOUANNO, qui a été une excellente vice-présidente.

Ce rapport en trois volets améliorera la vie des Franciliens par des modifications structurantes. Le premier projet est très important face à une crise de logements majeure en Île-de-France. 800 000 personnes cherchent un logement en Île-de-France. Le groupe CD soutient les mesures qui permettent d'apporter des réponses concrètes, responsables et rapides. Le groupe s'était déjà exprimé en ce sens suite au dernier rapprochement entre aménageurs, car la complexité croissante des opérations immobilières nécessite l'adaptation de structures publiques d'aménagement. Nous accueillons favorablement le rapprochement entre l'EPA ORSA et Grand Paris Aménagement, mais nous attendons de ce dernier des choix de construction ambitieux et durables.

Nous nous félicitons de la mise en œuvre du projet Citallios qui permet de reconnecter le quartier de La Coudraie à Poissy, aujourd'hui en pleine mutation, avec le centre-ville de Poissy et de mettre ainsi un terme à l'enclavement de cet ancien quartier ouvrier. La Coudraie comportera à l'horizon 2020 environ 900 logements et œuvrera en faveur d'une plus grande mixité sociale, grâce à 30 % de logements sociaux. De plus, une partie du parc sera disponible en accession à la propriété. Une crèche de 60 berceaux et une salle polyvalente figurant dans ce projet donneront à cette ville un niveau d'équipement que beaucoup d'autres lui envieront.

Le dernier projet démontre la volonté de Valérie PÉCRESE et de son équipe de mutualiser les moyens ; nous soutenons cette démarche. Il faut éviter la dispersion des subventions régionales et des financements croisés. Notre groupe soutient donc le désengagement de la Région de l'AIGP.

Enfin, la refonte des structures régionales renforcera le rôle de l'IAU dans ses prochains programmes de travail, notamment en matière d'attractivité internationale.

M. le Président – Merci, Madame JOUANNO.

Mme JOUANNO – Je remercie M. DUGOIN-CLÉMENT, M. GONZALES, Mme FOUCHÉ et M. SERNE pour leurs propos et leur soutien. Je ne reviendrai pas immédiatement sur la question de la gouvernance évoquée par Mme BARJOU et Mme COSSE, mais plutôt sur la question de fond évoquée par M. MIGNOT et M. SERNE, concernant l'éloignement des lieux de décision du terrain. Ce sera l'un des enjeux importants de ces opérations d'aménagement. En tant que régionalistes, nous soutenons l'idée que la Région pilote ces opérations d'aménagement, bien que l'Etat en soit un grand chef d'orchestre. Néanmoins, nous devons trouver de meilleures structures de gouvernance pour associer le terrain. La structure de gouvernance qui comptait huit membres de départements et évoluant vers une représentation MGP, EPCI et une personnalité qualifiée désignée par l'État devra être accompagnée de structures de concertation afin d'assurer le lien avec les collectivités.

Monsieur de SAINT-JUST, je ne partage pas votre vision du Grand Paris. Il n'est pas qu'un métro et il avance. Comme tout grand projet, le Grand Paris connaît des évolutions et des difficultés, mais, quels que soient mes choix de vie future, je ne dirai jamais que le politique ne peut pas agir.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-Présidente. Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Amendement n°47 (S&R, FdG, RCDEC)

M. le Président – L'amendement n°47 est défendu. Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Nous ne sommes évidemment pas d'accord. M. SERNE a honnêtement dit que, à notre place, vous réclameriez également la présidence de cet établissement. Nous ne pouvons pas en même temps considérer cette opération comme majeure, nous en désintéresser et ne pas en souhaiter la présidence. Nous sommes investis. Certains de nos élus régionaux représentent ces territoires. Par conséquent, il nous semble évident que la Région puisse assurer la présidence de cet établissement. C'est un avis défavorable.

M. le Président – Je mets aux voix l'amendement n°47. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°47 (S&R, FdG, RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSTENTION : EELVA

NPPV : M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIK

REJET

M. le Président – Qui est pour l'article 1 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

ADOPTION

Article 2

Amendement n°24 (S&R)

M. le Président – L'amendement n°24 est défendu. Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Nous donnons un avis défavorable. Cette opération privée est conduite par un maître d'ouvrage privé et la commune concernée compte aussi plus de 34 % de logements sociaux. Aucune obligation de construire de logements sociaux ne peut donc s'imposer aux projets portés par des opérateurs privés.

M. le Président – Merci. Je mets aux voix l'amendement n°24. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°24 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

NPPV : M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIK

REJET

M. le Président – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, FdG, EELVA, RCDEC

NPPV : M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

ADOPTION

Article 3

M. le Président – Qui est pour l'article 3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

ADOPTION

M. le Président – Monsieur SERNE pour une explication de vote sur l'ensemble de la délibération.

EXPLICATION DE VOTE

M. SERNE (EELVA) – Les interventions étaient plutôt constructives, mais le groupe écologiste s'abstiendra compte tenu de la présence de trois sujets à l'intérieur du rapport et parce que nous sommes légèrement inquiets sur certains aspects.

M. le Président – Merci. En l'absence d'autres explications de vote, nous votons sur l'ensemble du projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-120

POUR : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

ADOPTION

M. le Président – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Je ne vous quitte pas dans l'immédiat, mais j'ai fait un autre choix de vie future pour des raisons totalement personnelles. Je voudrais remercier très chaleureusement les services de la Région. Quand nous arrivons, nous n'imaginons pas la qualité des services et l'immense travail qui est fourni. J'ai travaillé de manière quotidienne avec Élodie PETIT, Marion ZALAY, Dominique, GAMON, Caroline, Lucile LEBLANC. Cela a été un bonheur quotidien, car ils sont des pépites et des réservoirs d'idées et de projets. Je ne doute pas que mon/ma successeur sera accompagné(e) par des services fournisseurs d'idées et qu'il/elle me remplacera brillamment.

Nous travaillons depuis longtemps ensemble avec Valérie PÉCRESE et j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à travailler avec elle parce qu'elle est une femme droite et franche. Quand elle vous dit blanc, c'est blanc et noir, c'est noir. Nous savons sur quel pied avancer.

À votre attention, je siége depuis sept ans dans cette assemblée et je vis depuis quinze ans dans le milieu politique d'une manière ou d'une autre. Nous pouvons être fiers de ce que nous faisons. Quels que soient vos orientations et vos choix politiques et nos clivages, vous devez garder la tête haute et être particulièrement fiers de ce que vous faites dans les moments difficiles actuels et à venir. Je porterai toujours à cœur la politique, parce que, plus qu'un métier, c'est une très belle mission. Ne vous dévalorisez jamais et soyez fiers de ce que vous faites !

Mme JOUANNO remplace M. PÉCHENARD à la présidence.

M. la Présidente – Je demande à Jean-Luc ROMERO-MICHEL et à Jean SPIRI de venir s'installer pour présenter la délibération CR2017-81 concernant l'agenda pour une Région Île-de-France sans SIDA.

CR 2017-81 : AGENDA POUR UNE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SANS SIDA.

M. la Présidente – Madame ADLANI.

Mme ADLANI – Je suis assez contente d'être à côté de nos ambassadeurs Jean et Jean-Luc pour ce rapport. En juin 2016, avec Valérie PÉCRESE, nous engageons la Région Île-de-France dans la démarche onusienne pour permettre la fin du VIH d'ici à 2030. Avec mes deux ambassadeurs Jean SPIRI et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, dont je salue la présence, nous vous présentons notre plan d'accord pour une Île-de-France sans SIDA visant à atteindre les 3 x 90 à d'ici à 2020 :

- 90 % de la population VIH connaissent leur statut ;
- 90 % des personnes connaissant leur statut reçoivent un traitement ;
- 90 % des personnes connaissant leur statut et recevant un traitement ont une charge virale indétectable.

Conformément à nos engagements, nous avons initié pendant un an, avec l'appui du CRIPS, une série de concertations avec les principaux acteurs institutionnels, associatifs et avec les élus. La Région, avec l'ARS, a coorganisé durant deux jours les Assises de la lutte contre le SIDA en Île-de-France. Cette phase de concertation était nécessaire face à l'ampleur de la tâche qui nous attend. Avec près d'un tiers des personnes vivant avec le VIH dans notre pays, l'Île-de-France est la région métropolitaine la plus touchée en France. 25 000 personnes ignorent leur séropositivité. Face à ce constat, l'accès au dépistage précoce représente un axe particulièrement important de notre plan.

Tant au niveau mondial que régional, nous constatons aujourd'hui une réelle opportunité de stopper la pandémie du SIDA. En matière de dépistage, l'accès au dépistage sur l'ensemble du territoire sera notre priorité. Notre démarche a pour leitmotiv de démocratiser le dépistage. En lien avec la Mairie de Paris et avec le soutien opérationnel du CRIPS, nous procéderons pour cela à l'achat et à la diffusion d'autotests. Parce que la complexité et la diversité des territoires d'Île-de-France ne doivent pas constituer un frein au dépistage, nous agissons dans le souci d'atteindre les publics les plus éloignés. Nous promovons donc le dépistage grâce à des unités mobiles équivalentes, nous permettant de toucher un public qui ne fréquente pas ou peu les lieux habituellement dédiés. La Région agira dans le souci d'assurer la diffusion des nouveaux outils de dépistage et de prévention pour toucher les publics. Ainsi, nous renforcerons l'action sur la communication à destination du grand public et la sensibilisation des jeunes professionnels de santé en formation sanitaire et sociale à ces pratiques. Pour ce faire, nous pourrions nous appuyer sur les centres de formation pilotes.

L'action de la Région en matière de lutte contre le SIDA passe également par le soutien à la recherche et notamment à deux domaines d'intérêt majeur (DIM) que nous avons financés. La Région s'est par ailleurs engagée à financer l'inscription des jeunes doctorants à la 9^{ème} conférence scientifique sur le VIH, qui se déroulera à Paris fin juillet.

S'agissant des outils numériques, en matière de communication et de diffusion de l'information, la Région peut s'appuyer sur de nouveaux outils. L'Ipas Contraception, avec plus de 4 000 nouvelles visites en une semaine, sera enrichi avec la localisation des distributeurs de préservatifs et des lieux spécifiques dédiés à la problématique du SIDA.

La Région n'entend cependant pas mettre fin à l'épidémie seule. Le succès à ces actions ne serait rien sans l'adhésion des collectivités et des élus pour organiser à l'échelle locale la lutte contre le SIDA. Jean SPIRI vous parlera de la mobilisation des collectivités. L'appui du CRIPS sera essentiel. Notre intervention doit dépasser l'échelle locale. La Région Île-de-France interviendra donc auprès des autres régions françaises, grâce à l'Association des Régions de France, et sur le plan international avec nos deux ambassadeurs. Plus largement, notre action rejoint un axe fort de notre intervention concernant la lutte contre les discriminations et de toutes les formes de sérophobie. Jean-Luc ROMERO-MICHEL vous présentera ce sujet.

L'ensemble de ces mesures fera l'objet d'un bilan. Mesdames et Messieurs les élus, nous sommes à un tournant de la lutte contre le SIDA. Selon Michel SIDIBÉ, directeur d'ONUSIDA, « *outre l'engagement politique, il faut faire en sorte que les populations adhèrent aux transformations* ». Pour que ce rapport ne reste pas une intention, nous, politiques, devons nous mobiliser et mobiliser les populations, donner des moyens aux associations et aux professionnels de santé et les entraîner dans ce combat pour une Île-de-France sans SIDA.

M. SPIRI (LRI) – Nous sommes à un moment crucial de la lutte contre le VIH SIDA. Nous ne sommes pas proches d'une découverte scientifique majeure, mais nous disposons déjà de tous les outils thérapeutiques et de dépistage pour faire reculer l'épidémie de manière durable et pour permettre à la génération qui naît aujourd'hui de ne pas connaître de nouvelles

contaminations. Aujourd'hui, nous avons les moyens en termes de dépistage et de prévention de casser la progression de l'épidémie. Sachant cela, les engagements social et politique peuvent réellement changer la donne.

Les nouveaux outils de dépistage ont d'ores et déjà été présentés au travers des films du CRIPS diffusés dans les trains et RER de la région le 1^{er} décembre, lors du Solidays et de Sidaction. Ils ont également été diffusés sur les antennes du groupe Canal de manière gracieuse. Nous disposons également d'outils thérapeutiques nouveaux tels que :

- le TasP, médicament qui rend la charge virale indétectable pour les personnes vivant avec le VIH. Ainsi, une personne séropositive sous traitement absorbant cette nouvelle génération de traitement ne contamine plus. De nombreuses personnes ne le savent pas. Il est donc important de prendre ces médicaments et de dépister pour entrer dans la chaîne du traitement ;
- la PrEP, médicament de prévention destiné à certaines populations clés. Il constitue une avancée majeure, car il permet d'éviter les contaminations lorsqu'il est absorbé en prévention, sous encadrement médical. Les pays, villes ou régions ayant connu une cassure de l'épidémie au cours des dernières années doivent cette diminution à l'utilisation de la PrEP, à la mobilisation des associations et des pouvoirs publics. Au-delà des programmes de recherche fondamentale, il est important de soutenir des programmes de recherche à l'instar de certaines associations. Le programme Avenir de l'ARS est justement mené avec AIDS pour étudier une meilleure utilisation de la PrEP. Il est important pour la Région de soutenir cela.

Nous avons mené une concertation avec Farida ADLANI et Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour recueillir les avis de tous les partenaires. L'État et les collectivités constatent qu'il existe de vrais déséquilibres territoriaux dans l'offre de prévention et de dépistage. La Région a pour mission de compenser ces équilibres territoriaux en prévention et en dépistage. L'épidémie concerne toute la région. Lors de réunions des élus présentant le bilan à l'échelle du bilan des différentes contaminations, certains élus ont été surpris, car ils ne mesuraient pas le nombre important de personnes vivant avec le VIH ou de nouvelles contaminations détectées dans leurs territoires. Les moyens existent. Les associations jouent un rôle crucial. Elles sont insuffisamment soutenues et il existe un manque d'organisation. La Région a également un rôle à jouer sur ce point. Je me félicite que ce plan régional apporte de vraies réponses à ces constats, demandes et manques.

Je mettrai deux choses en avant. D'abord, le soutien aux associations que nous mettrons en place nous permettra justement de toucher sur tous les territoires à la fois la population générale et les populations clés. Nous soutiendrons davantage d'associations sur des actions concrètes. Les bus permettront d'aller vers le dépistage et la prévention. L'ARS est un partenaire important, mais nous devons aussi le challenger. La Région doit souligner certaines difficultés et proposer des solutions auprès de l'État dans un dialogue respectueux et franc, grâce aux outils dont elle dispose (ORS) et aux actions qu'elle mène. Jean-Luc ROMERO-MICHEL présentera plus en détail d'autres actions avec des associations de lutte contre les discriminations et toujours au service des personnes vivant avec le VIH. Notre objectif est de baisser l'épidémie d'ici 2020, puis de casser l'épidémie et de cesser les nouvelles contaminations à l'horizon 2025. Néanmoins, nous ne devons pas oublier les personnes vivant avec le VIH, qui vieillissent ou sont en situation de précarité. La Région peut également apporter des solutions en la matière.

Un programme d'action aussi important doit être financé à la hauteur de cette ambition. Il doit être innovant et s'appuyer sur la mobilisation de chacun. Les collectivités ont un rôle à jouer, consistant à :

- organiser des séances de formation pour leurs professionnels de santé ;
- étudier le tissu associatif présent sur le territoire et la façon de mobiliser les espaces santé jeunes et différentes actions ;
- accueillir des expositions ;
- accueillir des associations pratiquant le dépistage rapide hors les murs (Test rapide à orientation diagnostique - Trod).

La commune peut effectuer de très nombreuses actions. C'est pourquoi le CRIPS a organisé avec « les élus locaux contre le SIDA » une journée de mobilisation et a créé une brochure « Ma ville s'engage » ainsi qu'une partie de site internet dédiée. L'engagement de chacun d'entre nous pourra faire la différence.

La Région s'honore de son engagement et de la tutelle de personnalités comme Simone VEIL, mais nous devons nous souvenir des leçons de ces personnalités engagées dans la lutte contre le SIDA et de films comme *120 battements par minute*. Au-delà des mesures techniques, notre engagement politique fera la différence. Je cède la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL qui est engagé depuis très longtemps.

M. ROMERO-MICHEL (RCDEC) – Un proverbe ivoirien auquel je me suis souvent raccroché pendant les années noires du SIDA, qui m'ont touché et ont emporté tant d'amis et tant d'amours, dit « *quelle que soit la durée de la nuit, le soleil finira toujours par briller* ». 30 millions de personnes sont mortes du SIDA. 3 200 personnes en meurent encore chaque jour, en 2017. La nuit est encore là, mais nous savons désormais que, si nous nous en donnons les moyens, le soleil finira par briller. Nous

pouvons enfin en finir avec le SIDA. Quel magnifique défi ! Ce rapport est très important, car il nous engage collectivement pour l'avenir et pour les générations à venir. Nous sommes donc à un moment très important de cette mandature. Il ne s'agit pas de faire de la politique politicienne sur un tel sujet, mais d'être à la hauteur du rendez-vous de la fin du SIDA. Je sais que chaque groupe et élu de notre assemblée porte cette volonté.

Je ne reviendrai pas sur les conditions qui nous permettraient d'arriver à une Île-de-France sans SIDA, que Farida ADLANI a brillamment rappelées. Vous connaissez la feuille de route fixée par ONUSIDA pour 2020 et 2030.

Je rends hommage à notre présidente Valérie PÉCRESSÉ qui, lorsque je lui ai demandé d'engager notre Région lors de la première discussion budgétaire suivant notre élection, n'a pas hésité à faire sien cet objectif d'une Île-de-France sans SIDA. Je sais son « oui » sincère et sans arrière-pensée avec à l'esprit la vie de ces enfants, femmes et hommes. Je salue affectueusement ce « oui ». Il faut savoir reconnaître les bonnes intentions de l'Exécutif, même quand nous sommes dans l'opposition. Je la salue donc, comme je suis très reconnaissant à Farida et à Jean SPIRI qui se sont totalement investis et depuis longtemps dans ce combat. Je salue également Agnès ÉVREN et la commission du film pour le financement de *120 battements par minute*, un film bouleversant et utile dans notre combat, que je vous conseille. Je remercie également Anne-Claire TISSANDIER qui a beaucoup travaillé sur cette question ces derniers mois. Je salue enfin tous les groupes et vous tous, mes chers collègues, qui, en déposant des amendements ne veulent pas remettre en cause tout le travail effectué ni cet objectif commun que nous partageons tous, mais contribuer à l'élaboration de la stratégie la plus efficiente pour arriver à la fin du SIDA.

J'évoquerai le problème du vieillissement des personnes séropositives, la nécessaire mobilisation des élus locaux et l'indispensable lutte contre les discriminations, notamment la sérophobie ou les LGBTI-phobies. Je n'évoquerai pas la PrEP qui constitue pour moi un élément essentiel de la politique de prévention diversifiée, mais Emmanuelle COSSE le développera, car elle connaît bien ces problèmes et Jean en a très bien parlé précédemment.

Notre stratégie n'a pas oublié le public des seniors séropositifs, totalement absent, jusqu'à ces dernières années des plans de lutte contre le SIDA. Imaginez les personnes ayant aujourd'hui 70 ou 80 ans se retrouvant dans des maisons de retraite ou des EHPAD et vivant depuis 30 ou 35 ans avec le VIH. Je sais ce que cela peut impliquer dans un quotidien. Ils se retrouvent aujourd'hui dans des milieux non préparés à leur arrivée. Malgré leur bonne volonté, les personnels ne savent souvent pas comment gérer ces personnes. Lorsque le bruit court qu'elles sont séropositives, elles font face à un rejet brutal et très souvent humiliant. Le SIDA reste dans l'imaginaire de beaucoup une maladie honteuse, taboue, pour laquelle la population est encore largement ignorante, malgré les campagnes d'information.

Il faut donc agir ainsi :

- mettre cette problématique au cœur des formations sanitaires que nous finançons ;
- développer en appui avec les communes et les départements des formations pour les personnels actuellement en place dans les maisons de retraite, EHPAD ou résidences pour personnes âgées ;
- penser à une campagne contre les discriminations qui concerneraient ce public aujourd'hui totalement invisible dans la communication sur le VIH SIDA ;
- ne pas avoir peur de faire entrer des préservatifs internes et externes dans les maisons de retraite, car beaucoup de seniors ont une sexualité, bien que cela reste un autre tabou à faire tomber.

Certes, le VIH SIDA est une compétence nationale, mais, par le biais de nombreuses politiques et notamment les contrats santé, les collectivités locales peuvent s'impliquer. Le SIDA se soigne aussi par la politique et c'est pourquoi les élus locaux se battent pour impliquer l'ensemble des élus sans distinction d'appartenance partisane selon le principe évident que le SIDA n'est ni de droite ni de gauche. Notre stratégie régionale fonctionnera d'autant mieux que nous trouverons des relais sur les territoires. Nous pourrions compter sur l'appui d'ELCS et de l'AMIF. La collaboration avec la Mairie de Paris a déjà réussi à mobiliser 230 communes à travers le monde autour du 3 X 90 et elle est déjà bien engagée. Nous devons agir de même avec le président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Stéphane TROUSSEL, qui lance une audacieuse et ambitieuse Seine-Saint-Denis sans SIDA.

Enfin, la lutte contre les discriminations est vitale. Pas de politique efficace de dépistage, pourtant essentiel aujourd'hui, et de prévention, sans une lutte déterminée contre la sérophobie. C'est avec la précarité le pire problème auquel sont confrontées les personnes avec le VIH SIDA en Île-de-France, comme dans tout notre pays. Comment s'en étonner quand 20 % des jeunes pensent que l'on attrape le SIDA par un simple baiser ou 21 % des Français par une simple piqûre de moustique ? La vérité est rarement pure et jamais simple, mais quand des idées fausses deviennent des vérités, les stigmatisations liées à la peur et à l'ignorance augmentent. La vie d'une personne séropositive est faite de discriminations du début à la fin de la vie : difficulté de se construire une vie affective et sexuelle, quasi-impossibilité d'acheter un appartement ou de créer une entreprise, interdiction

de vivre dans près de quarante pays dans le monde, obligation de cacher son virus sur son lieu professionnel, discriminations dans le milieu médical, notamment chez certains dentistes, éventuels chuchotements dans l'ascenseur de son immeuble. Après la mort, les personnes séropositives n'ont pas le droit aux soins de conservation, bien que cette interdiction doive bientôt et enfin être levée.

Il faudra lutter contre toutes les discriminations, notamment la sérophobie, les LGBTI-phobies, dont la transphobie – les personnes trans sont très touchées par le VIH –, les stigmatisations que subissent les usagers de drogue, car aucun produit ne nous enlève notre part d'humanité, les violences faites aux travailleurs(se)s du sexe et la double peine subie par les migrants et réfugiés séropositifs. Philippe SEGUIN disait à juste titre « *pour vivre ensemble, il faut désormais bouger. Alors, acceptons nos différences d'âge, de génération, de goût, d'approche ou de mœurs et essayons de les rendre compatibles.* » C'est tout l'enjeu d'une politique efficace contre les discriminations.

Le CRIPS a mené sous ma présidence des campagnes contre la sérophobie. Avec Jean aujourd'hui à sa tête, il en mène de nouvelles. Il faut en faire sans tabous et sans moralisation. La moralisation n'est pas compatible avec une politique efficace de prévention. Il faudra aussi être vigilant pour que le CRIPS ait les moyens financiers pour mener cette politique ambitieuse et volontariste. Je félicite la Région qui veut lancer des opérations de testing. Elles seront très utiles pour les personnes séropositives : discrimination au travail, à l'hôpital, dans les maisons de retraite, etc. Les appels à projets devront être largement diffusés auprès des associations de lutte contre le SIDA, afin qu'elles déposent des dossiers, car beaucoup d'entre elles ont la compétence et l'expérience pour mener des campagnes efficaces.

Je vous appelle à nouveau à participer à ce débat avec sérénité et enthousiasme. Le dicton de Confucius, « *c'est au plus noir de la nuit que l'aurore est la plus proche* » ne s'applique plus à nos pays occidentaux, mais, en Russie, à quelques heures d'avion d'ici, à cause d'une politique stigmatisante, le SIDA explose. En Afrique, en Asie, dans les Caraïbes, la pandémie reste inquiétante bien qu'elle se stabilise. Il ne peut pas y avoir des malades vivant au Nord et d'autres mourant au Sud, comme le dénonçait si justement Jacques CHIRAC. Je pense aussi aux homosexuels tchéchènes, dont certains sont séropositifs et qui font l'objet d'une persécution inadmissible, incroyable, inhumaine, intolérable aujourd'hui.

En conclusion et en hommage aux 38 millions de personnes qui vivent aujourd'hui encore avec le VIH, permettez-moi de citer ces quelques phrases d'espoir de la chanson de Gloria GAYNOR *I will survive* qui fut le tube des combats LGBT et celui que chantaient les survivants du SIDA dont je fais partie à l'arrivée des trithérapies en 1996 : « *Autant que je sais aimer, je sais que je resterai en vie. J'ai toute ma vie à vivre, j'ai tout mon amour à donner et je survivrai. De toute façon, en mémoire de celles et de ceux qui sont morts, et comme l'a si bien écrit le grand Oscar Wilde, il n'y a pas de vie perdue quand on a aimé.* »

M. la Présidente – Bravo. Merci beaucoup pour ces trois brillantes interventions. Je demande l'avis des commissions.

Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable

Commission de la santé : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

Discussion générale

M. la Présidente – Je laisse la parole aux groupes pour la discussion générale. Monsieur TORO.

M. TORO (UDI) – C'est un excellent rapport. Je salue Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour ses mots et pour tout le travail qu'il a effectué depuis de nombreuses années, non seulement pour les séropositifs, mais aussi pour empêcher certains de le devenir, et également pour les médecins.

Merci à toi, Jean, d'avoir pris le CRIPS. Tu es parti à 200 à l'heure et nous te soutiendrons dans cette vitesse, car elle est nécessaire pour avoir une Île-de-France sans séroconversion.

Le rapport est vraiment excellent. Je voudrais aborder deux points. D'abord, vous n'avez pas parlé des autotests salivaires, mais ils constituent une avancée importante. Aujourd'hui, ils coûtent trop cher, environ 30 euros. Avec la Ville de Paris, vous

avez réussi à en commander certains à 9 euros. C'est très important et nous devons être vigilants sur les lieux de mise à disposition. Plus vite on connaît sa séroconversion, plus vite on se traite et plus vite la charge virale n'existe pas. Dans une contamination sans protection, une charge virale indétectable limite les transmissions du VIH.

Par ailleurs, le préservatif reste l'un des moyens les plus efficaces pour éviter la contamination, mais la consommation de préservatifs est en baisse. Auparavant, les personnes avaient peur. Aujourd'hui, des traitements très efficaces et surtout mieux supportés sont annoncés et les personnes font de moins en moins attention. Elles se protègent donc de moins en moins et il serait très important de pouvoir accéder aux préservatifs.

La visite de tous les distributeurs de préservatifs qui est prévue dans les lycées ne suffit pas. Actuellement, la moitié des distributeurs de préservatifs sont hors d'état. Le problème n'est pas d'installer les distributeurs, mais de les alimenter. Or, ils sont alimentés quand ils se situent près des pharmacies, car les pharmaciens se chargent de cette alimentation. Le problème réside dans l'accessibilité de ces distributeurs, au moment souhaité. Il n'est pas très aisé de trouver un supermarché ouvert la nuit, quand ont lieu la plupart des rapports sexuels. Il faut donc pouvoir accéder aux distributeurs de préservatifs quand nécessaire. Nous devons rapidement travailler sur cette question pour dépasser le seul accès dans les lycées.

Par ailleurs, nous avons proposé à Marisol TOURAINE de permettre aux médecins généralistes la mise en place du traitement post-exposition pour trois jours, avant de le relayer auprès des services spécialisés. Faute de réponse de la part de la ministre de la Santé, je souhaiterais que nous réitérions cette demande auprès d'Agnès BUZYN, à qui j'ai demandé moi-même un rendez-vous. Je pense que le traitement post-exposition est ultra important et doit être mis en place.

Enfin, nous évoquons le SIDA du fait d'une réelle carence au niveau du ministère de la Santé, mais la santé n'est ni notre compétence ni celle d'aucune collectivité territoriale. Nous signerons effectivement avec l'ARS, pour qu'elle nous libère des marges budgétaires. L'État doit prendre ses responsabilités ou donner la compétence et les moyens correspondants.

Merci, Jean-Luc, Farida et Jean. Merci, Madame la Présidente. Le groupe UDI votera ce rapport et vous accompagnera toujours pour faire diminuer le taux de séroconversion en Île-de-France et dans le monde.

M. la Présidente – Merci, Madame ROYER.

Mme ROYER (UDI) – Il y a un an, la Région signalait l'engagement de l'ONUSIDA d'atteindre l'objectif des 90-90-90 en 2020. Au vu des chiffres de notre région, la plus touchée de la métropole, cet engagement prend une résonance particulière. Trop de Franciliens séropositifs ignorent encore leur statut sérologique. Nous disposons pourtant de nouveaux outils pour un dépistage plus rapide, le Trod et l'autotest, en plus des tests anonymes et gratuits pratiqués dans les CJID et les tests en laboratoire. Le dépistage sera donc un axe essentiel de l'engagement régional aux côtés de la prévention. D'ores et déjà, les campagnes d'information du CRIPS ont été diffusées dans les trains et les RER autour du 1^{er} décembre et du Solidays.

Plusieurs autres rendez-vous importants ont jalonné cette année. Les services de la Région, le CRIPS et les ambassadeurs Jean SPIRI et Jean-Luc ROMERO-MICHEL ont réuni les associations pour identifier leurs besoins, organiser un séminaire pour les élus et créer une brochure du CRIPS à leur destination, dans un esprit nouveau d'assistance à maîtrise d'ouvrage de leurs politiques locales en lien avec l'association Élus locaux contre le SIDA. Un travail de fond avec l'État et les autres collectivités comme Paris ou la Seine-Saint-Denis a été entrepris pour parvenir à une action réellement efficace, respectueuse des prérogatives et des engagements de chacun.

Sur la base de ces constats partagés, vous nous proposez aujourd'hui un agenda clair de mesures correspondant aux compétences de la Région. La Région pourrait bien sûr doubler, remplacer l'État et parfois complexifier le système au lieu de le rendre efficace. Aux incantations, nous préférons l'action. Cet engagement s'inscrit dans une politique de santé régionale visant à réduire les disparités. Si Paris est le département le plus touché, ceux de petite couronne ont également des taux de prévalence élevés et ceux de grande couronne ne sont pas épargnés. Par exemple, la Seine-et-Marne, ayant le taux de prévalence le plus faible, affiche le dépistage le plus faible et l'offre de soins en santé sexuelle la moins dense. Il est essentiel de renforcer la prévention et le dépistage en grande couronne, ce que permet ce plan.

En matière de dépistage, la Région agira pour mettre à disposition de tous, sur tous les territoires, les nouveaux moyens de prévention. L'achat de 2 000 autotests réalisé en lien avec Paris sans SIDA bénéficiera à de nombreuses associations sur tout le territoire, de toutes tailles, orientant leurs actions vers les populations clés, les plus exposées au VIH. L'achat de bus Trod, comme celui d'ores et déjà mis à la disposition d'associations habilitées par le CRIPS, permettra d'étendre la couverture en tests rapides réalisés en extérieur, aujourd'hui trop concentrée sur Paris et la petite couronne. Cette action se combine avec celle de l'État, puisque l'ARS veut renforcer l'offre de CJID dans l'ensemble de la région. Cet engagement s'inscrit également

dans une politique de prévention en direction de la jeunesse, où l'épidémie connaît une recrudescence. Les actions en direction des jeunes, par le biais des interventions du CRIPS dans les lycées et les CFA ou via le développement de nouveaux outils de communication numérique, sont une priorité. La connaissance des outils de prévention est essentielle. Le préservatif reste central dans la lutte contre l'ensemble des IST. De ce point de vue, l'Ipas Contraception représente un outil précieux, qui doit être complété par le travail dans les lycées que vous avez lancé, Madame la Vice-présidente, avec Agnès ÉVREN pour le recensement des distributeurs et leur mode d'approvisionnement. Le CRIPS proposera également un module de sensibilisation dans les IFSI et les IFAS, permettant ainsi de compléter les connaissances des professionnels des secteurs social et sanitaire.

Cet engagement s'inscrit dans la politique de recherche régionale. La Région s'est d'ores et déjà engagée aux côtés de l'Agence nationale de recherche sur le SIDA pour accorder des bourses à une dizaine de jeunes chercheurs franciliens, pour participer à la Conférence internationale de Paris qui se tiendra du 23 au 26 juillet. C'est un rendez-vous incontournable de la recherche mondiale en matière de lutte contre le VIH, mais dont le ticket d'entrée est élevé. La Région joue ainsi pleinement son rôle. Elle sera également présente sur le stand de la France qui est cette année encore opéré par le CRIPS. Plus largement, la recherche sur le VIH est soutenue à travers des DIM on holes et thérapies géniques qui représentent un investissement considérable de la part de la Région.

Cet engagement s'inscrit enfin dans la politique de lutte contre les discriminations développée par la Région sous la houlette de Patrick KARAM. Les nombreux appels à projets initiés par Patrick KARAM permettront aux associations de trouver de nouvelles ressources pour agir contre ces discriminations. Le testing, notamment en matière d'accès aux soins, fait aussi partie des priorités du vice-président et correspond toujours à une réalité pour les personnes vivant avec le VIH. L'action du CRIPS de longue date en matière de lutte contre la sérophobie doit devenir plus visible et s'appuyer sur les moyens de communication de la Région.

Avec cette délibération, nous rendons hommage dans les actes à Mme Simone VEIL, qui fut ministre de la Santé si attentive dans la lutte contre le VIH. Mme la présidente a indiqué que notre futur hémicycle s'appellerait Simone VEIL. Le groupe LRI votera cet agenda, comme il avait voté l'agenda Paris sans SIDA au Conseil de Paris, en espérant que tous les groupes partagent cet esprit de responsabilité et d'engagement.

M. la Présidente – Merci. Madame YOUSSEF.

Mme YOUSSEF (S&R) – La lutte contre le SIDA est un sujet fondamental qui nous engage tous et doit nous rassembler. L'Île-de-France étant la première région métropolitaine frappée par le SIDA, ce sujet doit nous mobiliser tout particulièrement. Les progrès thérapeutiques et la sensibilisation très large du public par les campagnes de prévention ont permis de faire reculer durablement l'épidémie, mais beaucoup reste à faire pour que ce recul bénéficie à tous. Le groupe socialiste s'était donc publiquement félicité, l'an dernier, quand vous avez affiché votre volonté de poursuivre la politique de votre prédécesseur qui, pendant dix-sept ans, avait fait de la lutte contre le SIDA une priorité régionale. Je pense notamment à l'engagement constant de la Région en faveur du CRIPS, de Solidarité SIDA ou du Festival Solidays ou à la réduction des risques chez les usagers de drogues en soutenant l'expérimentation de salles de consommation à moindre risque.

L'extension à l'Île-de-France des démarches initiées par Paris avec Vers un Paris sans SIDA et à la Seine-Saint-Denis avec Objectif Seine-Saint-Denis sans SIDA apparaît comme une opportunité de renforcer la cohésion régionale dans la lutte contre le SIDA à l'image de l'achat groupé d'autotests avec la Ville de Paris. Nous remercions le travail accompli par les ambassadeurs présents et particulièrement Monsieur Jean-Luc ROMERO-MICHEL d'avoir travaillé inlassablement sur les actions innovantes en matière de prévention et de dépistage, ainsi que sur la lutte contre les discriminations qui sont d'autant plus insupportables lorsqu'elles touchent à la santé des personnes. Nous nous satisfaisons de la feuille de route que vous proposez et nous veillerons à ce que cet agenda ambitieux se traduise par des moyens à la hauteur des engagements pris. Ces moyens consacrés par la Région contre le SIDA devront être revus à la hausse pour porter ces nouveaux dispositifs. Plus globalement, votre politique en matière de santé et de solidarité doit franchir un nouveau palier.

C'est pourquoi nous avons choisi, en concertation avec l'ensemble des groupes de gauche, d'apporter notre contribution à ce plan au travers d'une série d'amendements, pour préciser certaines intentions, lever quelques incertitudes ou éclairer davantage certains enjeux qui ne sont pas toujours soutenus à leur juste valeur. Je pense notamment au bien vieillir des seniors séropositifs et à l'accompagnement thérapeutique des porteurs du VIH, ainsi qu'à la lutte contre la sérophobie. Nous soutenons donc favorablement cet agenda et espérons que l'ensemble de nos propositions constructives trouvera grâce aux yeux de votre majorité pour parvenir tous ensemble à atteindre les objectifs de l'ONUSIDA.

M. la Présidente – Merci. Monsieur RUIZ.

M. RUIZ (FdG) – C'est une vérité scientifique aujourd'hui établie : une personne séropositive prenant un traitement anti-VIH dans le cadre d'un suivi médical régulier ne transmet pas le virus à ses partenaires sexuels. Si toutes les personnes vivant avec le VIH étaient diagnostiquées, sous traitement et avec des conditions de vie acceptables leur permettant de conserver cette charge virale indétectable, le virus responsable du SIDA se transmettrait de moins en moins, jusqu'à atteindre zéro nouvelle contamination. Pourtant, l'épidémie de VIH perdure en France. Paris concentre 20 % des nouvelles infections, pour seulement 3 % de la population nationale. La persistance des chiffres alarmants s'explique principalement par l'écart entre le nombre de personnes porteuses du VIH et le nombre de personnes diagnostiquées. Les personnes les plus exposées à l'épidémie ne sont pas assez souvent dépistées. Nous ne sommes pas toujours égaux face aux risques du VIH. L'épidémie touche de façon disproportionnée certains groupes de la population.

De plus, les personnes vivant avec le VIH sont encore confrontées à de fortes discriminations dans de nombreux domaines de leur vie sociale, qu'il s'agisse du travail, de la santé ou de l'acceptation de leur statut sérologique dans la famille ou au sein d'une relation amoureuse. En suscitant la peur et le rejet, les représentations stigmatisantes des personnes séropositives éloignent du soin ceux qui en ont besoin et fragilisent leurs conditions de vie. Elles hypothèquent non seulement leur avenir, mais aussi notre capacité collective à mettre fin aux contaminations.

C'est pourquoi cette délibération tombe selon nous à point nommé. Les mesures proposées vont dans le bon sens. En adoptant les nombreux amendements que nous proposons, elles seront encore plus efficaces. Bien que je sois persuadé de la sincérité et de l'investissement des personnes en charge de ce dossier, des attitudes et des choix faits au sein de votre majorité nous alertent cependant. L'année dernière, des élus de la majorité régionale se sont distingués en tenant des propos sortis d'un autre âge ou en censurant par arrêté municipal une campagne d'affichage de prévention en direction des personnes homosexuelles. Il est inacceptable que, pour certains élus, la santé publique soit prisonnière d'un ordre moral réactionnaire. Depuis le début d'année, suite à une décision unilatérale, la brochure *La sexualité et nous* éditée par le CRIPS n'est plus diffusée auprès des adolescents. Cela ferait suite à des crispations d'élus de Sens commun, émanation politique de la Manif pour tous, qui appartiennent à la majorité régionale. Si la Manif pour tous imprime sa marque réactionnaire, tous les efforts que vous faites dans ce domaine seront remis en cause.

Concrètement, comme nous l'avons indiqué lors du vote du budget et compte tenu des missions du CRIPS et des enjeux médicaux et sociaux que cet organisme associé porte en faveur de la population francilienne, et en particulier des plus jeunes, nous nous inquiétons de constater que le budget alloué au CRIPS n'a cessé de baisser depuis 2015 (- 11 %). Nous avons proposé lors de la CP de réabonder la subvention régionale à hauteur du budget primitif 2015 afin que cette structure, pilier de la lutte contre le SIDA en Île-de-France, puisse continuer à mener toutes les actions pour lesquelles elle est missionnée. Bien que l'on m'ait réaffirmé en commission qu'aucune action ne serait impactée, nous pensons que l'engagement financier régional doit être à la hauteur des objectifs louables de la délibération que nous voterons aujourd'hui. Il en est de même pour les salles de consommation à moindre risque, à qui vous avez supprimé l'aide dès votre arrivée.

Nous voterons naturellement cette délibération, en y apportant un soutien constructif et en vous proposant de l'enrichir en retenant plusieurs de nos amendements.

M. la Présidente – Merci. Madame ANDROUËT.

Mme ANDROUËT (FN) – Le groupe Front national salue ce rapport, dont l'objectif sanitaire ambitieux, couplé au recours à des techniques médicales de plus en plus performantes et réjouissantes comme l'autotest ou le PrEP, laisse entrevoir de vraies perspectives salutaires pour les personnes atteintes de VIH et leurs proches. Nous espérons que ce rapport, qui est en quelque sorte la redite d'un précédent rapport sur le même thème avec les mêmes objectifs, ne soit pas l'occasion ou la brèche pour de futures subventions à des associations qui ont coutume de se greffer à ce genre de grande cause pour faire avancer leur logique communautariste plutôt que faire avancer la guérison de ces malades appartenant à ces mêmes communautés. Ne perdons pas de vue que la seule chose qui nous importe ici est la victoire contre ce virus mortel.

M. la Présidente – Madame COSSE.

Mme COSSE (RCDEC) – Je vous salue, Madame la Présidente, pour vos nouvelles fonctions. En matière de lutte contre le SIDA, des avancées majeures existent aujourd'hui, que nous n'aurions pas cru possibles il y a quelques années. Nous pouvons dire sans mentir qu'un monde sans SIDA est possible, alors que 38 millions de personnes vivent aujourd'hui avec ce virus. Hier, Mme la présidente Valérie PÉCRESSÉ nous a invités à voir ce magnifique film qui a obtenu le grand prix du jury au Festival de Cannes *120 battements par minute*. Mon jugement n'est pas neutre sur ce film, vu qu'il relate mon histoire. J'y fais référence pour que tout le monde se rende compte du chemin parcouru en matière de lutte contre le SIDA depuis vingt-cinq ans. Après les années noires qui sont racontées dans ce film, les trithérapies sont arrivées et ont redonné un espoir. Chacun comprenait

alors qu'un répit nous était donné, mais nous étions loin de penser possible l'éradication possible du VIH. Nous entrons aujourd'hui dans l'ère d'un monde sans SIDA. Ce sera long, mais cela est désormais possible. Nous pouvons donc nous féliciter que la Région Île-de-France, comme Paris et d'autres territoires, se soit totalement engagée dans cette démarche onusienne d'un territoire sans SIDA, suite à l'impulsion donnée notamment par San Francisco et Los Angeles.

Je ne reviendrai pas sur le plan d'action que vous nous avez présenté. Les objectifs que vous vous êtes fixés sont bons et leur force réside dans l'agenda concerté et coordonné. Cette coordination est l'une des clés de la réussite de ce plan suite à la concertation que vous avez menée avec l'ensemble des acteurs concernés.

L'engagement de la Région Île-de-France est absolument essentiel. Comme depuis le début de l'épidémie en France, l'Île-de-France reste la région la plus touchée de la France métropolitaine et le niveau des nouvelles contaminations ne baisse plus, alors que nous avons les moyens de les empêcher. Notre groupe soutiendra cette délibération et présentera quelques amendements pour préciser le texte de la délibération et améliorer ce plan. Je redis ici ma fierté que notre hémicycle, dans toute sa représentation politique, soutienne cette action et que notre Région soit leader sur ce sujet, comme sur d'autres.

M. la Présidente – Madame BERTELLA-GEFFROY.

Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA) – Le rapport que vous nous proposez pour une région sans SIDA est très positif. Il balaie l'ensemble des enjeux, de l'information à la prévention, la détection et les soins. Toutes les générations sont concernées et touchées par le virus : les enfants, adolescents, adultes et personnes plus âgées. Cette dernière classe d'âge affiche actuellement un fort taux de prévalence. Outre l'information et la sensibilisation qui doivent être renforcées pour ne pas baisser la vigilance de tous, la prévention passe en premier lieu par l'utilisation de tous les moyens de protection : préservatifs dès le lycée, seringues en libre accès pour limiter les risques pour les publics sensibles et vulnérables et mise à disposition d'autotests. Votre rapport ambitieux comporte cependant des oublis que nous tenterons de combler par une série d'amendements collectifs de l'opposition pour la plupart. J'espère qu'ils retiendront votre attention.

Vous mettez beaucoup d'espoir sur le portail lpass Contraception. Le premier rapport sur son utilisation nous oblige à constater que nous sommes loin des objectifs. Le nombre de 30 000 connexions est trop faible pour une population 15-25 ans d'environ 1,6 million. Nous vous invitons également à un effort particulier sur le financement de votre agenda, qui est en deçà des enjeux.

M. la Présidente – Madame LAMIRÉ-BURTIN.

Mme LAMIRÉ-BURTIN (CD) – La Région a fait preuve d'une volonté très forte de s'engager dès le début de cette mandature autour de la prévention santé et particulièrement de la lutte contre le VIH-SIDA. Cette volonté s'est traduite l'année dernière par un engagement à adopter la démarche de l'ONUSIDA faisant de l'Île-de-France la première Région française engagée dans la démarche des 3 x 90 %. 25 000 personnes ignorent encore leur séropositivité et nous en dénombrons le plus en Île-de-France. Avec 20 ans d'expertise, le CRIPS sera le pilier central de la nouvelle stratégie Île-de-France sans SIDA. Il dispose de tous les moyens nécessaires pour y parvenir. Selon les études internationales, les campagnes ciblant les populations les plus touchées par la propagation du virus obtiennent le plus de résultats.

En matière de prévention SIDA, il s'agit en premier lieu de s'adresser aux jeunes publics, sans pour autant négliger le public senior qui ignore souvent son statut sérologique, à l'instar de l'pass Contraception sachant innover, pour renforcer notre arsenal de lutte contre la contamination du VIH en Île-de-France. La nouvelle politique de prévention concernera tout d'abord les professionnels de santé. La Région s'appuiera pour ce faire sur une concertation menée avec l'ARS, pour sensibiliser au maximum les professionnels de santé et notamment les plus jeunes médecins à la question de la prévention et du dépistage pour démocratiser les nouveaux outils rapides de dépistage existants.

Nous devons également densifier le réseau de prévention en sensibilisant les collectivités locales et le tissu associatif. La présence du CRIPS au salon de l'AMIF n'est pas un hasard et a permis de lancer des initiatives auprès des communes et des instances locales à destination de la jeunesse. Le tissu associatif jouera un rôle aussi essentiel en portant deux innovations soutenues par la Région :

- les bus Trod pour intervenir sur les territoires les plus reculés dont les CJID sont absents ;
- la diffusion d'autotests, dont nous saluons la complémentarité avec la Mairie de Paris et l'achat groupé.

Élargissons tant que nous le pourrons cette sensibilisation aux acteurs régionaux œuvrant au contact de la jeunesse : enseignants des lycées, encadrants des centres d'insertion et conseillers du réseau information jeunesse et des missions locales.

Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, vous pouvez compter sur le soutien du groupe CD, car vous réussissez dans votre champ d'intervention à apporter des mesures concrètes et innovantes. Nous l'avons vu dans votre soutien aux manifestations telles que Solidays – la Région en est le plus gros contributeur financier – et au travers des différents appels à projets à destination de la lutte contre les discriminations. La Région peut se vanter d'être un acteur majeur de cette grande cause. Faciliter l'accès à la prévention, au dépistage et au traitement est également une clé de la résorption de la fracture sanitaire, un engagement fort de votre campagne.

M. la Présidente – Merci beaucoup. Nos trois orateurs répondront dans le cadre des amendements. Si vous m'y autorisez, je souhaiterais ajouter cinq minutes de temps de parole à l'Exécutif parce que nous avons trois orateurs et que leur temps est un peu limité pour répondre à vos amendements. De plus, le sujet mérite un débat complet, riche et qui vous rassemble de façon générale. *A priori*, vous n'avez pas d'oppositions à cela.

Nous passons à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Amendement n°32 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – Monsieur DAMERVAL pour l'amendement n°32.

M. DAMERVAL (EELVA) – Je ne le présente pas, mais nous demandons un scrutin public sur cet amendement.

M. la Présidente – Le scrutin public est de droit. Madame YOUSOUF.

Mme YOUSOUF (S&R) – Cet amendement vise à vous rappeler que le SIDA ignore les frontières et la mobilité des populations plus exposées. Cela doit nous conduire à adopter une véritable stratégie internationale sur ce sujet. La moitié des personnes migrantes contaminées le sont après leur arrivée sur le territoire français. Nous vous proposons donc d'ajouter un amendement visant à protéger ces populations et à prévoir leur accompagnement et mettre en place des moyens de prévention.

M. la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Au lieu de stigmatiser une population, nous ferons un plan de prévention très large, y compris pour cette population, avec une attention pour la sérophobie et pour lutter contre les discriminations. La Région n'entend pas mentionner une catégorie particulière afin de lutter contre le risque de discrimination et de stigmatisation. Je demande donc le retrait, sinon le rejet de l'amendement.

M. la Présidente – Il est maintenu. Le scrutin public est ouvert. J'appelle deux scrutateurs : M. DAMERVAL et Mme ROYER. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n°32 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

Scrutin public

VOTANTS : 160

POUR : 56

CONTRE : 85

ABSTENTION : 17

NPPV : 2

REJET

Amendement n°39 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – Madame COSSE pour l'amendement n°39.

Mme COSSE (RCDEC) – Il s'agit d'avoir une attention particulière pour les seniors séropositifs et notamment la sensibilisation au VIH dans les EHPAD.

M. la Présidente – Merci. Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Je propose d'accepter cet amendement, mais au travers d'un sous-amendement de l'Exécutif.

M. la Présidente – Il y a donc une demande de suspension de séance pour trois minutes.

La séance est suspendue de 12 heures 56 à 12 heures 57.

M. la Présidente – Madame la Vice-présidente vous lit le sous-amendement de l'Exécutif.

Mme ADLANI – Nous garderons l'article 1 tel que vous le proposez en enlevant seulement la « sensibilisation des EHPAD », car il ne s'agit pas d'une compétence de la Région. Nous ajouterons « notamment les seniors séropositifs ».

M. la Présidente – Êtes-vous d'accord pour voter ainsi le sous-amendement, qui vous sera ensuite distribué par écrit ? Qui est pour ce sous-amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote du sous-amendement de l'Exécutif

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. CHEVRIER, M. OUCHIK

ADOPTION

M. la Présidente – Qui est pour l'amendement sous-amendé ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°39 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC) sous-amendé par l'Exécutif

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. CHEVRIER, M. OUCHIK

ADOPTION

Amendement n°20 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – L'amendement n°20 est défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Le CRIPS assure déjà dans ses missions la sensibilisation et la prévention à destination des publics jeunes, notamment les lycéens. Certaines actions sont mises en œuvre toute l'année. En outre, l'ensemble du rapport satisfait l'amendement qui devient sans objet. Je demande son retrait.

M. la Présidente – Est-il retiré ou maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n°20 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC) est retiré.

Amendement n°40 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – Madame YOUSOUF pour l'amendement n°40.

Mme YOUSOUF (S&R) – Cet amendement vise à mentionner à l'article 1 l'éducation thérapeutique qui permettra d'aider les patients à acquérir ou à maintenir les compétences nécessaires pour gérer au mieux leur vie de malade chronique.

M. la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Nous demanderons le retrait ou le rejet, car il ne s'agit pas de la compétence de la Région. L'éducation thérapeutique fait partie des prérogatives du ministère de la Santé. Jean complétera mes propos.

M. SPIRI (LRI) – Nous signerons bientôt un document commun avec l'ARS qui parlera de l'éducation thérapeutique. Il s'agit donc de ne pas doubler les actions de l'ARS. L'éducation thérapeutique est plutôt portée par l'ARS, bien qu'elle soit un de nos sujets de préoccupation dans notre travail en commun.

M. la Présidente – Le retirez-vous ?

M. DAMERVAL (EELVA) – Nous le maintenons et demandons un scrutin public.

M. la Présidente – Le scrutin public est de droit. Le scrutin est ouvert avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Mme ADLANI – Avec un avis favorable.

M. la Présidente – L'Exécutif a donc changé d'avis.

Mme ADLANI – Il s'agit vraiment d'une compétence de l'État, mais le CRIPS fait déjà cette éducation thérapeutique. Je rejoins les propos de Ludovic TORO sur la nécessité de travailler conjointement avec l'ARS. Nous acceptons donc cet amendement, tout en sachant qu'il s'agit d'une compétence ARS et que le CRIPS le fait.

M. la Présidente – Monsieur DAMERVAL, maintenez-vous une demande de scrutin public ? Par conséquent, l'Exécutif ayant changé d'avis, nous devons relancer le scrutin public. Le scrutin est appelé et le vote est ouvert avec un avis favorable de l'Exécutif. Je demande à Mme YOUSSEUF et à Mme LAMIRÉ-BURTIN d'être scrutateurs. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n°40 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

Scrutin public

VOTANTS : 140

POUR : 135

ABSTENTION : 2

NPPV : 3

ADOPTION

M. la Présidente – Je mets aux voix l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1 amendé

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. CHEVRIER, M. OUCHIK

ADOPTION

Article 2

Amendement n°38 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – Madame YOUSSEUF pour l'amendement n°38.

Mme YOUSSEUF (S&R) – Cet amendement vise à rappeler la nécessité absolue de poursuivre et d'amplifier l'engagement régional en faveur de la lutte contre la sérophobie et la LGBT-phobie, en développant des campagnes en lien avec le CRIPS. C'est un amendement de prévision et avons bon espoir qu'il soit accepté comme le précédent.

Mme ADLANI – J'entends votre demande, mais nous ne pouvons pas évoquer toutes les discriminations. Ce serait trop long et nous oublierions des personnes qui se sentiraient également discriminées. Je demande donc le retrait, sinon le rejet de l'amendement.

M. la Présidente – Maintenez-vous votre amendement ?

Mme YOUSSEUF (S&R) – Nous le maintenons et demandons un scrutin public.

M. la Présidente – Il est de droit. Le scrutin public est ouvert avec un avis défavorable de l'Exécutif. J'appelle M. AÏT et Mme LAPORTE-SIERACZEK pour être scrutateurs. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n°38 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

Scrutin public

VOTANTS : 172

POUR : 64

CONTRE : 106

NPPV : 2

REJET

M. la Présidente – Je mets aux voix l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : FN, M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

Article 3

Amendement n°53 (FN)

M. la Présidente – À l'article 3, nous avons un amendement n°53 du Front national.

Mme ANDROUËT (FN) – Ce double amendement vise une certaine cohérence. La Région est impliquée dans de nombreux événements culturels ou festifs, où les publics ciblés par ce rapport se trouvent en nombre. Je pense donc que ce sont des zones de dépistage privilégiées et j'invite la Région à rendre cohérente sa politique culturelle avec sa politique de santé et à organiser prioritairement les dépistages dans ces endroits. Par ailleurs, il est intéressant de considérer l'arrivée de migrants et d'impliquer l'ensemble de la région via sa politique de l'Union européenne qui pourrait financer et participer à cette politique de dépistage du SIDA.

M. la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Cet amendement ne vous honore pas, parce que vous évoquez deux choses. Nous essaierons effectivement d'obtenir des fonds européens avec ma collègue vice-présidente. En revanche, l'Exécutif ne souhaite pas stigmatiser une quelconque population. Vous évoquez les clandestins dans votre amendement. De plus, certaines associations sont agréées par l'ARS et ne peuvent pas distribuer des autotests lors de Solidays ou lors de manifestations culturelles. Les autotests ne sont pas en libre-service et je demande donc le retrait ou le rejet de votre amendement.

M. SPIRI (LRI) – Je vous invite à une conférence de presse concernant un rapport de l'ANRS le 11. Il montre que la plupart des contaminations concernant les migrants d'Afrique subsaharienne ont lieu en France. Quel que soit l'endroit d'où viennent les personnes migrantes, de zones à forte ou à faible contamination, la plupart de ces contaminations ont lieu en France.

M. la Présidente – C'est donc un avis défavorable. Je mets l'amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°53 (FN)

POUR : FN

CONTRE : S&R, LRI, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. CHEVRIER, M. OUCHIK

REJET

Amendement n°36 (S&R, EELVA, FdG)

M. la Présidente – Madame COSSE pour l'amendement n°36.

Mme COSSE (RCDEC) – Cet amendement vise à impliquer la Région dans l'effort de déploiement des autotests.

M. la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Le soutien de la Région au déploiement des autotests auprès des structures habilitées se fait en collaboration avec les acteurs concernés, notamment avec l'ARS et le CRIPS. Le rapport précise que la Région articule au mieux son intervention avec les initiatives des collectivités locales qu'elle souhaite pouvoir appuyer et fédérer pour un engagement fort et cohérent sur l'ensemble du territoire, également avec un appui des Élus locaux contre le SIDA (ELCS). Cet amendement est donc satisfait et je demande -son retrait.

M. la Présidente – Il est retiré. Je mets aux voix l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n°36 (S&R, EELVA, FdG) est retiré.

Vote de l'article 3

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

Article 4

M. la Présidente – Qui est pour l'article 4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

Article 5

Amendement n°37 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – Madame COSSE pour l'amendement n°37.

Mme COSSE (RCDEC) – Cet amendement vise à soutenir la distribution des traitements préventifs et d'accompagnement, notamment les PrEP.

Mme ADLANI – Nous acceptons cet amendement.

M. la Présidente – Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°37 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

M. la Présidente – Je mets aux voix l'article 5. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5 amendé

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

Article 6

M. la Présidente – Je mets aux voix l'article 6. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 6

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

Article 7

M. la Présidente – Je mets aux voix l'article 7. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 7

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

Article 8

Amendement n°35 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – Madame COSSE pour l'amendement n°35.

Mme COSSE (RCDEC) – Cet amendement vise à soutenir les campagnes d'information sur les traitements post-exposition.

Mme ADLANI – Nous acceptons cet amendement, puisque la Région s'attache à soutenir toutes les campagnes d'information sur les traitements post-exposition.

M. la Présidente – Je le mets aux voix avec un avis favorable de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°35 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

M. la Présidente – Je mets aux voix l'article 8. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 8 amendé

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : FN, M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

Article 9

M. la Présidente – Je mets aux voix l'article 9. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 9

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : FN, M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

Article 10

M. la Présidente – Je mets aux voix l'article 10. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 10

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : FN, M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

Article 11

M. la Présidente – Je mets aux voix l'article 11. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 11

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : FN, M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

Article 12

M. la Présidente – Je mets aux voix l'article 12. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 12

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

Article 13

M. la Présidente – Je mets aux voix l'article 13. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 13

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : FN, M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

Article 14

Amendement n°75 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – L'amendement n°75 est défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – L'Exécutif accepte cet amendement.

M. la Présidente – Je le mets aux voix avec un avis favorable de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°75 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : FN

NPPV : M. CHEVRIER, M. OUCHIK

ADOPTION

Amendement n°34 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – L'amendement n°34 est défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Je demande le retrait, sinon le rejet de cet amendement, parce qu'il comprend deux modifications. Premièrement, les accords de coopération décentralisée que vous souhaitez inscrire dans l'article 14 feront l'objet d'un rapport en CP en septembre prochain. Sans attendre cette délibération, nos deux ambassadeurs ont d'ores et déjà été fortement impliqués, notamment à Durban et fin juillet avec l'IAS à Paris.

M. la Présidente – Il est maintenu. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°34 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

NPPV : M. CHEVRIER, M. OUCHIK

REJET

M. la Présidente – Je mets aux voix l'article 14. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 14 amendé

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

Article 15

M. la Présidente – Je mets aux voix l'article 15. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 15

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTION : FN, M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n°33 (S&R, EELVA, FdG)

M. la Présidente – Madame YOUSOUF pour l'amendement n°33.

Mme YOUSOUF (S&R) – Cet amendement vise à ajouter un article pour préciser la nécessité de mener la lutte contre le SIDA conjointement avec les problématiques de déserts médicaux.

Mme ADLANI – Je demande le retrait, sinon le rejet de l'amendement, car il nous propose de doubler le fonds régional de résorption des déserts médicaux alors qu'un rapport ambitieux pour lutter contre la désertification médicale sera présenté en septembre.

M. la Présidente – Il est maintenu. Je le mets aux voix avec un avis défavorable. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°33 (S&R, EELVA, FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

REJET

Amendement n°82 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – Monsieur DAMERVAL pour l'amendement n°82.

M. DAMERVAL (EELVA) – Cet amendement assez récurrent rappelle le soutien que nous devrions avoir à l'égard des salles de consommation qui sont une politique de moindre risque et permettent de limiter les risques pour un public cible. La Région devrait pouvoir soutenir ce type de dispositif.

Mme ADLANI – Nous avons déjà eu ces discussions en séance et en aparté. Les salles de consommation à moindre risque sont un vrai sujet et nous avons octroyé cette année une subvention exceptionnelle à l'association Safe. Cette problématique sanitaire n'est pas de la compétence régionale. C'est pourquoi je demande le retrait, sinon le rejet.

M. la Présidente – Est-il maintenu ?

M. DAMERVAL (EELVA) – Il est maintenu avec une demande de scrutin public.

M. la Présidente – Le scrutin est appelé. Le scrutin est ouvert avec un avis défavorable de l'Exécutif. Je demande M. DAMERVAL et Mme DESCHIENS comme scrutateurs. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n°82 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

Scrutin public

VOTANTS : 176

POUR : 57

CONTRE : 118

NPPV : 1

REJET

Amendements n°80 et n°81 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – Monsieur SERNE pour l'amendement n°80.

M. SERNE (EELVA) – M'autorisez-vous à présenter les amendements n°80 et 81, qui sont extrêmement proches ?

M. la Présidente – Avec plaisir.

M. SERNE (EELVA) – Ces deux amendements concernent l'accès aux préservatifs et aux gels dans les lycées. L'amendement n°80 vise à élargir l'accessibilité à tous les élèves des lycées franciliens et à la diffusion de supports de communication en dehors des heures d'ouverture des infirmeries et en déployant de façon importante les distributeurs de préservatifs dans tous les lycées. Le magnifique film diffusé hier soir à la Région montre à quel point le sujet de l'accès aux préservatifs dans les lycées a été très tôt porté par les associations et notamment par Act'up. Il y a une belle scène d'action d'Act'up où étaient refusés les distributeurs de préservatifs. Puisque vous appuyez désormais ce type d'action, j'espère que vous réserverez un avis favorable à cet amendement.

L'amendement n°81 vise l'élargissement aux établissements d'enseignement privé éligibles à des subventions de la Région. Nous souhaitons que le financement régional soit subordonné à la mise en place de distributeurs de préservatifs et de gel dans des endroits accessibles et adaptés à tous les élèves dans ces lycées. Puisque l'Exécutif régional abuse parfois des éléments de langage sur l'égalité de traitement des lycéens entre le public et le privé, il serait dommage qu'il n'existe pas d'égalité dans l'accès aux préservatifs entre le public et le privé. Dans ce domaine, nous soutiendrons les lycées privés, car cette égalité est primordiale en termes de santé publique.

M. la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Sur un rapport aussi consensuel, je regrette et déplore le recours au scrutin public, dont vous usez et abusez. Nous demandons le retrait, sinon le rejet de vos amendements et j'y apporterai une réponse commune. Nous réfléchissons à la façon dont nous nous mobiliserons. Certains lycées, mais pas tous, ont des distributeurs de préservatifs. Nous travaillons avec Agnès ÉVREN pour répertorier ces distributeurs situés dans l'enceinte d'établissements pour les mettre en cartographie.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas contraindre les lycées privés à disposer d'un distributeur de préservatifs.

M. la Présidente – Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Nous demanderons un scrutin public sur ces deux amendements. Contrairement à vos promesses, nous ne trouvons pas la localisation des distributeurs de préservatifs dans les lycées sur l'Ipas Contraception. Seules les pharmacies sont indiquées. Les lieux privés de type centre commercial ne le sont pas non plus. Au-delà des 30 000 connexions par rapport à la population cible, l'Ipas contraception est un échec.

M. la Présidente – Monsieur DAMERVAL, acceptez-vous que nous fassions un scrutin public simultané pour les deux amendements ? Très bien. Nous appelons le scrutin public pour les amendements n°80 et 81 de manière simultanée avec un avis défavorable de l'Exécutif. Le scrutin est ouvert. J'appelle M. SERNE et Mme CABRIT comme scrutateurs. Le scrutin est clos.

Vote des amendements n°80 et n°81 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

Scrutin public

VOTANTS : 177

POUR : 60

CONTRE : 116

NPPV : 1

REJET

Amendement n°79 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – L'amendement n°79 est défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – N'ayant pas de compétences en la matière, je demande le retrait, sinon le rejet de l'amendement.

M. la Présidente – Il est maintenu, je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°79 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSTENTION : M. CHEVRIER

NPPV : M. OUCHIK

REJET

Amendement n°76 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – L'amendement n°76 est défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Je demande le retrait, sinon le rejet de l'amendement, car la Région ne peut s'immiscer dans la libre administration des autres collectivités.

M. la Présidente – Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°76 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

NPPV : M. CHEVRIER, M. OUCHIK

REJET

Amendement n°83 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – L'amendement n°83 est défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Je demande le retrait, sinon le rejet de l'amendement. Nous avons répondu en réponse commune avec l'amendement n°32.

M. la Présidente – Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°83 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. CHEVRIER, M. OUCHIK

REJET

Amendement n°74 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – L'amendement n°74 a un sous-amendement de l'Exécutif en réponse. Madame la Vice-présidente, je vous laisse présenter le sous-amendement.

Mme ADLANI – L'exposé des motifs du sous-amendement de l'Exécutif est le suivant : « *La Région a construit son agenda pour une Île-de-France sans SIDA en cohérence avec les objectifs établis par l'ONUSIDA et la déclaration de Paris. Pour prendre en compte les cibles de la stratégie nationale de santé sexuelle dans son agenda 2017-2030 et consciente des enjeux et de ses potentialités, la Région accepte d'intégrer des données de 95 % en remplaçant des 90 % dans la déclaration commune avec l'ARS.* » Je laisse la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. ROMERO-MICHEL (RCDEC) – Nous pouvons souhaiter arriver aux 3 x 95, mais nous devons nous inscrire dans un agenda international et ne pas donner de leçons à d'autres si nous voulons travailler ensemble. La Seine-Saint-Denis, Paris, les 230 villes concernées se sont également engagées sur un 3 x 90. L'Île-de-France n'agira pas seule. Pour nous inscrire dans l'agenda de l'ONUSIDA, nous devons rester sur le 3 x 90, comme Paris, 230 villes et l'ONUSIDA.

M. la Présidente – Je mets aux voix le sous-amendement de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote du sous-amendement de l'Exécutif

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIK

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

M. la Présidente – Je mets aux voix l'amendement n°74 ainsi sous-amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°74 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC) sous-amendé par l'Exécutif

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIK

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

M. la Présidente – Avez-vous des explications de vote sur la délibération dans son ensemble ? Monsieur SERNE et Madame COSSE.

EXPLICATION DE VOTE

M. SERNE (EELVA) – Nous aurions préféré que davantage d'amendements soient retenus, mais vous en avez retenu plusieurs. Vous nous proposez de voter une bonne délibération sur un sujet qui tient à cœur à plusieurs d'entre nous, dans une période où la sortie du film *120 battements par minute* remet au cœur de l'actualité une maladie terrible et une lutte extrêmement particulière, puissante et dure contre cette maladie. Pour un certain nombre de personnes, cette délibération est technique et politique. Plusieurs d'entre nous revoient les visages de nos amis qui sont partis. Je n'aurais pas imaginé que votre majorité et que la présidente PÉCRESSE porte cette délibération de cette façon et sur un tel sujet. C'est une de mes très belles surprises. C'est une très belle surprise pour nous que cette délibération soit allée aussi loin et ait été portée avec un certain courage politique, y compris quand nous comprenons la composition dans le détail de votre majorité. C'est avec émotion et fierté que notre groupe votera cette délibération. Merci.

M. la Présidente – Merci beaucoup. Je transmettrai à la présidente. Madame COSSE.

Mme COSSE (RCDEC) – Ce que nous votons aujourd'hui et cet engagement sont une chose assez dingue pour beaucoup d'entre nous qui avons été engagés dans cette lutte et qui en sommes extrêmement marqués, même vingt ans plus tard. Nous n'avons que très récemment pu imaginer la possibilité d'éradiquer cette maladie. Jean SPIRI a rappelé le temps qui sera nécessaire, mais c'est une très grande fierté, au-delà de nos engagements politiques, de penser que notre collectivité, comme d'autres, a compris la nécessité de ne pas attendre et de s'engager sur cette voie et avec la manière dont vous l'avez fait. Ce travail a duré un an, mais il aboutit à un résultat important.

Je salue vraiment l'engagement de Farida ADLANI, de Jean SPIRI et de Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour avoir porté ce dossier et pour porter cette lutte avec d'autres. La lutte contre le SIDA est une conviction et un engagement. Cette lutte est épuisante, parce que les ravages du SIDA durent. On ne vit pas avec le SIDA comme avec n'importe quelle maladie, même quand son état de santé est stabilisé. Cette lutte est difficile, malgré les incroyables et formidables avancées thérapeutiques. Le SIDA demeure trop fort et tue toujours. Il faut aussi continuer d'être intransigeant. La question de la discrimination et du vivre avec une maladie aussi invalidante n'est pas anodine, même dans notre société et dans notre État qui a énormément progressé. Il faut également comprendre que beaucoup de combattants du SIDA sont morts. Beaucoup ont baissé les bras. Beaucoup ont voulu passer à autre chose, tant cet engagement est difficile. Trop de personnes, jeunes ou vieilles, croient encore que le SIDA n'est pas une maladie grave ou qu'il est une maladie d'un autre temps et qu'elle n'est donc plus dangereuse. Dans cette maladie, l'ignorance doit être toujours combattue, car elle permet au SIDA d'être transmis et de poursuivre ses ravages./

Avec cette délibération, en tant qu'élu de la République et en tant que citoyens, nous avons aujourd'hui l'occasion d'agir collectivement contre ce fléau. C'est aussi une occasion de réfléchir à nos engagements et de ne jamais oublier que des personnes vivent avec le SIDA autour de vous. Même si elles vont bien, ce n'est pas rien et toute parole, tout geste, tout engagement, toute démonstration de bataille contre cette maladie et tout souvenir des années les plus difficiles sont toujours importants. Comme pour d'autres pathologies, vivre avec le SIDA exige du soutien. Le soutien n'est pas de la compassion, mais c'est dire aux autres que l'on est avec eux. Je le dis ici, y compris pour les personnes concernées par cette pathologie dans cet hémicycle.

Un certain nombre d'entre nous avons parlé de ce film reconnu par le Festival de Cannes. Le temps n'efface rien des combats et des amis disparus. Ce souvenir, cette mémoire et la douleur doivent nous permettre d'agir mieux aujourd'hui. Nous en faisons la démonstration ce midi.

M. la Présidente – Merci. Madame ANDROUËT.

Mme ANDROUËT (FN) – Le Front national s'associe au vote de ce rapport qui lance de grands progrès sanitaires. Nous regrettons seulement le niveau d'hystérisation et de contradiction du débat. Lorsque votre rapport cible des publics en particulier et que nous reprenons ces chiffres ou ces termes, nous nous faisons insulter de fascistes. Cela est regrettable parce que nous avançons des éléments quasi similaires dans nos amendements. Nous invitons au dépistage comme dans votre rapport. Ce qui nous importe est la guérison du maximum de personnes et la fin de l'hystérisation. C'est une maladie et nous luttons avec nos moyens. En l'occurrence, les moyens sont mis. Nous voterons donc pour.

M. la Présidente – Merci. Madame YOUSSEF.

Mme YOUSSEF (S&R) – Nous vous remercions de ce bon plan. Comme M. SERNE, nous ne nous attendions pas à ce que votre majorité puisse porter ce sujet et de la façon dont vous l'avez fait. Nous regrettons que certains de nos amendements n'aient pas été adoptés, mais nous comprenons un certain nombre de vos arguments pour les rejeter. Nous oublions beaucoup trop la maladie du SIDA malgré son extrême gravité. Les plus jeunes notamment pensent que c'est une maladie des années 80 ou 90. Pour eux, soit on ne meurt plus du SIDA, soit on ne peut plus l'attraper, car il serait porté par des personnes d'un autre âge. Nous voterons favorablement sur ce bon rapport.

M. la Présidente – Merci. Monsieur RUIZ.

M. RUIZ (FdG) – Je me réjouis sincèrement de cette unanimité sur un tel sujet. Je félicite et remercie la présidente de Région, la vice-présidente à la santé qui a porté beaucoup d'engagement et de courage par rapport à sa majorité et à la composition de la majorité dans l'hémicycle. Je remercie l'actuel et l'ancien président du CRIPS qui font un travail très important. Tout le monde le dit. Ce vote unanime sera aussi un espoir pour toutes les associations qui luttent et se battent aux côtés des malades. Nous vous faisons entièrement confiance, mais nous veillerons à ce que ce plan soit réellement adopté, tel que vous l'avez engagé et le présentez dans votre bonne délibération.

M. la Présidente – Merci de nous faire confiance. Monsieur TORO.

M. TORO (UDI) – Je suis très fier aujourd'hui d'être membre, non pas de l'Exécutif, mais de ce Conseil régional au vu de vos interventions. Nous avons su nous retrouver sur certains domaines aussi puissants que celui-ci et c'est très important. J'ai à peu près l'âge de Jean-Luc. À l'arrivée des premiers cas de SIDA, j'étais externe dans les hôpitaux. Nous avons peur, n'osions pas entrer dans les salles et toucher les malades. C'était il y a trente ans. Malgré le progrès réalisé, cette crainte reste. Le terme « maladie SIDA » n'est pas entré comme celui des autres maladies et le terme « porteur HIV » est différent d'une autre pathologie. Votre combat et celui des médecins sont de faire comprendre que c'est une pathologie comme les autres, qui peut être éradiquée. Notre travail de ce jour permettra au monde médical et au monde politique de faire comprendre que c'est une maladie comme les autres, qui doit être combattue comme les autres. Merci beaucoup de tout ce soutien.

M. la Présidente – Merci. Madame ROYER.

Mme ROYER (UDI) – Beaucoup de très belles choses ont été dites et nous pouvons être très fiers de cette unanimité devant la maladie et les actions menées contre elle. Nous devons vraiment réaliser que c'est grâce à l'impulsion de Valérie PÉCRESSÉ, qui a mis une énergie farouche depuis un an et demi à appliquer ce qu'elle avait promis et annoncé, soutenue de façon ardente par Mme ADLANI, qu'il faut également remercier ainsi que les deux ambassadeurs et la commission santé qui s'est associée à ce travail, les administratifs et les associations. Il ne faut pas s'étonner que notre majorité soit capable de porter de tels sujets. Il faut combattre ces *a priori*, comme beaucoup d'autres. La majorité à laquelle nous sommes fiers d'appartenir est tout à fait en capacité et le démontre d'être au plus près des problématiques des Franciliens, quels qu'ils soient. Vous connaissez la phrase célèbre « *le monopole du cœur* » et nous pouvons en être fiers.

L'action et le plan que vous proposez sont l'antithèse de la peur et du côté caché de cette maladie à ses débuts. Cette action est remarquable, car elle touche à la fois la prévention, le traitement et la prise en charge dans sa globalité. Un grand merci à tous. Nous sommes très fiers et heureux d'amener cette décision au vote.

M. la Présidente – Exceptionnellement, Madame ADLANI.

Mme ADLANI – Merci, Madame la Présidente. Je suis également très fière de vous présenter ce rapport aux côtés de Jean-Luc ROMERO-MICHEL et de Jean SPIRI. Ce rapport fait consensus et je déplore les demandes de scrutin public. Il y a des préjugés. Vous pensiez que nous ne le porterions pas, alors que nous le portons depuis un an. La concertation a été faite avec une mobilisation assez forte, avec l'ARS, toutes les institutions, les élus locaux, les collectivités territoriales. Pour un sujet aussi important, nous ne pouvons pas mobiliser la première région de France et 12 millions d'habitants sans cette concertation. Les Assises ont eu lieu à la Région en présence des élus.

Je remercie tous les intervenants et tous les services qui ont travaillé d'arrache-pied pour monter ce beau projet. Je remercie les agents du CRIPS qui ont été forces de propositions et engagent un travail depuis de nombreuses années sous Jean SPIRI, lequel a impulsé une dynamique et un travail collégial de l'ensemble des élus présents. Je remercie la présidente de la commission Santé, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, avec qui nous travaillons beaucoup sur des sujets consensuels. D'après les différentes interventions, j'imagine que ce rapport recevra l'unanimité de tous les groupes politiques et j'en suis très heureuse. Je laisse la parole à Jean SPIRI, puis à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. SPIRI (LRI) – Merci à vous tous, merci aux services, aux équipes du CRIPS et à la commission et bravo à vous tous. Après avoir cité Simone VEIL, je citerai Chantal JOUANNO qui nous a dit tout à l'heure de ne jamais oublier que notre engagement en politique nous rend fiers parce que nous rendons des services et sommes utiles. Avec ce plan voté aujourd'hui à l'unanimité, j'espère que nous sentirons tous au fond de nous cette utilité possible avec la volonté politique et le courage. Vos positions nous obligent et démultiplieront nos forces pour agir dans les prochains mois.

M. ROMERO-MICHEL (RCDEC) – Pour moi, c'est aussi la joie, la fierté et l'émotion. Il est suffisamment rare que nous parlions tous d'une même voix sur un sujet aussi difficile, car derrière le mot « SIDA » se trouvent des hommes, des femmes et des enfants. Il est donc formidable de voter tous ensemble. Cela est aussi rare et je rends à nouveau hommage à Valérie PÉCRESSÉ. Choisir une personne de son opposition pour travailler sur ce dossier était une bonne volonté. Nous l'avons tous reconnue et nous avons été respectés dans ce travail qui a parfois été vif. Je salue Farida qui a mis tout son cœur. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous essaierons de la convaincre sur certains sujets, tels que les salles de consommation à moindre risque. Pour avoir porté le CRIPS avant Jean, je sais à quel point il relève un grand et beau défi. J'ai une pensée pour les collaborateurs du CRIPS qui se donnent sans compter. Merci aussi à Anne-Claire d'avoir porté tout cela.

S'agissant de l'émotion, Emmanuelle a évoqué les personnes de cet hémicycle qui peuvent vivre avec ce virus. Vous savez que je fais partie de ceux-là, de ceux qui vivent avec ce virus depuis trente ans, qui en ont vu l'évolution et qui ont fait de leur combat individuel un combat collectif. Nous ne pouvions pas rester les yeux fermés voyant mourir tous nos amis. J'ai perdu tous mes amis. Quand je suis arrivé à Paris, tous mes amis gays sont morts, sauf un. À 20, 25 ou 30 ans, il est très difficile de voir partir tous ses amis, parce que nous ne sommes pas prêts à y être confrontés, malgré la grande solidarité qui existait. Aujourd'hui, il est d'autant plus important que nous agissions ainsi. Nous sommes passés de la compassion au reproche et à la culpabilisation. Paradoxalement, il était plus facile d'apprendre sa séropositivité en septembre 1987 qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est souvent le rejet et c'est une maladie totalement invisible. Il est donc important que les politiques aient une parole autour de cela.

N'oublions pas que ces hommes et ces femmes sont cachés. Dans notre région, vous avez obligatoirement une personne autour de vous ayant le VIH et, la plupart du temps, vous ne le savez pas. Il est terrible d'être obligé de cacher sa maladie et de se battre contre les malades plutôt que contre la maladie. Pour moi, c'est une vraie émotion. Je pense à toutes ces personnes que j'ai aimées et qui ne sont pas là. Je pense à mon premier amour, Hubert. Je me demande pourquoi je suis encore là, trente ans après. Peut-être est-ce pour continuer à témoigner pour celles et ceux qui ne peuvent plus parler et qui sont partis dans des souffrances atroces, souvent très jeunes, qui auraient sans doute eu des vies et des amours fantastiques. Nous sommes là et nous leur prouvons que leur mort n'aura pas été vaine. Je vous remercie.

M. la Présidente – Je dois malheureusement conclure sur une démarche plus administrative et mettre aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? C'est une très belle et justifiée unanimité. Je vous remercie.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-81

POUR : LRI, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : M. OUCHIK

ABSENT : M. CHEVRIER

ADOPTION

La séance est suspendue à 13 heures 58 et reprise à 15 heures 21.

Mme ÉVREN remplace Mme PÉCRESSE à la présidence.

CR 2017-124 : AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS

M. la Présidente – Nous reprenons donc la séance avec le rapport relatif à l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiants boursiers. Madame la Vice-présidente, vous avez la parole.

Mme ADLANI – Merci, Madame la Présidente. L'amélioration des commissions de santé des étudiants est au cœur des préoccupations de la Région. Les dépenses de santé sont le premier poste sacrifié par les jeunes. En effet, un jeune sur cinq renonce aux soins pour des raisons financières. Parmi les étudiants sans complémentaire, ils sont près d'un sur deux à y renoncer.

Le précédent dispositif consistait à prendre en charge financièrement, à hauteur de 100 euros maximum par an et par étudiant, l'adhésion à l'une des deux mutuelles étudiantes, LMDE et SMEREP, quel que soit le niveau de couverture choisie, plaçant la Région dans un simple rôle de payeur et surtout ne couvrant pas les besoins des étudiants. Face à ce constat, la reconduction de ce dispositif à l'identique n'est pas souhaitable car la Région se veut offensive, avec pour objectif la diminution du renoncement aux soins, l'accès à la prévention et aux soins pour tous, notamment en matière dentaire et d'optique. Dans cette perspective, le doublement de l'aide au financement d'une complémentaire santé pour les étudiants boursiers est une mesure phare du programme de la mandature. En effet, la Région entend se positionner désormais comme une réelle actrice de la santé des jeunes :

- En s'assurant que les garanties proposées permettent réellement de réduire les restes à charge pour les étudiants ;
- En leur proposant plusieurs formules présentant des couvertures différentes adaptées à leurs besoins et leurs capacités financières ;
- En étant en cohérence avec les dispositifs du rapport Île-de-France sans sida et les premières pistes du plan régional de prévention santé jeunes.

Ce rapport propose donc d'établir, dès la rentrée 2017, un dispositif permettant aux étudiants boursiers (échelons 0 bis à 4) de bénéficier d'une complémentaire santé pour un maximum de 200 euros. Afin de permettre de mettre en œuvre ce nouvel engagement, un appel à manifestation d'intérêt, dit « AMI », a été lancé le 12 mai dernier, avec pour objectif d'identifier et de retenir l'opérateur de complémentaire santé qui réponde le mieux aux besoins des étudiants. À l'issue de la sélection,

l'opérateur retenu est Harmonie Mutuelle. Ce niveau dispositif fera bien évidemment l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative au bout d'un an, afin de définir les modalités de reconduction.

La santé ne doit pas être un luxe inaccessible, parce que le budget santé est le premier poste sacrifié. Ce doublement de la mutuelle permet de rétablir une réelle égalité des chances et de favoriser un véritable parcours d'autonomie des jeunes.

M. la Présidente – Merci, Farida. L'avis de la commission de la santé, Sandrine LAMIRÉ. Favorable. L'avis de la commission des finances, Marie-Pierre de la GONTRIE. Je vois qu'elle n'est pas là. L'avis était favorable.

Intervention hors micro de Mme YOUSSEUF (S&R).

Une commission santé-famille s'est tenue hier, où les finances n'étaient visiblement pas présentes. Madame la Vice-présidente nous dit que l'avis était favorable, je lui fais confiance.

Mme ADLANI – J'ai présenté les grandes lignes en commission finance.

M. la Présidente – Mais y a-t-il eu un vote favorable de la commission finance ?

Réponse hors micro.

Il n'y a pas eu de vote, vous avez raison.

*Commission de la santé : **Avis à venir ou Favorable ?***

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **Avis à venir***

*Commission des finances : **Le rapport n'est pas mis aux voix***

Motion de rejet n° 1 (FN)

M. la Présidente – Je vois qu'il y a une première motion de rejet du Front national.

Mme ANDROUËT (FN) – Je trouve assez étonnant que notre Vice-présidente, qui est *a priori* devenu jeune marcheuse, nous lance sur un projet qui va directement à l'encontre de la position de son nouveau chef de file, qui est aussi notre nouveau Président. En effet, le projet en cours s'achemine vers la nullité et une caducité certaine, au vu des positions avancées par Emmanuel MACRON concernant les mutuelles étudiantes, qui devaient être traduites en loi dès début 2018. Évitez donc de lancer les services, et encore plus les étudiants, dans cette aventure administrative et financière condamnée de fait à l'abandon.

Aussi, à l'instar du programme national nutrition santé (PNNS), qui recommande 20 minutes de marche quotidienne par jour pour rester en bonne santé, je propose le même traitement à votre rapport. Pour la santé de nos étudiants, mettez-les en marche dès maintenant et, en moins de 20 minutes, et même en moins de 30 secondes, biffez ce rapport et mettez-le aux oubliettes de l'histoire de cet hémicycle. Oublions ce projet à la logique revisitée et nullement innovante qui plus est. Une fois n'est pas coutume, surtout venant de moi : en marche, Madame ADLANI. Soyez constructive, voyons !

M. la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI (CD) – Madame ANDROUËT, la motion de rejet fait référence à l'éventualité du rattachement du régime de sécurité sociale étudiante au régime général. Aucun élément ne permet à la Région d'envisager ce calendrier, ce qui reste un scénario possible. Par ailleurs, le rapport présenté ici ne concerne pas la question du régime de sécurité sociale des étudiants mais plutôt celui de la complémentaire santé. Je vous propose donc de rejeter cette motion.

M. la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente. Nous avons une deuxième motion de renvoi en commission cette fois-ci. Qui la défend ?

Explications de vote de M. NASROU sur la motion de rejet.

EXPLICATION DE VOTE

M. NASROU (LRI) – Nous allons voter contre cette motion de rejet dont je ne comprends pas l'argument. Je m'amuse même que le Front national nous dise qu'il faille attendre ce que va faire Emmanuel MACRON pour que nous puissions ici agir. Je me félicite justement que nous n'attendions pas. Nous allons donc voter contre cette motion de rejet, sans attendre Emmanuel MACRON, parce qu'il faut absolument que ce rapport soit adopté.

M. la Présidente – Merci, Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Nous en venons alors à la motion de renvoi en commission. Qui la défend ?

Eh bien, votez ! Allez-y !

Alors un vote à main levée. Qui vote à main levée ?

La motion est soumise au vote.

Je pensais que cela allait de soi. C'est dit : la motion est soumise au vote. Votes pour ? Votes contre ? Abstention ? NPPA ?

NNPV ? Ne participe pas au vote.

La motion est rejetée. Rappel au règlement. Allez-y.

M. KIENZLEN (S&R) – Je veux bien que ce soit le début de l'après-midi et que nous soyons tous en train de digérer, mais il faut quand même un minimum de sérieux dans l'organisation de la séance. Si personne ne peut présider parce que l'Exécutif est absent...

M. la Présidente – Soyez tolérant.

M. KIENZLEN (S&R) – Enfin, Agnès, il n'y a pas de problème !

M. la Présidente – La motion a été soumise au vote. Vous allez faire un incident de séance.

M. KIENZLEN (S&R) – Il n'y a pas de problème, mais comme je pense que ce rapport va être compliqué, je ne voudrais pas que cela commence déjà sur une mauvaise base.

M. la Présidente – Vous avez dit ce que vous souhaitiez dire, c'est fait. Nous en venons maintenant à la motion de renvoi en commission.

Le vote a eu lieu !

Alors nous le refaisons. Votes pour ? Votes contre ? NPPV ? Abstentions ?

Vote de la motion de rejet n° 1 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LRI, S&R, UDI (sauf M. RICHARD), CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : NI, M. RICHARD

ABSENTS : Mme GUENOUX, M. CHKROUN

REJET

M. la Présidente – La motion est donc rejetée.

Motion de renvoi n° 2 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. la Présidente – Maintenant, la motion de renvoi en commission. Qui la défend ?

M. RUIZ (FdG) – Nous voyons comment débute l'étude de cette délibération... Il faut savoir que nous n'avons absolument pas eu le temps de travailler sérieusement cette délibération puisque nous n'avons pu consulter les documents nécessaires que ce matin à partir de 11 heures. Hier, cela nous a été refusé en commission, Il nous a été dit que nous ne pouvions pas avoir accès à ces documents. Nous n'avons donc pas pu travailler de manière sérieuse et étudier le dossier d'étude objective réalisé par le

prestataire pour la modique somme de 50 000 euros. Ce dossier dit clairement qu'il est possible de se rattacher à plusieurs opérateurs. Or, ce n'est pas ce qui a été retenu. Nous ne comprenons pas pourquoi le choix de la mutuelle retenue. Nous vous demandons donc de renvoyer ce rapport en commission pour que nous puissions travailler sérieusement, avec du temps, et donc de proroger le dispositif existant.

M. la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Je crois au contraire vous avoir donné un certain nombre d'éléments hier en commission. Effectivement, vous avez eu les documents ce matin car il a fallu que je me renseigne.

Nous avons voté en commission permanente une somme allouée pour être appuyés par un cabinet d'actuariat spécialisé dans le droit des mutuelles afin de nous accompagner dans la rédaction d'un rapport qui réponde au mieux aux besoins des étudiants. Je ne comprends donc pas cette motion de renvoi, même si j'entends vos remarques et que je comprends votre frustration de n'avoir eu les documents que ce matin. Je demande le retrait, sinon le rejet de cette motion.

M. la Présidente – La motion est-elle maintenue ? Avant de soumettre au vote cette motion, y a-t-il des explications de vote ? Madame LAMIRÉ.

EXPLICATION DE VOTE

Mme LAMIRÉ-BURTIN (CD) – Je voudrais juste ajouter qu'en tant que Présidente de commission, j'ai bien noté hier la frustration importante qui existait autour d'un rapport, sorti très tardivement. Nous avons déjà évoqué les raisons, je ne vais donc pas m'épancher sur le sujet. En revanche, ne pas voter, c'est priver les jeunes, à la rentrée, du doublement de la mutuelle. Je pense qu'il faut peut-être dédramatiser et se dire que c'est un engagement d'une année. Nous pourrions revoir notre copie à la fin de l'année scolaire.

M. la Présidente – Je crois qu'il y a une demande d'explication de vote de l'UDI. M. CECCONI.

M. CECCONI (UDI) – Je partage tout à fait les critiques de mon collègue RUIZ : il n'est pas possible de travailler dans ces conditions. Je suis toutefois aussi conscient de l'urgence du dossier, puisqu'il s'agit de la protection sociale des étudiants et que la rentrée scolaire a lieu dans deux mois. Nous ne pouvons donc pas nous permettre de reporter ce dossier. Le groupe UDI ne votera pas la motion de renvoi, tout en partageant les critiques.

Mme PÉCRESSE remplace Mme ÉVREN à la présidence.

Mme la Présidente – Y a-t-il d'autres explications de vote ? M. AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Je partage également les remarques de mon collègue à ma droite et celle de mon collègue un peu plus au centre sur les conditions de travail en général et pour l'opposition en particulier dans cet hémicycle. Ce rapport illustre encore une fois soit l'amateurisme au mieux, soit une volonté de nuire au débat démocratique au pire. Vous auriez très bien pu proroger le dispositif précédent et ne pas précipiter une telle décision. Nous y reviendrons dans le cadre du débat de fond tout à l'heure. Bien évidemment, nous voterons la motion qui est présentée.

Mme la Présidente – Merci. Y a-t-il d'autres explications de vote ?

Mme SALL (S&R) – Je souhaite juste faire une précision et expliquer la raison qui nous pousse à demander un renvoi en commission plus la prorogation du dispositif, car nous avons effectivement conscience que les jeunes étudiants boursiers ont besoin d'avoir cette aide-là. Je vous rappelle que la délibération ouvrant le processus de MIE a été votée il y a neuf mois. Nous avons largement le temps de pouvoir traiter ce sujet, notamment lors de la dernière séance, d'autant que, si la rentrée a lieu en septembre, les inscriptions ont lieu en ce moment. C'est donc en ce moment que les étudiants font leur choix de mutuelle et qu'ils ont besoin de savoir quel sera le montant de l'aide et pour quel organisme ils vont pouvoir en bénéficier. Quoi qu'il advienne, nous sommes donc en retard.

Mme la Présidente – On me signale un petit problème de procédure : vous êtes en fait en train de rentrer dans la discussion générale. Normalement, on ne fait pas d'explication de vote sur sa propre motion.

C'est le principe de la motion cosignée. Vous pouvez faire une explication de vote sur la motion des autres, si vous ne la cosignez pas. Si vous la cosignez, vous votez pour, *a priori*.

Nous mettons au vote cette motion. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n° 2 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

NPPV : NI

ABSENTS : Mme GUENOUX, M. CHKROUN

REJET

Mme la Présidente – Excusez-moi, j'étais un peu en retard. J'étais avec le Préfet de Région, et j'ai ensuite signé le quatrième accord majoritaire de dialogue social de la Région sur le parcours syndical. Nous sommes la première Région de France à avoir signé un tel accord, et à ma connaissance la deuxième collectivité de France après la ville de Suresnes. J'en suis vraiment très heureuse, parce que j'ai vu que le Président de la République considérait que le parcours syndical devait être valorisé et devait être une des priorités du dialogue social. Permettez-moi donc de le dire en toute immodestie : nous avons fait du MACRON avant MACRON.

Nous, nous sommes efficaces. Nous ne parlons pas du parcours syndical, nous le faisons et nous le valorisons. Donc, quatre accords de dialogue social, alors qu'en 17 ans, il y en avait eu aucun.

C'est pourquoi je suis un tout petit peu tard à cette séance. Je veux juste rappeler ce que Farida a dû vous dire sur cette complémentaire santé. Il s'agit de doubler l'aide à la complémentaire santé. C'est un engagement de campagne à la réalisation duquel je sais que l'opposition est extrêmement vigilante. Nous doublons l'aide, mais l'objectif était aussi de donner aux étudiants une mutuelle qui leur apporte une vraie couverture en termes de soins. Les couronnes dentaires sont comprises, ce qui est rarissime dans une mutuelle étudiante ; les lunettes à verres simples sont aussi comprises, avec des taux de remboursement qui sont bien meilleurs que ceux des mutuelles étudiantes traditionnelles que nous avons l'habitude de prendre. Donner une couverture à la hauteur à des jeunes qui, bien souvent, doivent se priver d'un certain nombre de soins, notamment des soins dentaires et optiques, est ce qui a emporté la conviction de l'Exécutif. Là aussi, nous n'avons pas attendu le gouvernement pour prendre des mesures.

Discussion générale

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. Mme QUILLERY pour l'UDI.

M. CECCONI (UDI) – Non, c'est moi.

La situation financière de nombreux étudiants franciliens est aujourd'hui préoccupante. Ils sont obligés de travailler pour financer leurs études, et leur pouvoir d'achat diminue. Ainsi, certains renoncent à se faire soigner faute d'argent, notamment pour les soins dentaires et optiques. Le précédent dispositif de soutien à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiants consistait à prendre en charge financièrement, à hauteur de 100 euros maximum, par an et par étudiant, l'adhésion à l'une des deux mutuelles étudiantes (LMDE et SMEREP), quel que soit le niveau de couverture choisi. Ce système est manifestement insuffisant. Les remboursements sont trop souvent versés avec des retards qui pénalisent les étudiants, et plus de 50 % des étudiants font ainsi état de difficultés pour obtenir le remboursement des dépenses engagées. Les étudiants confrontés à de telles défaillances se trouvent ainsi placés dans des situations qui aboutissent à des renoncements aux soins.

La majorité régionale souhaite que les garanties proposées permettent réellement de réduire les restes à charge pour les étudiants. Dès la rentrée 2017, ceux-ci bénéficieront d'un contrat adhésion labellisé Région offrant la couverture la plus adaptée à leurs besoins. Cela concerne les étudiants boursiers relevant des échelons 0 bis à 4 et inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien ou dans un institut de formation sanitaire ou sociale, alors que, précédemment, seules les formations sanitaires étaient concernées. La Région soutiendra désormais la prise en charge de la couverture complémentaire pour un montant de 200 euros au maximum par étudiant pour une année complète, en remboursant l'avance de frais à l'organisme complémentaire retenu. Il faut se féliciter : c'est un progrès tout à fait notable.

En revanche, je regrette les conditions du débat autour de cette délibération, qui aurait dû obtenir, je pense, l'adhésion unanime de l'hémicycle. Je souhaite que nous essayions de trouver, pour l'année prochaine, une autre méthode, qui permette de mieux associer les élus et évite des suspensions diverses et variées. Surtout, je souhaite que les élus ne soient pas la variable d'ajustement des services. Je comprends très bien que ce sont des dossiers complexes et longs à monter. Je connais très bien la date de la rentrée scolaire et il faut que, l'année prochaine, nous nous organisions pour que les choses soient beaucoup plus fluides, que les élus puissent être mieux associés et qu'il n'y ait pas ce débat que je trouve assez décalé par rapport à l'enjeu qu'est la santé de nos jeunes franciliens.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Mme CAMARA. Madame COBLENTZ.

Mme COBLENTZ (LRI) – Le candidat HOLLANDE s'était engagé en 2012 à faire de la jeunesse sa priorité, en insistant particulièrement sur la santé des jeunes. Il s'était engagé :

- À la création d'un chèque santé national pour que les étudiants puissent recourir à une mutuelle complémentaire ;
- À la révision des critères d'accès à la complémentarité santé ;
- À l'amélioration de l'affiliation des étudiants au système de santé.

Bilan de ces engagements 2017 : rien. Aucune promesse dans ce domaine comme dans les autres. Il s'est donc illustré comme celui qui n'a rien fait pour la santé des étudiants, alors que la situation des étudiants français est pourtant dramatique sur le plan sanitaire, particulièrement lorsqu'ils sont en situation financière précaire et ne bénéficient d'aucune complémentaire santé. Un étudiant sur trois renonce aux soins médicaux pour des raisons financières.

En 2010, la Région avait mis en place un dispositif dans le but de soutenir les étudiants boursiers dans leur acquisition d'une complémentaire santé par une prise en charge à hauteur de 100 euros, sans distinction du niveau de couverture choisi. Ce dispositif arrive à échéance à la rentrée prochaine. La situation actuelle n'est malheureusement pas suffisante. Nous nous satisfaisons donc de voir l'Exécutif prendre en charge la santé des plus précaires en doublant l'aide à la complémentaire santé. Les étudiants vont pouvoir bénéficier d'une mutuelle de bien meilleure qualité, avec des plafonds de remboursement supérieur, et donc d'un reste à charge inférieur. Grâce à cette aide de 200 euros, nous permettrons non seulement aux jeunes qui n'avaient pas l'intention de consacrer un budget à une complémentaire santé d'en bénéficier, mais nous inciterons aussi ceux qui souscrivent déjà une mutuelle à adhérer à un niveau de garantie supérieure. Les critères d'éligibilité à ce financement restent précis : il est réservé aux étudiants boursiers des échelons 0 bis à 4, entre 18 et 26 ans, inscrits dans un établissement supérieur francilien et résidant en Île-de-France.

Les étudiants n'auront pas à avancer d'argent, puisqu'une convention aura été signée entre la Région et la mutuelle, la première s'engageant à un remboursement mensuel. Tout est donc fait pour que chaque étudiant dispose d'une complémentaire santé adaptée et soit remboursé au mieux pour ses soins courants et hospitalisations.

La Région Île-de-France se doit de garantir à tous les jeunes leur droit à la santé, et nous soutenons sans réserve ce rapport.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Mme SALL.

Mme SALL (S&R) – Je dois avouer que je ne comprends pas bien le début de l'intervention de Mme COBLENTZ, mais peut-être est-il lié au fait que, dans le document qui nous est soumis, aucun élément d'évaluation du précédent dispositif ne figure. Il existe en effet un précédent dispositif, voté par la précédente majorité et qu'il s'agit d'améliorer. Nous n'avons aucun problème de ce point de vue, puisqu'il est toujours possible d'améliorer les dispositifs mis en place à destination des Franciliens. Ce dispositif, qui date de 2010, a permis à 10 000 étudiants par an de bénéficier de cette aide. Ce sont des jeunes issus de familles modestes. Ces points sont importants. Puisque vous vous targuez, l'année prochaine, de faire un point et de nous dire exactement où nous en sommes et d'évaluer le dispositif, il est aussi bien de pouvoir évaluer le dispositif en amont avant de pouvoir le changer.

Mais je voudrais revenir aux faits et à ce qu'il se passe avec ce dispositif. Il nous est donc demandé de voter cette délibération, un peu à la hâte, dans des conditions qui sont plus que passables, puisque nous avons été informés ce matin à 9 heures d'une consultation sur table des documents au secrétariat général. Ce ne sont pas des conditions de travail sérieuses, d'autant que ce n'est pas un petit sujet. Cette manière répétée de nous faire voter à la hâte des dispositifs aussi importants me semble problématique, puisque nous en venons à considérer le Conseil régional comme une chambre d'enregistrement de décisions qui sont prises bien plus haut. Ce qui pose finalement problème dans les documents que nous avons pu consulter rapidement, c'est qu'il nous manque l'élément d'objectivation : quels sont les éléments qui nous permettent de dire qu'aujourd'hui, une mutuelle peut être choisie plutôt qu'une autre ? Les autres mutuelles sont exclues, alors même que ce n'est pas la préconisation du prestataire. Une seule mutuelle est conservée pour ce dispositif, sans élément objectif qui nous permette de l'examiner. C'est un problème sur le fond, mais aussi sur la forme. C'est un problème dans les faits, puisque les jeunes sont déjà en train de choisir leur mutuelle. Pire encore, en créant une situation monopolistique, nous excluons finalement tous les jeunes étudiants qui choisissent une autre mutuelle du dispositif, ce qui est la pire des choses, puisque les deux opérateurs qui existaient et travaillaient avant étaient reconnus par le milieu étudiant.

Mme la Présidente – M. RUIZ.

M. RUIZ (FdG) – Je ne reviendrai pas sur la forme, mais cette délibération pose aussi un véritable problème de fond. En effet, sous couvert de vouloir contribuer à la santé des étudiants, cette délibération est une véritable ingérence dans le choix de couverture maladie des boursiers. Nous le savons, la pratique sanitaire est en grande partie une reproduction de celle de la cellule familiale. Les étudiants privés d'une véritable éducation à la santé ont besoin d'être accompagnés dans ce domaine. De nombreux étudiants font l'impasse sur les mutuelles pour des raisons liées au manque de moyens, bien sûr, de temps, car nombreux sont aussi salariés pour payer leurs études, mais aussi de lisibilité. Il est donc évident que la proximité et la connaissance fine de ce public sont irremplaçables pour contribuer à rendre un meilleur service. Certaines mutuelles ont cette

présence sur le terrain, avec des agences dans les universités et des permanences ouvertes aux étudiants. Ce n'est pas le cas de celle que vous voulez imposer aux boursiers, qui est certes un mastodonte privé du secteur de la santé, mais, comme vous le notez vous-même dans le document de l'AMI, a une moindre connaissance de la population cible. De plus, un des critères qui auraient dû être essentiels dans le choix, et que vous reléguez en fin de règlement d'intervention, est le volet prévention. Quelle garantie est offerte dans ce domaine ? Il semble que la mutuelle choisie soit la plus déficiente dans ce domaine. Vous mettez aussi en avant des avantages qui sont plus que douteux.

À part le petit effet de communication externe, je ne vois pas ce qui vous a poussés à vous précipiter à faire un choix qui méritait d'être affiné. Le pire est que vous voulez imposer ce choix, fait très arbitrairement, à tous les boursiers qui veulent bénéficier d'une aide. C'est une méthode scandaleuse, alors que le maître d'ouvrage et de conseil propose de mettre le dispositif en place avec plusieurs opérateurs.

Pour notre part, nous pensons que cette aide est réellement nécessaire et que tous les boursiers doivent pouvoir en bénéficier, quelle que soit la mutuelle choisie. C'est le sens de l'un de nos amendements. Il est pour nous essentiel, pour montrer une réelle volonté d'aide aux étudiants dans le domaine de la santé.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur RUIZ. Madame ANDROUËT.

Mme ANDROUËT (FN) – nous sommes là sur un rapport à la cause on ne peut plus légitime, mais à la solution on ne peut plus archaïque et bancal. Nous ne validons pas le concours systématique à des sociétés privées pour prendre soin de la santé des Français, et plus particulièrement des Français les plus fragiles. La logique de profit qui peut être un moteur dans d'autres domaines est difficilement compatible, selon nous, avec le souci de donner ce qui coûte une couverture santé accessible et de qualité à tous les Français. C'est évident semble pourtant balayer au regard des évolutions politiques des dernières années, comme au regard des accointances de certains politiques, et même de candidats à la présidentielle, avec le très généreux milieu assurantiel et pharmaceutique. Le refus de nous présenter les conclusions du prestataire ayant choisi la mutuelle, prestataire dont nous aurions pu nous assurer de l'indépendance, confirme l'opacité qui règne toujours entre politiques et organismes privés de la santé, opacité que vous ne dissipez pas : à 50 000 euros le rapport secret, il n'est pas possible de s'enorgueillir d'être entré dans l'ère du penser printemps, et encore moins de l'agir transparent.

Mme la Présidente – Merci, Madame ANDROUËT. Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Vous l'avez compris, notre groupe est un peu gêné avec la présentation de ce rapport, pour des éléments de forme évoqués à l'occasion de la motion de rejet, que nous renouvelons ici. La façon de travailler qui nous est proposée n'est pas correcte et ne nous permet pas d'aborder avec sérieux un sujet pourtant essentiel, qui est la lutte contre le renoncement aux soins des jeunes franciliens. Vous savez à quel point ce sujet est majeur.

Je salue le fait que vous ayez souhaité poursuivre la démarche engagée dans la précédente mandature. Néanmoins, ce qui est fait aujourd'hui n'est pas convenable sur la forme et, sur le fond, nous interroge – je rejoins ma collègue Rama SALL : nous manquons clairement d'éléments d'objectivation. Ce qui est présenté aujourd'hui n'est pas satisfaisant. Il ne s'agit pas ici de pointer du doigt Harmonie Mutuelle, qui figure d'ailleurs dans de nombreuses collectivités territoriales et convient à des fonctionnaires. Je dis juste qu'il faudrait que nous puissions poser clairement les éléments sur la table. Ce qui est fourni ne nous le permet pas et ce n'est pas en nous informant d'une consultation le matin à 9 heures que les élus, dans cette assemblée, peuvent effectuer le travail qu'ils sont en droit de faire.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur AÏT. La parole est à M. DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Oscar Wilde disait : « Être bon, c'est être en harmonie avec soi-même. La discorde, c'est d'être forcé à être en harmonie avec les autres. » Vous mettez bien cette devise en application. Vous n'êtes jamais à une contradiction près. Si je reprends les propos de l'exposé des motifs : « la Région entend se positionner désormais comme une réelle actrice de la santé. » Vous choisissez donc pour y répondre le projet dont la réponse a comme critère moins de reconnaissance de la population cible. Je dois d'ailleurs vous rappeler au passage que vous étiez ministre de l'Enseignement supérieur quand les iniques franchises médicales sont venues grever le budget des Français, et en particulier des étudiants. Vous auriez peut-être pu appliquer les leçons de morale sur les budgets à destination des étudiants, au moment où vous étiez ministre.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur DAMERVAL. Madame LAMIRÉ.

Mme LAMIRÉ-BURTIN (CD) – Dans un souci d'équité de l'accès aux soins des Franciliens, et plus spécifiquement à destination des jeunes, la Région a remis à plat le dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiants boursiers. Un article du *Monde* rappelait, le mois dernier, qu'en France, un jeune sur cinq renonce aux soins pour des raisons financières, particulièrement lorsque le jeune est autonome ; c'est même 35 % parmi les 23-25 ans. La santé n'est pas une

option mais un droit, et ne pas se faire soigner est un marqueur de précarité. Mais l'engagement de campagne est atteint, avec le doublement de l'aide au financement d'une complémentaire santé à compter de la rentrée 2017, et qui passe à 200 euros. C'est un engagement qui se poursuit par une volonté d'améliorer les prestations rendues aux jeunes et de mieux s'adapter à leurs besoins. En effet, le faible recours aux précédents dispositifs d'aide et la baisse des adhésions peuvent dénoter d'un décalage entre ces dispositions et les besoins exprimés. Il s'agit notamment d'une population particulièrement touchée par les conduites à risque et difficile à sensibiliser à la prévention santé. C'est pourquoi la Région a intégré des actions de prévention dans son appel d'offres, en lien avec les différentes actions mises en place depuis le début de la mandature.

Ce rapport met également fin au monopole des mutuelles étudiantes insatisfaisantes sur un grand nombre de points : retards de paiement, de soins, qui peuvent s'étendre sur plus de six mois ; mauvaise prise en charge de soins, tels que les soins dentaires, ophtalmologiques, honoraires médicaux. Nous réitérons ici le souhait de notre groupe que l'accès à la santé des jeunes, notamment grâce à leur affiliation au régime général de l'assurance maladie, soit réellement amélioré par le nouveau gouvernement. En ce qui concerne l'Île-de-France, la stratégie est claire :

- Éviter le renoncement aux soins des étudiants pour des raisons de coût, en réduisant le reste à charge ;
- Favoriser l'accès des jeunes au parcours de soins coordonné en leur apportant l'aide nécessaire pour les rendre acteurs de leur santé ;
- Négocier les meilleurs tarifs, afin que 1 euro dépensé soit restitué majoritairement pour des soins, et non aux frais de fonctionnement des mutuelles.

C'est à l'aune de ces objectifs que nous pourrions évaluer le nouveau dispositif l'année prochaine.

Mme la Présidente – Merci, Madame LAMIRÉ. Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Je tiens tout d'abord à remercier chacun d'entre vous pour la qualité de vos interventions. Merci tout d'abord à ma chère Sandrine et à Mme COBLENTZ de souscrire à cette noble cause, car, effectivement, comme l'a rappelé M. CECCONI, nous allons enfin offrir une véritable couverture complémentaire à nos étudiants. Les étudiants ne sont pas toujours en capacité, malheureusement, d'assurer les soins, et nous devons les aider à assumer ces dépenses. Je rappelle quand même que les inégalités d'accès à la santé sont de plus en plus criantes. Dans mon propos introductif, je vous ai dit que le portefeuille des étudiants était souvent sacrifié au détriment de la santé.

Vous critiquez la méthode. Vous vous êtes offusqués d'abord du retard qui a été pris pour sortir le rapport. Vous étiez vous-même parmi les premiers à regretter le report de notre engagement, que nous mettons en place pour la rentrée 2017. Réjouissez-vous au moins qu'il soit mis en œuvre dès la rentrée 2017, et permettez-moi de saluer le travail remarquable des services. Ils ont travaillé en un temps record (15 jours), car nous avons reçu les offres le 14 juin et il a fallu éplucher plus de 500 pages.

Madame COBLENTZ, vous soulignez qu'il est impératif de présenter un rapport pour permettre aux étudiants de bénéficier du dispositif dès la rentrée. Je rappelle que ce dispositif permet le doublement du financement d'une complémentaire santé. Vous me parlez de la méthode, de documents qui sont arrivés aujourd'hui... Je l'ai rappelé hier en commission, et j'ai répondu à toutes vos questions. Je crois avoir été assez claire, et nous pourrions en discuter lors des amendements.

Madame SALL, je ne vous permets pas de nous reprocher une opacité qui n'existe pas dans notre manière de travailler. Je comprends vos frustrations, mais il n'y a pas d'opacité dans notre prise de décision. Et pour cause : je vous ai annoncé en commission que quatre mutuelles avaient candidaté et étaient en cours d'analyse. Aujourd'hui, nous en avons choisi une. Vous avez le tableau comparatif. Suite à votre demande d'hier, vous avez même eu les documents d'analyse, et je vous laisserai prendre le temps de les regarder. Nous proposons un rapport pour un an. Au bout d'un an, si nous estimons qu'Harmonie Mutuelle ne donne pas satisfaction, nous pourrions bien sûr changer. Le précédent dispositif ne permettait pas d'offrir la capacité de s'acheter des lunettes, d'avoir des soins dentaires.

Monsieur DAMERVAL, laissez-moi vous rafraîchir la mémoire : Harmonie Mutuelle a travaillé avec vous dans l'ancien dispositif. Vous critiquez quand même une mutuelle mise en place pour les apprentis. Il n'y a donc aucune opacité. Cette mutuelle connaît le public jeune. Certes, ce n'est pas une mutuelle spécifique pour les étudiants mais généraliste, qui touche un grand nombre de jeunes. Vous l'avez même rappelé, Monsieur AÏT, puisque vous avez dit que c'était une mutuelle qui travaille avec de nombreuses collectivités.

Un mot sur le sujet de l'évaluation : nous évaluerons le dispositif que nous mettrons en place. Je tiens à ajouter que la complémentaire santé doublera l'aide à la mutuelle et établira une réelle égalité des chances. Je déplore que nous soyons dans un débat de forme, alors que j'aurais souhaité avoir un débat de fond.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente.

Article 1

Amendement n° 96 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

Mme la Présidente – Nous allons passer à l'examen du projet de délibération. Nous avons un amendement 96. Qui a encore du temps de parole ? Le RCDEC ou EELVA ? Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Nous vous proposons de corriger le dispositif sur lequel nous pouvons avoir de forts doutes. Nos doutes portent d'abord sur la capacité du droit à choisir et les obligations de libre concurrence. Comment aujourd'hui le système subventionné que vous mettez en place avec un règlement direct peut-il être compatible avec les règles communautaires, sachant que le droit de choisir est applicable logiquement pour les étudiants ? Nous avons aussi quelques doutes sur la date d'application à laquelle nous faisons voter ce dispositif, notamment parce que de nombreux étudiants sont déjà inscrits à l'université et se verront donc refuser l'application d'un dispositif parce qu'ayant déjà choisi une mutuelle. J'ai entendu le courage avec lequel Frank CECCONI a développé le sujet dans son exposé des motifs, et je vous enjoins franchement à voter cet amendement parce qu'il propose de réécrire de manière convenable une délibération, à remettre en place la liberté de choix à destination des étudiants, ainsi que l'application de règles communautaires que nous nous sommes fixées. Or, je sais combien vous êtes attaché aux règles européennes, cher Frank.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Vous me parlez de liberté de choix, mais les étudiants sont libres de choisir ou non cette mutuelle. Nous leur proposons aujourd'hui de doubler le dispositif précédent, c'est donc déjà une formidable avancée. En réalité, nous renforçons leurs possibilités puisqu'ils peuvent choisir entre quatre niveaux de couverture. Un système et un réseau très important sont couverts par Harmonie Mutuelle. Cet amendement est donc sans objet, j'en appelle à son retrait, sans quoi je demanderai son rejet.

Mme la Présidente – Merci. Nous allons mettre aux voix l'amendement. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 96 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

NPPV : FN, NI

ABSENTS : Mme GUENOUX, M. CHKROUN

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LRI, S&R, UDI, CD, FdG, RCDEC

CONTRE : EELVA

NPPV : FN, M. OUCHIKH

ABSENTS : Mme GUENOUX, M. CHEVRIER, M. CHKROUN

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Article 2. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LRI, UDI, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : FN, M. OUCHIKH

ABSENTS : Mme GUENOUX, M. CHEVRIER, M. CHKROUN

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Article 3. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LRI, UDI, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : FN, M. OUCHIKH

ABSENTS : Mme GUENOUX, M. CHEVRIER, M. CHKROUN

ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Article 4. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LRI, UDI, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : FN, M. OUCHIKH

ABSENTS : Mme GUENOUX, M. CHEVRIER, M. CHKROUN

ADOPTION

Article 5

Amendement n° 97 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

Mme la Présidente – À l'article 5, j'ai un amendement 97. Qui le défend ? Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Le présent amendement vise à étendre la modification du dispositif et du montant de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiants boursiers aux jeunes franciliens en insertion et en apprentissage, comme cela avait été prévu sous la précédente mandature. Il n'y aurait pas de cohérence à modifier uniquement le dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les premiers sans modifier celui à destination des seconds.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Vous faites référence, concernant les apprentis, à un dispositif pris en charge par l'État. Nous restons donc sur notre public cible. C'est la raison pour laquelle je demanderai le retrait, sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Amendement maintenu

M. AÏT (RCDEC) – Il est maintenu, même si la pensée de la Vice-présidente me paraît complexe, compte tenu des apprentissages.

Mme la Présidente – La pensée complexe est à la mode. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 97 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

NPPV : FN, NI

ABSENTS : Mme GUENOUX, M. CHEVRIER, M. CHKROUN

REJET

Mme la Présidente – Article 5. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5

POUR : LRI, UDI, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : FN, M. OUCHIKH

ABSENTS : Mme GUENOUX, M. CHEVRIER, M. CHKROUN

ADOPTION

Article additionnel

Amendement n° 95 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

Mme la Présidente – J'ai un amendement 95 : 22 secondes à M. AÏT et 19 secondes à M. DAMERVAL. Défendu ? Défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme ADLANI – Depuis l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier, de l'accord national interprofessionnel, les employeurs ont désormais l'obligation de proposer une couverture complémentaire santé à leurs salariés, quelle que soit la taille de l'entreprise. Les apprentis doivent également bénéficier de cet avantage social. La Région ne se substituera pas aux obligations relevant de la loi. En outre, aucune demande d'aide pour des apprentis n'a été formulée en 2016, ce qui démontre l'obsolescence du précédent dispositif. J'espère avoir été claire pour M. Eddie AÏT, pour lequel ma pensée est complexe. Je demande donc le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Merci. L'amendement est-il maintenu ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 95 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, CD

NPPV : FN, NI

ABSENTS : Mme GUENOUX, M. CHEVRIER, M. CHKROUN

REJET

Brouhaha.

Mme la Présidente – Chut. Je mets aux voix la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Allez-y, Monsieur RUIZ.

EXPLICATION DE VOTE

M. RUIZ (FdG) – Il va nous falloir être assez clairs sur la portée de cette délibération : nous n'allons pas sauver la santé des étudiants, contrairement à ce que nous avons entendu tout à l'heure. La question de la santé publique mise à mal, que ce soit par BACHELOT, TOURAINE et d'autres, ne va pas se régler avec les sommes qui seront débloquées pour les étudiants.

Nous voudrions quand même savoir pourquoi cette mutuelle a été choisie, alors que le maître d'ouvrage et de conseil indique que ce dispositif peut être réalisé avec plusieurs opérateurs différents. Pourquoi avons-nous bloqué sur cette mutuelle ? D'autant que, sur deux points essentiels (la connaissance du public cible et la prévention), c'est la plus mauvaise des quatre. Nous ne sommes pas à ici, en séance, pour choisir la mutuelle, mais nous aurions aimé avoir d'autres éléments. Comprenez quand même le trouble que des élus comme nous pouvons ressentir quand des documents nous sont cachés, que nous ne les avons pas en temps et en heure, et que la mutuelle choisie sur les secteurs les plus importants est la plus mauvaise. Vous comprenez qu'il puisse y avoir un doute.

D'autre part, expliquez-nous aussi pourquoi les 50 000 euros ont été votés en octobre, et que le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt a été fait le 22 mai. Que s'est-il passé entre-temps ? Ces délais sont quand même étranges, d'autant que nous nous précipitons aujourd'hui sous prétexte qu'il y a urgence puisque la rentrée en septembre. Ce n'est pas nouveau que la rentrée soit en septembre. Nous aurions pu en tenir compte et accélérer les choses.

Une dernière chose : arrêtez de dire que nous doublons les sommes. Le budget passe de 1,5 million en 2015 à 800 000 euros en 2017. Peut-être doublons-nous pour les étudiants, mais pour beaucoup moins d'étudiants. Alors restons modestes.

Mon groupe ne prendra pas part au vote, par manque d'éléments et avec tous les doutes que nous avons sur cette délibération.

Mme la Présidente – Y a-t-il d'autres explications de vote ?

Mme SALL (S&R) – Avec tout le respect que j'ai pour vous, Madame la Vice-présidente, vous avez quand même une approche assez caricaturale et dogmatique de notre position. Nous n'avons pas d'élément objectif dans l'étude qui nous permette de comprendre pourquoi tel prestataire a été choisi plutôt qu'un autre. Prenons par exemple la question des actions de prévention et leur diversité : il est mentionné que certaines mutuelles ne font pas d'actions de prévention, contrairement à d'autres. Quels sont les éléments qui nous permettent d'étayer ce fait ? Nous ne cherchons pas la petite bête – je suis assez favorable à voter

une délibération de ce type –, mais nous cherchons à comprendre ce qui a poussé à adopter cette position. Vous ne pouvez pas vous dérober sous votre responsabilité en nous disant que le dispositif sera réinterrogé l'année prochaine et que c'est suffisant pour que nous puissions voter. Nous avons essayé d'avancer des éléments sur le fond, dans les éléments de discussion que nous avons présentés. Vous ne nous avez pas répondu sur la question de la mauvaise connaissance du milieu étudiant ni sur la question des éléments objectifs, qui est fondamentale pour pouvoir comprendre le choix opéré. Cette décision conduit à faire en sorte – et vous l'avez dit avec cynisme – que les étudiants ne choisissent pas entre une mutuelle et une autre, mais par méconnaissance et par absence d'information, puisque seule Harmonie Mutuelle bénéficiera d'un accompagnement pour l'aide des étudiants, alors que ce n'est pourtant pas une mutuelle utilisée par de nombreux étudiants. De fait, nous vidons de sa substance un dispositif essentiel. Nous sommes tous d'accord pour dire ici qu'il y a un problème d'accès aux soins et que nous devons faire en sorte de pouvoir le résoudre. Fonctionner de cette manière rend impossible l'adoption d'une telle délibération. Pour cette raison, nous ne prendrons pas part au vote.

Mme la Présidente – J'ai une demande de scrutin public pour ce vote. Nous allons appeler le scrutin public dans l'hémicycle. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Madame ANDROUËT.

Mme ANDROUËT (FN) – Une fois n'est pas coutume, il faudrait peut-être que l'ensemble de l'opposition de cet hémicycle s'interroge sur la manière dont vous avez sélectionné cette mutuelle et la manière dont les étudiants pourront y recourir. Plus globalement, nous avons bien sûr tous envie de soutenir les étudiants boursiers, mais nous ne pouvons pas souscrire à cette « solution », qui est bien plus marchande que sanitaire en réalité. À chaque fois, les accointances avec ces organismes et la privatisation progressive de notre santé sans encadrement spécifique – et nous avons clairement vu là que l'encadrement manquait – n'ont visiblement pour résultats que l'augmentation des frais de santé et donc la rupture d'égalité des Français face à la maladie. Au-delà du mur législatif vers lequel vous foncez pied au plancher, vous continuez d'enliser les étudiants dans la mangrove des mutuelles étudiantes, où le scandale financier arrive plus sûrement que les remboursements de soins. Je pense qu'il faut vraiment sortir de cette nasse vieille de 30 ans, aussi bien du côté des étudiants boursiers que du côté de cet hémicycle.

Mme la Présidente – Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Nous commençons à tourner en rond avec cette délibération, et nos interpellations ne servent à rien, à entendre les réponses de Mme la Vice-présidente, que je respecte par ailleurs pour la qualité de son travail. Il existe ici un sentiment de gâchis sur le sujet pourtant si fort de la lutte contre le renoncement des jeunes franciliens à se soigner. Je trouve dommage de ne pas assurer ici une véritable transparence et une véritable démarche collective de l'ensemble de cette assemblée. Vous auriez dû avoir, sur un tel rapport, unanimité d'adhésion et non pas toute une série de non-prises de participation au vote. Notre groupe ne prendra pas non plus au vote.

Mme la Présidente – J'ai une demande de suspension de 5 minutes. Pouvons-nous finir les explications de vote avant ? Madame MONVILLE. Mille excuses : il n'est pas possible, me dit-on, de faire une suspension de séance quand le scrutin public a été appelé.

A-t-il été appelé ?

Il l'a été. Madame MONVILLE.

Mme MONVILLE (EELVA) – Le groupe des écologistes votera contre ce rapport pour trois raisons, déjà exprimées par différents groupes. Financer une mutuelle privée, c'est encourager la privatisation progressive de notre système de soins, qui mélange aujourd'hui un système collectif et solidaire, où chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins, et un système de mutuelle privée plus coûteux pour les finances publiques qu'un système de sécurité sociale intégrale. Nous en avons d'ailleurs ici une preuve. Il fragilise ensuite la prise en charge de toute la population, en particulier justement des étudiants qui sont déjà dans des situations sociales précaires, d'où la nécessité, pour votre Exécutif, d'y remédier. Vous le faites en imposant le choix d'une mutuelle qui, par ailleurs, paraît être le plus mauvais des choix puisque, à couverture égale, elle coûtera plus cher aux étudiants qui pourront en bénéficier, et que moins d'étudiants, comme l'a rappelé mon collègue du Front de gauche, pourront en bénéficier puisque l'enveloppe globale est quasiment deux fois moindre. Pour ces trois raisons, malgré l'encouragement implicite que constitue cette délibération à laquelle vous êtes poussés par la nécessité d'aider ces étudiants, nous voterons contre.

Mme la Présidente – Monsieur NASROU, pour rétablir peut-être un semblant de vérité.

Allez-y : qu'est-ce que l'article 23 ?

Un intervenant – Adoption des délibérations !

M. KIENZLEN (S&R) – Je ne comprends pas : vous dites que le scrutin public a été appelé et que nous ne pouvons pas demander de suspension de séance, mais vous autorisez les explications de vote. Il y a donc un petit problème.

Mme la Présidente – Pendant que le scrutin public est appelé, nous avons des explications de vote.

M. KIENZLEN (S&R) – Non, pendant qu'il est appelé, il ne se passe rien !

Mme la Présidente – Monsieur NASROU.

M. NASROU (LRI) – Monsieur KIENZLEN, ce n'est pas très élégant. Chaque groupe a pu faire son explication de vote, j'aimerais que nous puissions faire la nôtre. C'est le principe du débat. Ensuite, chacun pourra voter. Je vous en remercie.

Je comprends moi aussi parfaitement le débat qui peut exister sur la question des délais. J'aimerais quand même signaler que sur cette séance, nous avons eu tous les rapports quasiment dans les temps...

J'ai bien entendu les explications de la Vice-présidente sur le cas particulier de ce rapport, même si je comprends parfaitement, encore une fois, que ce ne soit pas l'idéal. Je crois que l'explication a été donnée. Je n'avais pas prévu de réagir jusqu'à ce que j'entende les explications de vote des groupes d'opposition. M. RUIZ dit que la rentrée n'a pas bougé : c'est vrai, c'est nous qui bougeons, puisque nous étions jusqu'à présent sur un dispositif qui, finalement, concernait très peu de monde.

Mme MONVILLE nous dit que c'est la privatisation des mutuelles et de la santé : je pense qu'il ne faut pas ici se livrer à un jeu de lutte contre l'économie de marché sur le dos des étudiants. Je me demande si la vraie question derrière n'est pas simplement que le doublement des aides à la complémentaire santé des étudiants vienne de cette majorité régionale. En réalité, c'est ce qui vous ennuie profondément.

Intervention hors micro.

Madame SALL, je vous demande le même respect. Je vous ai écoutée attentivement, et croyez-moi, ce n'était pas agréable non plus.

Quand j'entends M. AÏT nous dire que nous pourrions avoir une belle unanimité sur ce vote, je lui dirais que ce n'est pas trop tard puisque c'est un dispositif qui va durer un an. Si ce n'est pas parfait et que des points sont à améliorer, il sera toujours temps de le rectifier.

Mme la Présidente – Un peu de calme, s'il vous plaît.

M. NASROU (LRI) – Soyons agiles, soyons dans l'expérimentation, soyons dans le mouvement. Nous voterons donc cette délibération, qui sera au service des étudiants.

Mme la Présidente – J'ai bien entendu les arguments qui ont été évoqués sur tous les bancs. Je voudrais comprendre pourquoi, si Harmonie Mutuelle est une mutuelle tellement épouvantable et privée, vous l'avez choisie en 2013 pour faire la couverture mutuelle de tous les apprentis d'Île-de-France. C'est la vraie question que nous devons nous poser.

En 2013, nous avons eu une mise en concurrence des mutuelles pour les apprentis franciliens, et Jean-Paul HUCHON, cette majorité, vous-même, vous avez choisi Harmonie Mutuelle. Pour quelle raison ? Tout simplement parce que le reste à charger le plus bas, parce que la couverture est la meilleure et parce qu'ils ont un réseau de 25 000 professionnels qui donnent de très bonnes garanties. Voilà pourquoi, en 2013, le Conseil régional, dirigé par la gauche, avec une majorité de gauche, a choisi Harmonie Mutuelle comme mutuelle de tous les apprentis franciliens. Aujourd'hui, nous doublons l'aide à la mutuelle avec le même opérateur. Je vous invite donc à être cohérent avec votre vote de 2013, et à voter pour en 2017. Merci à tous.

Je mets au vote la délibération. Encore un engagement de campagne tenu.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a-t-il voté ? Je mets fin au vote, et nous noterons le vote de Mme DIRRINGER, qui a un problème de carte.

Je vais appeler les scrutateurs, M. SATOURI. D'ailleurs, Monsieur SATOURI, vous avez très envie de venir. M. SAADI aussi, je le sens. Monsieur SAADI, vous êtes scrutateur. Vous avez voté.
Nous allons ajouter à la main le vote de Mme DIRRINGER.

Exclamations.

C'est un problème de carte. C'est un scrutin public : si Mme DIRRINGER donne publiquement son vote, elle a le droit de voter.
C'est oui ? Si oui. Le vote est clos.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-124

Scrutin public

VOTANTS : 127

POUR : 87

CONTRE : 1

NPPV : 39

ADOPTION

Mme la Présidente – Merci pour les étudiants et merci pour la rentrée.

Je remercie la Vice-présidente, Mme ADLANI.

CR 2017-129 : ÉVOLUTION DU DISPOSITIF DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE A MADAGASCAR ET AU VIETNAM : TRANSFORMATION DES INSTITUTS DES MÉTIERS DE LA VILLE EN REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES « PARIS RÉGION EXPERTISE », A ANTANANARIVO ET HANOÏ

Mme la Présidente – Nous passons maintenant à l'évolution du dispositif de coopération décentralisée à Madagascar et au Vietnam : transformation des Instituts des métiers de la ville en représentations régionales « Paris Région Expertise » à Antananarivo et Hanoï. Monsieur NASROU, vous avez la parole : au travail !

M. NASROU (LRI) – À vos ordres, Madame la Présidente ! Ce rapport concerne les Instituts des Métiers de la Ville (IMV) et la coopération décentralisée historique que la Région Île-de-France a avec Antananarivo à Madagascar, et le Comité populaire de Hanoï au Vietnam. Il vous est proposé une refondation de cette coopération décentralisée. Les 2 IMV de ces pays connaissent un certain nombre de problèmes dont nous avons d'ailleurs déjà pu parler dans les différentes commissions, notamment dues à leur statut juridique un peu flou et hybride. Ces instituts ne sont en effet pas dotés de la personne morale, ce qui occasionne des difficultés notamment sur le plan des ressources humaines. Sur le plan financier, la voilure de ces instituts est assez importante puisque nous en sommes les seuls financeurs, eu égard à ce statut juridique particulier qui ne leur permettait pas d'avoir accès à des financements tiers. Leur mode de fonctionnement impliquait une forme de cavalerie budgétaire dans le bouclage financier des projets. Après discussion avec nos partenaires de coopération (la ville d'Antananarivo et le comité populaire de Hanoï) et 18 mois d'évaluation, il vous est proposé le présent rapport. Celui-ci fait suite à la délibération-cadre voter en décembre dernier, qui a redéfini la stratégie internationale de la Région et avait préfiguré ce que nous appelons « Paris Région Expertise », un dispositif unique qui permet de valoriser l'expertise francilienne dans nos coopérations, considérant que nous n'avons pas vocation à être les seuls financeurs de tous les projets menés sur ces coopérations, y compris sur les métiers de la ville (aménagement, urbanisme, traitement des déchets, ville durable, transports). Nous avons surtout vocation à être un guichet d'accès à l'expertise francilienne, qu'elle soit publique ou privée, et ce, également au profit des entreprises franciliennes. Un certain nombre d'organismes associés travaillent très bien à l'International – je pense par exemple à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU IDF).

Il vous est donc proposé de refondre ces 2 IMV, de les dissoudre tels qu'ils existent et de les remplacer par une représentation de « Paris Région Expertise » dans chacune des 2 villes, qui continuera à fonctionner dans le pilotage des projets de ces coopérations, avec une voilure financière moindre et un statut juridique beaucoup plus sûr, stable et nettement plus clair. Un certain nombre des projets engagés par les IMV seront menés à leur terme car ils sont bien engagés et que leur bouclage financier est réalisé. D'autres seront arrêtés car le financement des projets a été alloué, l'argent a été dépensé mais les projets n'ont pas démarré. Je précise que cela s'est fait dans un dialogue étroit avec les autorités locales, y compris sur l'identification des projets. Des explications sur les différentes sommes résultant de cette opération figurent dans l'exposé des motifs du rapport. Cette opération est assez technique et j'aimerais saluer ici le travail des services qui ont beaucoup œuvré à l'identification de ce qui était, en vue de mettre en place un dispositif qui permette de poursuivre ce qui fonctionnait dans ces coopérations décentralisées. Ces IMV ont fait leur temps sous cette forme, il fallait passer sur une forme plus moderne, ainsi que cela vous est proposé dans ce rapport.

Mme la Présidente – Merci. Quel est l'avis de la commission coopération internationale ?

Mme GUILLAUME (UDI) – Favorable.

Commission de la coopération internationale : avis favorable

Mme la Présidente – L'avis de la commission finances ? Sûrement favorable aussi. Nous passons à la discussion générale.

Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – La parole est à Marie-Célie GUILLAUME pour le groupe UDI

Mme GUILLAUME (UDI) – La politique de coopération décentralisée a permis à notre Région de tisser des relations étroites depuis près de 30 ans avec le Comité populaire de Hanoï et la Commune urbaine d'Antananarivo. Ces liens se sont entre autres matérialisés par la création, dans les années 2000, des IMV. Ces derniers, qui avaient pour but d'établir une représentation francilienne permanente au sein de ces collectivités, ont contribué à la mise en œuvre de projets dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, les transports publics, le traitement de l'eau ou l'agriculture urbaine. Néanmoins, il s'agit de constater que les dispositifs de partenariat mis en place se sont révélés de moins en moins efficaces. Ces structures locales

rencontrent de nombreuses difficultés de fonctionnement liées à leur statut juridique et à leur situation budgétaire, comme l'explique précisément le rapport que nous devons examiner aujourd'hui. Nous tenons donc à saluer l'effort de l'Exécutif régional de vouloir sortir de cette situation par le haut, en prenant l'initiative de faire évoluer les dispositifs existants vers une coopération qui soit plus en phase avec la stratégie internationale de la Région. Ainsi, la transformation de nos représentations actuelles dans des structures renommées « Paris Région Expertise » va dans le bon sens. Loin de ne constituer qu'un simple changement de nom, cette transformation va permettre concrètement de mieux valoriser l'expertise francilienne. En effet, les projets de coopération seront portés directement par des acteurs franciliens (pôles de compétitivité, entreprises privées ou organismes associés à la Région). Par ailleurs, notre représentant aura un rôle essentiel de pivot entre les porteurs de projets franciliens, les opérateurs de l'État – Agence Française de Développement (AFD), Expertise France, Institut français – et les partenaires locaux.

Enfin, l'interruption programmée du financement des IMV pour des projets déjà engagés va permettre de réduire considérablement les coûts de fonctionnement et les frais de structure pour la Région. La mutualisation de notre action internationale avec celle des autres acteurs, en particulier de l'État, fait sens. Elle permet de regrouper nos forces, de partager nos réseaux et leviers et de réduire les coûts de fonctionnement. Il convient toutefois d'être vigilant sur l'évolution à la hausse du niveau de facturation de l'État et de ses organismes associés. Autant cela ne pose aucun problème lorsqu'il s'agit d'accompagner les entreprises privées, autant cela se discute lorsqu'il s'agit de prestations entre entités publiques. C'est donc en repartant sur ces bases budgétaires et juridiques assainies que nous relancerons efficacement notre partenariat avec Madagascar et le Vietnam. L'évolution du dispositif de coopération est salutaire et souhaitable. Il y va de la crédibilité de notre Région dans ces collectivités, où tant de projets essentiels sont conduits au bénéfice des populations les plus défavorisées. Ainsi, le groupe UDI soutient entièrement ce rapport et votera évidemment en sa faveur.

Mme la Présidente – Merci, Madame MÉSADIEU pour le groupe LRI.

Mme MÉSADIEU (LRI) – La Région Île-de-France entretient depuis près de 30 ans des relations étroites avec Hanoï au Vietnam, et Antananarivo à Madagascar. Aussi, des IMV destinés à assurer une représentation francilienne et à mettre en œuvre les projets financés dans le cadre de sa coopération décentralisée, ont-ils été créés par la Région et ses partenaires en 2001 et 2008. Malgré l'objectif louable de promouvoir l'expertise de notre Région en termes de développement urbain auprès de nos partenaires étrangers, l'ancienne majorité est hélas tombée dans deux écueils très graves, à la fois pour la Région et ses représentants : écueils qu'il convient à présent de réparer. Le premier d'entre eux concerne la structure de ces instituts. Choissant de ne pas les doter de personnalité juridique propre, l'ancienne majorité a mis en difficulté ses représentants, les laissant démunis face aux problèmes contractuels du quotidien et incapables de gérer leur personnel. Cette absence de personnalité juridique, et donc de fonds propres et de financements extérieurs autres que régionaux, a ainsi contraint ces IMV à financer les projets en cours par les avances de trésorerie concernant des projets nouvellement votés, condamnant ces structures à une perpétuelle fuite en avant budgétaire. Afin de sortir de cette situation, que vous avouerez inacceptable et contraire à nos propres règlements budgétaires et financiers, il est proposé de clôturer les projets engagés et de relancer une coopération avec les partenaires locaux. De façon plus concrète, nous souhaitons interrompre le financement de ces structures et ne conserver que des représentants de la Région pour l'organisme Paris Région Expertise. Ces représentants seront dorénavant chargés de coordonner des projets avec nos partenaires et de valoriser l'expertise francilienne sur tous les types de sujets. Ce dispositif permettra alors de préserver la relation de confiance et de proximité établie avec les partenaires, valoriser bien sûr l'expertise francilienne et mettre un terme à l'*imbroglio* juridique et financier des instituts, ainsi qu'à leur coût exorbitant. Pour ce faire, il est demandé à la Région :

- de verser aux 2 IMV les subventions nécessaires à leur fonctionnement jusqu'aux dates respectives de fin de projet, soit 88 500 euros d'autorisations d'engagement pour Hanoï et 118 723 euros pour Antananarivo ;
- de leur verser les subventions nécessaires à l'achèvement des projets en cours, soit 10 339 euros pour Hanoï et 198 015 euros pour Antananarivo ;
- d'autoriser pour ces 2 IMV des remises gracieuses sur les titres de recettes pour le non-achèvement de projets, soit 264 274 euros pour Hanoï et 196 500 euros pour Antananarivo.

À titre de comparaison, la poursuite de ces projets aurait coûté le double pour Hanoï, et 7 fois plus pour Antananarivo, comme l'a fait remarquer à juste titre Marie-Pierre BADRÉ en commission Coopération internationale. Il est donc plus que nécessaire de mettre un terme à cette situation à risque pour la Région et ses partenaires. Aussi est-ce la raison pour laquelle je porte aujourd'hui devant vous ce rapport au nom du groupe LRI, qui nous permettra de faire évoluer ces instituts en représentations régionales Paris Région Expertise.

Je souhaiterais également remercier notre Vice-président, Othman NASROU, qui a fait un travail remarquable en qualité de Vice-président.

Mme la Présidente – Merci, Madame MÉSADIEU. Monsieur ROMERO pour le groupe S&R.

M. ROMERO (S&R) – Nous pouvons comprendre l'évolution des coopérations décentralisées car, avec le temps, les relations avec un certain nombre de territoires peuvent changer parce que les territoires eux-mêmes ont changé : certains sont entrés dans l'Organisme de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), d'autres ont évolué. Hanoï est absolument concernée. Ce n'est pas le statut juridique qui a empêché l'IAU IDF d'avoir un contrat de prêt d'1 million d'euros avec Hanoï, il y a de cela 3 ou 4 ans. En revanche, il est beaucoup plus discutable de faire muter en pur guichet commercial l'IMV d'Antananarivo. L'enterrement de l'action internationale dont le budget a quasiment disparu, vous permet d'être à la fois dans la présidence et la vice-présidence du groupe. Vous vous emmêlez d'ailleurs parfois dans les explications de vote et nous avons l'impression d'avoir un Exécutif qui défend sa propre politique. Cela est lié à des sujets un peu schizophrènes. En réalité, nous voyons bien que la logique de la Région Île-de-France, une des plus riches d'Europe, se réduit, dans des pays éligibles à l'Aide Publique au développement (APD) – parmi les plus pauvres du monde – à installer une structure purement commerciale et à démanteler l'action marquante et solidaire qui avait guidé notre action jusqu'en 2015. Nous prenons donc acte de la fin de l'application des principes de solidarité, de co-élaboration et d'entraide avec nos partenaires les plus pauvres, pour nous replier sur une action exclusivement tournée vers le profit de court terme, ce qui est, à notre sens, une régression déplorable.

Mme la Présidente – Merci. Madame FUCHS pour le groupe FdG.

Mme FUCHS (FdG) – Comme le soulignait votre rapport de décembre dernier, la coopération avec Antananarivo à Madagascar, a été l'une des plus actives en matière d'APD, en particulier en matière d'aménagement, de mobilité, d'agriculture urbaine et de préservation du patrimoine. De même, ce rapport rappelait que le partenariat avec Hanoï au Vietnam, était sans doute le plus efficace en matière de coopération technique et de promotion de l'expertise francilienne. Il s'agit de coopérations historiques puisque nos liens de solidarité avec ces collectivités ont presque 30 ans. Vous nous proposez donc aujourd'hui de mettre fin aux IMV qui assuraient la représentation francilienne et la mise en œuvre des projets financés par la Région. Nous entendons les difficultés budgétaires et juridiques rencontrées dans leur fonctionnement, notamment sur ces 2 coopérations. Vous proposez ici le remplacement de ces structures par de nouvelles, rebaptisées « Paris Région Expertise », qui assureront, dites-vous, la poursuite des coopérations en phase avec la nouvelle stratégie régionale. Notre groupe n'a pas approuvé les orientations générales de cette nouvelle stratégie régionale. Nous nous posons en outre des questions quant à l'engagement futur de la Région sur ces coopérations. Vous dites vouloir préserver la relation de confiance établie avec ces partenaires, tout en mettant en avant la réduction des coûts. S'il faut bien sûr être attentif à la bonne gestion des deniers publics, cela ne peut se traduire par une réduction de l'action publique, une action à laquelle les investissements privés ne doivent pas se substituer puisqu'ils n'ont pas nécessairement le même sens, la même finalité et la même utilité pour les populations, notamment en matière sociale ou de développement économique. Certains de nos collègues notent déjà à juste titre l'abandon prévu d'une action en matière de mobilité à Antananarivo. C'est un très mauvais signal qui est donné ici.

Nous serons donc très attentifs au travail effectif mené sur ces coopérations dans le cadre de Paris Région Expertise et nous le serons également concernant vos engagements budgétaires. Dans l'immédiat, nous nous abstenons sur ce rapport.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur BARDELLA pour le groupe FN.

M. BARDELLA (FN) – Vous allez dans le sens d'une simplification du fonctionnement de la coopération internationale avec l'instauration du dispositif allégé « Paris Région Expertise », limitant la représentation de notre collectivité à des guichets commerciaux. Si nous vous encourageons dans cette direction, cependant, cette solution médiane demeure en contradiction avec la position de principe qui est la nôtre s'agissant de la coopération décentralisée menée par la Région et par les collectivités régionales à l'étranger. Nous restons en effet attachés au principe de souveraineté de l'État dans les actions de coopération internationale courantes. C'est pourquoi nous ne pouvons voter favorablement cette délibération. Ceci étant dit, votre politique a désormais des comptes à rendre sur les moyens déployés à l'étranger avec les deniers publics et c'est ce que nous examinerons à l'appui de nos amendements, pour lesquels je vais conserver mon temps de parole.

Mme la Présidente – Merci. Messieurs ROMERO-MICHEL et AÏT pour le groupe RCDEC.

M. ROMERO-MICHEL (RCDEC) – Ce rapport nous propose de mettre fin aux IMV d'Antananarivo et de Hanoï, en expliquant qu'il pourrait y avoir eu des irrégularités dans leur financement et en arguant de leur incapacité à trouver des financements complémentaires à ceux octroyés par la Région pour leurs projets locaux. Bien sûr, il faut faire toute la lumière sur la situation de ces structures. À l'heure actuelle, les élus n'ont pas toutes les données suffisantes pour se faire d'eux-mêmes un avis technique sur la question. Il est salutaire de maintenir les financements pour ces instituts et leur personnel jusqu'à la mise en place des antennes locales de Paris Région Expertise qui vont les remplacer. Pourquoi cette urgence à brader dans la précipitation des projets pourtant déjà à moitié réalisés ? À travers une sorte de « opération mains propres » qui nous semble prématurée, la Région se désengage en fait massivement. Même les projets d'assainissement d'eau et d'équipements sociaux pour des publics en très grande précarité à Madagascar sont abandonnés. Le représentant sur place devant simplement

« s'efforcer de mobiliser des financements tiers pour poursuivre les actions de coopération de la Région ». En d'autres termes, il s'agit de l'enterrement d'un projet pourtant utile et incontestable. Pour les élus du groupe RCDEC, si un contrôle accru du fonctionnement de ces structures est salutaire – et nous vous en félicitons – une telle précipitation se fait au détriment de l'image de la Région, des habitants des pays que nous aidons et des finances régionales, comme le montrent les montants importants consacrés à solder des projets pourtant en cours de réalisation. Face à trop d'incertitudes, au manque d'informations précises sur la situation de ces IMV et à la volonté manifeste de l'Exécutif de réduire la voilure de la coopération décentralisée, les élus du groupe RCDEC s'abstiendront sur ce rapport.

Mme la Présidente – Merci, Madame LAHMER pour le groupe EELVA.

Mme KASMI (EELVA) – Non, ce sera Madame KASMI, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, nous ne serons définitivement jamais d'accord sur l'intitulé de vos rapports puisque au lieu d' « *évolution* », il aurait fallu marquer « *suppression* », et « *création* » au lieu de « *transformation* ». Bref, ce rapport propose de transformer les entités existantes de nos coopérations décentralisées à Madagascar et au Vietnam : les IMV. Plusieurs options étaient envisageables : les améliorer et en faire des outils sur lesquels les acteurs locaux et les bailleurs auraient pu s'appuyer, en faire des plate-formes pour asseoir le rôle de la Région. Ce n'est pas ce que vous avez choisi. Vous avez préféré les supprimer, tout en maintenant sur place un représentant de la Région mais cela ne sera pas suffisant pour continuer à appeler cela des coopérations décentralisées. Or, les mots ont un sens. En réalité, en les supprimant, vous fermez la coopération sans le dire et nous le regrettons sincèrement. Ce qui reste, ce ne sera plus des coopérations décentralisées, cela n'a d'ailleurs plus rien à voir avec de la coopération. Cela ressemble plus à la mise en place d'une vitrine pour valoriser l'expertise francilienne. Ce n'est pas nécessairement un problème mais il faudrait être clair, dire les choses et les assumer. Bien entendu, nous nous y opposons fermement car cela n'est pas notre vision de la coopération internationale avec des pays en développement. Les coopérations, qui doivent être pour nous des outils de solidarité, sont l'occasion d'échanges culturels, de pratiques et de personnes. Le pire, dans tout cela, c'est le remboursement des 430 000 euros financés par l'AFD. Pourquoi se dégager de ce projet ? L'AFD elle-même attendait des co-financements et considérait que ce projet était nécessaire pour les Malgaches. C'est inadmissible. Ces fonds n'iront pas à la population malgache. Ce choix témoigne de l'orientation de votre politique internationale. Nous nous y opposerons, bien évidemment.

Mme la Présidente – Merci, Madame KASMI. Madame VAN pour le groupe CD.

Mme VAN (CD) – Les 2 partenariats à Antananarivo pour Madagascar et à Hanoï pour le Vietnam, engagée par la Région Île-de-France, sont à ce jour les partenariats les plus efficaces en matière de coopération. Les premières retombées économiques pour les acteurs franciliens sont réelles. Cependant, les 2 IMV rencontraient de grandes difficultés de fonctionnement ces dernières années, d'un point de vue juridique et budgétaire. Il convient désormais de les résoudre en veillant à préserver la qualité des relations développées avec nos partenaires vietnamiens et malgaches. Ces 2 instituts méritent d'être transformés en représentations au sein du nouveau Paris Région Expertise, afin de mieux coordonner les actions. Les missions de ces nouvelles représentations auront un triple objectif : exploiter le potentiel des partenariats locaux sur des bases juridiques et budgétaires saines ; valoriser l'expertise francilienne ; travailler en synergie, fédérer et coordonner des projets en coopération avec des acteurs franciliens, organismes associés, pôles de compétitivité, clusters, secteur privé ou organismes français implantés sur place (AFD, Expertise France, Institut français). Cette nouvelle stratégie nous permettra de nous ouvrir à d'autres axes de coopération, porteurs de développement économique et d'emplois : traçabilité alimentaire pour le Vietnam, développement touristique à Madagascar. Nous saluons donc cette évolution du dispositif de coopération décentralisée à Madagascar et au Vietnam, qui est une déclinaison concrète et intelligente du principe posé dans le rapport-cadre sur la stratégie internationale de la Région voté en décembre dernier.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président.

M. NASROU (LRI) – Merci d'abord aux orateurs de la majorité, et d'abord à Madame VAN d'avoir bien expliqué ce que nous souhaitons faire ; à la Présidente de la commission, Marie-Célie GUILLAUME, d'avoir expliqué que ce n'était pas seulement un changement de nom mais bien une évolution vers quelque chose de plus moderne, et merci à elle d'avoir utilisé ce terme d'assainissement ; à Anne-Louise MÉSADIEU de son exposé, et d'avoir bien expliqué – c'est peut-être ce qui n'a pas été bien compris par un certain nombre d'orateurs de l'opposition – que ce qui se faisait dans ces IMV était contraire au règlement budgétaire et financier de la Région. J'ai utilisé dans mon introduction l'expression « *cavalerie budgétaire* » : j'aimerais dire à quel point elle est justifiée.

Madame KASMI et Madame FUCHS, vous regrettez le fait que nous ne continuions pas, par exemple, le projet PAMU3, troisième phase du projet de mobilité urbaine à Madagascar. En réalité, l'argent a été versé mais utilisé pour d'autres projets, ce qui est tout à fait illégal et contraire notamment au règlement budgétaire et financier de la Région. Vous avez donc raison : c'est inadmissible mais je crois que le responsable est assis sur le côté gauche de cet hémicycle. Je le dis parce que j'attendais

vraiment de votre part, Monsieur ROMERO, une réponse, une explication, une prise de parole sur un autre plan et un autre niveau que le mélange des genres dont vous avez voulu parler. Le mélange des genres que je vois est précisément celui de la gestion de ces IMV, de la grave situation juridique que vous avez laissée et qui a exposé les personnels de ces structures, et les a insécurisés dans leur travail avec des questions de ressources humaines très importantes. Si un personnel a un accident de travail, sous la responsabilité de la Région, il n'est couvert par personne. Les instituts étant l'émanation des accords de coopération sans aucun statut juridique, c'est tout à fait irresponsable. Il y aurait beaucoup à dire là-dessus. Je ne reviens pas sur votre détestation du mot « commercial », mais oui, nous assumons, avec la Présidente de la Région, que la stratégie internationale de la Région soit aussi au service du développement économique des entreprises franciliennes et en soutien à leur export. Ce n'est pas au détriment de la coopération, y compris sur le co-développement que nous pouvons avoir avec ces pays, qui veulent précisément avoir accès à l'expertise francilienne.

Je précise également, mais j'ai bien compris que nous avons une divergence de fond philosophique avec le Front National, que si nous ne faisons rien sur ces IMV, la facture sera beaucoup plus lourde puisque nous sommes dans une fuite en avant budgétaire. C'est ce qui est vraiment inacceptable.

Monsieur ROMERO-MICHEL, vous avez raison et je vous remercie d'avoir souligné que, pour les personnels, le travail se poursuivait et n'allait pas s'arrêter du jour au lendemain, qu'il y avait une continuité, d'où un certain nombre des montants alloués ici parce qu'il ne s'agit pas de leur faire porter l'inanité de la conduite d'un certain nombre de dirigeants qui ont mis en place ces dispositifs qui n'étaient pas solides sur le plan juridique et financier. Je précise cependant qu'il n'y a pas de précipitation : nous avons pris 18 mois pour faire cette évaluation avec les autorités locales concernées. Les montants affichés nous permettent d'aller au bout des projets bien engagés mais il n'est pas possible de ré-abonder des projets qui n'ont pas du tout été engagés, alors que l'argent a déjà été débouqué.

Quand j'entends Madame KASMI dire que nous rendons 350 000 euros à AFD, je voudrais que tout le monde comprenne bien que celle-ci nous a versé 350 000 euros pour le projet de mobilité urbaine et qui ont été utilisés pour autre chose. Nous avons alors la possibilité de ne rien allouer du tout sur ce rapport mais l'engagement de la Région avait été pris et il était logique que nous restituions les sommes. Le vrai sujet aujourd'hui est la conduite totalement inadmissible de ce dossier, de ces IMV, qui ne sont pas stables juridiquement. Je ne peux pas laisser dire que nous sacrifions la coopération décentralisée : elle a été sacrifiée dans la manière dont elle a été menée et cela a notamment exposé les personnels à des difficultés juridiques et financières importantes. Aujourd'hui, c'est donc vraiment un rapport d'assainissement. Je ne souhaitais pas aller sur ce ton-là mais je ne peux pas laisser dire un certain nombre de choses.

Monsieur ROMERO, je vous rassure, je suis à la fois dans l'Exécutif et la majorité, ce qui n'est votre cas ni pour l'un ni pour l'autre, mais la réalité me pousse à dire que ce sera probablement mon dernier rapport puisque je vais me consacrer à la présidence du groupe. J'en profite d'ailleurs pour dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à m'occuper de cette mission même si j'aurais aimé que nous finissions sur une discussion un peu plus responsable. Je voulais vraiment remercier l'ensemble des personnes, des services et des membres des cabinets qui ont contribué. Je serais vraiment heureux si nous pouvions avoir la bénédiction, ou en tout cas la bienveillance, de l'opposition sur cet assainissement des Instituts des Métiers de la Ville car c'était très franchement une situation tout à fait intenable et irresponsable.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président.

Article 1

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'examen de la délibération. Je mets au vote l'article 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LRI, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN

ABSTENTION : EELVA, FdG, RCDEC, M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

ADOPTION

Article 2

Amendements n° 55 et 54 (FN)

Mme la Présidente – J'ai deux amendements n° 55 et 54 en réponse commune. Allez-y, Monsieur BARDELLA.

M. BARDELLA (FN) – Je vais défendre le n° 54 dans un premier temps, si vous me le permettez.

Mme la Présidente – Non, vous défendez les 2 en même temps, réponse commune. Vous avez 1min35.

M. BARDELLA (FN) – vous n’êtes pas sans ignorer l’état de corruption avancée qui gangrène parfois les aides internationales. C’est malheureusement le cas à Madagascar, il suffit de lire la presse locale pour voir à quel point les scandales...

Exclamations.

Le fan-club est là... pour voir à quel point les scandales de détournement des fonds internationaux s’enchaînent. C’est la raison pour laquelle nous demandons à l’Exécutif régional la clarté la plus totale sur la gestion défailante des deux IMV à Madagascar et au Vietnam, qui a conduit à la disparition de plusieurs centaines de milliers d’euros. Cela n’a pas échappé au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER), qui vous a lui-même demandé hier en séance plénière des explications plus complètes, comme cela figure dans son rapport à l’article 2. Monsieur NASROU, vous me répondez sans doute qu’un audit général a déjà été réalisé l’année dernière sur l’ensemble des coopérations, et vous aurez très bien remarqué que ses conclusions ne font absolument pas allusion aux dysfonctionnements des deux IMV en cause, évoqués dans votre propre rapport. Dysfonctionnements, voilà bien un mot pudique pour dire que plusieurs centaines de milliers d’euros ont servi à financer des projets non réalisés. Notre amendement demande donc à l’Exécutif la réalisation d’un audit complet avant la fin de l’année par un prestataire indépendant et *in situ*, c’est-à-dire à l’IMV, concernant la gestion financière et comptable de ces 2 structures.

Le second amendement s’inscrit dans la suite logique du premier. À partir du moment où la Région est informée de la mauvaise gestion de l’argent public dans le cadre de la coopération avec les 2 instituts, nous ne voulons pas prendre le risque d’engager de nouvelles dépenses, au risque de commettre des gaspillages. Je demanderai bien évidemment un scrutin public sur ces 2 amendements.

Mme la Présidente – Le scrutin public est appelé dans l’hémicycle.

Intervention hors micro.

Si, bien sûr, mais pour ne pas perdre de temps, nous appelons d’abord le scrutin public, Monsieur de SAINT JUST. Monsieur le Vice-président, vous pouvez répondre.

M. NASROU (LRI) – Je vous réponds bien naturellement, Monsieur de SAINT JUST et Monsieur BARDELLA, pour vous dire que cela fait 18 mois que nous avons traité ce sujet, notamment en commission Coopération internationale. Merci d’avoir souligné qu’un audit vous a été communiqué à cette occasion, qui portait effectivement plus globalement sur les dispositifs d’aides internationales de la Région, mais abordait aussi cette question des IMV. Je n’ai pas de difficulté à ce que nous puissions refaire un point en commission sur le suivi, mon successeur ou moi-même, Aujourd’hui, en réalité, nous avons tous les éléments dont nous pouvons disposer pour prendre cette décision. Je ne comprends donc pas très bien vos 2 amendements. Je demanderai donc le retrait sinon le rejet, car en réalité il faut assainir cette situation et nous avons les éléments pour le faire. Sur les montants dont vous parlez, un certain nombre – la grande majorité – sont des crédits de paiement, donc des sommes qui ont déjà été allouées. Nous pouvons cependant avoir la liste des projets détaillés et vous la transmettre. Cela ne change cependant rien au montage juridique et au portage salarial des représentants de la Région, qui sont le cœur de ce rapport. Je vous demande donc de retirer vos 2 amendements, étant entendu que nous pouvons toujours, comme nous l’avons déjà fait en commission, faire des points précis sur l’évolution de ces dispositifs de coopération, y compris dans le détail.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix les 2...

Exclamations.

Bien sûr, nous faisons un vote dissocié. Voulez-vous faire des explications de vote ?

Nous mettons aux voix l’amendement n° 55, avec un avis défavorable de l’Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? J’ai besoin de deux scrutateurs : Mme MÉSADIEU et M. KIENZLEN. Le scrutin est clos.

Vote de l’amendement n° 55 (FN)

Scrutin public

VOTANTS : 145

POUR : 17

CONTRE : 125

ABSTENTION : 3

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'amendement n° 54. Scrutin public aussi, Monsieur BARDELLA. Le scrutin est ouvert, avis défavorable de l'Exécutif. J'ai besoin de scrutateurs : M. TRIGANCE est debout et Mme PIGANEAU aussi, cela tombe bien. Le scrutin est clos. Merci aux scrutateurs.

Vote de l'amendement n° 54 (FN)

Scrutin public

VOTANTS : 141

POUR : 16

CONTRE : 103

NPPV : 22

REJET

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix l'article 2. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LRI, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN

ABSTENTION : EELVA, FdG, RCDEC, M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

ADOPTION

Article 3

Amendement n° 27 (S&R)

Mme la Présidente – J'ai un amendement n° 27 du groupe S&R. Quelqu'un le défend-il ? Monsieur ROMERO.

M. ROMERO (S&R) – Vous indiquez que vous allez porter une attention particulière aux projets susceptibles d'être financés par l'AFD, notamment sur la création d'une agence d'urbanisme et d'amélioration des transports publics de la ville, c'est-à-dire globalement la continuité du projet PAMU3. Si c'est pour aller rechercher l'argent que vous êtes en train de rembourser, je trouve cela particulièrement contradictoire. S'agissant de la question de la structure juridique, j'en profite pour souligner qu'il faudrait aller jusqu'au bout et parler de l'utilisation des deniers publics.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. NASROU (LRI) – Il ne faut pas confondre la forme et le fond. Nous pouvons très bien arrêter le projet PAMU3 sans que cela nous empêche de continuer à travailler sur la question de la mobilité urbaine. L'AFD nous a donné de l'argent sur un projet, qui a été dépensé. Il nous faut donc assainir. Si nous devons enregistrer quelque chose comptablement parce que l'argent a été décaissé mais n'est pas allé sur les bons projets, il nous faut le dire et le solder. C'est la conséquence pratique de la cavalerie budgétaire dont je parlais. Cela ne nous empêche pas de travailler sur le sujet. Il ne faut pas confondre le dispositif et le contenu, en l'occurrence la mobilité urbaine. Ce que nous faisons là va nous permettre d'avoir d'autres financements et même davantage. Je vous demande donc de retirer cet amendement, sinon il faudra le rejeter.

Mme la Présidente – Nous allons mettre l'amendement aux voix.

Brouhaha.

Scrutin public demandé. Le scrutin est appelé dans l'hémicycle. Pouvons-nous l'ouvrir ? Le scrutin est ouvert. Avis défavorable de l'Exécutif. J'ai besoin de scrutateurs : Monsieur LOREC, venez par ici, et Monsieur DOUSSET, quand il aura voté. Le scrutin est clos. Merci Messieurs les scrutateurs.

Vote de l'amendement n° 27 (S&R)

Scrutin public

VOTANTS : 150

POUR : 36

CONTRE : 79

ABSTENTION : 4

NPPV : 31

REJET

Mme la Présidente – Article 3. On se réveille ! Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LRI, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN

ABSTENTION : EELVA, FdG, RCDEC, M. CHEVRIER

ABSENT : M. OUCHIKH

ADOPTION

Mme la Présidente – Je mets aux voix la délibération dans son ensemble. Tout le monde a tout dit ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-129

POUR : LRI, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN

ABSTENTION : FdG, RCDEC, M. CHEVRIER

NPPV : EELVA

ABSENT : M. OUCHIKH

ADOPTION

CR 2017-144 : POUR UN PLAN DE SÉCURISATION DES ÎLES DE LOISIRS FRANCILIENNES

Mme la Présidente – M. JEANBRUN présente de sa place la niche du groupe LRI. Monsieur JEANBRUN, vous avez la parole sur la sécurisation des îles de loisirs. Je remercie M. NASROU, puisque c'est sa dernière délibération.

Applaudissements.

Il a accompli un formidable travail à la vice-présidence tourisme et action internationale, avec de nombreux accords signés (Alger, Tunis, Casablanca). Nous le félicitons. Alger, Tunis, Casablanca, cela ne vous parle pas, Monsieur TEMAL ? Pourtant c'est très important.

Monsieur JEANBRUN.

M. JEANBRUN (LRI) – Je vais essayer de présenter la niche dans le calme.

Mme la Présidente – L'Île-de-France doit se projeter. Monsieur JEANBRUN.

Mme CIUNTU remplace Mme PÉCRESE à la présidence.

M. JEANBRUN (LRI) – Le sujet est un peu moins rigolo, puisque, pour rappel, en fin de journée le vendredi 26 mai dernier, sur la base de loisirs de Vaires-Torcy, en Seine-et-Marne, nous avons connu une expédition punitive d'une rare violence, où barres de fer, matraques télescopiques ont rivalisé d'horreur avec des battes de base-ball cloutées. Une vingtaine de personnes, en réalité une vingtaine de voyous, s'en sont prises violemment aux agents de sécurité de notre base de loisirs. Ces individus avaient pris le soin de mettre des casques et d'enfiler des cagoules, prouvant ainsi la préméditation de l'acte. Entrés par effraction le matin même, reconduits à la sortie par les agents de sécurité, ils avaient menacé de se venger. Revenu par provocation le soir, l'un d'entre eux a malicieusement toisé les agents de sécurité afin de les amener à se rapprocher. C'est alors qu'une vingtaine de complices ont fondu sur ces pauvres agents de sécurité, afin de les encercler et de les passer à tabac. Cinq agents de sécurité ont été envoyés à l'hôpital ; l'un d'entre eux a été très grièvement blessé à la tête et laissé pour mort par ses bourreaux. Au nom du groupe Les Républicains, je tiens à saluer l'action de ces équipes et le dévouement de ces agents. Je pensais, en votre nom à tous mes chers collègues, mais je constate que cela vous intéresse bien peu, souhaiter le meilleur rétablissement possible à ces agents, et plus particulièrement à celui dont nous ne savons s'il pourra retravailler. C'est en pensant à eux et à leurs familles, à tous les usagers majeurs ou mineurs qui ont été témoins de cette orgie de violence, que nous vous présentons cette niche aujourd'hui, pour mettre un terme à ces violences gratuites, pour pouvoir dire à toute l'équipe du site de Vaires-Torcy, à toutes les équipes des îles de loisirs, que nous ferons face à leur côté et qu'ils ne seront plus seuls pour enrayer la délinquance sur nos îles de loisirs. Ils doivent savoir que la Région prendra toute sa part dans ce combat, et qu'au-delà même de ce qui lui incombe, elle fera en sorte, par l'intermédiaire de sa Présidente, que l'État prenne toutes ses responsabilités, État qui est, rappelons-le, le premier garant de la sécurité de nos concitoyens.

C'est dans cet esprit que notre Présidente, Valérie PÉCRESE, a immédiatement, après les incidents que je viens de citer, adressé une demande urgente au Préfet de Seine-et-Marne pour une mobilisation des forces de l'ordre autour de ces espaces publics, devenus sensibles. Face à cet événement et à la multiplication des faits de ce type, nous souhaitons que la peur change de camp et que ce ne soit plus nos agents de sécurité qui soient terrorisés, mais bien les voyous qui bafouent les règles et les lois de la République. Le premier objectif de notre niche se situe bien là.

Les 12 îles de loisirs de la Région Île-de-France s'étendent sur plus de 3 000 ha. Elles reçoivent l'équivalent de 4 millions de visiteurs par an. Dans le contexte que nous connaissons, la sécurisation de ces sites est donc primordiale. Les îles de loisirs ont une vocation sociale qu'il nous appartient de préserver. Elles sont le jardin de ceux qui n'en ont pas, comme aime à le dire notre Présidente. Au groupe LR, nous sommes attachés à cette vocation sociale. Nous voulons que nos îles de loisirs restent des lieux qui œuvrent contre l'exclusion de celles et ceux qui n'ont pas accès aux vacances et aux loisirs. C'est dans cette optique que la Région a édité 90 000 tickets loisirs en 2016, et qu'elle en éditera 126 000 cette année, sous l'impulsion du toujours dynamique Vice-président KARAM.

Intervention hors micro.

Chers collègues, il est de notre devoir de garantir la tranquillité et la sérénité de ces espaces, pour que chaque usager puisse pleinement profiter des loisirs qui lui sont proposés. Force est de constater que cette ambition est malheureusement loin d'être

acquise. L'acte barbare que j'évoquais au début de mes propos n'est malheureusement pas un acte isolé. Cette niche a pour but de le dire, de dire que cela suffit et que nous ne pouvons plus accepter que nos îles de loisirs subissent des phénomènes d'incivilités et de violences graves quasi quotidiennement. Rappelons qu'en plus de l'enjeu sécuritaire, l'enjeu économique n'est pas à négliger. C'est ce que souligne le dernier rapport de l'IAU, qui met en exergue qu'en plus de la montée du sentiment d'insécurité chez les usagers, le coût élevé que représentent ces incivilités et ces dégradations pour notre collectivité a explosé. En effet, les investissements réalisés par la Région se trouvent bien souvent dégradés. Cela a été le cas le 27 juin dernier pour le téléski nautique de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise. Cela implique, vous l'imaginez, à quelques jours de la période estivale, une cessation de cette activité, pourtant tant plébiscitée. Ces dernières années, les faits divers ne manquent pas, et les îles de loisirs souffrent d'une mauvaise réputation qui, saison après saison, ne fait que se renforcer. Or, ces îles de loisirs, déjà en difficulté financière, ne peuvent vraiment pas se permettre le luxe de ces mauvaises publicités. Si nous voulons préserver ces espaces au service du plus grand nombre et des familles franciliennes qui sont dans des situations précaires, il est de notre devoir de ramener la tranquillité sur ces poumons verts de l'Île-de-France.

Comme chacun le sait, les îles de loisirs ne sont pas gérées en direct par la Région, mais par des syndicats mixtes dédiés. En matière de sécurité, l'action de ces derniers se concentre essentiellement sur l'embauche d'agents de sécurité. Les difficultés financières que j'évoquais les contraignent à n'en recruter qu'un nombre restreint. De plus, ces agents de sécurité n'ont pas de pouvoir de police, et leurs actions sont donc limitées. Pas ou peu équipés, ils n'ont que peu ou pas de protection face à des actes de plus en plus violents. C'est pourquoi nous devons dénoncer cet état de fait et agir auprès du ministre de l'Intérieur pour renforcer la présence policière à leur côté et développer des dispositifs techniques et technologiques innovants et adaptés. Depuis des années, les responsables des îles de loisirs sollicitent régulièrement un accroissement de la présence de la police, et surtout un appui politique qu'ils ont hélas cherché bien longtemps sans trouver écho. Je veux pouvoir leur dire que nous les avons entendus et que cette niche leur apportera l'appui qu'ils réclament.

En matière de sécurité, la Région assume pleinement son rôle. C'est une priorité pour notre majorité. La Présidente et le Vice-président en charge de la sécurité, Frédéric PÉCHENARD, ont lancé dans cet esprit, dès le début de notre mandat, le bouclier sécurité, qui a permis notamment la sécurisation des sites touristiques régionaux par la signature d'une convention avec le ministère de l'Intérieur. Dès sa prise de fonction, le Vice-président Patrick KARAM s'est très rapidement mobilisé sur le sujet de la sécurisation des îles de loisirs, par une présence appuyée auprès des acteurs de terrain, mais surtout en consacrant 1,4 million d'euros de son budget pour investir en faveur de la sécurité des îles de loisirs, assumant ainsi le rôle qui est celui de l'institution régionale.

Au regard des difficultés financières, il est important que l'État et les municipalités prennent également leurs responsabilités au côté de la Région. C'est pourquoi le premier objet de notre niche est d'entreprendre des négociations avec l'État et les acteurs locaux sur le statut des îles de loisirs dans le but précis d'obtenir de l'État un statut spécifique, similaire à celui des communes touristiques, comme les stations balnéaires. Nous entendons par là donner les mêmes garanties en termes de sécurité. Pour être très concret, il s'agit, au travers de ces différentes conventions, de permettre l'intervention des forces de l'ordre sur nos îles de loisirs, notamment celle de maîtres-nageurs sauveteurs CRS, qui sont autorisés, par une note interne de juin 2016, transmise par la direction centrale des CRS, à porter une arme dans le cadre de leur mission de protection des plages. Il convient également de s'inspirer des bonnes pratiques et de les généraliser, comme celle qui lie l'île de loisirs de Cergy-Pontoise et le SDIS 95 : en échange de la mise à disposition de l'île pour l'entraînement des pompiers, ces derniers s'engagent à surveiller les baignades pour un quota d'heures prédéfinies. Nous voulons aussi responsabiliser les acteurs locaux sur les enjeux de sécurité. Il est souhaitable que des conventions puissent être liés avec les communes d'implantation des îles de loisirs, pour permettre l'intervention des polices municipales quand il y en a aux abords des propriétés régionales. Dès lors que ces partenariats auront pu être noués, il apparaît évident et important de développer des liens réguliers entre les différents acteurs, pour adapter les solutions aux problématiques de chaque territoire.

C'est dans cette perspective que nous demandons la mise en place de réunions présidées par le Vice-président en charge du sport, de la jeunesse et de la vie associative, avant et après les périodes estivales. Elles devront regrouper l'ensemble des parties, du Préfet et de ses services aux représentants des syndicats mixtes, en passant par les services concernés de la Région, les directions départementales de la cohésion sociale et les différents transporteurs concernés. Pour les maires qui voient de quoi je parle, une sorte de CLSPD des îles de loisirs.

Il est également primordial que les îles de loisirs puissent se doter d'un règlement intérieur efficace en matière de prévention d'actes portant atteinte à la sécurité des biens et des personnes. Les règlements intérieurs doivent être actualisés pour prendre en compte les conditions nécessaires à la bonne gestion des volumes significatifs de visiteurs, à l'égard d'un objectif de sécurisation comme l'adoption de mesures recommandées dans le cadre du dispositif Vigipirate, par exemple. Nous recommandons également aux syndicats mixtes de s'appuyer sur la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité. Afin de limiter les phénomènes de bandes, à l'origine de nombreux dérapages sur les îles de loisirs, nous souhaitons

que l'accès soit interdit aux mineurs de moins de 16 ans non accompagnés par un adulte dans les lieux fermés comme les zones de baignade. Dans cette même logique, il nous semble important que l'ensemble des agents puissent effectuer des contrôles d'identité aux entrées de ces sites, et surtout de leur donner la possibilité de refuser l'accès aux personnes refusant de se soumettre à ce contrôle d'identité. Trop souvent, le sentiment d'impunité est un facteur d'augmentation de la violence et des dégradations. Afin de s'assurer du déclenchement d'enquête par les autorités compétentes, le dépôt de plainte doit être systématique dans tous les cas de dégradation de biens ou de violation des règlements intérieurs. Tolérance zéro : pas de petites dégradations, pas de petites infractions.

Comme il n'est jamais possible de corriger que ce que nous connaissons, il est indispensable d'achever dans les meilleurs délais les diagnostics et bilans de sécurité engagés. En effet, les services de la Région ont besoin de connaître précisément les besoins de chacune des îles de loisirs afin d'orienter au mieux les budgets de sécurisation. Ces bilans doivent être établis annuellement, en amont de chaque saison, pour assurer la bonne appréhension des enjeux sur nos propriétés. Dans cette même lignée, et surtout par souci d'anticipation et de prise en compte des retours d'expérience, ces bilans de sécurité devront prendre en compte les améliorations mises en place dans l'année, les chiffres et statistiques d'infraction au règlement intérieur, ainsi qu'une mise en avant des besoins détectés en matière de sécurité. De cette manière, notre institution régionale pourra étudier la mise en place de mesures de sécurisations s'inscrivant dans le temps, au premier rang desquelles des brigades équestres, comme en ont mis en place les îles de loisirs d'Étampes et de Port aux cerises, en lien avec le Conseil départemental de l'Essonne. Nous souhaitons le déploiement de telles brigades sur l'ensemble des îles de loisirs franciliennes. La plupart étant déjà dotées de centres équestres, les investissements seront donc minimes pour accueillir ces brigades sur les propriétés régionales. Elles ont plusieurs vertus, notamment celle de pouvoir évoluer en eaux vives et dans des espaces plus sauvages. Les bois et les lieux de baignade pourront être sécurisés plus facilement. Les brigades équestres sont également très utiles pour lutter contre les mouvements de foule. Elles ont déjà prouvé leur efficacité à canaliser les phénomènes de hooligans à l'entrée de certains stades, par exemple. C'est en partie une réponse qui peut être apportée aux différents faits divers qui ont marqué l'actualité des îles de loisirs ces deux dernières années. Je pense non seulement à l'expédition punitive de mai, dont je viens de vous parler, mais également aux mouvements de foule du 26 août dernier à Cergy-Pontoise.

Pour répondre aux mouvements de foule, et lorsque la configuration des entrées des îles de loisirs le permet, nous voulons que ces sas de sécurité puissent être mis en place. En créant un seul accès surveillé et protégé, les sas contiennent les risques de violence à un seul endroit, et les rendent donc plus contrôlables. Ils permettent par ailleurs la mise en place des mesures de contrôle proposées dans cette délibération. Je pense à l'interdiction aux mineurs de moins de 16 ans non accompagnés par une personne majeure, ou encore au conditionnement de l'accès des îles de loisirs à la présentation d'une carte d'identité. Il convient tout de même de rappeler que le principe de libre accès aux services publics est et doit être maintenu au sein des règlements intérieurs. Ces restrictions potentielles à l'entrée doivent être proportionnées afin de prévenir une atteinte au bon ordre, à la sécurité ou à la salubrité publique. Nous voulons poursuivre la mise en place de blocs anti-intrusion. Les îles de loisirs les plus isolées souffrent hélas chaque année d'intrusions intempestives. Ces investissements vont permettre d'empêcher les rodéos de quads ou encore les campements sauvages. Enfin, par cette recommandation, nous voulons protéger les accès aux entrées des sites, face aux risques d'attaques à la voiture folle. Merci, chers collègues.

Applaudissements.

Non, je n'ai pas terminé, je les remerciais de faire silence.

Nous souhaitons enfin que nos investissements prennent en compte l'évolution des technologies. Cela commence par protéger les agents de sécurité amenés à se déplacer en permanence sur les sites, dès lors qu'ils sont aujourd'hui la cible d'attaques préméditées et de guet-apens. Nous demandons qu'ils soient équipés de talkies-walkies géolocalisables, comme c'est déjà le cas sur l'île de loisirs de Buthiers, où les agents les utilisent.

Pour finir, le groupe Les Républicains souhaite que la Région soit porteuse de choix innovants. C'est pourquoi il nous apparaît important d'investir dans des technologies novatrices de gestion préventive des risques de sécurité. À l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, par exemple, ce sont près de 600 ha qu'il convient de protéger. Nous avons conscience que la mise en place de points fixes de vidéoprotection n'est pas suffisante. C'est donc pour cela que l'investissement dans des drones de vidéoprotection pourrait permettre de couvrir ses vastes espaces. Cela nous semblerait donc pertinent. Pour rappel, ces drones sont déjà utilisés par différents acteurs publics, comme la brigade de sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône, pour surveiller de grands espaces boisés. Il convient toutefois de préciser que la législation ne permet pas de les utiliser de manière optimale, c'est pourquoi nous voulons mandater la Présidente pour qu'elle puisse négocier avec les autorités compétentes une évolution du cadre réglementaire. Ainsi, la construction de postes de commandement PC sécurité devient un impératif dans chacune de nos îles de loisirs. Aucun risque ne pouvant être écarté de notre réflexion, nous voulons doter nos îles de loisirs de dispositifs d'intelligence artificielle. Cet outil de sécurisation exceptionnel a déjà prouvé son efficacité durant l'Euro 2016, où Thales avait mis en place, dans le métro, des systèmes de détection de mouvements de foule et de violences. Cette technologie, mes chers

collègues, pourrait sauver des vies demain dans nos îles de loisirs. Il convient enfin d'inclure des moyens de communication modernes pour alerter en temps réel les usagers de risque et transmettre ainsi des consignes de sécurité en attendant l'intervention des services de secours, incluant notamment l'envoi de SMS sur la base de la géolocalisation des téléphones. Ces technologies peuvent avoir toute leur utilité si elles sont conjuguées avec un renforcement nécessaire des moyens humains.

Cette niche a pour objectif de mettre l'État face à ses responsabilités, afin qu'il assume ses compétences régaliennes. La loi sur le terrorisme sera prochainement débattue. Si nous avons entendu les mots, maintenant il est urgent de passer aux actes. Cette niche du groupe LR n'a pas pour vocation de faire des îles de loisirs des châteaux forts, mais simplement d'apporter des recommandations, des préconisations qui visent à assurer la tranquillité des usagers et la sécurité des agents en première ligne. Je vous remercie de votre fragile attention.

M. la Présidente – Je vais recueillir maintenant l'avis des commissions. Pour la commission de la sécurité, Monsieur Vincent JEANBRUN.

M. JEANBRUN (LRI) – Avis favorable.

Commission de la sécurité : avis favorable

M. la Présidente – Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative, Monsieur Benoît JIMENEZ.

M. JIMENEZ (UDI) – Avis favorable.

Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : avis favorable

M. la Présidente – Pour la commission finance, Mme Marie-Pierre de la GONTRIE. Qui peut me donner l'avis ? Avis favorable également.

Commission des finances : avis favorable

Discussion générale

M. la Présidente – Nous passons à la discussion générale. C'est M. Benoît JIMENEZ qui commence. Je vous demanderais effectivement d'être plus attentifs, sans quoi c'est très difficile pour l'orateur.

M. JIMENEZ (UDI) – Absolument. Je vous en remercie, Madame la Présidente.

Nos 12 îles de loisirs franciliennes sont des espaces qui accueillent tout type de public, des particuliers au groupe pour des manifestations scolaires, des séminaires d'entreprise, mais aussi des événements associatifs ou encore familiaux. En période estivale, nos îles sont particulièrement fréquentées. Cet été, grâce au dispositif Ticket loisirs, nos îles de loisirs accueillent également les familles fragilisées, les femmes victimes de violences, les mineurs hospitalisés, les adhérents et licenciés des clubs sportifs, les personnes en situation de handicap. J'ouvre ici une parenthèse pour saluer le travail réalisé par le Vice-président Patrick KARAM ainsi que les services de la Région sur ce dispositif, et les réorientations pragmatiques et de bon sens que celui-ci a connu. Nous pourrions aussi évoquer l'arrivée de la culture, cet été, au sein de ces îles : séances de cinéma, de théâtre, l'événement Partir en livre ou encore le Musée passager, la volonté et les idées pour dynamiser ces îles ne manquent pas au sein de notre majorité. Néanmoins, les 12 îles de loisirs propriétés régionales sont de plus en plus confrontées à des problèmes d'insécurité. Nous avons bien sûr en tête ce dernier mois de mai, où une vingtaine de jeunes cagoulés et armés de barres à mine, matraques et bombes lacrymogènes se sont introduits sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy. Cet événement n'est malheureusement pas un cas isolé. Depuis plusieurs années, notamment pendant les vacances et les périodes estivales, les îles de loisirs franciliennes subissent régulièrement des phénomènes d'incivilités et de violences. Malheureusement, cela engendre inéluctablement une image négative de ces îles de loisirs. Alors, bien que nous ne puissions pas nous substituer aux compétences de l'État, notre majorité a décidé de prendre à bras-le-corps ce thème de la sécurité en y apportant des actions concrètes. Je pense d'abord à notre action dans le cadre du bouclier de sécurité : chaque année, la Région investit la somme de 1,4 million pour la sécurisation des îles de loisirs. La Région finance ainsi des systèmes modernes d'alarme, de vidéoprotection ou la protection physique des sites via des barrières grillagées restreignant l'accès non contrôlé des visiteurs et empêchant l'intrusion de véhicules. Les îles de loisirs doivent pouvoir en effet bénéficier d'un statut similaire à celui attribué aux communes touristiques en période estivale, au travers de différentes conventions permettant l'intervention des forces de l'ordre pour la surveillance des îles de loisirs. Comme l'ensemble des espaces publics, ces îles de loisirs sont aussi confrontées au risque de terrorisme, et c'est un sujet qui ne peut être balayé d'un revers de main. Bien entendu, il est nécessaire d'installer des

portiques à l'entrée et de procéder à un contrôle d'identité, ainsi que d'interdire l'accès à ces îles aux mineurs de moins de 16 ans non accompagnés. Les brigades équestres peuvent aussi être un moyen pour prévenir et rassurer les usagers. À cela s'ajoute une présence humaine indispensable pour prévenir d'éventuels incidents. Faire évoluer le cadre réglementaire afin de pouvoir investir dans des technologies innovantes, comme les drones ou le recours aux intelligences artificielles, permettrait d'assurer efficacement tant la sécurité des usagers que celle du personnel de sécurité, lequel fait aujourd'hui l'objet d'attaques ciblées, ce que nous ne pouvons tolérer. Développer les moyens technologiques et augmenter la présence humaine est aujourd'hui indispensable pour faire face aux graves problèmes d'insécurité auxquels sont confrontées les îles de loisirs. Ainsi, parce que nous partageons pleinement les valeurs ainsi que les propositions concrètes défendues dans cette niche, le groupe UDI y apportera son plein et entier soutien.

Mme CIUNTU – Je vous remercie. C'est au tour maintenant de Rachid TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – D'abord, je voudrais remercier le Vice-président KARAM pour sa présence et son intérêt porté aux îles de loisirs.

Quand nous avons commencé à lire la proposition pour un plan de sécurisation des îles de loisirs, nous ne pouvions être que pour sur le principe et l'idée. Le problème est venu au cours de la lecture. Je souhaite quand même remercier le groupe LRI pour ce projet, qui va nous permettre d'avoir un certain nombre de débats. Toutefois, si l'objet premier pourrait être le rassemblement autour de questions de sécurité, nous voyons aussi, derrière cela, beaucoup de communication et peut-être même un peu d'agitation. Je souhaite effectivement d'abord rappeler, comme mes collègues, l'importance des îles de loisirs – ce sont 4 millions de Franciliens qui y séjournent –, saluer le travail des équipes au quotidien et rappeler le rôle social de ces bases de loisirs, qui permettent à de nombreux Franciliens de pouvoir prendre quelques moments de vacances.

Sur la réalité, c'est beaucoup d'affichage. D'ailleurs, si nous prenons l'article 3.3.1, il est indiqué que les services de la Région ont besoin de connaître précisément le besoin de chaque île de loisirs en matière de sécurité. Ceci va d'ailleurs à l'encontre de ce que l'on nous vend, puisqu'à ce stade, ce qui est indiqué dans la niche, c'est que la Région est dans l'incapacité d'avoir une vision réelle, même si je ne nie pas ce que viennent d'évoquer mes collègues sur des problèmes particuliers. Aucun audit n'existe. C'est d'ailleurs l'objet d'un des amendements que nous proposons : avant d'entreprendre un vrai travail, peut-être faut-il d'abord faire le point sur ce qui existe, ainsi que sur les enjeux. Ce travail n'a pas été réalisé.

Un problème au niveau juridique est également évoqué, puisque pour pouvoir mener à bien ce qui est proposé, il faut également des évolutions juridiques, comme l'indique l'article 3.3. Nous voyons donc bien que, derrière cela, c'est beaucoup d'affichage. Nous n'avons aujourd'hui aucune étude précise sur la situation sécuritaire, aucune capacité pour la Région d'intervenir réellement du fait de problèmes juridiques : tout cela n'est pas très sérieux.

Quelques points d'interrogation subsistent en outre, notamment sur la question de l'accès pour les moins de 16 ans non accompagnés. Nous pouvons verser chacun dans ce fantasme de horde de jeunes sauvages, mais nous savons bien aussi qu'il existe des pratiques de jeunes qui peuvent s'y rendre depuis la nuit des temps. Dorénavant, ils ne pourront plus avoir accès à ces bases. De même, il faut une pièce d'identité, de peur que nous ayons je ne sais quoi, je ne sais ce qui pourrait arriver.

Rien ne figure dans ce rapport sur la question de la prévention, pas un mot. Que nous puissions sécuriser plus, pourquoi pas, mais il faut aussi, d'un autre côté, des mesures de prévention, d'accompagnement de ces jeunes qui pourraient profiter de ces loisirs pour aller d'ailleurs se distraire dans les différentes actions qu'évoquait mon collègue JIMENEZ sur ces îles de loisirs.

Il est question de drones, en indiquant d'ailleurs, dans le rapport, que ce n'est pas possible puisque manque l'assise juridique. Nous savons bien tout ce que cela pose comme question sur le sujet des libertés publiques. C'est donc beaucoup d'agitation.

Pour les stations balnéaires, tout comme pour les communes touristiques, et ainsi que je l'ai indiqué en commission, cela ne fonctionne pas. Donc, concrètement, c'est là beaucoup d'artifice et de communication. Chacun peut toujours prétendre faire plus de sécurité, la réalité est que nous n'aurons rien derrière.

Ce qui nous aurait intéressés, c'est que la Région réaffirme à cette occasion son intervention et son investissement dans les îles de loisirs. Il n'en a rien été. Quand nous regardons les budgets, nous voyons bien que, si la ligne a été passée du secteur sécurité, dont le Vice-président est au moins là, au secteur sports et loisirs, une baisse est à noter quant aux budgets réellement consommés. C'est donc de l'affichage, avec une incapacité à mener ces politiques et une baisse budgétaire.

Si nous réaffirons encore une fois notre soutien aux équipes, nous rappelons également qu'à chaque fois que la majorité souhaitera parler sérieusement, concrètement de sécurité, nous serons là. Ce ne sera pas le cas quand il s'agira, comme aujourd'hui, d'opération de communication ou d'agitation – j'entendais d'ailleurs le FN dire que vous aviez repris leurs tracts. Nous ne pourrons bien évidemment pas voter cette niche, parce que ce n'est que de la communication et que je pense que les Franciliens méritent beaucoup mieux.

M. la Présidente – Je précise que notre collègue Patrick KARAM n'est pas là parce qu'il se désintéresse du sujet, bien au contraire, mais parce qu'il a des contraintes professionnelles qui le tiennent éloigné de l'hémicycle.

Exclamations. Interventions hors micro.

Piscine et poney, je n'appelle pas cela des contraintes professionnelles. Si votre métier est celui-là...

Exclamations. Interventions hors micro.

Nous avons tous des métiers dans cet hémicycle.

Certes, vous êtes là, mais certains bancs sont clairsemés de part et d'autre. Sur ce sujet, je vous rejoins.

Exclamations. Interventions hors micro.

Est-il possible de se calmer ?

Est-il possible de se calmer ? L'image que vous donnez des élus est peut-être celle de la présence, mais en tout cas...

Pouvez-vous vous calmer s'il vous plaît, parce que l'image de notre assemblée est détériorée par ce genre d'événements.

Pouvons-nous continuer ?

Je passe la parole à M. Fabien GUILLAUD-BATAILLE, qui, j'espère, pourra intervenir dans le calme.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Je n'en suis pas certain, parce que pour intervenir sur cette niche, je dois vous avouer qu'il faut faire un certain nombre d'abstractions. La première abstraction concerne ce qu'il s'est passé sur le débat sur les mutuelles et l'attitude de la Vice-présidente, qui nous a menti à plusieurs reprises dans les réponses qu'elle nous a faites, l'attitude du Président du groupe LRI, et même, et je le regrette particulièrement, la réponse de la Présidente, qui a décidé de répondre à une question que nous ne posions pas pour ne pas répondre aux questions que nous posions.

La deuxième extraction est relative au ton et à la réalité de cette niche. Le ton de M. le Maire de l'Haÿ-les-Roses, déjà, qui est d'ailleurs coutumier du fait, ce que dénonçait mon collègue TEMAL à l'instant : nous sommes ici dans l'outrance. Les mots sont grandiloquents pour parler de situations qui sont réellement problématiques et dont il faut discuter sérieusement. Honnêtement, quand nous entendons aussi bien d'ailleurs M. JEANBRUN que M. JIMENEZ, nous nous demandons comment 4 millions de Franciliens peuvent se rendre dans ces endroits, en sortir vivants et décider d'y retourner.

Il est compliqué d'avoir ce genre de débat sur ce ton. C'est là une deuxième abstraction dont nous devons faire preuve.

Dernière abstraction : comment un groupe qui dépose une niche peut nous faire déposer quatre amendements assez fondamentaux, qu'il a lui-même rédigés, en tout début de séance ? Nous avons là encore un problème de travail et de respect du travail des uns et des autres, sur lesquels je trouve qu'il faudrait que nous progressions.

Je reviens sur un certain nombre de points que je partage avec mon collègue du parti socialiste. Au début, nous sommes d'accord : il faut effectivement renforcer la sécurité. Renforcer les brigades équestres, c'est intéressant, encore que cela disparaisse dans l'amendement. Trouver un statut de stations balnéaires, qui deviennent, par la magie des amendements, communes touristiques, c'est aussi intéressant. Mais à la fin, ce sont les contrôles d'identité pour tout le monde, l'interdiction aux mineurs, les drones de sécurité et le flicage, le flicage des agents par des dispositifs GPS dans le matériel qu'ils utilisent. Évidemment, *in cauda venenum* – dans la queue, le venin, pour ceux qui n'ont pas suivi.

C'est aussi une expression utilisée par Robert Merle dans *Fortune de France*. Excusez-moi, on me trouble.

Tout cela fait que nous ne pouvons pas discuter sérieusement et que nous ne voterons pas cette délibération.

M. la Présidente – Merci. La parole est au Front national, M. Jean-Lin LACAPELLE.

M. de SAINT-JUST (FN) – Il est clair que, comme un peu partout en Île-de-France, dans ces îles de loisirs se posent des problèmes de sécurité extrêmement importants. La gauche est soit dans le déni, soit dans la volonté de faire de la prévention, c'est-à-dire d'aggraver les problèmes. Devant ces problèmes, l'Exécutif n'a pas réagi tout de suite, mais, par le biais de la niche LRI, présente un certain nombre de propositions. Nous avons été un peu surpris par le titre de ce rapport, « la sécurisation des îles de loisirs ». Après nos nombreux amendements et interventions visant à renforcer la sécurité des îles de loisirs lors du budget de 2017, vous avez enfin daigné nous écouter, mais il a fallu, comme toujours en français chez vous, une agression extrêmement violente pour que la presse en parle et que vous vouliez bien réagir. Je fais d'ailleurs un petit retour à janvier 2017 et au vote du budget. Nous avons déposé un amendement visant à augmenter le financement alloué à la sécurisation des îles

de loisirs, et M. KARAM, en rejetant nos amendements, nous a dit : « s'il est un reproche que l'on ne peut pas faire à la Région, c'est de ne pas se préoccuper de la sécurisation des îles de loisirs. » L'existence de votre niche et le rapport d'aujourd'hui montrent qu'il n'a pas voulu faire grand-chose à l'époque. Nous regrettons que vous ayez eu ainsi tort au mois de janvier, et nous nous félicitons d'avoir vu juste quant au manque d'ambition de l'Exécutif en ce qui concerne cette sécurisation.

Nous sommes un peu déçus de vos propositions : elles sont multiples, c'est un peu un catalogue. « Mandate », « invite », « instaure » s'y succèdent. Je ne pense pas que nous en arrivions à des choses vraiment précises avec tout cela, mais en tout cas, sous la pression des faits et alors que vous vous êtes souvenus de ce que nous avons dit au moment du budget, vous avez présenté cette niche. Nous allons examiner nos amendements, et je pense que nous voterons pour, parce que ce sont des avancées. La Région a décidé de prendre ce problème de la sécurisation, alors qu'elle ne peut pas tout faire, à bras-le-corps. Il est évident qu'il faut le faire.

M. la Présidente – La parole est à Eddie AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – La sécurisation des îles de loisirs est un enjeu régional majeur, tant les agressions s'y sont développées ces dernières années, des îles de loisirs qui constituent pourtant des lieux de détente et de loisirs, censés être paisibles et familiaux. Cette situation bafoue clairement le droit à la sûreté des Franciliennes et des Franciliens, et justifie clairement, nettement et durablement l'intervention du Conseil régional. Qui plus est, cela pourrait, si rien n'est fait, entraîner le lent déclin de ces îles de loisirs, pourtant très appréciées et sollicitées par les Franciliennes et les Franciliens, notamment les plus fragiles. Le rapport présenté égrène donc une longue liste de mesures que nous pouvons qualifier de répressives et qui, si elles semblent, pour certaines, justifiées et même souhaitables, traduisent pour d'autres une dérive sécuritaire particulièrement inquiétante. C'est le cas de l'usage de drones pour des missions de surveillance. Outre les incertitudes juridiques liées à leur utilisation, et les objections morales en termes de respect de la vie privée, l'efficacité de leur utilisation à cette fin reste largement à démontrer. Dès lors, plutôt qu'une surenchère sécuritaire, n'était-il pas plus pertinent de développer ou de garantir des politiques de prévention et de médiation au sein des îles de loisirs et des quartiers situés aux abords de ces îles de loisirs ? Les élus du groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste soutiennent le renforcement des moyens et des dispositifs consacrés à la sécurité des îles de loisirs franciliennes, mais nous vous appelons, et nous appelons la majorité, si elle devait faire adopter cette délibération, à éviter les excès et les fausses bonnes idées. Nous serons donc particulièrement attentifs au sort qui sera réservé aux amendements que les élus du groupe RCDEC ont déposés.

M. la Présidente – La parole est au groupe Europe Écologie Les Verts, Mme Bénédicte MONVILLE-DE CECCO.

Mme MONVILLE (EELVA) – Vous regrettez que les îles de loisirs ne soient pas exemptes de phénomènes d'insécurité. Les îles de loisirs ne sont pas des lieux hors du monde social, et il est tout à fait souhaitable qu'elles le restent, contrairement à ce que vous souhaitez en faire. Dans votre exposé des motifs, vous écrivez que si ces épisodes sont maîtrisés par les directeurs des îles de loisirs et leurs équipes, ces structures se sentent de plus en plus fragilisées par des menaces multiformes. Pour ce qui concerne les usagers, vous faites référence à l'enquête réalisée par l'IAU en 2015, qui montrent en effet une augmentation des atteintes aux personnes et aux biens, qui atteignent aujourd'hui leur taux de 2005. C'est-à-dire que nous revenons en fait à la situation de 2005. C'est une évolution qui, d'un point de vue sociologique, n'a aucune signification en soi. Or, nous ne saurons rien des raisons pour lesquelles ces comportements délinquants ou phénomènes de violence ont baissé, puis augmenté. Votre rapport fait systématiquement l'impasse sur leurs causes, et nous pouvons à juste titre vous interroger sur la pertinence des réponses que vous voulez apporter à des phénomènes dont vous semblez ignorer totalement les causes.

Nous partageons avec vous la nécessité d'attirer l'attention de l'État, dont une des missions est d'assurer la sécurité de toutes les citoyennes et tous les citoyens, sur une situation qui a évolué. C'est à peu près la seule idée que nous partageons avec vous, avec celle suggérée par les acteurs eux-mêmes, selon laquelle il faut développer les occasions d'échanges entre eux. Au passage, nous espérons que ces échanges ne se limiteront pas à la seule question de la sécurité dans le sens restreint qui caractérise ce rapport, où il n'est par exemple jamais question de sécurité en matière de santé.

Votre rapport est un exemple particulièrement édifiant du tropisme qui le caractérise en matière de surveillance croissante de l'espace public comme réponse quasi unique à la délinquance et à la violence :

- Vous souhaitez encourager le recours à des dispositifs techniques et technologiques (vidéosurveillance, drones de vidéosurveillance, barrières grillagées, alarmes, talkies-walkies géolocalisables) ;
- Vous voulez que des CRS puissent patrouiller dans les îles de loisirs et qu'ils soient autorisés à porter une arme ;
- Vous souhaitez que des partenariats soient conclus, qui permettent l'intervention des polices municipales aux abords de ces îles ;
- Vous voulez interdire l'accès des îles de loisirs aux mineurs de moins de 16 ans non accompagnés ;
- Vous souhaitez organiser des contrôles d'identité à l'entrée des sites et en refuser l'accès à celles et ceux qui refuseraient de s'y plier ;
- Vous voulez encourager le dépôt de plainte systématique, la mise en place de sas de sécurité à l'entrée, de blocs anti-intrusion, etc.

Pour finir, vous demandez que nous recourions à l'intelligence artificielle quand nous aimerions simplement pouvoir compter sur davantage d'intelligence humaine. Ce que vous nous proposez est une espèce de contrôle généralisé et sans limite des personnes qui fréquenteront les îles de loisirs, territoires régionaux. En plus de faire le bonheur des armateurs, qui nous vendent d'un côté, à travers le contrôle qu'ils exercent sur les médias, une représentation du monde conforme à leur ambition, vous leur permettrez de vendre de l'autre leur technologie mortifère. Si l'histoire de l'État est celle d'une lente confiscation du droit des seigneurs à la violence au profit d'une autorité centrale, l'État démocratique répugne à utiliser cette violence et préfère convaincre par le droit et la norme que chacun est censé avoir choisis. C'est une condition fondamentale de la démocratie.

Vos ambitions sécuritaires accompagnées renforcent la transformation radicale de notre modèle étatique, qui a conduit le philosophe AGAMBEN à parler à son propos d'État de sécurité, un État qui se fonde sur la peur et doit l'entretenir à tout prix, puisque c'est d'elle et uniquement d'elle qu'il tire ici sa légitimité. Or, et je cite AGAMBEN, « Si l'État a besoin de la peur pour se légitimer, il faut alors à la limite produire la terreur ou au moins ne pas empêcher qu'elle se produise. » L'hypothèse qui consiste à ne pas empêcher que la violence se produise apparaît assez vraisemblable ici, puisque les causes de la violence, qui sont très majoritairement à chercher du côté de l'inégalité, de la sécurité sociale, des discriminations, de l'humiliation, de la confiscation et de la privatisation du territoire, sont systématiquement ignorées dans ce rapport, et plus généralement à travers les politiques que vous mettez en œuvre, et qui consistent à limiter le plus possible les politiques de redistribution de la richesse, à l'instar de la limitation des logements sociaux ou du financement massif de l'école privée.

M. la Présidente – Je vous remercie. Il y a eu un problème sur le démarrage chrono. Quand il a commencé, vous aviez déjà parlé un bon moment. Nous enlevons 1 minute, qui correspond à moins de temps de parole que celui que vous avez réellement utilisé, compte tenu que cela est dû à un problème technique.

Madame Huguette FOUCHÉ.

Mme FOUCHÉ (CD) – En cet été caniculaire, nos îles de loisirs franciliennes sont prises d'assaut par les familles et les jeunes franciliens qui ne partent pas en vacances. Grâce à près de 126 000 tickets loisirs distribués en 2017, nous avons amélioré l'accès aux sports et aux manifestations culturelles pour les jeunes défavorisés. Les 4 millions de visiteurs annuels montrent bien d'ailleurs la popularité de ces espaces chers aux Franciliens, qui viennent souvent en famille. Malheureusement, ces espaces de liberté sont régulièrement victimes de dégradations et d'incivilités ou de violences, comme M. JEANBRUN l'a malheureusement évoqué. Les directeurs des îles de loisirs sont inquiets de cette montée de violence, et sont de plus en plus demandeurs de sécurité et de présence policière. Nous saluons à cet égard les avancées que propose votre projet de délibération, que nous soutiendrons. Au-delà des mesures de protection actuelles, compte tenu de notre bouclier de sécurité et de la dotation régionale pour la sécurité des îles de loisirs, il nous faut trouver des solutions innovantes, en concertation avec les territoires locaux et l'État, pour ne pas verser dans le tout sécuritaire.

Nous rejoignons votre proposition de donner le même statut aux îles de loisirs qu'aux stations balnéaires, ce qui permettra l'intervention des CRS nageurs sauveteurs. Nous serons vigilants sur les objectifs de concertation. Cette dernière devra toujours être privilégiée sur chacun des sites, afin d'adapter des solutions aux demandes locales et au niveau de fréquentation, selon les saisons. Nous rappelons enfin que, si les technologies innovantes peuvent être des solutions complémentaires, elles ne doivent pas remplacer l'humain. La législation devra nécessairement évoluer, et nous plaidons pour notre part pour un usage proportionné des nouveaux outils tels que les drones, qui ne doivent enfreindre ni les libertés des usagers ni le droit à la vie privée.

M. la Présidente – Vincent JEANBRUN souhaite-t-il prendre la parole pour répondre à un certain nombre de deux remarques qui ont été faites ?

M. JEANBRUN (LRI) – Oui, Madame la Présidente de séance. Je voudrais dire à M. TEMAL qu'il ne s'agit en aucun cas d'avoir ici une niche d'affichage, mais bien une niche de volonté politique, pour faire en sorte que les choses bougent et ne pas simplement s'arrêter aux constats. Cette niche répond non seulement à une volonté qui est la nôtre au groupe Les Républicains et Indépendants, mais bien sûr à la demande des directeurs de ces îles de loisirs, qui aujourd'hui n'en peuvent plus, sont totalement découragés et nous appellent à l'aide. Ce n'est en aucun cas une volonté de communication.

M. TEMAL nous parle d'un audit qu'il appelle de ses vœux : cet audit a déjà été lancé et est en cours. Nous en attendons les résultats. Je l'ai dit dans mes propos – que vous avez eu un peu de mal à écouter, Monsieur TEMAL, et je le regrette – : il s'agit pour nous d'en accélérer la conclusion pour pouvoir lancer nos politiques d'investissement. Sur les autres, je répondrai dans le cadre des amendements.

Je voudrais dire à M. GUILLAUD-BATAILLE qu'il ne s'agissait pas là d'outrance. L'outrance était éventuellement dans ses propres propos, lorsqu'il affiche une telle indifférence au sort de nos agents.

Oui, Monsieur GUILLAUD-BATAILLE. Vous nous dites que les 4 millions d'usagers qui arrivent dans les îles de loisirs en ressortent par miracle vivants. Je n'ai pas parlé d'agression des usagers, j'ai parlé d'agents de sécurité qui, dans le cadre de leurs fonctions, ont simplement essayé de protéger les concitoyens et les usagers qui se rendent dans ces îles de loisirs. Vous auriez pu leur témoigner un peu de sollicitude, et je regrette que vous ne l'ayez pas fait.

M. de SAINT-JUST, pour le Front national, a prétendu que l'Exécutif n'avait pas réagi : c'est tout le contraire, puisque Patrick KARAM s'est rendu immédiatement sur place, dès qu'il a eu connaissance de ces violents événements. Il a fait pression personnellement sur la Sous-préfète afin de renforcer le dispositif des forces de l'ordre et a évidemment porté plainte au titre de la Région, aux côtés du directeur de l'île de loisirs. Encore n'est-ce là qu'une petite partie des éléments qui ont été mis en place à l'issue de cet incident. Merci donc de ne pas faire de faux procès à notre Exécutif. Notre niche n'a pas vocation à combler une absence de l'Exécutif, mais bien à réfléchir tous ensemble à la manière de faire évoluer le cadre de sécurisation de nos îles de loisirs, et notamment de mandater notre Président pour faire évoluer le cadre législatif et la mentalité des services de l'État quant à la protection des îles de loisirs.

M. AÏT a bien raison de parler de lent déclin. Il évoque un lent déclin à venir qu'il conviendrait d'éviter, mais la vérité est que le lent déclin a commencé depuis longtemps, et que si ces îles de loisirs sont dans l'état dans lequel nous les voyons aujourd'hui, c'est bien parce que la majorité précédente ne s'en est pas occupée. Il convient de prendre conscience que nous avons des bijoux en Île-de-France, et que ceux-ci ont été délaissés. Nous allons devoir les refaire briller et les remettre en accessibilité pour tous.

La prévention est bien sûr utile, mais ce n'était pas l'objet de notre niche, qui n'exclut pas des politiques de prévention. En revanche, nous savons que c'est un mot que vous agitez régulièrement, et nous avons vu ce qu'a donné la politique des grands frères dans les villes que vous dirigez. Nous n'avons aucune envie de mettre ce type de dispositif en place dans nos îles de loisirs.

Brouhaha.

Je vous ai tous écoutés religieusement. Je vous demanderai d'en faire de même si cela vous est possible.

Je regrette enfin que Mme MONVILLE soit comme toujours pleine de peur à l'égard des technologies, et de fait pleine de peur à l'égard de la modernité.

Ce n'est pas la technologie qui est mal en soi, c'est l'usage qui en est fait. Je la rassure : nous sommes nous aussi attachés aux droits et aux normes qu'elle citait dans ses propos. Nous voulons simplement nous donner les moyens de les faire respecter.

Je remercie le groupe UDI et le groupe CD pour leur soutien à la majorité des éléments proposés dans ce rapport, et rassurer Mme FOUCHÉ quant à notre intention de proposer des innovations technologiques aux directeurs des bases de loisirs, mais ce sont eux qui décideront de ce qu'ils souhaitent mettre en place, dans l'esprit de ce que nous faisons pour la sécurisation des lycées, où ce sont les directeurs d'établissement qui décident des projets de sécurisation de leurs établissements.

Amendement n° 71 (EELVA)

M. la Présidente – Nous avons un premier amendement d'Europe écologie les Verts. Est-il défendu ? Qui le présente ?

Mme MONVILLE (EELVA) – Je suis désolée, mais nous vous entendons assez mal. Vous parlez doucement, je suis loin. De plus, je n'avais pas le papier sous les yeux. C'est à cause de la technologie. En bonne écologiste archaïque et technophobe...

M. la Présidente – Nous vous écoutons. Plantez votre amendement.

Mme MONVILLE (EELVA) – Cet amendement vise à remplacer les mesures sécuritaires et liberticides par l'augmentation de la présence humaine et l'équipement des agents de moyens de communication modernes. Vous voyez que je ne suis pas à ce point technophobe, Monsieur.

Intervention hors micro.

M. la Présidente – Ce n'est pas l'amendement que j'ai sous les yeux. C'est bien le 71 que j'ai sous les yeux, et ce n'est pas l'amendement question.

Interventions hors micro.

M. JEANBRUN (LRI) – Puis-je répondre sur le 71 ?

M. la Présidente – Réponse de Vincent JEANBRUN.

M. JEANBRUN (LRI) – Le véritable amendement 71 consistait à demander que les îles de loisirs restent bien ouvertes. Il est satisfait, puisqu'il ne s'agit pas pour nous de fermer le périmètre global des îles de loisirs, mais simplement de sécuriser et d'interdire l'accès aux mineurs de moins de 16 ans non accompagnés par un adulte des zones préalablement fermées, c'est-à-dire des zones de baignade ou d'activités diverses. Nos îles de loisirs ont toujours deux parties : une partie libre et gratuite, et une partie baignade et activités diverses payantes. Il s'agit bien uniquement de cette dernière partie, qu'il convient de sécuriser.

M. la Présidente – S'il n'y a pas l'explication de vote, nous passons au vote. L'amendement est satisfait, le rejet demandé. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 71 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSENTS : NI

REJET

Article 1

Amendement du groupe LRI

M. la Présidente – L'amendement suivant est présenté par Vincent JEANBRUN, sur l'article 1.

M. JEANBRUN (LRI) – Il s'agit simplement d'une petite précision rédactionnelle. Nous avons écrit dans le rapport qu'il s'agissait pour nous de demander, pour les îles de loisirs, un statut de station balnéaire, et nous le remplaçons par commune touristique, qui est plus proche de la réalité.

Intervention hors micro pour un rappel au règlement.

M. la Présidente – Allez-y. Sur la base de quel article ?

M. de SAINT-JUST (FN) – Vous devez d'abord faire discuter notre amendement 59, avant d'examiner l'amendement LRI qui vient de nous arriver et qui viendrait uniquement modifier un peu le nôtre.

M. la Présidente – C'est un amendement de groupe, nous pouvons le placer ainsi. Ce n'est pas un amendement en réponse. Votre amendement va être également examiné. Je passe au vote pour l'amendement du groupe LRI, à moins qu'il y ait des explications de vote. Allez-y.

EXPLICATION DE VOTE

M. TEMAL (S&R) – Voilà encore une preuve que tout cela n'est pas préparé. C'est de l'affichage. Il n'y aura pas de commune touristique, cela ne correspond pas aux critères de la loi. Nous pouvons donc nous faire plaisir, mais nous votons là quelque chose qui n'existe pas dans la vraie vie pour une Région.

M. la Présidente – Très bien. Nous passons au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement du groupe LRI

POUR : LRI, UDI, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : FN

ABSENTS : NI

ADOPTION

Amendement n° 59 (FN)

M. la Présidente – Je suppose que vous défendez l'amendement 59 ?

M. de SAINT-JUST (FN) – Évidemment nous le défendons ! L'amendement précédent, sur le plan juridique, ne correspond à rien, et celui des stations balnéaires non plus. C'est la raison pour laquelle nous avons cet amendement pour un statut aménagé des îles de loisirs, permettant l'entrée et la présence de la police municipale à l'intérieur de ces îles, et mandater la Présidente pour négocier avec l'État. C'est cette rédaction-là qui est la bonne, et vous avez eu tort de ne pas faire discuter notre amendement avant celui de LRI.

M. la Présidente – Je vous propose de passer au vote sur cet amendement. Y a-t-il des explications de vote ? Avis du groupe LRI ?

M. JEANBRUN (LRI) – Avis défavorable, puisque l'amendement précédent fait tomber la proposition du groupe FN. J'en appelle donc au retrait ou au rejet.

M. la Présidente – Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 59 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

REJET

M. la Présidente – Nous avons à voter l'article 1 ainsi amendé. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1 amendé

POUR : LRI, FN, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 2

Amendement du groupe LRI

M. la Présidente – Article 2, amendement du groupe LRI, présenté par Vincent JEANBRUN.

M. JEANBRUN (LRI) – il s'agit d'une simple précision rédactionnelle, pour enlever le « notamment brigade équestre », afin d'ouvrir le champ des possibles à toutes les propositions faites dans le rapport, sans en mettre une en avant plus qu'une autre.

M. la Présidente – il n'y a pas d'explication de vote, nous passons au vote. M. DAMERVAL.

EXPLICATION DE VOTE

M. DAMERVAL (EELVA) – Pour une explication de vote hors temps de parole puisqu'il s'agit d'un amendement de l'Exécutif et qu'à ce titre, nous ne l'avions pas dans le déroulé et nous ne pouvions donc pas l'anticiper sur notre temps de parole.

Brouhaha.

Si, bien sûr. Votre niche n'avait qu'un seul intérêt, c'était le développement des brigades équestres, parce que nous y sommes très favorables. En enlevant cette partie-là de votre rapport, cela nous donne forcément envie de voter contre l'article 2 totalement. Si vous l'aviez laissé, nous aurions encore pu le soutenir, parce que les brigades équestres sont vraiment un moyen de médiation. L'administrateur de la base de loisirs du Port aux cerises a une brigade équestre et il en parle en connaissance de cause. Si vous laissez cet amendement sur les brigades équestres, nous ne serons même pas obligés de voter contre.

M. la Présidente – Merci, Monsieur DAMERVAL. Il est décompté du temps de parole puisque cet amendement figurait au dérouleur.

M. JEANBRUN (LRI) – Je veux simplement rassurer M. DAMERVAL. Nous sommes bien dans une logique de déployer les brigades équestres, ainsi que cela a été précisé dans mon introduction et dans le rapport. Il s'agit simplement de ne pas réduire le mandatement que nous donnons à la Présidente sur ces brigades équestres. L'idée est d'élargir le spectre sur lequel elle pourra intervenir auprès des services de l'État. Nous sommes particulièrement attachés aux brigades équestres, et nous souhaitons les développer et les déployer comme vous les avez au Port aux cerises sur l'ensemble des îles de loisirs.

M. la Présidente – Nous passons au vote. Explications de vote, M. AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Nous ne comprenons plus très bien les réponses de M. le Maire sur son rapport. Déjà, nous faire participer à l'atelier de réécriture de son rapport en séance en *live*, c'est agréable, mais, la prochaine fois, revenez avec un document un peu plus travaillé. Cela évitera de nous faire perdre du temps un vendredi soir. S'il vous plaît.

Un minimum d'exercice est quand même à respecter dans cette assemblée, et la façon dont vous considérez le travail ici est vraiment regrettable. Laissez-moi terminer s'il vous plaît, parce que nous vous entendons depuis tout à l'heure avec des réponses d'une bêtise crasse pas possible. Cela devient vraiment pénible.

M. la Présidente – Un peu de respect mutuel.

M. AÏT (RCDEC) – Nous voterons donc contre votre amendement, parce qu'il n'est vraiment pas très clair de vouloir encourager les brigades équestres tout en les supprimant de votre texte, en réduisant le mandatement, c'est-à-dire en faisant en sorte que la Région pourrait, ou pas, les accompagner. Maintenez-les, si vous les souhaitez ! C'est bien dommage. Mais, s'il vous plaît, ne nous faites plus participer à votre atelier de réécriture.

M. la Présidente – Fait personnel qui sera relevé par M. Othman NASROU à la fin de la séance.
Monsieur TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – Tout cela fait un peu naufrage, à la fin. Le « notamment » n'interdit justement pas de travailler sur les brigades équestres et autres choses. Nous ne comprenons donc pas le jeu de tout cela. Soit c'est de l'affichage et vous vous prenez les pieds dans le tapis, vous ne savez plus où vous en êtes. Laissez simplement le texte tel qu'il est, puisqu'il permet à la fois les brigades et autre-chose.

M. la Présidente – Je le mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement du groupe LRI

POUR : LRI, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Amendement n° 56 (FN)

M. la Présidente – Amendement du Front national. Est-il défendu ? Monsieur Wallerand de SAINT-JUST.

M. de SAINT-JUST (FN) – L'article 2 du projet de délibération initiale était rédigé ainsi : « mandate la Présidente pour négocier avec l'État la présence de forces de l'ordre sur les îles de loisirs en période de forte fréquentation, notamment de brigades équestres ». Nous avons présenté un amendement pour faire supprimer les mots : « en période de forte fréquentation », car nous voulions que les brigades équestres y soient même en période de faible fréquentation. C'est cet amendement-là qui est le bon. En face de cet amendement, vous avez présenté, Monsieur JEANBRUN, l'amendement que nous venons de discuter qui supprime totalement les brigades équestres en période de faible et de forte fréquentation. Nous marchons donc sur la tête et votre rapport est complètement déséquilibré. Comme l'a dit l'un de nos collègues, vous venez de rayer d'un trait de plume, par votre amendement, la présence des brigades équestres dans les îles de loisirs.

Si vous aviez, Madame la Présidente, observé les règles, c'est-à-dire fait discuter notre amendement avant le sous-amendement des Républicains, il aurait été flagrant que l'amendement des Républicains devait être retiré. Comme vous ne l'avez pas fait, nous nous retrouvons dans une situation ubuesque. Nous maintenons donc notre amendement. Pour rétablir la situation et qu'il y ait des brigades équestres dans ces îles de loisirs, il faut voter notre amendement.

M. la Présidente – Avis du groupe LRI.

M. JEANBRUN (LRI) – nous sommes vraiment, pour le coup, dans le débat politicien et nous frôlons le ridicule puisque les différents groupes d'opposition font semblant de ne pas comprendre. Ainsi que je viens de le dire, les brigades équestres ont été maintenues et seront maintenues.

C'est écrit dans le rapport, que vous devez avoir, si vous faites sérieusement votre travail, sur vos tablettes. Vous aurez la certitude que ces brigades équestres seront bien maintenues. J'en ai reparlé dans mon propos liminaire, en disant que nous aurons une brigade équestre dans toutes les îles de loisirs. Cela figure dans le 3.3.2.2, page 9.

M. la Présidente – Je vous remercie. Je crois que nous avons compris le sens de la réponse. Nous passons au vote il n'y a pas d'explication de vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 56 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, RCDEC

NPPV : FdG

ABSENTS : NI

REJET

M. la Présidente – Nous passons au vote de l'article 1 ainsi amendé.

Intervention hors micro.

Pardon, l'article 2 ainsi amendé. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2 amendé

POUR : LRI, FN, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, RCDEC

NPPV : FdG

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 3

M. la Présidente – Nous avons à voter l'article 3. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LRI, FN, UDI, CD

CONTRE : EELVA

ABSTENTION : S&R, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 4

Amendement du groupe LRI

M. la Présidente – Nous avons un amendement du groupe LRI, présenté par Vincent JEANBRUN, sur l'article 4.

M. JEANBRUN (LRI) – C'est un vrai plaisir de réécrire notre rapport en si bonne compagnie.

Il s'agit là encore d'une petite précision rédactionnelle, étant entendu que la conférence départementale bisannuelle citée dans notre rapport se réunira deux fois par an avant et après la saison estivale. C'était nécessaire pour nous de le préciser.

Un rappel au règlement est demandé hors micro.

M. la Présidente – nous passons au vote, sauf s'il y a des explications de vote.

Un rappel au règlement est demandé hors micro.

Monsieur Othman, rappel au règlement.

M. NASROU (LRI) – Un rappel au règlement au titre de l'article 18 : jamais nous ne nous sommes permis de traiter l'opposition, quand elle présentait ses niches, de cette manière.

Que vous ayez des choses à dire, vous en avez le droit. Nous vous avons toujours écoutés.

Regardez ! À chaque fois que vous prenez la parole, nous vous écoutons.

Nous vous laissons finir vos interventions. Jamais nous ne vous coupons la parole ! Est-ce trop vous demander de faire la même chose ? Et si vous n'avez pas ce respect pour nous, ayez-le au moins pour vous et pour les Franciliens qui nous regardent peut-être.

M. la Présidente – Je vous demande le calme, sinon nous faisons une suspension de séance. Suspension de séance de cinq minutes pour aller vous calmer.

La séance est suspendue à 18 heures 12 et reprise à 18 heures 16.

M. la Présidente – Bien. Êtes-vous d'accord pour reprendre ? Nous reprenons dans le calme. Chacun se réinstalle. Le groupe RCDEC quitte la salle. Cela ne m'empêche pas de faire un rappel au règlement en vous disant que, quelles que soient les oppositions sur les échanges que nous avons, l'article 18 interdit les interpellations pendant que les uns et les autres présentent leur point de vue. Je vous demande donc de bien vouloir respecter cet article et de l'avoir présent en tête pour le bon déroulement de nos débats.

Nous en étions à l'article 4, amendé sur proposition du groupe LRI. Nous passons au vote, il n'y a pas d'explication de vote.

Intervention hors micro.

Je ne vous ai pas donné la parole. Je vous la donne effectivement. Monsieur Rachid TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – C'est pareil. Nous voyons bien que cela permettra à M. le Vice-président en charge du sport, de la jeunesse et de la vie associative de présider une structure qui, là aussi, n'a aucun moyen d'action. C'est encore de l'affichage. Nous voterons donc contre cet amendement.

M. la Présidente – nous passons au vote de cet amendement LRI, s'il n'y a pas d'autres explications de vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement du groupe LRI

POUR : LRI, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Amendement n° 57 (FN)

M. la Présidente – L'amendement du Front national est-il maintenu ? Je vous donne la parole, Monsieur Wallerand de SAINT-JUST. Pardon, il est défendu, vous n'avez plus de temps de parole. Avis du groupe LRI.

M. JEANBRUN (LRI) – Le Front national considère comme inutile d'avoir des conférences de partage d'expériences pour mettre en place une coordination sur la question de sécurité. C'est une différence majeure que vont avoir nos deux familles politiques, et nous l'assumons. J'en appelle donc au rejet de l'amendement.

M. la Présidente – Nous passons au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 57 (FN)

POUR : FN
CONTRE : LRI, S&R, UDI, CD, EELVA, RCDEC
NPPV : FdG
ABSENTS : NI
REJET

M. la Présidente – Vote de l'article 4. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4 amendé
POUR : LRI, FN, UDI, CD
CONTRE : EELVA
ABSTENTION : S&R, FdG, RCDEC
ABSENTS : NI
ADOPTION

Article 5

Amendement n° 72 (EELVA)

M. la Présidente – À l'article 5, nous avons un amendement 72 d'Europe Écologie Les Verts. Est-il défendu ?

Mme MONVILLE (EELVA) – Je l'ai déjà défendu tout à l'heure, mais je vais quand même en profiter pour rappeler à M. le Président de la commission sécurité que, dans mon intervention, j'ai plusieurs fois demandé comment il se faisait que, dans ce rapport, il n'était jamais question des causes, c'est-à-dire de la raison pour laquelle nous assistons à une augmentation des actes de violence ou de délinquance sur ces îles de loisirs.

Je trouve étonnant que vous mettiez en place des politiques publiques sans jamais donner les causes, comme si vous les ignoriez complètement. J'aimerais donc bien que vous répondiez à cela.

M. la Présidente – Avis du groupe LRI.

M. JEANBRUN (LRI) – J'en appelle tout simplement au rejet.

M. la Présidente – Pas d'explication de vote. Nous passons au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 72 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG
CONTRE : LRI, UDI, FN, CD
ABSENTS : RCDEC, NI
REJET

Amendement n° 45 (RCDEC)

M. la Présidente – L'amendement 45 n'est pas défendu, puisque le groupe a quitté l'hémicycle.

L'amendement n° 45 (RCDEC) n'est pas défendu.

M. la Présidente – Vote de l'article 5. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5
POUR : LRI, FN, UDI, CD
CONTRE : EELVA
ABSTENTION : S&R
NPPV : FdG
ABSENTS : RCDEC, NI
ADOPTION

Article 6

Amendement n° 46 (RCDEC)

M. la Présidente – L'amendement 46, qui concerne l'article 6, ne sera pas défendu, puisque le groupe n'est pas dans l'hémicycle.

L'amendement n° 46 (RCDEC) n'est pas défendu.

M. la Présidente – Vote de l'article 6. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 6
POUR : LRI, FN, UDI, CD
CONTRE : EELVA
ABSTENTION : S&R
NPPV : FdG
ABSENTS : RCDEC, NI
ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n° 58 (FN)

M. la Présidente – Sur les articles additionnels, l'amendement Front national est-il défendu ?

M. de SAINT-JUST (FN) – Il est défendu.

Exclamations.

Il est produit dans le cadre de la demande de l'interdiction de fréquentation des îles de loisirs sur le modèle des personnes interdites de stade.

M. la Présidente – Vous n'avez plus de temps de parole, je vous remercie.

M. de SAINT-JUST (FN) – Je crois que ce serait une mesure que nous connaissons parfaitement.

M. la Présidente – Je vous remercie. Avis du groupe LRI.

M. JEANBRUN (LRI) – Nous proposons un amendement en réponse à cet amendement, puisqu'en réalité, dans l'amendement du FN, est évoqué un fichier des personnes interdites de fréquentation des îles de loisirs sur le modèle des personnes interdites de stade, ce qui n'est pas possible en l'état. Par ailleurs, il propose que Mme la Présidente du Conseil régional aille négocier avec le Préfet. Or, ce type de négociation se fait à l'échelle du ministère de l'Intérieur, et donc directement auprès du ministre. Notre amendement en réponse est écrit sous la forme suivante : « Mme la Présidente de Conseil régional est mandatée pour négocier avec le ministre de l'Intérieur la création d'un régime d'interdiction de fréquentation des espaces fermés des îles de loisirs analogue à celui existant pour les manifestations sportives. »

M. la Présidente – Je vais vous proposer de passer au vote de cet amendement. Explications de vote pour les Verts, vous n'avez plus de temps de parole. Explications de vote du Front de gauche.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – J'ai 12 secondes et cela suffira amplement pour dire que ce qui vient de se passer est très grave. Je m'apprêtais à dire que l'amendement du Front national était d'inspiration fasciste. La proposition faite par le groupe Les Républicains et Indépendants n'étant qu'un habillage, je suis outré.

M. la Présidente – Vous n'avez plus de temps de parole.

Le Front national maintient-il son amendement ?

M. de SAINT-JUST (FN) – Nous le retirons.

L'amendement n° 58 est retiré au profit de l'amendement du groupe LRI en réponse.

Amendement du groupe LRI en réponse

M. la Présidente – Un scrutin public est demandé sur l'amendement du groupe LRI. Nous avons deux scrutateurs à désigner.

Monsieur TEMAL, venez scruter. Catherine PRIMEVERT nous rejoint aussi.

Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement du groupe LRI

Scrutin public

VOTANTS : 143

POUR : 90

CONTRE : 44

ABSTENTION : 9

ADOPTION

Amendement n° 30 (S&R)

M. la Présidente – Amendement 30, S&R. Est-il défendu ? Vous avez encore du temps de parole. M. TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – C'est pour répondre à M. le rapporteur. Depuis le début, il nous assène des vérités. Nous lui demandons simplement que les audits et diagnostics soient réalisés et transmis, avant la prochaine séance plénière, à l'ensemble des membres de l'assemblée. Il nous semble normal que, lorsque l'on veut dépenser autant d'énergie dans le vide, on puisse au moins donner les rapports qui ont permis cette politique.

M. la Présidente – Réponse du groupe LRI.

M. JEANBRUN (LRI) – Encore une fois, les rapports et les audits ont été lancés par les directeurs des îles de loisirs et en aucun cas par le groupe LRI. Ce sont des diagnostics y prennent du temps et qui sont en cours. J'imagine qu'ils seront utilisés à bon escient par les directeurs des îles de loisirs lorsqu'ils seront terminés. Ce qui était demandé dans notre rapport, c'était qu'avant tout investissement de la Région, nous ayons eu ce diagnostic global pour savoir où sont les priorités, par quoi commencer et quel est le plan pluriannuel d'investissement sur ces îles de loisirs.

M. la Présidente – Avis défavorable du groupe LRI. Nous passons au vote.

Intervention hors micro.

Qui vote pour ?

Intervention hors micro.

Nous votons l'amendement qui vient d'être présenté. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 30 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSENTS : RCDEC, NI

REJET

Amendement n° 31 (S&R)

M. la Présidente – Amendement 31. Votre intervention concernait les deux amendements ? Il est donc défendu. Avis du groupe LRI.

M. JEANBRUN (LRI) – Nous pouvons nous féliciter que le groupe socialiste ait fait un grand pas en affirmant par écrit que la répression alliée à la prévention est un pilier fondamental de la bonne politique publique de sécurité. Je le dirai aux élus socialistes de mon conseil municipal, cela leur fera du bien. En revanche, ces diagnostics de sécurité sont des données financières qui n'ont pas vocation à être partagées trop largement, de peur que, justement, les points faibles de nos îles de loisirs ne deviennent publics. C'est pourquoi j'en appellerai au rejet.

M. la Présidente – Nous passons au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 31 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

ABSENTS : RCDEC, NI

REJET

M. la Présidente – Nous allons maintenant voter sur l'ensemble de la délibération, avec des explications de vote, si elles sont demandées. Contrairement à ce qui est indiqué dans le dérouleur, le groupe LRI n'a naturellement pas d'explication de vote à ce stade. Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Monsieur JEANBRUN, je voudrais tout d'abord rendre hommage aux femmes et aux hommes qui font tous les jours les îles de loisirs. Tous les jours, des Franciliennes et des Franciliens courent dans les îles de loisirs. Aux beaux jours, ils y bronzent, ils s'y baignent, voire même ils pique-niquent. Dans vos références, nous retrouvons cette notion de sentiment. Blaise PASCAL disait que tout notre raisonnement se réduit à céder au sentiment. En plus de vouloir céder au sentiment, vous le créez. Cela simplifie les choses. C'est un joli coup de communication qui surfe sur des événements dramatiques. C'est dommage, car le sujet est trop sérieux pour le présenter de cette manière.

En même temps, quand nous nous plongeons un peu sur les fondements juridiques de ce dossier, nous nous rendons compte que votre niche ne tient pas. Sur 12 îles de loisirs, 11 sont des syndicats mixtes. À ce titre, elles bénéficient de la libre administration des collectivités locales. Vos incitations, injonctions et autres ne peuvent tenir bon à l'encontre de nos règles de droit. Il serait bon que vous arrêtez de jeter de l'huile sur le feu. L'amendement en réponse de l'Exécutif est inique et honteux. C'est encore une preuve supplémentaire de vos errances avec les valeurs de la République. En parlant de valeurs de la République, je voudrais juste vous relancer, avec l'Exécutif, sur votre charte, honteuse, qui s'est vue sanctionnée par le Préfet de la Région d'un recours amiable.

Vous nous avez présenté un amendement en commission permanente pour modifier une délibération qui avait été votée dans cette assemblée. Encore une fois, vous faites fi de toutes les règles de droit. Ainsi, vous voulez modifier en CP un texte voté en CR, tout simplement parce que vous avez honte de vous rendre compte que vous avez outrepassé vos droits de Région en voulant répondre à la liberté d'association avec une charte des valeurs de la République et de la laïcité qui n'est pas conforme à nos règles. Vous voulez mettre les collectivités territoriales et les syndicats mixtes sous le joug de vos critères, qui ne sont pas en accord avec nos règles de droit. Ainsi, il est quand même honteux que vous nous proposiez une charte des valeurs de la République où vous oubliez tout simplement de mettre la devise de notre République : liberté, égalité, fraternité. Les mots *égalité* et *fraternité* ne figurent pas dans les valeurs que vous prônez de la République. La définition que vous avez de la laïcité est une volonté d'imposer la neutralité à l'utilisateur, alors que nous devrions plutôt aller aujourd'hui vers une laïcité qui est celle de 1905, ouverte vers les autres et qui ne se résume pas à une simple islamophobie.

M. la Présidente – Merci, Monsieur DAMERVAL. Le Front de gauche a demandé la parole.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Quelques mots d'abord sur la méthode de ce débat. Parce que j'essaie toujours d'avoir une pensée plutôt humoristique, une phrase de *Star Wars* et de la reine Amidala m'est revenue.

« Et c'est ainsi que disparaît la démocratie sous un tonnerre d'applaudissements. »

Applaudissements.

Nous en avons malheureusement eu des démonstrations tout au long de cette discussion.

Par ailleurs, sur la méthode du débat, Monsieur JEANBRUN, dans la réponse que vous avez faite à mon intervention, vous avez encore une fois usé et abusé de la même vieille corde. Je connaissais votre marque, une pratique classique, dans le ton de votre présentation : je vous parle effectivement des usagers, parce que les propositions que vous faites concernent la sécurité des usagers et l'accueil des usagers sur les bases de loisirs d'Île-de-France, que c'est d'ailleurs parce que c'est le rôle des agents de la Région qu'ils sont parfois mis en danger. Vous me renvoyez sur une prétendue non-sollicitude envers les agents : vieille pratique, Monsieur JEANBRUN, de dire à tous ceux qui veulent dire non et stop à vos avancées sécuritaires de se soumettre, pour permettre tout simplement que tout le monde se taise lorsque vous êtes justement en train de remettre en cause la liberté, la démocratie, le vivre-ensemble. C'est indigne, dans une république, d'instrumentaliser les drames bien réels pour plonger dans le sécuritaire, qui est une voie dramatique. D'ailleurs, ce qu'il vient de se passer sur l'amendement que vous avez maquillé pour pouvoir l'accepter et voter en commun avec le Front national est éclairant sur l'inspiration, le but est, malheureusement même, la philosophie du texte qui nous est présenté. Nous voterons donc contre.

M. la Présidente – Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ? Monsieur Wallerand de SAINT-JUST.

M. de SAINT-JUST (FN) – Malgré les insuffisances des mesures proposées, malgré le caractère heurté de nos débats, alors que la gauche a montré à nouveau son visage de complicité avec la délinquance...

Interventions hors micro.

M. la Présidente – S'il vous plaît !

M. de SAINT-JUST (FN) – Nous avons même entendu parler d'islamophobie !

M. la Présidente – Laissez M. de SAINT-JUST s'exprimer !

M. de SAINT-JUST (FN) – Alors que cela n'est jamais venu dans nos débats !

Interventions hors micro.

Ces gens-là sont des obsédés, des fous !

M. la Présidente – Rappel au règlement contre M. DAMERVAL.

M. de SAINT-JUST (FN) – Nous sommes heureux...

Exclamations.

M. la Présidente – Nous rappelons l'article 18 : pas d'interpellation. Laissez M. de SAINT-JUST continuer.

M. de SAINT-JUST (FN) – J'y parviendrai sans mal, ne vous en faites pas.

Nous sommes heureux que vous constatiez la réalité et la dureté des faits, et nous allons voter, évidemment, ce rapport.

M. la Présidente – Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ? Allez-y, Monsieur TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – Ce qu'il est d'abord intéressant de noter ce soir, c'est l'alliance FN-droite sur ces questions-là.

Monsieur JEANBRUN, je suppose que vous avez travaillé à ce rapport, et nous y avons travaillé collectivement en séance. Encore une fois, je vous l'ai dit tout à l'heure, vous demandez un chèque en blanc. Aucun audit n'est présenté, aucune base. Vous avez parlé d'orgie de violence – j'ai bien senti là chez vous votre fonds de commerce. Vous voulez faire croire que la gauche serait totalement contre la sécurité. Vous, vous êtes vertueux à tel point que vous avez l'accord du Front national. La réalité est que tout cela est du vent. Vous indiquez très clairement dans vos prises de parole que, juridiquement, il faudra des modifications par les parlementaires. Jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas notre instance.

M. DAMERVAL vous l'a expliqué, je vous l'ai dit : chaque île a sa propre structure juridique. Vous ne pourrez donc pas intervenir. Vous vous faites plaisir, cela vous permettra de faire un communiqué de presse pour indiquer que vous seul étiez pour la sécurité et pas les autres. Cela n'a donc pas beaucoup de sens.
Le Vice-président n'est pas là, nous voyons à quel point cela l'intéresse. Vos rangs sont clairsemés. Vous faites alliance avec le Front national.

Intervention hors micro.

Oui, mais moi, au moins, je ne viens pas avec une niche qu'il faut monter comme chez Ikea.

Votre truc est quand même venu en kit et il termine à poil. Donc prenez les bons outils. Un peu de respect, Monsieur le Maire. Si vous gérez votre ville ainsi, j'aurais du mal.

Intervention hors micro.

Comment ?

Intervention hors micro.

M. la Présidente – Pas d'interpellation ! Allez au bout de votre propos.

M. TEMAL (S&R) – Je réponds, Madame la Présidente, à l'interpellation.

M. la Présidente – Non, vous continuez votre propos.

M. TEMAL (S&R) – Je sens d'ailleurs, sur les rangs de la droite, un peu d'angoisse et d'énervement. Soyez calmes ! Cela se passera bien ! Vous venez de voter un texte avec le FN, qui n'a aucun fondement juridique.

C'est de l'esbroufe. À partir de là, pour que les choses soient bien claires, chaque fois que nous aurons un débat...

Intervention hors micro.

Détendez-vous, Monsieur, cela va bien se passer. Prenez des pilules, c'est vendredi soir, vous passerez un bon week-end.
À chaque fois qu'il y aura un débat sérieux sur des pièces réelles, des audits, des propositions sérieuses – aucune proposition, d'ailleurs, venant des îles de loisirs –, bien sûr nous participerons, et nous serons même en capacité de voter pour. Je vous rappelle que nous n'avons pas attendu la droite pour faire de la sécurité. Encore une fois, ceux qui ont formé beaucoup des renseignements intérieurs et beaucoup des forces de police, c'est bien la droite.

M. la Présidente – Concluez, Monsieur TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – Oui, je vais conclure, mais il me reste encore un peu de temps.

Nous allons donc nous abstenir, sous les applaudissements de la droite et du FN, sur ce texte qui n'aura aucun fondement, aucune suite, si ce n'est un faux communiqué de presse !

M. la Présidente – Terminé. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-144

POUR : LRI, FN, UDI, CD

CONTRE : EELVA, FdG

ABSTENTION : S&R

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

M. la Présidente – Je passe la parole à M. Othman NASROU sur la base de l'article 19 du règlement intérieur : l'évocation d'un fait personnel.

Nous sommes arrivés à la fin de la séance. Othman NASROU.

M. NASROU (LRI) – Merci, Madame la Présidente, pour un fait personnel effectivement. Nous pouvons avoir vraiment tous les désaccords que nous voulons, mais nous nous devons les uns aux autres un minimum de courtoisie et de respect républicain. Il y a eu plusieurs niches, y compris avec des réécritures, avec tout un tas de discussions, y compris houleuses, avec beaucoup de divergences politiques qui sont tout à fait respectables, mais jamais nous ne nous sommes permis d'insulter...

Exclamations.

C'est un fait personnel. Il faut suivre.
Quand j'entends M. AÏT, et je regrette qu'il ne soit pas resté...

[Le micro de M. NASROU se coupe]

Merci, Madame la Présidente. Je voudrais quand même finir. Vraiment, je vous le dis franchement, ce n'est pas agréable d'être insulté. Vous pouvez critiquer le fait de réécrire à la dernière minute : il se trouve que nous avons voulu aller au bout sur un certain nombre d'éléments juridiques. Mais franchement, cette vieille méthode stalinienne qui consiste à jeter le bébé avec l'eau du bain à chaque fois que nous n'avons rien autre à dire, c'est lamentable.

Alors, entre la gauche qui trouve que c'est beaucoup trop et le FN qui trouve que ce n'est pas assez, cette niche a quand même eu l'avantage de faire avancer un certain nombre de pistes pour la sécurité des îles de loisirs, et c'est le seul sujet. Merci beaucoup.

M. la Présidente – M. TEMAL, sur l'évocation du fait personnel et rien d'autre.

M. TEMAL (S&R) – Monsieur NASROU, la Présidente vient de me donner...

Brouhaha.

M. la Présidente – Est-ce sur un fait personnel ?

Intervention hors micro.

Je lève la séance et je vous remercie pour ce baptême du feu et ces débats apaisés. Bonnes vacances à tous.

La séance est levée le vendredi 7 juillet 2017 à 18 heures 45.